



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE

**CONSEIL DE LA MÉTROPOLE  
EUROPÉENNE DE LILLE**

**Procès-verbal**

**Séance du 17 décembre 2021**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>OUVERTURE DE SÉANCE</b> .....	<b>18</b>
<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE</b> .....	<b>19</b>
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>20</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT ALAIN BERNARD</b> .....	<b>22</b>
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0559</b> .....	<b>22</b>
<b>RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - EXERCICE 2022</b> .....	<b>22</b>
• <b>Présentation</b> .....	<b>22</b>
• <b>Débat</b> .....	<b>27</b>
<b>AUTRES DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>35</b>
• <b>Vote</b> .....	<b>35</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT BERNARD GÉRARD</b> .....	<b>36</b>
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0579</b> .....	<b>36</b>
<b>ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2022 - 2026 - VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - APPROBATION</b> .....	<b>36</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0580</b> .....	<b>36</b>
<b>HEM - RM6D - PROCEDURE DE DECLASSEMENT DE LA VOIE (SUPPRESSION DU STATUT DE VOIE EXPRESS) ET LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE - AUTORISATION</b> .....	<b>36</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0581</b> .....	<b>36</b>
<b>MARCQ-EN-BARŒUL - ALLEE GABRIEL - AMENAGEMENT DES ABORDS DU COLLEGE ROUGES BARRES - OFFRE DE CONCOURS DU DEPARTEMENT DU NORD - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE</b> .....	<b>36</b>
• <b>Présentation</b> .....	<b>36</b>
• <b>Débat</b> .....	<b>39</b>
• <b>Vote</b> .....	<b>46</b>

<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT GÉRARD CAUDRON .....</b>	<b>47</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>47</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>47</b>
 <b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEPRÊTRE .....</b>	 <b>49</b>
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0590 .....</b>	<b>49</b>
<b>DÉLIBÉRATION CADRE POUR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DE LA MARCHE.....</b>	<b>49</b>
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0592 .....</b>	<b>49</b>
<b>CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES - SOCIÉTÉ KEOLIS LILLE METROPOLE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF À L'ANNÉE 2020.....</b>	<b>49</b>
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0595 .....</b>	<b>49</b>
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) ENTRE VILLENEUVE D'ASCQ ET LILLE - LIAISONS IJ2 DU SDIT.....</b>	<b>49</b>
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0596 .....</b>	<b>49</b>
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) ENTRE VILLENEUVE D'ASCQ ET MARCQ- EN-BARŒUL (LIAISON H DU SDIT) .....</b>	<b>49</b>
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0597 .....</b>	<b>49</b>
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE TRAMWAY SUR LE PÔLE DE LILLE ET DE SA COURONNE .....</b>	<b>49</b>
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0598 .....</b>	<b>49</b>
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE TRAMWAY SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DE ROUBAIX-TOURCOING .....</b>	<b>49</b>

<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0599</b> .....	49
<b>STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE MOBILITÉ SERVICIELLE (MAAS)</b> .....	49
• <b>Présentation</b> .....	49
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0590</b> .....	54
<b>DÉLIBÉRATION CADRE POUR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DE LA MARCHÉ</b> .....	54
• <b>Débat</b> .....	54
• <b>Vote</b> .....	59
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0592</b> .....	60
<b>CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES - SOCIÉTÉ KEOLIS LILLE METROPOLE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF À L'ANNÉE 2020</b> .....	60
• <b>Débat</b> .....	60
• <b>Vote</b> .....	62
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0595</b> .....	63
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) ENTRE VILLENEUVE D'ASCQ ET LILLE - LIAISONS IJ2 DU SDIT</b> .....	63
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0596</b> .....	63
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) ENTRE VILLENEUVE D'ASCQ ET MARCQ- EN-BARŒUL (LIAISON H DU SDIT)</b> .....	63
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0597</b> .....	63
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE TRAMWAY SUR LE PÔLE DE LILLE ET DE SA COURONNE</b> .....	63

<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0598</b> .....	63
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE TRAMWAY SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DE ROUBAIX-TOURCOING</b> .....	63
• Débat.....	63
• Vote.....	64
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0599</b> .....	65
<b>STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE MOBILITÉ SERVICIELLE (MAAS)</b> .....	65
• Débat.....	65
• Vote.....	67
<b>AUTRES DELIBERATIONS</b> .....	68
• Vote.....	68
<b>DÉLÉGATION DE MME LA VICE-PRÉSIDENTE AUDREY LINKENHELD</b> .....	69
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0607</b> .....	69
<b>POLITIQUE METROPOLITAINE DES TEMPS : CADRE D'ACTION 2021 - 2026</b> .....	69
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0609</b> .....	69
<b>RAPPORTS ANNUELS RELATIFS À L'EXÉCUTION DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS - ANNÉE 2020</b> .....	69
• Présentation.....	69
• Débat.....	72
• Vote.....	80
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT DOMINIQUE BAERT</b> .....	81
<b>DELIBERATION 21-C-0615</b> .....	81
<b>HEM - POLITIQUE DE LA VILLE - NPRU - CONVENTIONS DE GESTION DE SITE POUR UNE GESTION DURABLE DU QUARTIER</b> .....	81
<b>DELIBERATION 21-C-0616</b> .....	81
<b>LILLE - NPRU - LILLE SUD - FAUBOURG D'ARRAS ET JB CLEMENT - BILAN DE CONCERTATION PREALABLE</b> .....	81

<b>DELIBERATION 21-C-0617 .....</b>	<b>81</b>
<b>LILLE - NPRU - POURSUITE DE LA REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE .....</b>	<b>81</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0618 .....</b>	<b>81</b>
<b>LILLE - NPRU - POURSUITE DE LA REQUALIFICATION DES QUARTIERS D'HABITAT ANCIENS - CONCESSION D'AMENAGEMENT NPNRU LILLE LQA - MS1 - CRAC 2020.....</b>	<b>81</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0619 .....</b>	<b>81</b>
<b>LILLE - NPRU - ZAC CONCORDE - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CRAC 2020 .....</b>	<b>81</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0620 .....</b>	<b>81</b>
<b>LOOS - NPRU- LES OLIVEAUX - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CONVENTION DE PARTICIPATION TRIPARTITE ENTRE LA MEL, LA VILLE DE LOOS ET LA SPL EURALILLE .....</b>	<b>81</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0621 .....</b>	<b>81</b>
<b>MONS-EN-BARŒUL - POLITIQUE DE LA VILLE - NPRU - CONVENTIONS DE GESTION DE SITE POUR UNE GESTION DURABLE DU QUARTIER.....</b>	<b>81</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0622 .....</b>	<b>81</b>
<b>ROUBAIX - NPRU - QUARTIERS ANCIENS - CONCESSION D'AMENAGEMENT "MULTI-SITES" - CONVENTION DE PARTICIPATION TRIPARTITE ENTRE LA MEL, LA VILLE DE ROUBAIX ET LA SPLA FABRIQUE DES QUARTIERS .....</b>	<b>81</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0623 .....</b>	<b>82</b>
<b>TOURCOING - NPRU - LA BOURGOGNE - FONCIER - INSTAURATION DES PRIX DE CESSION.....</b>	<b>82</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0624 .....</b>	<b>82</b>
<b>WATTIGNIES - NPRU - LE BLANC RIEZ - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE .....</b>	<b>82</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0625 .....</b>	<b>82</b>
<b>WATTRELOS - NPRU - LES VILLAS - PROTOCOLE FONCIER ENTRE LA VILLE DE WATTRELOS, VILOGIA, 3F NOTRE LOGIS ET LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - CONVENTION QUADRIPARTITE - SIGNATURE .....</b>	<b>82</b>

<b>DELIBERATION 21-C-0626</b> .....	82
<b>STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - CONTRACTUALISATION ENTRE L'ETAT ET LA MEL - CONVENTION 2021</b> .....	82
<b>DELIBERATION 21-C-0627</b> .....	82
<b>FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - CONTRIBUTION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE</b> .....	82
<b>DELIBERATION 21-C-0628</b> .....	82
<b>FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR</b> .....	82
• <b>Présentation</b> .....	82
<b>DELIBERATION 21-C-0626</b> .....	85
<b>STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - CONTRACTUALISATION ENTRE L'ETAT ET LA MEL - CONVENTION 2021</b> .....	85
• <b>Débat</b> .....	85
• <b>Vote</b> .....	90
<b>DELIBERATION 21-C-0628</b> .....	91
<b>FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR</b> .....	91
• <b>Débat</b> .....	91
• <b>Vote</b> .....	93
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT FRANCIS VERCAMER</b> .....	94
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0629</b> .....	94
<b>PLANS LOCAUX D'URBANISME- MODIFICATION - RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE - APPROBATION</b> .....	94
• <b>Présentation</b> .....	94
• <b>Débat</b> .....	95
• <b>Vote</b> .....	98

<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT BERNARD HAESBROECK.....</b>	<b>99</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0630 .....</b>	<b>99</b>
<b>FOREST-SUR-MARQUE - AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE POCHECO - AVENANT A LA CONVENTION ADOPTEE PAR DELIBERATION N° 18 C 0651 DU 19 OCTOBRE 2018 POUR UN REAMENAGEMENT DE SA DETTE .....</b>	<b>99</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0631 .....</b>	<b>99</b>
<b>LILLE - AIDE A L'IMPLANTATION - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE HELLO WATT .....</b>	<b>99</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0632 .....</b>	<b>99</b>
<b>LILLE - AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE TRANSFO + - AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION ADOPTEE PAR DELIBERATION N° 19 C 0586 DU 11 OCTOBRE 2019 .....</b>	<b>99</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0633 .....</b>	<b>99</b>
<b>LILLE - AIDE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE UTOCAT - AVENANT A LA CONVENTION ADOPTEE PAR DELIBERATION N° 18 C 0281 DU 18 JUIN 2018 POUR UN REECHELONNEMENT DE LA DETTE .....</b>	<b>99</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0634 .....</b>	<b>99</b>
<b>AIDE A L'IMPLANTATION DE LA SOCIETE LOJELIS - AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION ADOPTEE PAR DELIBERATION N°19 C 0290 DU 28 JUIN 2019 ET REVISION DES OBJECTIFS D'EMPLOIS .....</b>	<b>99</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0635 .....</b>	<b>99</b>
<b>ASSOCIATION LILLE DESIGN - SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ANNEE 2022 - VERSEMENT DE SUBVENTION .....</b>	<b>99</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0636 .....</b>	<b>99</b>
<b>SITE D'EXCELLENCE METROPOLITAIN - EURAMATERIALS - FILIERE MATERIAUX - TEXTILE-MODE - PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2022 DE L'ASSOCIATION.....</b>	<b>99</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0637 .....</b>	<b>100</b>
<b>SITE D'EXCELLENCE METROPOLITAIN - MAISONS DE MODE - FILIERE MATERIAUX-TEXTILE-MODE - PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ASSOCIATION MAISONS DE MODE AU TITRE DE L'ANNEE 2022 .....</b>	<b>100</b>

<b>DELIBERATION 21-C-0638</b> .....	100
<b>SITES D'EXCELLENCE METROPOLITAINS - EURASANTE - FILIERE SANTE - PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME DU GIE EURASANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2022</b> .....	100
<b>DELIBERATION 21-C-0639</b> .....	100
<b>SOUTIEN A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE HELLO LILLE - VERSEMENT DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2024</b> .....	100
<b>DELIBERATION 21-C-0641</b> .....	100
<b>SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIONS DE DEUX MAISONS DE L'EMPLOI - ANNEE 2022</b> .....	100
<b>DELIBERATION 21-C-0642</b> .....	100
<b>SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ASSOCIATION COMPETENCES ET EMPLOIS - OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022</b> .....	100
<b>DELIBERATION 21-C-0643</b> .....	100
<b>SOUTIEN DE LA MEL A L'ASSOCIATION BGE HAUTS-DE-FRANCE - SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022</b> .....	100
<b>DELIBERATION 21-C-0644</b> .....	100
<b>SOUTIEN DE LA MEL AUX PLATEFORMES D'INITIATIVE LOCALE - CONVENTIONS AVEC INITIATIVE LILLE METROPOLE NORD (ILMN), INITIATIVE LILLE METROPOLE SUD (ILMS) - ANNEE 2022</b> .....	100
<b>DELIBERATION 21-C-0645</b> .....	100
<b>SOUTIEN DE LA MEL AUX STRUCTURES DE LA FINANCE SOLIDAIRE POUR LA CREATION D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SUBVENTION A NORD ACTIF - ANNEE 2022</b> .....	100
<b>DELIBERATION 21-C-0646</b> .....	101
<b>APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS "INNOVER POUR L'EXCELLENCE CLIMATIQUE"</b> .....	101
<b>DELIBERATION 21-C-0647</b> .....	101
<b>MODELISATION ET OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE GRACE AU JUMENT NUMERIQUE - PLATEFORME SONARIS DU CEA TECH - PROLONGATION SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 - AVENANT A LA CONVENTION</b> .....	101

<b>DELIBERATION 21-C-0648 .....</b>	<b>101</b>
<b>PLATEFORME NAP-XPS DE SPECTROSCOPIE D'ELECTRONS POUR L'ANALYSE CHIMIQUE - PROLONGATION SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 - AVENANT A LA CONVENTION .....</b>	<b>101</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0649 .....</b>	<b>101</b>
<b>ENTREPRENEURIAT ETUDIANT - MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF EN PARTENARIAT AVEC LE RESEAU PEPITE LILLE HAUTS-DE-FRANCE .....</b>	<b>101</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0650 .....</b>	<b>101</b>
<b>MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20 C 0218 DE SOUTIEN A YNCREA HAUTS-DE-FRANCE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE SON CAMPUS - PRECISION DU PLAN DE FINANCEMENT - MODIFICATION DU BENEFICIAIRE QUI DEVIENT JUNIA .....</b>	<b>101</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>101</b>
• <b>Débat .....</b>	<b>103</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>108</b>
<b>DÉLÉGATION DE MME LA VICE-PRÉSIDENTE ANNE VOITURIEZ .....</b>	<b>109</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0651 .....</b>	<b>109</b>
<b>LILLE - MODALITES D'INTERVENTION DU DISPOSITIF DIGNEO DE L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT (AFL) - CONVENTION ENTRE LA MEL, LA VILLE DE LILLE ET L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE "INVESTISSEMENT ET MIXITE" .....</b>	<b>109</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0652 .....</b>	<b>109</b>
<b>AIDES A LA PIERRE DELEGUEES DE L'ETAT A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - DELEGATION DE L'AGENCE NATIONAL DE L'HABITAT (ANAH) A LA MEL - PROGRAMMATION D'ACTION 2022 ET AVENANT 2021-3 POUR L'ATTRIBUTION DE CREDITS DELEGUES COMPLEMENTAIRES POUR 2021 .....</b>	<b>109</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0653 .....</b>	<b>109</b>
<b>AIDES FINANCIERES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE - PROGRAMMATION 2022 .....</b>	<b>109</b>

<b>DELIBERATION 21-C-0654</b> .....	109
<b>CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE DE SERVICE EN MATIERE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE - OFFRE DE SERVICE AMELIO PRO - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF A L'ANNEE 2020</b> .....	109
• <b>Présentation</b> .....	109
• <b>Vote</b> .....	111
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT RÉGIS CAUCHE</b> .....	112
<b>DELIBERATION 21-C-0655</b> .....	112
<b>MARCHE DE FOURNITURE, D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE - 3 LOTS - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION - FINANCEMENT</b> .....	112
<b>DELIBERATION 21-C-0656</b> .....	112
<b>HALLUIN - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE (CVE) - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE - SOCIETE COVALYS - ANNEE 2020</b> .....	112
<b>DELIBERATION 21-C-0657</b> .....	112
<b>LOOS - SEQUEDIN - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE (CVO) - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE - SOCIETE SEQUOIA - ANNEE 2020</b> .....	112
<b>DELIBERATION 21-C-0658</b> .....	112
<b>MARCHE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-DEULE (CCHD) - SOCIETE PAPREC - AVENANT N° 5 - SURCOUTS LIES AU COVID-19, AUGMENTATION DE LA TGAP ET PROLONGATION DE DELAI - AUTORISATION DE SIGNATURE</b> .....	112
<b>DELIBERATION 21-C-0659</b> .....	112
<b>RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2020</b> .....	112
• <b>Présentation</b> .....	112
• <b>Vote</b> .....	114

<b>DÉLÉGATION DE MME LA VICE-PRÉSIDENTE HÉLÈNE MOENECLAËY .....</b>	<b>115</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0660 .....</b>	<b>115</b>
<b>LES CONTRATS DE PROJETS 2021-2026 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE.....</b>	<b>115</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>115</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>116</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT ALAIN BÉZIRARD .....</b>	<b>117</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>117</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>117</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT JEAN-FRANÇOIS LEGRAND.....</b>	<b>118</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0663 .....</b>	<b>118</b>
<b>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE PARTENARIALE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS.....</b>	<b>118</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>118</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>119</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT ÉRIC SKYRONKA.....</b>	<b>120</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0664 .....</b>	<b>120</b>
<b>MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA JEUNES EN METROPOLE ET LUTTE CONTRE LA PRECARITE DES JEUNES - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION ITINERAIRES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE .....</b>	<b>120</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0665 .....</b>	<b>120</b>
<b>GRANDS EVENEMENTS - SOUTIEN A UN EVENEMENT EXCEPTIONNEL - COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - DEUXIEME VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU GIP #FRANCE 2023, - AVENANT A LA CONVENTION CADRE POUR L'OBTENTION DE PLACES « SOCIALES » .....</b>	<b>120</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0666 .....</b>	<b>120</b>
<b>POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE PROMOTION D'EVENEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS - SAISON SPORTIVE 2021/2022.....</b>	<b>120</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>120</b>
• <b>Débat .....</b>	<b>121</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>123</b>

<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT MICHEL DELEPAUL.....</b>	<b>124</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0667 .....</b>	<b>124</b>
<b>CREATION D'UNE BOUTIQUE DE VENTE EN LIGNE AU MUSEE DE LA BATAILLE DE FROMELLES .....</b>	<b>124</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0668 .....</b>	<b>124</b>
<b>RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LA MEL ET LE PASS CULTURE: LA C'ART ET MUSEE DE LA BATAILLE DE FROMELLES - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE.....</b>	<b>124</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0669 .....</b>	<b>124</b>
<b>SOUTIEN AUX OFFICES DE TOURISME DE LA METROPOLE POUR L'ANNEE 2022 .....</b>	<b>124</b>
• <b>Présentation.....</b>	<b>124</b>
• <b>Vote.....</b>	<b>125</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT PATRICK GEENENS .....</b>	<b>126</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0670 .....</b>	<b>126</b>
<b>PERENCHIES - 53 RUE DU GENERAL LECLERCQ - CESSION AU PROFIT DE PRIMA DEVELOPPEMENT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA MEL, PRIMA DEVELOPPEMENT ET PARTENORD HABITAT .....</b>	<b>126</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0671 .....</b>	<b>126</b>
<b>ROUBAIX - QUARTIERS ANCIENS - SITE " QUATRE POLES D'APPUIS" - ANRU - CONCESSION D'AMENAGEMENT - TRANSFERT DES BIENS DE REPRISES.....</b>	<b>126</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0672 .....</b>	<b>126</b>
<b>LILLE - N°7 RUE DE THIONVILLE- CONVENTION AVEC LA REGION DES HAUTS- DE-FRANCE - TRAVAUX D'IMPLANTATION DE L'INSTITUT POUR LA PHOTOGRAPHIE.....</b>	<b>126</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0673 .....</b>	<b>126</b>
<b>HOUPLINES - PARCELLES A 901, A 904, A 905 - CONVENTION OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE) ENTRE LA MEL, LA MAIRIE D'HOUPLINES ET HABITAT DU NORD POUR LA GESTION DE LA ZONE HUMIDE .....</b>	<b>126</b>

<b>DELIBERATION 21-C-0674 .....</b>	<b>126</b>
<b>TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE DEMOLITION SUR LES PROPRIETES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - ACCORD CADRE - APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION – FINANCEMENT .....</b>	<b>126</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>126</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>127</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT CHRISTIAN MATHON .....</b>	<b>128</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>128</b>
• <b>Débat .....</b>	<b>128</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>129</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT MICHEL COLIN .....</b>	<b>130</b>
<b>DÉLIBÉRATION 21-C-0691 .....</b>	<b>130</b>
<b>ADOPTION DU GUIDE DE DÉONTOLOGIE DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE.....</b>	<b>130</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>130</b>
• <b>Débat .....</b>	<b>133</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>135</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ MATTHIEU CORBILLON....</b>	<b>136</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0704 .....</b>	<b>136</b>
<b>-HERLIES - PARC D'ACTIVITES DE LA RN 41 DIT LA MALADRERIE - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES (CRAC) 2020 ET DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE.....</b>	<b>136</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0705 .....</b>	<b>136</b>
<b>NEUVILLE-EN-FERRAIN - RONCQ - TOURCOING - CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC DU PETIT MENIN - PRESENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES (CRAC) 2020 .....</b>	<b>136</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0706 .....</b>	<b>136</b>
<b>NEUVILLE-EN-FERRAIN - RONCQ - TOURCOING - ZAC DU PETIT MENIN - APPROBATION DU PROTOCOLE DE FIN DE CONCESSION D'AMENAGEMENT ....</b>	<b>136</b>

<b>DELIBERATION 21-C-0707 .....</b>	<b>136</b>
<b>ROUBAIX - WATTRELOS - LA LAINIERE - CONCESSION D'AMENAGEMENT - AVENANT N°6 .....</b>	<b>136</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0708 .....</b>	<b>136</b>
<b>ROUBAIX - WATTRELOS - CONCESSION D'AMENAGEMENT DU PROJET DE LA LAINIERE - PRESENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES (CRAC) 2020 .....</b>	<b>136</b>
<b>DELIBERATION 21-C-0709 .....</b>	<b>136</b>
<b>TOURCOING - CONCESSIONS LOCATIVES CONFIEES A LA SEM VILLE RENOUELEE RENOIR ET DOISNEAU - PRESENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2020.....</b>	<b>136</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>136</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>137</b>
<b>DÉLÉGATION DE M. LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ AKIM OURAL .....</b>	<b>138</b>
• <b>Présentation .....</b>	<b>138</b>
• <b>Vote .....</b>	<b>138</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>139</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>140</b>
<b>AMENDEMENTS AUX DÉLIBÉRATIONS – AMENDEMENTS POLITIQUES</b>	
<b>AMENDEMENTS AUX DÉLIBÉRATIONS – AMENDEMENTS TECHNIQUES</b>	
<b>COMPTE RENDU DE SÉANCE</b>	
<b>LISTE DES DÉCISIONS DIRECTES PAR COMMISSIONS THÉMATIQUES</b>	
<b>TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS</b>	
<b>SUPPORT DE PRESENTATION EN SEANCE .....</b>	<b>140</b>

### **Présents (170) :**

M. ACHIBA (jusqu'à 19h45), M. AL DANDACHI, M. AMBROZIEWICZ, M. AMROUNI, M. ANDRIES, Mme AUBRY, M. BAERT, Mme BALMELLE, M. BALLY, Mme BARISEAU, Mme BECUE (jusqu'à 20h35), M. BEHARELLE, M. BELABBES, Mme BELGACEM, M. BERNARD, M. BEZIRARD, M. BOCQUET, Mme BODIER, M. BONNET, M. BONTE, M. BORREWATER, M. BOUCHE (départ 21h05), M. BREHON, Mme BRESSON, M. BROGNIART, Mme BRULANT-FORTIN, M. CADART, Mme CAMARA, M. CAMBIEN, M. CANESSE (jusqu'à 22h05), Mme CASIER (à partir de 17h25), M. CASTELAIN, M. CATHELAIN (jusqu'à 21h30), M. CAUCHE, M. CAUDERLIER, M. Christophe CAUDRON (jusqu'à 22h00), M. Gérard CAUDRON (jusqu'à 20h30), M. CHALAH, Mme CHANTELOUP, M. CHARPENTIER (jusqu'à 20h10), Mme COEVOET, M. COLIN, M. CORBILLON, M. COSTEUR, M. DAVID-BROCHEN, Mme DE SMEDT, M. DEBEER, Mme DELACROIX, M. DELBAR (jusqu'à 20h15), M. DELEBARRE, M. DELEPAUL, M. DENDIEVEL, M. DENOEUDE (jusqu'à 22h05), Mme DEPREZ-LEFEBVRE, M. DESBONNET, M. DESLANDES (jusqu'à 20h40), M. DESMET, M. DESMETTRE, M. DETERPIGNY, Mme DOIGNIES, Mme DOMRAULT-TANGUY, M. DOUFFI, M. DUBOIS, Mme DUCRET (jusqu'à 19h45), M. DUCROCQ, M. DUFOUR, M. DURAND, Mme DURET (jusqu'à 21h10), M. ELEGEEST, M. FITAMANT, M. FLINOIS, Mme FURNE, M. GADAUT (jusqu'à 20h00), Mme GANTIEZ, M. GARCIN, Mme GAUTIER, M. GEENENS, M. GHERBI, Mme GILME, Mme GIRARD, Mme GLADYSZ-SEBILLE, M. GONCE, Mme GOUBE, M. GRAS, M. HAESBROECK, M. HANOI, M. HEIREMANS (jusqu'à 20h30), M. HOuset, M. HUTCHINSON, Mme KHATIR, Mme KRAMARZ, M. LEBARGY, M. LECLERCQ, M. LEDE, Mme Catherine LEFEBVRE, M. Frédéric LEFEBVRE, M. Joseph LEFEBVRE, M. Paul LEFEBVRE, M. Dominique LEGRAND, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. LEWILLE, Mme LHERBIER, M. LIENART, M. LIMOUSIN, Mme LINKENHELD, M. MAENHOUT, M. MANIER (jusqu'à 22h15), M. MARCY, Mme MARIAGE-DESREUX, Mme MASSE, Mme MASSIET, M. MASSON, M. MATHON, M. MAYOR, Mme MAZZOLINI, M. MENAULT, Mme MEZOUANE-RAHMI, M. MINARD (jusqu'à 22h05), Mme MOENECLAËY, M. MONTOIS, Mme MOREAUX, M. MOUVEAU, Mme MULLIER (jusqu'à 21h05), Mme NIREL, Mme OSSON, M. OURAL, M. PACAUX, Mme PARIS, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAURON, M. PETRONIN, Mme PIERRE-RENARD, M. PILETTE, M. PLANCKE, M. PLOUY, M. PLUSS, Mme PONCHAUX, M. POSMYK, M. Ludovic PROISY, M. Patrick PROISY, M. PROKOPOWICZ, Mme PROVO, Mme RENGOT, M. RICHIR, Mme ROCHER, Mme RODES, M. ROLLAND, Mme ROUSSEL, Mme RUBIO-COQUEMPOT, Mme SEDOU, Mme SEGARD, M. SKYRONKA, M. SONNTAG, Mme SPILLEBOUT, Mme STANIEC-WAVRANT, M. TAISNE, M. TALPAERT, Mme THOMAS, Mme TONNERRE-DESMET, M. TURPIN, M. VANBEUGHEN, M. VERCAMER, M. VICOT, Mme VOITURIEZ, M. VUYLSTEKER, Mme WENDERBECQ, M. WOLFCARIUS, M. ZBIERSKI.

### **Elus présents ayant donné pouvoir pour la séance entière (4) :**

Mme BRUN (pouvoir à Mme LINKENHELD de 17h35 à 19h15), M. GERARD (pouvoir à M. CAUCHE à partir de 20h30), Mme GOFFARD (pouvoir à M. HANOI de 19h40 à 20h50), Mme LECHNER (pouvoir à Mme BRESSON jusqu'à 18h35).

### **Elus absents ayant donné pouvoir pour la séance entière (11) :**

Mme BADERI (pouvoir à Mme RODES), M. BLONDEAU (pouvoir à M. CORBILLON), M. BRAURE (donne pouvoir à M. PLOUY), M. BUISSE (pouvoir à M. LIMOUSIN), M. BUYSSCHAERT (pouvoir à M. MAENHOUT), Mme DEBOOSERE (pouvoir à Mme MARIAGE-DESREUX), Mme HALLYNCK (pouvoir à M. ELEGEEST), M. Jean-François LEGRAND (pouvoir à M. BERNARD), M. MOLLE (pouvoir à M. COSTEUR), M. PICK (pouvoir à Mme TONNERRE-DESMET), Mme ZOUGGAGH (pouvoir à Mme WENDERBECQ).

**Absents (3) :**

M. DARMANIN, M. DESTAILLEUR, M. HAYART.

***Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.***

# OUVERTURE DE SÉANCE

*La séance est ouverte à 17 heures 02.*

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Chers amis, bonjour à toutes et à tous à l'ouverture de ce Conseil, une nouvelle fois, particulier. Sur votre droite, vous pouvez voir l'ensemble des gens connectés. Donc, il n'est pas nécessaire de faire l'appel : nous pouvons constater que le quorum est atteint.

# ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

## Monsieur LE PRÉSIDENT

Comme le veut la tradition, le procès-verbal du Conseil du 15 octobre 2021 vous a été communiqué en vue de son adoption à la présente séance. S'il n'y a aucune remarque particulière, je le considère comme adopté. Je vous en remercie.

***Le procès-verbal du Conseil du 15 octobre 2021 est adopté.***

# PRÉAMBULE

*(Projection d'un diaporama / Cf. annexes)*

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers métropolitains, chères métropolitaines, chers métropolitains, nous nous réunissons à nouveau en visioconférence pour le dernier conseil de l'année 2021. L'année qui vient de s'écouler a été, une nouvelle fois, difficile pour chacun d'entre nous mais nous avons fait face. L'ensemble des élus et des agents métropolitains – que je salue – s'est mobilisé une nouvelle fois pour assurer le maintien du service public et être au rendez-vous, surtout, de la relance économique. La Métropole a continué à avancer, et elle continuera de la même manière en 2022. Raison pour laquelle, ce soir – et en responsabilité – tous ensemble, nous allons nous prononcer sur des délibérations importantes pour l'avenir des métropolitaines et des métropolitains.

Tout d'abord, je tenais à évoquer l'avenir du V'Lille qui a fêté ses 10 ans cette année, et qui, comme vous le savez, n'a cessé de croître depuis 2011 : 84 stations au lancement, puis 110, pour atteindre, aujourd'hui, 223 stations V'Lille. En 2020, lors de mon élection, je m'étais engagé à déployer une vingtaine de bornes supplémentaires à ce réseau. Nous avons collectivement souhaité aller plus loin encore, puisqu'en juin dernier, nous avons voté 38 stations supplémentaires.

Et j'ai le plaisir de vous dévoiler la carte qui s'affiche sur tous les écrans. Suite aux demandes, suite aux souhaits des maires, cette carte a été établie sur les critères objectifs inclus dans la délibération. Bien évidemment, elle a également été conçue dans une logique de continuité avec les stations V'Lille existantes, et conformément aux règles prédéfinies dans un milieu urbanisé et fréquenté. Comme vous le savez, cet investissement sera évalué de sorte que si la fréquentation dans ces nouvelles stations n'est pas au niveau attendu, nous pourrions les déplacer et les redéployer. L'objectif est bien commun : dynamiser l'usage du vélo par ces stations V'Lille stratégiquement positionnées. Et je souhaite vous dire très simplement que l'extension de notre offre de vélos en libre-service ne s'arrêtera pas là. Ce mode de déplacements est prisé par nos concitoyens. D'ailleurs, nous avons pu le constater à l'automne 2021 où l'utilisation du V'Lille a dépassé les statistiques de 2019, c'est-à-dire avant la COVID-19.

À terme, mon souhait, c'est qu'avec le renouvellement du contrat de service public en 2024, nous ayons ce débat pour inclure dans le futur contrat une quarantaine de stations supplémentaires, et atteindre ainsi le chiffre de 300 stations V'Lille sur le territoire métropolitain. Ce soir, ce déploiement représente une bonne nouvelle pour six maires heureux puisqu'il s'agira de leur première station V'Lille. On peut les citer : Lezennes, Marquette-lez-Lille, Wasquehal, Haubourdin, Hem et Faches-Thumesnil. Voilà, la première annonce que je tenais à vous faire à cette séance en visioconférence.

Je souhaitais aussi saluer l'ensemble des maires. Lors du dernier conseil, j'avais dit que j'allais beaucoup les solliciter sur le PPI voirie (Plan pluriannuel d'investissement voirie), le PPI cyclable, les contrats de projet, ou encore le PLH (Programme local de l'habitat). Sachez que vous avez tous largement œuvré, puisque ce soir, deux grandes délibérations porteront sur le PPI voirie et le PPI cyclable.

Je salue sincèrement le travail remarquable de nos collègues Bernard GÉRARD, Sébastien LEPRÊTRE et Jean-François LEGRAND, ainsi que celui de toutes nos unités territoriales, pour aboutir à ce projet : excusez du peu : 120 millions d'euros par an jusqu'à la fin du contrat pour consolider notre réseau routier, les ponts, les pistes et les voies cyclables.

Bien sûr, Bernard GÉRARD le détaillera plus en détail, mais ce projet représente 3 100 opérations, chers amis, à réaliser jusqu'à la fin du mandat. Et Dieu sait – Bernard aussi – que sur ces à peu près 600 millions d'euros de travaux, il y avait bien un milliard de demandes des maires. Nous avons essayé de satisfaire au mieux. Bien évidemment, il y aura, comme toujours (et c'est normal), de l'impatience, de l'insatisfaction, mais tout a été retenu, décalé, étalé dans le temps, mis sur un PPI, mis parfois en étude, décalé en fonction des acquisitions foncières, des projets. Et puis, vous le savez bien : on ne peut pas réaliser 3 100 opérations la même année. Bien évidemment, les entreprises ne pourraient pas le faire ; il n'y aurait pas assez de chantiers ou d'ouvriers sur l'ensemble de la métropole. Mais nous l'avons toujours dit avec Bernard GÉRARD : ce PPI est agile. Il y aura une clause de revoyure en 2024 pour affiner encore les opérations pour corriger, reculer, avancer celles qui seraient ou non mûres à ce stade.

L'autre délibération majeure concerne les contrats de projet. Là aussi, je remercie notre Vice-présidente, Hélène MOENECLAHEY, pour sa forte implication autour des maires parce que c'est la concrétisation nette des programmes municipaux. Ce soir, 1 308 actions sont reprises dans l'ensemble des tableaux, commune par commune, pour qu'il y ait ce contrat de projet entre la Métropole et les maires, pour qu'il y ait une vision entre la Métropole et les maires sur les projets à réaliser de tout type, qu'il s'agisse de l'urbanisme, de l'habitat, du logement, des déchets ménagers, ou encore des fonds de concours. Tous ensemble, nous avons une vision vraiment complète sur la totalité du territoire. Je vous remercie vraiment d'avoir réalisé ce travail extraordinaire en moins d'un an. Voilà les délibérations que je voulais mettre en exergue.

Dans une quinzaine de jours, la gratuité des transports pour les mineurs entrera en vigueur, et ce sur l'ensemble du territoire. Je souhaitais donc en profiter pour vous féliciter une nouvelle fois, les élus communautaires, d'avoir voté cette belle délibération qui redonnera du pouvoir d'achat aux ménages, qui incitera nos jeunes à prendre les transports en commun, et qui cessera cette disparité territoriale où certains jeunes, jusqu'à présent, devaient payer les transports en commun pour se rendre au lycée ou au collège, et d'autres pas. Ces trois éléments nous ont poussés à la gratuité des transports en commun pour nos mineurs. Cette justice sociale, pour laquelle je vous remercie, est un peu le cadeau de Noël de la MEL à l'ensemble des jeunes métropolitains. Si nous pouvons y œuvrer tous ensemble, j'en suis ravi.

Les amis, plus d'une trentaine de demandes d'intervention sont prévues. Ce soir, je serai assez strict en matière de règlement intérieur. Je demande donc à chaque intervenant de ne pas dépasser les cinq minutes afin que cette séance soit la plus agréable pour tout le monde. Bien évidemment, je ferai respecter ce règlement intérieur à la lettre. Je compte sur vous.

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT ALAIN BERNARD

*(Projection d'un diaporama / Cf. annexes)*

**DÉLIBÉRATION 21-C-0559**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - EXERCICE 2022**

- **Présentation**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Mon cher Alain, je te laisse la parole pour nous présenter les grandes délibérations financières ainsi que les grandes orientations budgétaires de la Métropole Européenne de Lille.

## **Monsieur Alain BERNARD**

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, chers collègues présents et éloignés, nous sommes réunis pour examiner le rapport d'orientations budgétaires. Ce rendez-vous habituel s'inscrit toujours dans cette période précédant les fêtes de fin d'année. Cette première étape du cycle budgétaire prendra un relief particulier fin février 2022 lorsque nous voterons, en Conseil, le budget primitif. Donc, il s'agit bien de données approximatives qui seront affinées dès lors que nous aurons les informations concernant la loi de finances qui devrait arriver d'ici à la fin de l'année. Cette étape importante permettra de fixer les lignes de conduite du budget, d'identifier les priorités et les engagements pluriannuels, et enfin, d'établir le PPI. Le PPI sera établi juste avant le budget. En cours d'écriture, il sera communiqué dès que possible.

Le document support du rapport d'orientations budgétaires, qui vous a été adressé, inclut le point annuel sur la structure et la gestion de la dette, avec notamment des indicateurs particulièrement favorables. Début 2022, nous terminerons le traitement de ce que l'on a appelé les « emprunts toxiques ». Le dernier sera soldé fin février, ce qui nous permettra d'être totalement clairs sur nos emprunts, avec notamment un endettement qui – nous le verrons tout à l'heure – est en train de reculer avant de rebondir. Tel sera bien l'objet des années à venir.

Le document comprend également une synthèse sur l'évolution des effectifs, la structure et les coûts RH (Ressources Humaines).

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes figure aussi en annexe de ce rapport. Certains me demanderont sans doute d'aborder le budget genré. Nous ne l'avons pas encore fait. Nous l'avons inscrit dans le plan d'actions et nous le ferons dès que possible.

J'ajouterais que les éléments du budget climatique ont été pris en compte dans la démarche de préparation du PPI. Nous ferons un point sur ces indicateurs – qui, maintenant, deviennent une habitude lors de nos réunions de préparation – au moment de la présentation du budget primitif.

Vous avez aussi reçu le rapport de développement durable.

Je le rappelle : ce rapport a été établi avec les informations les plus récentes. Il ne présage en rien des éléments de la loi de finances. On a quelques tendances, mais rien de confirmé. Nous serons vigilants à la publication de ces indicateurs.

Lorsque l'on établit un ROB, un rapport d'orientations budgétaires, la première chose à faire, est de regarder le contexte. La toile de fond des prévisions budgétaires est constituée par le contexte économique présent et à venir, vous le compreniez bien. Aujourd'hui, nous devrions ajouter aux indicateurs financiers la situation sanitaire et son évolution tant la COVID impacte nos actions et retarde un certain nombre de travaux que nous avons devant nous.

La situation sanitaire mondiale – et je pense que vous suivez régulièrement l'actualité – laisse présager une troisième année difficile. En tout cas si elle ne l'est pas, elle s'annonce au moins incertaine en ces premiers jours de 2022. Malgré tout, la tendance économique paraît bonne, avec notamment un PIB (produit intérieur brut) pour la France en hausse prévisionnelle de 3,9 %. Après les 4,6 % enregistrés en 2021, il y a longtemps que nous n'avions pas eu un chiffre aussi important – avec, il est vrai, l'effet rattrapage et la relance économique.

Néanmoins, cette conjoncture positive est un peu en trompe-l'œil en raison de quelques nuages obscurcissant l'horizon. En premier lieu, il y a le rebond de la pandémie que nous sommes en train de vivre et que nous avons du mal à chiffrer. Il est difficile d'obtenir une évolution prévisionnelle de cette crise sanitaire. Bien sûr, nous espérons tous que nous en serons vite libérés. D'ailleurs, quand ce sera le cas, nous serons plus nombreux dans cette salle du Conseil.

Un autre point d'inquiétude : les ruptures d'approvisionnement. Là aussi, je pense que vous êtes informés de ces difficultés, avec notamment les chaînes de fabrication qui sont parfois à l'arrêt faute de composants électroniques ou de matières premières.

Au tableau des risques également il y a l'inflation, avec une reprise que l'on a sentie courant 2021, notamment en raison du coût des matières premières et de l'énergie.

Nous pourrions ajouter quelque chose à cette liste noire. Vous savez, quand on prépare un budget ou un rapport d'orientations budgétaires, on broie du noir. Il faut beaucoup de sérénité pour s'en sortir. Il n'empêche qu'il y a quand même quelques inquiétudes, notamment sur l'évolution des mesures décidées par l'État pour regarnir les caisses. Vous n'êtes pas savoir – et il faut l'en féliciter – que l'Etat a fortement soutenu la sortie de crise avec notamment le fonds de rebond. Mais il faudra certainement s'attendre à ce que les collectivités publiques soient sollicitées – comme elles l'ont été il y a deux ans, il y a trois ans – en affectant des ressources complémentaires à l'État.

Au niveau des dispositions fiscales qui seront précisées par la loi de finances, nous émettons quelques craintes concernant les impôts de production. L'année dernière, nous avons eu quelques informations laissant redouter une baisse des impôts de production. Ce qui est bien pour l'économie mais moins bien pour les bénéficiaires, en l'occurrence pour la MEL (Métropole Européenne de Lille) et les établissements publics.

On annonce également la réforme des valeurs locatives, voire éventuellement – ce qui serait pénible – le plafonnement des dépenses de fonctionnement, comme nous l'avons vécu aussi il y a trois ans et encore l'année dernière.

Je donne une autre donnée de base pour établir ce rapport d'orientations budgétaires : la situation de départ ; autrement dit, la santé financière de notre établissement. Malgré le contexte particulier pour le moins pénalisant de l'année 2021, la MEL a conforté sa situation financière. Nous dégagerons une épargne nette en baisse – nous nous y attendions – mais qui restera très confortable aux alentours de 150 et 160 millions d'euros. Il s'agit d'un très bon score.

Nous avons également réduit l'encours de dette de 46 millions d'euros. Certes, nous pouvons nous en féliciter, mais ce n'est pas forcément glorieux puisque c'est souvent lié à des décalages et à des reports d'investissement. Le taux de réalisation de nos investissements va flirter avec les 70-72 %. Compte tenu du contexte, ce n'est pas surprenant, mais ce n'est pas satisfaisant non plus. Cette solvabilité de l'établissement et le respect des grands équilibres financiers – je n'ai pas besoin de vous convaincre – sont des conditions essentielles pour financer les grands projets du mandat qui commencent à poindre dans nos provisions.

Pour caractériser, en prenant un peu de recul, ce pré-budget, il est avant tout un budget volontariste et fixant un cadre prédéterminé dans lequel doivent s'inscrire le coût des actions retenues. Ce qui est fondamental dans la gestion d'une institution telle que la nôtre. Cette volonté englobe une certitude à savoir l'absolue nécessité d'engager et de réaliser le plan prévisionnel d'investissement.

Bien entendu, nous avons déjà les grandes lignes. Devant nous, nous avons des investissements et des projets incontournables à engager absolument au plus vite. Si nous ne les faisons pas au cours de ce mandat, ce n'est pas le mandat suivant qui nous le permettra, parce que de gros projets – notamment la plus grosse partie du SDIT (Schéma directeur des infrastructures de transports) – interviendront au-delà de 2026. Du coup, il y a une absolue nécessité de faire de la place dans nos plans d'actions et de réaliser les investissements prévus.

Face à cet objectif, il existe une incertitude qui n'est pas financière. Il s'agit de notre capacité opérationnelle. Ces dernières années, nous n'avons pas eu de souci de financement mais nous avons connu des soucis d'organisation interne et de concrétisation des projets. La nouvelle équipe mise en place par le Président Damien CASTELAIN doit permettre de gagner en agilité et de disposer des équipes pour réaliser ces projets. Nous suivrons ça de très près. Je compte sur la vigilance de tous les Vice-présidents en charge des politiques publiques quant à l'avancée des réalisations qui les concernent.

Nous resterons également attentifs aux lignes de recettes de fonctionnement. Vous verrez que nous avons prévu une évolution d'un peu plus d'1 %. Il faut absolument que nous puissions réaliser cette progression et alimenter notre épargne. Les recettes de fonctionnement devraient s'établir, en 2022, à un peu plus d'un milliard et demi d'euros. Nous flirterons avec les deux milliards d'euros en budget consolidé, certainement une première pour la Métropole.

Les recettes fiscales, quant à elles, retrouvent leur niveau de 2019 après avoir connu un creux pendant deux ans. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, leur évolution va dépendre de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Il ne s'agit donc pas d'une taxe locale. On va découvrir les chiffres au fur et à mesure que l'on avancera dans l'année. Pour l'instant, on a plutôt une tendance favorable, un petit peu au-dessus de ce que l'on prévoyait. C'est une bonne chose, on en a besoin ; donc, on ne va pas l'ignorer.

Une autre nouveauté en 2022 : la création de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Nous avons une fiscalité gelée et nous n'avons pas touché aux taux. Il n'y a que la création de la GEMAPI qui est une compétence que nous avons reprise et que nous avons votée. Cette taxe GEMAPI sera une recette fléchée et ciblée et alimentera les besoins de la politique de l'eau en apportant, en 2022, un peu plus de 7 millions d'euros de recettes complémentaires.

La loi de finances précisera un certain nombre d'évolutions. Nous avons pris en compte une perte de recettes pour la dotation de compensation de 3,4 millions d'euros. Cette érosion de la dotation de compensation est un phénomène habituel : ce sont un peu plus de 3 millions d'euros que nous perdons chaque année.

Avec l'effet de sortie de crise, les autres recettes de fonctionnement connaissent une évolution plus sensible et comprennent la redevance assainissement, les recettes tarifaires, les recettes liées aux parkings, ainsi qu'un apport exceptionnel à savoir une indemnisation de la part des assurances d'un peu plus de 4 millions d'euros concernant le CVO (centre de valorisation organique). Une fois les turbulences apaisées liées à la crise sanitaire, pour nos recettes de fonctionnement, nous devrions retrouver un rythme d'évolution régulier à compter de 2023 et 2024. Vous avez le tableau avec les chiffres sous les yeux.

Concernant les dépenses de fonctionnement, pour les cinq années à venir, la trajectoire d'évolution est fixée à 1,5 %. Tout à l'heure, je disais que pour établir un budget, nous n'enregistrons pas et nous n'additionnons pas toutes les dépenses. Là, nous avons fixé une enveloppe dans laquelle chaque action devra s'inscrire pour être retenue. L'enveloppe est prévue avec une croissance d'1,5 % tous les ans. Nous ne pouvons pas dépasser ce rythme d'évolution, sinon nous mettrions en péril l'épargne. Ce qui ne serait vraiment pas une bonne chose au moment où nous avons beaucoup d'investissements à faire.

Cette base de pilotage de nos dépenses courantes est impérative pour maintenir un niveau d'épargne suffisant. Pour tenir cet objectif, il nous faudra, dans chacune des politiques publiques, distinguer le suffisant du superflu, aller à l'essentiel, ignorer parfois des développements qui ne s'imposent pas. Il faudra travailler avec un niveau de service optimisé. Il ne faut pas chercher à faire plus si le simple nécessaire suffit, et être vigilant dans la renégociation d'un contrat, d'autant que l'on en a 30 à négocier d'ici à la fin du mandat. Dans ces renégociations, il faudra absolument que l'on cherche l'optimisation, ce qui n'a pas été le cas sauf pour la négociation des transports où nous avons toujours ajouté des fonctionnalités que nous n'avions pas, ce qui a entraîné une hausse des coûts particulièrement pénalisante.

Le reversement aux communes est globalement stable.

En 2022, nous entamerons les travaux sur l'instauration d'un pacte fiscal et financier. Ce qui est obligatoire parce que nos indicateurs de la dotation de solidarité communautaire (DSC) sont obsolètes. En 2022, pour toutes les communes, nous avons retenu une croissance uniforme de cette dotation de 1,4 % faute de pouvoir la calculer compte tenu des modifications, la suppression de la taxe d'habitation et des valeurs locatives industrielles, entre autres. Une remise à plat s'impose, donc.

Enfin, je soulignerai l'apport minérateur des frais financiers encore très bénéfique en 2021 et 2022, mais qui s'estompera progressivement d'ici à la fin du mandat.

Concernant les dépenses d'équipement, d'investissement, après deux années où les réalisations ont été amputées et/ou retardées, un défi stratégique majeur s'impose à nous : engager les grands chantiers indispensables à l'avenir de notre métropole. Sur les cinq années qui viennent, ce sont près de 3 milliards d'euros (2,9 milliards exactement) qui seront mobilisés. Ce qui représente en moyenne annuelle 570 millions d'euros, soit près de

200 millions d'euros de plus que le mandat précédent. Vous mesurez donc le bond en avant. Nous exploserons les records en matière d'investissement. Et je souligne à nouveau la nécessité – au-delà de l'aspect financier – d'avoir les équipes mobilisées pour réaliser ces investissements.

Parmi les dépenses les plus importantes, qui seront détaillées, bien sûr, dans le budget primitif, on peut citer :

- ✓ 131 millions d'euros sur cinq ans pour l'aménagement et le logement.
- ✓ 495 millions d'euros pour la politique de l'eau et de l'assainissement, vous comprenez mieux pourquoi on a créé la taxe GEMAPI.
- ✓ 126 millions d'euros pour les déchets ménagers.
- ✓ 116 millions d'euros pour la GEMAPI.
- ✓ 134 millions d'euros pour les parcs d'activités et l'immobilier d'entreprise.
- ✓ La voirie disposera – le Président vient de le dire – d'une enveloppe annuelle de 120 millions d'euros comprenant les 15 millions d'euros réservés au développement de pistes cyclables.
- ✓ Les transports mobiliseront plus de 800 millions d'euros hors SDIT. Vous vous rendez compte...
- ✓ 240 millions d'euros pour programme SDIT qui commencera à se développer dans les dernières années de ce mandat.

Nous aurons l'occasion de détailler tous ces chiffres lors de la présentation du budget primitif et de l'examen du PPI. Il s'agit d'un programme colossal. Les communes ne sont pas ignorées puisque nous développons également les fonds de concours qui connaissent un succès important et qui sont particulièrement bénéfiques pour les petites communes.

Pour sa part, en 2021, l'encours de dette a baissé pour s'établir à 1,356 milliard d'euros, soit 46 millions d'euros de moins que l'année précédente. Bien entendu, il va évoluer au rythme du recours des emprunts et du développement de nos projets. Ce qui n'aura pas d'effet en 2022. C'est plutôt à partir de 2023 que cette croissance devrait nous emmener en fin de mandat en 2026, à un encours de dette d'1,9 milliard d'euros. Ce qui reste dans le domaine des choses supportables, à condition – et je le dis très clairement – de bien maîtriser et de protéger notre niveau d'épargne. Nous ne pourrions pas tenir ce rythme d'investissement si l'épargne ne se maintient pas.

Notre capacité de désendettement est excellente : fin 2021, elle sera à 4,3 ans. Ce ratio progressera à 5,5 ans fin 2026, ce qui restera un très bon indicateur au regard de ce qui est constaté dans d'autres collectivités publiques.

En conclusion, ce pré-budget s'inscrit dans un contexte tendu mais il montre de beaucoup d'ambition et il est maîtrisé. J'allais dire « totalement maîtrisé », mais ce serait orgueilleux. En tout cas, nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité tout en faisant preuve de beaucoup de vigilance.

Chers collègues, je répondrai avec beaucoup de plaisir à vos questions.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Alain BERNARD.

- **Débat**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je prends le rythme de l'organisation en visioconférence. Je vois les gens qui s'inscrivent. Je passe la parole à Éric BOCQUET.

## **Monsieur Éric BOCQUET**

Bonjour, Monsieur le Président, bonjour également à tous les collègues présents physiquement à la MEL ou en visioconférence, je voudrais prononcer quelques mots sur ce ROB en remerciant Alain BERNARD de cette présentation déjà été faite en commission.

Tout d'abord, au nom du groupe, je salue le choix de la stabilité et de la fiscalité. Nous savons que le pouvoir d'achat est redevenu la première préoccupation de nos concitoyens ici et ailleurs. Donc, c'est une bonne chose que d'afficher cette stabilité.

Le deuxième élément que je souhaite mettre en avant est la stabilisation, et surtout la sécurisation, de la dette. Nous nous désintoxiquons. Ce qui est une excellente chose. À quelques jours des fêtes, ce n'est pas mal. Ça reste un sujet inquiétant et éventuellement lourd de risque, mais aujourd'hui, ce risque s'éloigne. Encore une fois, c'est une excellente chose.

Le troisième élément de mon intervention est le niveau d'investissement soutenu. Il est effectivement très positif d'avoir une démarche particulièrement volontariste en matière d'investissement. C'est bon pour l'économie, pour les besoins de nos concitoyens, et pour les communes que nous représentons les uns et les autres.

Dernier élément : la DSC versée aux communes est maintenue. Il s'agit aussi d'une bonne chose. Pour le coup, j'ai envie de dire que la DSC versée aux communes est du ruissellement concret et positif, ce que nous vérifions sur le terrain. Donc, au nom de mon groupe, je salue aussi cette disposition.

L'interrogation, que nous avons, concerne malheureusement la confirmation de ce qu'on appelle le « désengagement de l'État » au regard des projections pour l'année prochaine jusqu'en 2026. Juste un petit calcul : les recettes fiscales constatées en 2021 sont de l'ordre de 766 millions d'euros. Pour le BP 2026, elles sont prévues à 858 millions d'euros. Si on calcule les pourcentages, cette année, les recettes fiscales ont représenté 52 % de nos ressources sur le budget global, et en 2026, elles représenteront 53,9 %. Certes, ce n'est pas un « tsunami » mais il s'agit quand même d'un grignotage progressif qui confirme que la participation de l'État est en retrait. Par le biais des dotations et des participations, elle passe de 24,2 % en 2021 à 21,46 %. Les courbes s'éloignent. Quand même, ce sujet d'inquiétude doit nous interpeller. En tant que collectivités, je pense qu'il y aurait à s'exprimer sur le sujet. N'y a-t-il pas lieu d'alerter, de dire notre inquiétude sur cette tendance qui se confirme d'année en d'année ? Mais encore une fois, ce n'est pas un phénomène récent ; on l'a constaté très souvent.

Alain BERNARD a rappelé fort justement que ces dernières années, les collectivités ont déjà été sollicitées au nom de la réduction de la dette publique, etc. On connaît ce discours. De ce point de vue, la MEL a fait des efforts considérables. La MEL était même en deçà des objectifs de hausse des dépenses fixés dans les ex-contrats de Cahors. Les efforts ont toujours été faits pour maîtriser les dépenses.

Autre remarque – ça a été évoqué : la loi de finances est définitivement adoptée. Enfin, il restera l'avis du conseil constitutionnel, mais l'essentiel est acquis, dont, effectivement, la baisse des impôts de production (10 milliards d'euros en moins) au nom de la compétitivité. Là aussi, c'est une nouvelle source d'inquiétude pour les collectivités, car 10 milliards d'euros, ce n'est pas rien. Ça se traduira dans nos ressources puisque ça concerne la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) qui risque de diminuer. C'est également une vraie question sur l'avenir ; on risque de perdre encore en autonomie. On a déjà perdu la TP (taxe professionnelle) il y a onze ans, on a perdu la taxe d'habitation... Il nous restera le versement transport et la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Bref, ça se répercute sur nos concitoyens, sur les contribuables métropolitains. Une vraie question se pose.

Il y a quand même un paradoxe. En effet, si la MEL a fait le bon choix (et il le fallait) de soutenir l'économie métropolitaine avec des aides par millions d'euros. On intervient aussi sur le tissu économique de la métropole et dans le même temps, on subit la baisse des ressources économiques au plan national. Là aussi, il y a un double effet ciseaux qui a lieu de nous alerter – et nous voulions le dire – à ce stade du ROB. Raison pour laquelle on s'interroge un peu sur l'optimisme des prévisions de hausse régulière des recettes fiscales dans le tableau qui nous a été soumis.

Enfin, je salue le PPI voire mais je ne développe pas plus puisque notre collègue, Patrick PROISY, émettra une intervention spécifique concernant le sujet. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Éric. Vos interventions sont toujours aussi pertinentes et intéressantes. Un grand merci.

Je passe la parole à Rudy ELEGEEEST.

### **Monsieur Rudy ELEGEEEST**

Monsieur le Président, je souhaiterais d'abord vous remercier pour vos propos introductifs concernant le V'Lille. Lors du renouvellement de la dernière DSP (délégation de service public), nous avons été dans l'incompréhension puisque les moyens plus limités avaient conduit à la suppression de stations. Aujourd'hui, évidemment, nous vous applaudissons des deux mains pour saluer cette décision.

Merci, Monsieur le Premier Vice-président, pour cette présentation claire de ces éléments d'orientations budgétaires comportant, au final, assez peu d'aspérités. L'avenir est, par définition, teintée d'incertitudes. Cette année, elles sont bien sûr liées, en recettes comme en dépenses, à la situation post-COVID-19. Enfin, nous aurions pu le dire il y a quelques semaines, mais hélas, nous voyons que nous sommes loin d'en être sortis. D'autres incertitudes plus structurelles pèsent aussi sur nos recettes, comme les estimations de recettes de CVAE. Néanmoins, comme vous l'indiquez, le contexte est celui d'une reprise qui nous place sous tension inflationniste et d'approvisionnement.

J'ai évoqué les recettes comme des éléments de contexte. En effet, au fil des années et des réformes – ça a été dit sous une autre forme par Éric BOCQUET à l'instant – des éléments de contexte ont affecté notre panier de ressources, nous perdons la main, nous perdons de l'autonomie financière et fiscale. Sur ce plan, d'un point de vue purement budgétaire, on ne peut pas, à mon sens, trop se plaindre ou accabler – comme certains en ont l'habitude – l'État quant à l'effet de ces réformes. Il y a la CVAE, la TVA... Nous dépendons de l'activité économique, et les perspectives de reprise, combinées avec notre choix d'activer la taxe GEMAPI, nous laissent espérer, sur ce mandat, une progression de 12 % de nos recettes fiscales, et de 8 % des recettes de fonctionnement.

Au-delà de l'aspect strictement financier, on ne peut, par contre, que regretter que ces réformes distendent finalement, altèrent le lien à la fois de responsabilité, de contrôle et démocratique entre les citoyens, les collectivités, et même les élus. Ce qui peut-être encore plus dommageable pour un établissement intercommunal comme le nôtre qui, pour beaucoup de citoyens, demeure un peu lointain.

Venons-en à la stratégie financière. Les objectifs énoncés aux pages 3 et 4, je cite : « *Stabilité des taux, maîtrise de l'endettement, recherche de recettes, maîtrise des dépenses de fonctionnement, investissements conséquents* », sont particulièrement œcuméniques. Aucune aspérité, disais-je. Par contre, ce qui est très positif, c'est qu'au-delà de l'énoncé, et abstraction faite de la nouvelle taxe GEMAPI et des débats possibles sur ce que l'on appelle un « investissement conséquent », ces objectifs sont tenus. Nous savons tous que la santé financière de nos collectivités dépend beaucoup de notre capacité à veiller à la corrélation entre l'évolution des dépenses de fonctionnement et celle des recettes de fonctionnement. Ici, c'est le cas, et c'est bien.

Mais comme notre autofinancement est stable, le niveau de notre endettement est, bien sûr, lié au volume de nos investissements. Lors du mandat précédent, l'investissement – notre cœur de métier – était un peu atone, et l'endettement a baissé. C'est ce que vous appelez « les fondations ». Tout à l'heure, Alain BERNARD a reconnu avec humilité les difficultés opérationnelles de lancement d'un certain nombre de projets.

Dans ce mandat, nous prévoyons – et là aussi, c'est bien – une hausse de l'investissement qui engendra une augmentation de la dette. C'est mécanique, nous sommes prévenus.

Notre inquiétude, c'est sur le plus long terme ; non pas en 2022, mais pour la fin du mandat. Pour reprendre une phrase un peu connue : « *Jusqu'ici, tout va bien. L'important, c'est l'atterrissage.* » L'atterrissage aura lieu en fin de mandat sur un tas de sable qui aura été poussé du fait d'un démarrage tardif ou du temps nécessaire à la gestation de certains grands projets. Bien sûr, je parle (ça a été dit par Alain BERNARD) des sollicitations financières majeures qui vont être induites par la réalisation lourde du SDIT (les lignes de tramway) et la participation de la MEL aux grands projets urbains sur ses compétences aménagement, notamment dans le cadre de l'ANRU. En matière d'endettement, ça va être brutal.

Gérer, c'est prévoir, même si cette échéance est lointaine. Paradoxalement, pour moi qui n'ai jamais été un gestionnaire de dettes, vu l'importance de ces projets, et en reprenant un peu l'esprit d'un « quoi qu'il en coûte », je pense que dans quelques années, il faudra, de gré ou de force, se lâcher un peu sur la dette. Mais il s'agira d'une dette utile.

Monsieur le Président, Monsieur le Premier Vice-président, pour les orientations 2022, en dépenses d'équipement, nous avons peu à dire. Nous retrouvons un peu de tout, de tout un peu. Cette dispersion est sans doute aussi inhérente à la nature même d'un établissement intercommunal comme le nôtre. Nous apprécions que dans les perspectives – c'est écrit à la page 5 du rapport – seule la dynamique de transformation écologique du territoire soit évoquée. Nous nous associons pleinement à cet objectif. C'est un cap, c'est une ligne pour

notre métropole. Nous y adhérons, et nous vous encourageons.

Enfin, bien sûr, je ne peux terminer mon propos sans souligner notre aspiration au réexamen du pacte financier et fiscal entre la MEL et les communes. En l'état, cette relation – cela pourrait être aisément démontré avec l'AC et la DSC – accentue les écarts de richesse entre les communes. C'est, à nos yeux, tout à fait regrettable. Chaque année, on repose cette question. Ce chantier est souvent différé. Alain BERNARD s'y est engagé, avec les incitations de la CRC (Chambre Régionale des Comptes), pour l'année 2022. Espérons, cher Alain, que notre vœu sera exaucé l'année prochaine. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur ELEGEST. Merci également de vos remerciements pour le V'Lille.

Je passe la parole à Madame SÉGARD.

### **Madame Pauline SÉGARD**

Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, la particularité du contexte économique dans lequel nous nous trouvons, et que vous avez présenté, tient essentiellement à la crise sanitaire – cela a été rappelé – au confinement qu'elle a nécessité, ainsi qu'à leurs conséquences. Cela montre à quel point l'indicateur qu'est le taux d'augmentation du PIB est pauvre. Il ne dit rien ni des raisons pour lesquelles un surcroît de richesse est créé, ni de l'état dans lequel se trouve notre société. Il ne dit rien, non plus, du partage des richesses ou des externalités négatives qu'elle génère.

Pour ce qui est des recettes, le remplacement du produit de la taxe d'habitation par une fraction de TVA n'est évidemment pas de nature à rendre des marges de manœuvre à la collectivité en matière de la fixation des taux d'imposition, et donc des recettes perçues. Nous le regrettons. Puisque je parle de marges de manœuvre, la suspension des contrats de Cahors a rendu une certaine latitude aux collectivités dans leur gestion. La mise en place d'un nouveau dispositif similaire, qualifié, dans le rapport, de « *vraisemblable* », serait une nouvelle atteinte à la libre administration des collectivités que nous rejetons fermement. D'autant qu'il est impératif que la MEL augmente ses effectifs – et donc, ses dépenses de fonctionnement – de manière à pouvoir mener à bien l'ensemble de ses projets.

En matière de dette, nous saluons la souscription d'emprunts verts qui, en fait, ne sont pas les plus chers et constituent un levier important à activer pour financer les projets contribuant à la transition écologique. Toutefois, la MEL fait toujours appel à des banques qui continuent d'investir dans les énergies fossiles. L'objectif de la MEL, en cohérence avec ses ambitions en matière de transition écologique, doit être de contribuer activement au désinvestissement des énergies fossiles. En ce sens, l'arrivée de la Nef (banque éthique) parmi les prêteurs de la MEL est une avancée qu'il sera nécessaire d'amplifier.

J'en arrive aux orientations politiques contenues dans le rapport. Vous avez évoqué la question Monsieur le Vice-président. En matière d'égalité femmes-hommes – point sur lequel j'avais insisté l'année dernière – notre groupe remarque et salue le fait que le rapport ait été substantiellement étoffé. Il rend compte de manière beaucoup plus transversale des politiques de la MEL en la matière, et annonce ce que vous avez dit tout à l'heure, je cite : « *Un enjeu du prochain rapport sera de pouvoir présenter un état des lieux sexué des bénéficiaires des dispositifs de la MEL* ». C'est un bon début, et nous vous en remercions. Vous pouvez compter sur notre groupe pour faire des propositions concrètes afin d'avancer dans cette direction.

En matière d'égalité et de lutte contre les discriminations, il nous semble que la MEL pourrait aller plus loin. Le rapport d'orientations budgétaires stipule, je cite : « *La politique de la ville porte la transformation des quartiers prioritaires via le nouveau programme de renouvellement urbain, et complète les autres dispositifs améliorant la qualité de vie des habitants* ». Alors que la MEL est l'une des métropoles les plus ségréguées de France – selon des travaux de l'ADULM (Agence de Développement et d'Urbanisme) et des statistiques de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) – elle pourrait davantage mobiliser ses fonds de droit commun en faveur des quartiers en politique de la ville. Monsieur le Président, vous avez affirmé, lors de la signature de la nouvelle convention avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), que les fonds de concours de la MEL étaient spécialement mobilisés pour ces quartiers. Or, à ce jour, sauf erreur de ma part, seul le fonds de concours école comprend un critère concernant directement les QPV (quartiers de la politique de la ville), et aucun chiffre ne nous est communiqué sur la répartition géographique des fonds de droit commun.

Pour commencer, il nous paraîtrait judicieux de faire un diagnostic de l'état des fonds de droit commun bénéficiant à ces quartiers fragiles, et de les réorienter en conséquence. La mobilisation de ces fonds en faveur des QPV est, en effet, l'un des objectifs de la loi Lamy de 2014. De façon très concrète, une enveloppe complémentaire « politique de la ville » pourrait être mise à disposition au budget de chaque service sectoriel.

Enfin, à ce rapport d'orientations budgétaires est annexé le rapport sur le développement durable. Ces deux documents mentionnent la démarche de budget climatique engagée depuis quelques années déjà par la MEL. La manière dont elle est menée aujourd'hui nous interroge, en particulier les critères choisis pour évaluer les dépenses. Typiquement, le fait de considérer comme très favorable une dépense de travaux de voirie, à partir du moment où ils permettent une augmentation de 100 % de la part d'espace public non dédiée à la circulation automobile, est très critiquable. Cela ne dit rien du partage final de l'espace public. De même qu'est problématique le fait de fixer à 40 % d'espace public non dédiés à la circulation automobile le seuil à partir duquel un projet est considéré comme favorable à la lutte contre les dérèglements climatiques.

Cela constitue un recul par rapport à l'ambition que s'était fixé la MEL dans son PDU (Plan de déplacements urbains), c'est-à-dire d'atteindre un partage égal de l'espace public entre circulation automobile et autres usages. Ambition qui aurait dû être encore rehaussée plutôt que diminuée au regard de l'ampleur des changements à impulser en matière de déplacements. Pour l'instant, seules les délibérations relatives à la voirie font référence à l'analyse des dépenses au titre du budget climatique. Le rapport annonce un développement de cette intégration de manière plutôt prudente. Tout en reconnaissant le caractère innovant et complexe de la démarche, nous insistons pour que ce mouvement s'accélère afin que toutes les dépenses de la MEL puissent être passées au crible du budget climatique. Et surtout, nous plaidons pour des critères d'évaluation exigeants. Il n'y aurait rien de pire qu'un budget climatique qui classerait beaucoup trop facilement les dépenses en « favorable » ou « très favorable ». Ce qui discréditerait la démarche et jetterait un doute sérieux sur la sincérité des ambitions de la MEL en matière de transition écologique et de lutte contre les dérèglements climatiques.

Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Madame SÉGARD. J'ai bien noté vos réflexions sur les fonds de concours, mais pour la plupart, nous allons jusqu'à 50% ; c'est-à-dire le taux maximal légal sur les fonds de concours, en fonction des demandes des maires.

A chaque fois qu'un maire déposera une demande de fonds de concours sur les QPV, bien évidemment, je l'accorderai avec un grand plaisir. En tout cas, j'ai noté le diagnostic que vous souhaitez.

À présent, la parole est à Madame Marion GAUTIER.

### **Madame Marion GAUTIER**

Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Président, chers collègues, je voulais d'abord remercier le Vice-président, Alain BERNARD, et l'ensemble des services pour le travail réalisé pour le ROB qui nous a été présenté ce soir. Je voudrais également saluer les échanges qui ont eu lieu en commission. Ce qui a permis d'obtenir un certain nombre d'éclairages, notamment sur les recettes et ses évolutions. Je ne reviendrai pas sur ces sujets.

Je voudrais aussi saluer le subtil équilibre sur l'évolution des dépenses de fonctionnement qui reste prudente et corrélée à l'évolution projetée des recettes, et qui, en même temps, permet chaque année la création de 30 nouveaux postes tels que prévus dans le ROB. Je pense que c'est important pour soutenir les dépenses d'investissement de la MEL.

Je souhaiterais également saluer l'augmentation des dépenses d'investissement qui, sur cette projection, est importante et s'étale sur plusieurs années. L'accent est mis sur le climat et la transition écologique, avec notamment la mise en place du plan Climat-Air-Énergie Territorial. Au passage, je voudrais saluer Audrey LINKENHELD qui le met en œuvre. Par ailleurs, je note la progression du budget sur cette politique : 778 millions d'euros sont prévus d'ici à 2026. Je pense qu'il est très important de faire les additions pour se rendre compte des montants significatifs dont on parle.

Je voudrais aussi saluer le fonds de concours de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables qui vient accompagner les projets des communes. À Lille, plusieurs projets sont en route. Je pense que c'est de cette manière que la transition écologique doit être portée.

S'agissant des transports, avec notamment le doublement des enveloppes, à compter de 2023 quand on regarde de BP à BP, pour accompagner le SDIT, et encourager l'usage des transports en commun et les mobilités actives, je pense qu'il y a de véritables enjeux de priorisation, un véritable enjeu à faire reculer l'usage de la voiture individuelle tout en étant attentif à apporter des solutions pour ceux pour qui une mobilité sans voiture est complètement impossible soit du fait de leur lieu d'habitation, soit du fait de difficultés de déplacement. Je crois qu'il faut trouver un équilibre tout en privilégiant des modes de déplacement non polluants.

Concernant le logement, je crois que cette politique reste fondamentale à la MEL, avec à la fois les plans de rénovation durable de l'habitat ancien, la règle des trois tiers dans la construction de logements, et puis la poursuite des exigences dans la lutte contre l'habitat indigne. Encore une fois, je pense que cette politique demeure centrale pour la Métropole Européenne de Lille, car le combat contre le mal-logement et la ségrégation spatiale est encore d'actualité.

Je tenais à saluer le travail sur le budget climat qui doit accompagner la priorisation, sachant que le travail a déjà été fait pour la voirie. Je crois que ceux qui sont dans la critique ne se rendent peut-être pas compte du chantier que ça représente, ne serait-ce que l'intégrer de façon suffisamment fine pour pouvoir accompagner les délibérations.

Au niveau de la dette, et plus particulièrement sur sa structure qui évolue, d'un côté, il y a la fin des taux structurés – avec notamment les *swaps* de la Royal Bank of Scotland qui arrivent à échéance – et de l'autre, l'arrivée de la Nef. Ce qui montre que l'on est peut-être dans une phase de transition. Je commence à croire à un modèle qui évolue par rapport à il y a 20 ans. Pour reprendre le débat que nous avons eu en commission : oui, la MEL peut et doit jouer son rôle de promotion d'une finance plus responsable. C'est ce qu'elle fait, d'ailleurs. Dans les bilans mondiaux consacrés à la finance verte, on voit que seules 31 % des banques mesurent l'impact de leur financement sur le climat. Je pense que l'on peut dire que celles qui prêtent à la MEL via les prêts verts pourront le faire.

L'intérêt des prêts verts est d'abord celui d'une finance plus responsable, notamment en ciblant des investissements éthiques se préoccupant des projets sous-jacents et de leurs impacts environnementaux dans leurs choix d'investissement. Je reprends là les mots d'un des partenaires, mais je crois que cette incitation mise par la MEL à son échelle est vraiment importante.

Sur la Nef en direction de ceux qui se félicitent de son arrivée tout en critiquant le fait qu'il n'y ait pas suffisamment de prêts de sa part, je leur dis qu'à mon sens, ce n'est pas du fait de la MEL mais plutôt de la capacité limitée vis-à-vis de la taille de l'acteur par rapport aux besoins en financement. Parfois, un peu de réalisme dans les discours ne ferait pas de mal.

Enfin, je termine en remerciant surtout pour le travail qui a été fait. Évidemment, le groupe que je représente se félicite de ce ROB et des politiques qui pourront être menées grâce à lui. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Madame GAUTIER.

Christophe CAUDRON, c'est à vous.

## **Monsieur Christophe CAUDRON**

Monsieur le Président, mes chers collègues, je ferai une courte intervention au nom du groupe « Métropole Innovante » pour remercier Alain BERNARD, Romain ROGUET et l'ensemble des services pour ce ROB préalable au budget.

Il est vrai que ce millésime 2022 n'est pas simple à construire. Alain BERNARD vient de l'expliquer, il est vrai aussi que dans ce contexte de réforme fiscale, il y a beaucoup d'incertitudes économiques et sanitaires. La prudence est donc de mise. Heureusement, la MEL, en bonne santé financière, est parfaitement solvable. Ce ROB s'inscrit dans un contexte de moindre dynamisme fiscal, de volonté très ferme de maintien et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec notamment de bons indicateurs financiers dont l'épargne brute et l'épargne nette et une capacité de désendettement qui, certes, passera par un pic lié au programme d'investissement, mais qui reviendra ensuite un niveau tout à fait acceptable, c'est-à-dire à 5,5 années en 2026. Cette bonne santé financière et ces indicateurs permettent cette vision de la MEL et de son exécutif et correspondent aux projections que l'on vient de voir, dont ce PPI ambitieux sur cinq ans qui réjouit notre groupe. 2,9 milliards d'euros représentent un montant très significatif, voire historique si j'en crois Alain BERNARD.

Je vais simplement mettre en exergue quatre thèmes majeurs – sachant qu'il y en a beaucoup :

- Le SDIT et les transports – puisqu'il y a également tout le volet transports hors SDIT ;

- Les déchets, je me permets de saluer Régis CAUCHE ;
- La GEMAPI ;
- La voirie, je me permets de saluer Bernard GERARD, le président de notre groupe « Métropole Innovante ».

D'autres intervenants ont souligné aussi la présentation intéressante du budget climat et les prêts verts. D'ailleurs, j'en profite pour dire : ne soyons pas impatients, toutes les banques y viendront progressivement.

Dans l'attente du vote du budget en février prochain, le groupe « Métropole Innovante » soutient cette vision ambitieuse de la MEL et de son exécutif. Merci beaucoup.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur Christophe CAUDRON.

Mon cher Alain BERNARD, je vous laisse conclure ce débat.

### **Monsieur Alain BERNARD**

Tout d'abord, je vous remercie de vos appréciations.

Je reviens sur la remarque d'Éric BOCQUET concernant le désengagement de l'État. Je pense qu'il convient d'attendre la sortie de la pandémie pour réellement mesurer ce qui nous attend et comment l'État va renflouer ses caisses.

Un problème a été relevé par Rudy ELEGEST : nous perdons la main. Il est vrai qu'en termes de ressources, nous devenons totalement – ou quasiment – dépendants de l'État. Ce n'est pas une situation agréable. Tant que les chiffres sont bons, nous pouvons nous réjouir. Mais le jour où ils seront mauvais, nous n'aurons rien d'autre à leur proposer comme tendance et comme solution pour mener à bien nos projets.

Madame SÉGARD, je me demande si, un jour, nous arriverons à vous satisfaire totalement. En effet, dans le cadre du budget climatique, nous avons travaillé étroitement avec votre groupe. La préparation de ce pré-budget a été menée avec la participation des services en charge des budgets climatiques. Donc, nous taxer de modification des indicateurs ou de manque d'objectivité vis-à-vis des indicateurs, je pense que c'est bas. Ce n'est pas à la hauteur de ce que nous attendions comme appréciation. Si vous souhaitez faire des remarques, je suis toujours disponible pour les entendre, mais ce n'est pas la peine de les faire en public. Je regrette que nous ne soyons pas accompagnés positivement par votre groupe pour mener à bien cette politique climatique.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Alain BERNARD. Cette conclusion est très claire. Merci de la qualité de ces débats autour du ROB. Merci aussi à tous les intervenants d'avoir respecté le temps de parole. Je prends donc acte que le ROB a bien eu lieu dans notre assemblée.

**Le conseil prend acte du présent rapport d'orientations budgétaires.**

## **AUTRES DÉLIBÉRATIONS**

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Concernant les autres délibérations d'Alain BERNARD, je m'en réfère à nos règles en matière de visioconférence. Je regarde donc les écrans pour voir si les présidents de groupe ont des indications de vote sur les différentes délibérations. Je vois que Monsieur ELEGEST demande la parole concernant une délibération d'Alain BERNARD.

### **Monsieur Rudy ELEGEST**

Monsieur le Président, simplement je rappelle, conformément à nos décisions précédentes, notre abstention sur la délibération 21-C-0577. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Entendu Monsieur ELEGEST, j'ai noté votre abstention sur la délibération 21-C-0577. Merci.

Madame SÉGARD, avez-vous des indications de vote ?

### **Madame Pauline SÉGARD**

Oui, Monsieur le Président.

Nous nous abstiendrons sur les délibérations 21-C-557, 21-C-560 à 21-C-566, et 21-C-577. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Entendu Madame SÉGARD, j'ai noté votre abstention sur les délibérations 21-C-557, 21-C-560 à 21-C-566, et 21-C-577. Je vous remercie.

Sans aucune autre indication, l'ensemble des délibérations d'Alain BERNARD est adopté.

**Les délibérations sont adoptées.**

*Cf. Annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Alain BERNARD.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT BERNARD GÉRARD

*(Projection d'un diaporama / Cf. annexes)*

## DÉLIBÉRATION 21-C-0579

**ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PROGRAMME PLURIANNUEL  
D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2022 - 2026 - VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET  
AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - APPROBATION**

## DELIBERATION 21-C-0580

**HEM - RM6D - PROCEDURE DE DECLASSEMENT DE LA VOIE (SUPPRESSION DU  
STATUT DE VOIE EXPRESS) ET LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE -  
AUTORISATION**

## DELIBERATION 21-C-0581

**MARCQ-EN-BARŒUL - ALLEE GABRIEL - AMENAGEMENT DES ABORDS DU  
COLLEGE ROUGES BARRES - OFFRE DE CONCOURS DU DEPARTEMENT DU NORD -  
CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

- **Présentation**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je propose de passer à la deuxième grande partie de ce Conseil de Communauté en donnant la parole à notre collègue Bernard GÉRARD.

### **Monsieur Bernard GÉRARD**

Monsieur le Président, mes chers collègues, les trois délibérations sous mon timbre sont d'importance différente.

Mon propos concernera le PPI espaces publics et voirie. J'essaierai d'être le plus synthétique possible, parce que dans le fond, la présentation de ce soir est le résultat d'un travail, particulièrement collaboratif qui a commencé dès que nous avons été élus. Des outils ont été mis à la disposition de tous nos collègues pour répertorier ce qui existait dans leur commune, et ce qui était à faire.

Ce travail assez remarquable m'incite à remercier les services, les unités territoriales. Je salue aussi Messieurs DELESTREZ et MONVILLE pour leur travail constant et acharné. Je suis extrêmement reconnaissant envers les services pour ce qu'ils ont réalisé. Je n'oublie pas non plus les élus. Nous nous sommes vus à de multiples reprises, notamment dans le cadre de

multiples instances. À ce titre, je remercie beaucoup Sébastien LEPRÊTRE et Jean-François LEGRAND. Nous avons très bien travaillé ensemble sous votre autorité, Monsieur le Président, car vous avez suivi tout cela avec une très grande attention et une connaissance pointue des dossiers. Et puis, je salue Hélène MOENECLAËY pour son rôle de facilitatrice. Avec notre bâton de pèlerin, nous avons connu beaucoup de plaisir à aller à la rencontre des maires dans tous les territoires. Je pense qu'aujourd'hui, cette délibération 21-C-0579 est le résultat d'un travail mené conjointement.

Bien sûr, ce PPI espaces publics et voirie est un outil au service des communes pour essayer de répondre à vos attentes, mais c'est également un outil très important pour la MEL. Nos communes et les préoccupations de nos concitoyens demeurent notre priorité, mais nous devons également analyser les éléments à la lumière de cette grande ambition que nous partageons, à savoir aménager une métropole européenne moderne et tournée vers l'avenir.

Notre première obligation est d'entretenir notre patrimoine. Je rappelle avec quelques chiffres que le patrimoine routier métropolitain représente 3 650 kilomètres de chaussée dont 200 kilomètres de réseaux hyperstructurants, 9,5 millions de mètres carrés de trottoirs et de places, 660 ouvrages d'art, 900 carrefours à feux. Il est important de le rappeler parce que ces chiffres donnent la mesure de l'enjeu et du travail à réaliser. C'est un objectif que tout le monde s'accorde à considérer comme premier, puisqu'aujourd'hui, la voirie et l'espace public nous conduisent vraiment à déterminer la manière de se déplacer au sein de la métropole. C'est évidemment à l'aune de cet enjeu essentiel que nous analysons nos dossiers.

Plus largement, il s'agit de transformer l'espace public. À l'écran, vous avez une jolie photo de la ville de Croix qui est à l'image du travail réalisé aujourd'hui par la MEL, avec les enjeux climatiques qui sont les nôtres et les grilles de lecture que nous mettons en place. Aujourd'hui, nous réalisons des voiries comme nous n'en faisons pas auparavant. Ce travail avait déjà été amorcé lors du précédent mandat que je salue. D'ailleurs, quand je suis allé voir cette voirie, je l'ai trouvée superbe. C'est un très beau travail. C'est aussi se projeter dans une vision nouvelle et d'avenir.

Pour réaliser tous ces travaux, il faut des moyens financiers qui, il le faut le dire, sont sans commune mesure avec tout ce qui a existé jusqu'à présent. En moyenne, le budget prévisionnel 2022-2026 pour le PPI espaces publics et voirie – y compris cyclable – s'élève à 120 millions d'euros par an, sachant que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler en commission et lors des réunions de travail.

Le montant se répartit comme suit :

- ✓ 53 millions d'euros par an pour exploiter et maintenir le patrimoine métropolitain ;
- ✓ 32 millions d'euros par an pour réaliser des aménagements de proximité qui répondent aux besoins des habitants ou aux enjeux de la résilience du territoire ;
- ✓ 20 millions d'euros par an pour réaliser le développement ou les transformations nécessaires du réseau principal, avec des grands projets tels que la Lino Sud ;
- ✓ 15 millions d'euros par an pour le projet cyclable qui a été conduit par Sébastien LEPRÊTRE et Jean-François LEGRAND, avec notamment une délibération cadre, en quelque sorte notre bible, que nous avons tous votée ensemble (d'ailleurs, à l'unanimité si j'ai bonne mémoire).

Sur ces 120 millions d'euros par an, il faut retenir que 40 millions d'euros s'imposent sur des enjeux de sécurité (les ponts, les réseaux hyperstructurants, la signalisation) et des grands projets qui ont déjà été actés (la Lino Sud). Et puis, à côté de ces 40 millions ou de ces figures quasiment imposées, 80 millions d'euros de projets sont le fruit de nos discussions et sont priorisés dans les communes.

Je précise que ces 120 millions d'euros représentent 25 millions d'euros par an de plus que la moyenne des BP 2017-2020 ; c'est-à-dire 5 millions d'euros de plus par an pour les ouvrages d'art, 3 millions d'euros de plus par an pour l'entretien des chaussées, 10 millions d'euros de plus par an pour les grandes infrastructures et 7 millions d'euros de plus par an pour le vélo.

Comme Monsieur le Président l'a dit tout à l'heure, la proposition soumise ce soir au Conseil est une équation qui n'était pas simple à résoudre. Vous avez abordé ce sujet avec une certaine gourmandise avec plus d'un milliard d'euros de demandes, soit 3 100 opérations de maturité certes différente. J'insiste toujours sur un point. Il ne sert à rien de faire des promesses si, sur le plan administratif, foncier ou autre, le dossier ne peut pas être finalisé.

J'aime bien lorsque l'on se fixe des challenges et des échéances. Du coup, avec Monsieur le Président, il a été souhaité et décidé d'avoir un premier programme de démarrage de travaux 2022-2024, même si, en réalité, il ne s'agit pas d'un premier programme. En effet, dès que nous avons été élus, nous nous sommes immédiatement mis au travail. Monsieur le Président, si je me souviens bien, le 20 juillet, vous m'avez demandé d'écrire à tous les maires pour leur dire : « *Qu'est-il possible de faire très vite sur des marchés à bons de commande ?* ». L'idée était d'essayer d'essayer de répondre à des premières demandes dans une période où la COVID-19 avait été un frein considérable à l'activité économique des entreprises et des communes. C'est quelque chose que nous avons poursuivi. D'ailleurs, cette année a vu l'émergence de réalisations considérables. Je crois que nous tutoierons les 95 ou 98 % de taux de réalisation.

Le programme de démarrage de travaux 2022-2024 représente environ 500 millions d'euros, dont 62 millions d'euros pour le cyclable, l'intégration de toutes les demandes en étude et également une clause de revoyure fin 2023 pour réinjecter environ 200 millions d'euros d'opérations et aller jusqu'à la fin de notre mandat en 2026.

Ce programme pluriannuel d'investissements a aussi pour objet de concrétiser l'engagement majeur d'investir 100 millions d'euros pour des aménagements cyclables. Ce dernier point est le fruit du travail réalisé avec Sébastien LEPRÊTRE et Jean-François LEGRAND. Ce qui impliquera donc un premier programme d'études et de travaux jusqu'en 2024 sur la voirie et aussi 62 millions d'euros de travaux pour 220 kilomètres d'aménagements et 270 kilomètres supplémentaires en études. Il y a également le souhait de réinjecter entre 15 et 20 millions d'euros lors de la revoyure. Tout ça s'ajoute au programme des voies vertes (25 millions d'euros), ce qui me permet de souligner une nouvelle fois le travail piloté par Jean-François LEGRAND. Même si vous connaissez déjà tous les éléments – puisque nous les avons largement définis – je rappelle qu'en ce qui concerne les voies vertes, au vu des demandes formulées par les territoires lors des ateliers cyclables, Sébastien LEPRÊTRE et Jean-François LEGRAND, en lien avec Monsieur le Président, ont décidé d'accélérer le développement avant 2024 de la voie verte des Facs, sachant qu'il y a aussi la volonté de démarrer, dès que les sujets fonciers seront réglés, la voie verte des Weppes. Bien sûr, tous les autres projets ne sont pas oubliés.

Je voudrais en profiter pour souligner une chose par rapport aux 62 millions d'euros de travaux et les 220 kilomètres d'aménagements dont je parlais tout à l'heure : il y a la MEL, mais il y a également les communes. Du coup, il faut concilier les deux, faire en sorte qu'ils soient au cœur de nos préoccupations. Je le souligne parce que c'est un élément très important de notre réflexion. Un peu moins de la moitié des opérations est à l'intérieur des communes, et donc un peu plus de la moitié vise à constituer un réseau cyclable intercommunal. Mes amis, je peux vous dire que si nous parvenons à accomplir ce challenge à la fin du mandat, nous aurons vraiment fait œuvre utile et réalisé une très grande performance.

C'est notre défi. Nous allons nous fixer des étapes. Bien sûr, il y a la clause de revoyure, mais ce que je souhaite également, c'est que chaque année, avec les services et les unités territoriales, nous puissions faire un bilan des avancées. J'espère de tout cœur que les difficultés liées à la pandémie ne nous gêneront pas dans cette réalisation très ambitieuse.

Voilà le projet que je voulais vous présenter. Je vous remercie pour la qualité des débats. Il est normal que nous ne soyons pas toujours d'accord, mais pour autant, je pense qu'il y a eu beaucoup de responsabilité ainsi qu'une très belle ambition partagée. Merci beaucoup.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Bernard GÉRARD, de cette présentation. Je m'associe aux remerciements aux services communautaires qui vont devoir mener à bien ces 3 100 projets.

- **Débat**

## **Monsieur le PRÉSIDENT**

La parole est à Mélissa CAMARA.

## **Madame Mélissa CAMARA**

Monsieur le Président, chers collègues, ce soir, vous présentez le programme pluriannuel d'investissement 2022-2026 pour la voirie, soit cinq années. C'est à peu près, selon l'ONU (Organisation des Nations Unies), le temps qu'il nous reste pour limiter le réchauffement à 1,5 degré. Nous le savons, l'aménagement de l'espace public est une compétence centrale face au changement climatique et à la pollution de l'air. Les décisions que nous prenons aujourd'hui impactent notre résilience future. Vous le rappelez : dans ce domaine, nous nous devons d'être au rendez-vous des enjeux de la transition écologique. J'ajouterais que nous nous devons d'être également au rendez-vous de la justice environnementale, en protégeant notamment les plus vulnérables d'entre nous face à la pollution atmosphérique. Nous savons que notre région est particulièrement touchée.

Bien entendu, nous soutenons la Métropole dans son action de conservation et de sécurisation de notre patrimoine. Nous saluons également certaines impulsions décrites dans ce PPI. Je pense à l'accompagnement des communes dans le développement de la ville à 30 km/h – un levier essentiel pour mieux partager l'espace public – ou encore à la volonté de végétalisation de l'espace public. L'un des points saillants de ce document concerne les infrastructures cyclables. Pour reconquérir la qualité de l'air, nous devons rééquilibrer l'usage de l'espace public. Ce principe doit s'appliquer à toute nouvelle requalification de voirie.

Vous nous présentiez, il y a quelques mois, un budget plafonné à 100 millions d'euros pour développer les infrastructures. À présent, il fait mention d'un budget a minima de 100 millions d'euros. Excellente nouvelle. Comme le rappelait mon collègue Stéphane BALY en juin dernier, 100 millions d'euros représentent le montant voté par la métropole strasbourgeoise qui compte 2,5 fois moins d'habitants que notre métropole. Soyons ambitieux. Si l'on regarde en détail, la réponse n'est pas à la hauteur. Le budget espaces publics et voirie s'élève à 120 millions d'euros et bénéficie de 25 millions d'euros annuels supplémentaires. Dans les faits, il s'agit de 2 millions d'euros de plus pour la voiture, 80 millions d'euros étant, par ailleurs, alloués à la Lino ou encore à la création d'un nouvel accès au quartier de Recueil par le boulevard du

Breucq, à Villeneuve d'Ascq. Comment, alors, ne pas conduire à une hausse de la part modale de la route comme vous l'indiquez ?

Plus de capacité routière signifie toujours plus de trafic. Ces 82 millions d'euros pour de nouvelles infrastructures routières sont à comparer avec le financement des infrastructures vélos. Ce n'est pas en leur consacrant un euro sur huit que nous rattraperons notre retard. Difficile, dans ces conditions, de lutter contre le tout voiture et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous aurions voulu voter pour un PPI de nature à impulser de véritables changements de comportement en matière de déplacement, mais en l'état, nous ne voterons pas pour ce PPI qui ne nous semble pas à la hauteur des enjeux considérables auxquels nous faisons face. Une nouvelle charte de qualité de l'espace public est évoquée dans ce document ; elle est en cours d'élaboration. Celle-ci doit prendre en compte les enjeux environnementaux et climatiques.

Nous espérons que cette grille d'analyse permettra à la Métropole d'être au rendez-vous de ces cinq prochaines années plus que jamais décisives pour l'avenir des métropolitaines et des métropolitains. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci. La parole est à Monsieur Patrick PROISY.

### **Monsieur Patrick PROISY**

Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, tout d'abord, je salue l'installation des deux stations V'Lille sur la ville de Faches-Thumesnil qui, je le rappelle, est située en première couronne. C'est quelque chose qui nous tenait à cœur. Merci beaucoup pour cette avancée. Mon intervention sera rapide puisqu'il s'agit d'une explication de vote.

Ce soir, il nous est proposé d'approuver les orientations stratégiques de la politique espaces publics et voirie, ainsi que le PPI voirie 2022-2026. Nous saluons très sincèrement le beau travail mené par Monsieur le Vice-président, Bernard GÉRARD, ainsi que par les services, Monsieur le directeur, Ludovic DELESTREZ, en premier lieu. Nous prenons en compte la difficulté que représente la constitution d'un tel PPI quand le service doit traiter les demandes de 95 communes dans un cadre budgétaire de 600 millions d'euros, alors que les demandes dépassent le milliard d'euros. Nous avons été sensibles à la méthode engagée de consultation fine des villes, et plus particulièrement à la possibilité pour les maires et leurs équipes de s'exprimer et d'être entendus dans un format de questions-réponses très intéressant.

Nous notons aussi la prise en compte de demandes exceptionnelles lorsque celles-ci concernent la voirie aux abords de nouveaux équipements, ou lorsque des transformations ambitieuses en matière de report modal sont envisagées. De même, le soutien à la végétalisation de façades, les avancées sur les voies vertes (notamment la voie des Facs si longtemps espérée), ou encore les objectifs en matière de déplacements cyclables (ça fait le lien avec mon propos introductif) nous semblent aller dans le bon sens.

Enfin, je note avec intérêt – j'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet – la procédure de revoyure. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour que ce ne soit pas une simple communication mais un véritable outil d'évaluation à disposition des villes pour les deux dernières années du mandat. En tout cas, nous serons vigilants quant à ce dispositif qui nous semble intéressant dans sa dimension de nécessaire adaptation au fil des programmes par rapport aux réalités vécues au sein de nos villes. Ces investissements en termes de voirie sont

très importants dans la perception que les habitants ont de la MEL. J'espère de tout cœur que l'objectif ambitieux fixé à 2026 de rénover l'ensemble des chaussées, des trottoirs et des équipements cyclables en mauvais état sera tenu, car il y va du confort, et finalement, de la sécurité de nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera la délibération 21-C-0579. Lorsque nous ne sommes pas dans la majorité, je pense qu'il faut savoir reconnaître la valeur des démarches engagées. Encore une fois, j'adresse mes remerciements pour le travail engagé. Et comme il s'agira de mon unique intervention ce soir, je vous présente également à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Merci beaucoup...

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur PROISY, à vous aussi d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous remercie également de votre collaboration concernant les deux stations V'Lille, les deux premières de votre commune. Un grand merci.

La parole est à Rudy ELEGEST.

## **Monsieur Rudy ELEGEST**

Messieurs les Vice-présidents, tout d'abord, je vous remercie grandement, ainsi que vos services, de l'important travail de conception et de présentation à plusieurs reprises du PPI voirie et du PPI cyclable.

Amélioration de la qualité des espaces publics, amélioration des conditions et de la sécurité de la circulation de tous, intégration de nos objectifs d'évolution des parts modales notamment au profit des modes actifs, état parfois dégradé de certaines voies de circulation : nous sommes au cœur des compétences de notre établissement, sans doute l'une des principales attentes des habitants de la métropole. Face à ces objectifs multidimensionnels, Monsieur le Vice-président, vos présentations – encore à l'instant – ont été très positives, presque dithyrambiques, en vous appuyant en particulier sur des comparaisons budgétaires entre ce PPI et les réalisations 2017-2020 affichant une augmentation de 25 millions d'euros par an. Cet enthousiasme a été un peu refroidi, pour certains d'entre nous, à la réception des programmes d'opérations retenues par commune.

Naturellement, nous savons que les demandes sont très nombreuses. Vous avez évoqué la gourmandise des maires sur cette question, que des arbitrages sont bien sûr nécessaires. Nous observons aussi que dans ces retours, beaucoup de projets sont classés en études et ne sont donc pas vraiment programmés. Cet écart entre un affichage global très volontariste et des retours locaux plus nuancés peut interpeller. En effet, les comparaisons sont assez difficiles à faire. D'un côté, nous avons un cadrage financier de PPI, de l'autre, nous avons des inscriptions en budget primitif. Nous savons, d'autre part, qu'entre ces deux périodes de comparaison, celle de 2017-2020 et celle qui s'ouvre à présent, le périmètre de la Métropole a évolué avec l'intégration des nouvelles communes et la prise en charge des voies départementales.

Les années prises en référence 2017-2020 – déjà précisées tout à l'heure – étaient un peu atones en matière d'investissement. Lors de la Conférence Métropolitaine des Maires, j'avais formulé la demande d'une comparaison plus fiable à iso périmètre. Je n'ai, hélas, pas obtenu cette information.

Toujours en matière d'information et de lisibilité des choix, certains arbitrages, certains équilibres ou déséquilibres entre les communes nous semblent, à notre niveau d'information,

parfois difficiles à comprendre.

En termes budgétaires pour le PPI cyclable, le groupe « Actions et Projets pour la Métropole » (APM) maintient sa position exprimée lors du vote du schéma en juin dernier. Au-delà du montant symbolique de 100 millions d'euros et de la communication qui en est faite, nous trouvons que compte tenu de l'impérieuse nécessité de faire évoluer les parts modales, compte tenu de l'état de notre réseau, compte tenu de la comparaison avec d'autres métropoles, ce montant sur le mandat est insuffisant. C'est, pour nous, un manque d'ambition et de concentration des moyens sur une façon essentielle de sortir du monde d'avant sur le plan de la mobilité.

Nous regrettons que la cartographie définitive du schéma directeur cyclable à horizon 2035 ne nous soit pas fournie comme prévu ce soir, car elle aurait été un bel outil d'aide à la décision. Néanmoins, à la lecture du tableau en annexe 4, nous parvenons à distinguer les quelques lignes qui nous présentent les futurs axes du réseau, dont le réseau Vélo+. Ces futures liaisons du réseau magistral métropolitain sont, pour la plupart, en études, et les aménagements ne sont pas encore bien définis. Néanmoins, sur les rares tronçons envisagés entre 2022 et 2024, il y a l'inscription des aménagements de type « bandes cyclables suggérées », ce qui ne semble pas vraiment aller dans le sens d'une promesse de plus de confort, de priorité et de lisibilité. D'autant plus que si l'on s'en réfère aux abaques d'aménagements votés en juin, les bandes cyclables suggérées ont l'indice de cyclabilité le plus faible. Il faut donc une attention particulière sur ce type d'aménagement que nous aurons sur ce réseau pour que sa promesse initiale soit tenue, et que ce genre d'aménagement suggéré reste bel et bien une exception.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur les quartiers placés en rénovation urbaine. Pour des raisons de délai d'étude et d'instruction des dossiers, ces quartiers censés être prioritaires n'ont bénéficié quasiment d'aucune intervention de voirie depuis six ans. C'est un sacré paradoxe. Nous devons, à présent, redonner du rythme aux interventions sur ces espaces publics dans ces quartiers, et veiller à la bonne coordination entre nos différentes modalités d'intervention, le PPI voirie, les concessions d'aménagement, et parfois, les aménagements liés au SDIT.

Messieurs les Vice-présidents, nous reconnaissons le travail accompli, mais nous nuancions, nous relativisons. Nous intégrons la volonté d'être réalistes dans l'expression de ce PPI, de ne pas afficher des perspectives que l'on ne tiendrait pas, et d'intégrer une revoyure permettant d'être plus ambitieux. Nous avons pris l'habitude d'arriver en début de mandat avec un stock, un report considérable d'opérations datant du mandat précédent. Nous sommes en décembre 2021. Un quart du mandat est déjà passé avant de lancer ce nouveau PPI. Au-delà des questions strictement financières, il faudra aussi pouvoir compter sur les capacités techniques à faire sur le travail des unités territoriales. Nous savons pouvoir compter sur elles et sur le dialogue qu'elles entretiennent avec les communes. Au-delà de ce document, tout reste à faire.

Enfin, toujours de façon positive et pragmatique, nous notons une inflexion dans la définition et la qualité des nouveaux projets mis en œuvre, faisant une part plus belle aux enjeux climatiques et à la nature en ville. Sur ce plan, c'est très positif. Pour toutes ces raisons, pour reconnaître le travail accompli, pour intégrer cette volonté de bien faire, nous voterons ce plan pluriannuel. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, Monsieur ELEGEST. Je passe la parole à Sébastien COSTEUR.

## **Monsieur Sébastien COSTEUR**

Merci Monsieur le Président. Au nom du groupe « Rassemblement Citoyen », je souhaite d'abord remercier le Vice-président, Bernard GÉRARD, mais aussi le Vice-président, Sébastien LEPRÊTRE, pour la méthode, l'approche et l'élaboration de ce PPI voirie et cyclable. Nous tenons également à saluer les femmes et les hommes de nos services métropolitains et des unités territoriales – sachant que certains métiers ne sont pas toujours ceux qui sont les plus mis en avant – de cet immense travail de conception et de compilation de ce PPI voirie et également cyclable.

On voit bien que, pour la première fois, ce PPI est un cadrage général pour des interventions à court terme, mais aussi avec une vision à moyens et longs termes. Nous ne parlons plus seulement de travaux de voirie mais aussi de l'entretien de nos voiries et de nos trottoirs. Ce qui fait écho à la délibération que présentera Sébastien LEPRÊTRE tout à l'heure sur la politique de la marche. Des espaces publics bien entretenus et rénovés permettent de mieux circuler, notamment en ce qui concerne la marche à pied.

Il y a aussi l'adaptation de nos espaces publics aux nouveaux enjeux climatiques. Par exemple, je pense à la végétalisation qui, auparavant, n'était pas prise en compte lors de la rénovation d'une rue, sachant qu'il faut tout mettre en cohérence avec le développement de l'ensemble des mobilités. Car pour la première fois, dans le cadre de ce PPI amorcé lors du mandat précédent avec le Vice-président, Daniel JANSSENS, nous parlons bien de l'intégration de l'ensemble des mobilités dans l'élaboration et l'adaptation de nos espaces publics, sans oublier deux politiques en plein essor dans nos communes : les zones 30 sur lesquelles nous avons bien travaillé en commission avec le Vice-président et les services et l'horizon du SDIT qui amorcera un certain nombre de changements sur des tronçons d'espace public dans la métropole.

L'élaboration de ce PPI est aussi l'une des briques supplémentaires du futur plan de mobilité actuellement en cours de conception.

Notre groupe salue également les moyens mis en œuvre. On peut toujours dire que c'est suffisant ou non, mais le constat est là : 120 millions d'euros par an, dont 100 millions d'euros sur le mandat destiné au cyclable. Au niveau de la métropole, c'est du jamais vu. En quatre, cinq, six ans, nous allons quand même faire autant que sur les vingt dernières années, notamment sur le développement des modes doux. C'est la raison pour laquelle j'estime que certains devraient modérer leurs critiques et prendre en considération ces chiffres.

Par contre, sur ce mandat, pour certains aménagements, aujourd'hui encore en étude, je crois qu'il faudra être imaginatif. Par exemple, je pense aux coronapistes, imaginées par nos services lors du premier confinement lié à la pandémie, qui ont créé des aménagements temporaires, permettant ainsi à nos concitoyens de se déplacer d'une meilleure façon, notamment avec les modes doux. Il est important de le rappeler. Il va nous falloir être imaginatifs donc, mais aussi nous assurer que les délais d'étude ou de réalisation n'engendrent pas de retard comme on a pu parfois le constater durant le mandat précédent.

J'ai entendu une critique concernant un aménagement au niveau de la cour de Babylone. Je rappelle à l'auteur de cette critique qu'il ne s'agit pas d'un aménagement dédié à la circulation automobile. En fait, comme le nord de Villeneuve d'Ascq est complètement congestionné, cet aménagement va nous permettre d'apaiser ce secteur, ce qui n'est pas possible avec le flux et les activités actuels ; sans oublier les travaux importants à venir sur la rue Jean Jaurès, notamment au niveau des modes doux. Voilà notre façon de voir les choses. Bien sûr, au nom du groupe « Rassemblement Citoyen », je voterai cette délibération.

Pour terminer, le succès de ce PPI ne se jugera pas uniquement par le biais des statistiques en fin de mandat, mais aussi par l'effet des réalisations que nous et les concitoyens pourrons constater. Par exemple, au mandat précédent, les 30 millions d'euros investis dans le cyclable avaient permis à un certain nombre de tronçons de la métropole de bénéficier d'une baisse de la circulation automobile au profit du développement et de l'apparition de modes doux, notamment cyclables, sur certains secteurs. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur COSTEUR.

Je passe la parole à Monsieur Ghislain PLANCKE.

## **Monsieur Ghislain PLANCKE**

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, le groupe « Métropole Innovante » se réjouit de cette délibération. Nous pensons que c'est une chance exceptionnelle pour notre territoire de s'inscrire dans un écosystème dynamique où tous les acteurs contribuent à leur place et à leur échelle sur leurs compétences. Le plan pluriannuel d'investissement, c'est un plan de 120 millions d'euros par an jusqu'en 2026. Du jamais vu. C'est le plus gros budget que la MEL ait alloué à la voirie et aux espaces publics depuis 2009. Nous nous félicitons de l'engagement fort du Président Damien CASTELAIN pour contribuer activement à changer les mobilités dans la métropole.

Ce PPI est un outil de coopération indispensable à nos communes. Il va nous permettre d'entretenir le patrimoine dont nous disposons, mais aussi de changer nos manières de nous déplacer pour transformer l'espace public. Ce que va permettre ce plan pluriannuel d'investissement sur notre espace public, c'est rendre possible l'expression de toutes les politiques métropolitaines volontaristes que nous mettons en place depuis maintenant presque deux ans. Nous devons le réussir pour nos communes et pour tous les métropolitains dans chacune des communes de la MEL.

C'est aussi ce plan qui nous permettra d'atteindre nos objectifs en termes de réduction de gaz à effet de serre. Le projet de plan mobilité à horizon 2035 nous permettra de les réduire à hauteur de 40 %. C'est ainsi qu'il participera à la politique cyclable métropolitaine que nous avons votée en juin 2021, et qu'il fera passer la part modale du vélo de 1,5 % à 8 %. C'est aussi le plan marche inscrit à ce Conseil qui permettra d'augmenter la part modale de la marche de près de 10 %. Les ambitions de la MEL sont fortes, et le groupe « Métropole Innovante » est persuadé que c'est tous ensemble que nous pouvons, que nous devons y arriver.

Aussi, mes chers collègues, je tiens à remercier notre Vice-président à la voirie, Bernard GÉRARD, et ses équipes pour cet énorme travail qui nous amène, aujourd'hui, à voter ce plan pluriannuel. Je veux également remercier nos Vice-présidents, Sébastien LEPRÊTRE, Jean-François LEGRAND, et leurs services. Si nous voulons faire de notre métropole un territoire accueillant pour toutes les mobilités douces, nos habitants et leur cadre de vie, nous avons le devoir de voter cette délibération.

Vous l'aurez compris, le groupe « Métropole Innovante » votera ce plan pluriannuel d'investissement 2022 voirie et espaces publics. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur PLANCKE.

Je laisse notre ami et collègue, Bernard GÉRARD, conclure ce débat.

## **Monsieur Bernard GÉRARD**

Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'ai aucun propos dithyrambique à l'égard des élus que nous sommes. Je suis simplement reconnaissant à l'égard des services qui font vraiment un travail incroyable dans ce domaine. Je pense que la réussite, c'est à nous de nous y employer. J'ai conscience de la charge de travail que ça représente. J'ai beaucoup d'humilité au moment d'aborder un enjeu aussi important que celui-ci. Je voudrais remercier mes collègues pour le travail que nous avons réalisé ensemble. Je souhaiterais également dire à Monsieur PROISY que je suis très sensible à ses observations très positives, et qu'il peut compter sur moi pour faire de cette clause de revoyure une réalité et non un mot jeté en l'air afin de faire patienter les uns ou les autres. Il y a des études, il y aura un bilan à faire, il y aura des perspectives nouvelles à tracer ensemble. Dans le cadre de notre engagement global pour ce mandat, la clause de revoyure devrait être un véritable outil d'évaluation.

Je voudrais dire à Madame CAMARA qu'il est toujours un peu désagréable que des gens ne voient que du négatif là où il y a une volonté très forte d'agir sur les enjeux climatiques et de repenser les choses avec des grilles de lecture intelligemment mises au point par les services qui s'inspirent, d'ailleurs, de ce qui se fait aujourd'hui dans toutes les grandes métropoles. Nous sommes vraiment dans cette démarche au quotidien. Quand je vous entends dire que ce que nous allons faire pour le cyclable à l'échelle de la métropole est insuffisant – je parle sous le contrôle de Sébastien LEPRÊTRE et de Jean-François LEGRAND – il me semble qu'au mois de juin de l'année dernière, nous avons voté une délibération cadre ; et à ma connaissance elle a été votée à l'unanimité. Ce qui signifie que vous étiez quand même assez satisfaite.

Monsieur ELEGEST, vous dites que vous allez voter le PPI, très bien, je vous en remercie. Vous dites également que vous n'êtes pas toujours parvenus à distinguer les propositions indiquées sur les cartes, notamment en matière cyclable. Pour ma part, j'ai su distinguer ce que vous avez écrit dans votre courrier. J'ai toujours pris soin de demander par écrit aux collègues ce qu'ils désiraient pour le PPI voirie et s'ils étaient d'accord sur tel ou tel point. Dans votre courrier vous n'avez sollicité que quelques précisions. Vous étiez donc en accord avec ce qui vous avait été présenté, soit le fruit de beaucoup d'écoute, de dialogue et de respect. J'ai beaucoup de respect pour tous mes collègues avec lesquels j'essaie de tout mon cœur de travailler avec beaucoup d'énergie.

Je remercie également mes autres collègues. Monsieur COSTEUR présente toujours ses dossiers avec beaucoup de conviction dans un esprit constructif et partenarial. Il reste fidèle à la manière dont nous avons plaisir à travailler ensemble. Je le remercie beaucoup de son soutien et de ses encouragements. Merci aussi à Ghislain PLANCKE, parce qu'effectivement, l'enjeu, c'est tout simplement de réussir. Et réussir, c'est s'écouter, c'est accepter de travailler ensemble, c'est accepter que nous ayons une part de vérité. Nous n'avons pas toute la vérité, mais nous avons la même ambition et c'est cette ambition qui, aujourd'hui, doit nous guider.

Merci.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Un grand merci, mon cher Bernard GÉRARD. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur les délibérations de Bernard GÉRARD ? Je ne vois aucun président de groupe s'exprimer en dehors des indications transmises.

- **Vote**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Un grand merci à tous pour la qualité de ce débat. Bien évidemment, cette délibération est adoptée à une large majorité, sauf le groupe « Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ». Mon cher Bernard GÉRARD, nous avons donc un PPI voirie pour le reste du mandat. Je pense que nous pouvons nous féliciter de cette belle délibération et de l'ensemble des autres sous ton timbre.

**Les délibérations sont adoptées.**

*Cf. Annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Bernard GÉRARD.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT GÉRARD CAUDRON

- **Présentation**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je cède la parole à notre collègue Gérard CAUDRON.

## **Monsieur Gérard CAUDRON**

Mes chers collègues, je n'ai pas spécialement de délibérations mises en exergue puisqu'il s'agit essentiellement de bilans de concertation validés par la MEL et les communes concernées, et de CRAC (comptes rendus d'activité). Monsieur le Président, je n'ai aucune remarque particulière à ce stade concernant mes délibérations de mise en œuvre ou d'exécution qui, dans leur libellé, comprennent certainement des choses importantes, en particulier pour ce qui est des propositions ou des demandes de citoyens dans les concertations... Je n'ai pas commencé à vous lire ces rapports. Je préfère attendre des questions éventuelles auxquelles soit je répondrai, soit les services instructeurs, je veux vraiment remercier très fortement pour l'aide qu'ils m'apportent dans mes travaux.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Gérard CAUDRON.

- **Vote**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les délibérations de Gérard CAUDRON ?

Madame Pauline SÉGARD, je vous en prie.

## **Madame Pauline SÉGARD**

Merci, Monsieur le Président. Voici deux indications de vote : nous nous abstiendrons sur les délibérations 21-C-0582 et 21-C-0586.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci de ces indications de vote.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur les délibérations de Gérard CAUDRON ? (Aucune). Les délibérations de Gérard CAUDRON sont donc adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

**Les délibérations sont adoptées.**

*Cf. Annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Gérard CAUDRON.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEPRÊTRE

*(Projection d'un diaporama / Cf. annexes)*

## DÉLIBÉRATION 21-C-0590

DÉLIBÉRATION CADRE POUR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DE LA MARCHÉ

## DÉLIBÉRATION 21-C-0592

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES - SOCIÉTÉ KEOLIS LILLE METROPOLE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF À L'ANNÉE 2020

## DÉLIBÉRATION 21-C-0595

SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) ENTRE VILLENEUVE D'ASCQ ET LILLE - LIAISONS IJ2 DU SDIT

## DÉLIBÉRATION 21-C-0596

SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) ENTRE VILLENEUVE D'ASCQ ET MARCQ-EN-BARŒUL (LIAISON H DU SDIT)

## DÉLIBÉRATION 21-C-0597

SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE TRAMWAY SUR LE PÔLE DE LILLE ET DE SA COURONNE

## DÉLIBÉRATION 21-C-0598

SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE TRAMWAY SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DE ROUBAIX-TOURCOING

## DÉLIBÉRATION 21-C-0599

STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE MOBILITÉ SERVICIELLE (MAAS)

- Présentation

## Monsieur LE PRÉSIDENT

À présent, nous arrivons aux grandes délibérations relatives aux transports.

Je passe la parole à Monsieur LEPRÊTRE.

## **Monsieur Sébastien LEPRÊTRE**

Merci, Monsieur le Président. Ce soir, une quinzaine de rapports est soumise à notre Conseil Métropolitain, avec notamment trois blocs de rapports qui, je crois, méritent particulièrement notre attention et sont susceptibles de susciter des débats.

Un premier bloc a trait à la vie de notre contrat de concession de transport, avec notamment le rapport d'activité 2020 qui a été présenté en commission. Toujours dans le cadre de ce contrat de concession, nous avons un avenant n° 5 (l'avenant COVID-19) qui, d'ailleurs, a déjà été négocié pour d'autres contrats de concession, sur d'autres thématiques. C'est donc au tour des transports. Et puis, il y a un avenant n° 6 multithématique puisqu'il reprend des modifications contractuelles avec ou sans impact financier sur notre contrat, et intègre également le sujet que vous avez évoqué en début de Conseil, à savoir les nouvelles stations V'Lille, sans oublier la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans.

Ensuite, nous avons un deuxième bloc constitué de ces nouvelles briques de notre futur plan de mobilité. Je file la métaphore que j'utilise maintenant depuis quelques Conseils Métropolitains. Ce soir, nous avons à poser les briques de la mobilité piétonne, de la marche, du transport de marchandises, de la logistique urbaine et, enfin de la mobilité servicielle. Naturellement, j'en dirai quelques mots rapides.

Pour ce qui est du troisième et dernier bloc, il concerne notre SDIT évoqué dans les interventions précédentes notamment en lien avec le ROB. On en parle beaucoup, et on a raison. Monsieur le Président, chers collègues, lors de ce conseil, il nous faut délibérer sur le lancement de la concertation préalable autour de nos quatre futures lignes de transport principales.

Au sujet des nouvelles briques du futur PDM (Plan de mobilité), je vais évoquer successivement la mobilité servicielle, la mobilité piétonne, le transport de marchandises et la logistique urbaine.

Merci aux services d'accompagner mon propos avec quelques slides qui, j'imagine, retiendront votre attention. Concernant la mobilité servicielle, je voudrais d'abord en donner une définition. En fait, la mobilité servicielle cultive une forme de plurimodalité, à la fois publique et privée, au service de l'efficacité du déplacement et de la réduction des impacts de nos déplacements sur l'environnement et notre pouvoir d'achat. Autant dire que l'objectif est bien de passer d'une mobilité à une autre, et donc – je vais l'exprimer ainsi – de la possession d'un mode de transport à une mobilité plurimodale. Sous les yeux, vous avez une slide qui, quelque part, décrit tout ce que l'on peut envisager et inclure dans le MaaS. Je précise que le terme « MaaS » est un anglicisme pour « *Mobility as a service* ».

Avec la délibération que je porte ce soir, notre objectif est de poser une stratégie – eu égard à cette nouvelle mobilité servicielle – qui, quelque part, a vocation à s'établir sur deux étapes. À l'écran, les différents niveaux du MaaS sont indiqués sous forme de pyramide, notre but étant de poser et de solidifier son socle, avec notamment une première étape qui consiste à exploiter dans le court terme toutes les possibilités offertes par notre actuelle concession de service public. Je ne vais pas le détailler, je vous renvoie à la délibération. En tout cas, dans notre CSP (concession de service public) actuelle, il y a de quoi agir en matière de mobilité servicielle.

Pour ce qui est de la deuxième étape, elle interpelle plus le moyen et le long terme, et ambitionne un contenu plus dense (je vais l'exprimer ainsi) en termes de mobilité servicielle tout en envisageant celle-ci à l'échelle de notre bassin de mobilité ; c'est-à-dire notre bassin de vie réelle (je vais le qualifier comme tel), celui qui peut tutoyer des territoires aux franges de notre métropole. Naturellement, ça impliquera de travailler avec d'autres autorités organisatrices de mobilité. C'est ce à quoi nous nous préparons ; c'est ce que nous avons déjà enclenché, d'ailleurs. Voilà quelle est notre stratégie à court, moyen et long terme par rapport à cet objectif de mobilité servicielle.

En ce qui concerne la mobilité piétonne, nous – dans quelques instants, je dirai quel est ce « nous » – sommes partis d'un constat que je veux naturellement partager avec notre assemblée : si notre métropole figure parmi les plus marchables de France, on y marche pourtant de moins en moins. Et quand je dis que l'on y marche de moins en moins, c'est qu'entre 2006 et 2016, on a perdu 200 000 trajets à pied par jour. Ce paradoxe nous a interpellés, et dans le cadre d'échanges multiples – réunions de territoire, réunions avec les groupes politiques, concertations numériques – nous avons identifié tous les enjeux gravitant autour de la mobilité piétonne, et Dieu sait s'ils sont nombreux. Ils interpellent notre rapport à l'environnement, notre santé individuelle et collective, notre économie (je le dis en regardant notre collègue Bernard HAESEBROECK), notre attractivité (cher Michel DELEPAUL), mais aussi le tourisme. Et puis, il y a ce joli mot et bel objectif qu'est la sociabilité. Bien évidemment, on cultive celle de notre métropole en marchant plutôt qu'en s'enfermant dans des voitures.

Ces concertations nous ont aussi permis d'identifier les publics qui marchent de moins en moins. Ils sont indiqués sur cette slide : les jeunes, les seniors, et ceux qui sont accros à la voiture dès le premier kilomètre (et malheureusement, ils sont encore bien trop nombreux). Au travers de cette délibération sur la mobilité piétonne, nous avons construit une stratégie qui a vocation à enclencher une mobilisation générale dans le cadre de ce que l'on a coutume d'appeler dorénavant un « écosystème ». Bien naturellement, celui de la mobilité piétonne engage notre Métropole Européenne de Lille (ai-je besoin de le souligner ?), nos communes et les institutions. Je pense en particulier à l'Éducation nationale, avec notamment la mobilité scolaire, les entreprises, les associations et nos concitoyens.

Puisque je parle de mobilisation, je souhaite dire aussi – d'ailleurs, c'est en lien avec le beau dossier porté il y a quelques instants par notre collègue Bernard GÉRARD – que cette stratégie vient chercher de grandes délégations qui sont au cœur de notre action métropolitaine, à savoir l'aménagement urbain, ou bien encore la délégation voirie et espaces publics. Quand il faudra trouver des moyens et une forme de concrétisation sur cette stratégie, c'est bien dans ces deux délégations que nous irons les chercher.

Sur la base de cette stratégie, nos objectifs sont très clairs. Dans le cadre du groupe de travail que j'ai eu le plaisir d'animer en amont de cette délibération, ils ont fait l'objet – et je crois qu'il faut s'en féliciter – d'un large consensus. Il s'agit de concevoir une métropole marchable pour tous, et ce avec l'ambition la plus large possible, de pratiquer notre territoire à pied pour bien grandir, bien vivre, et bien vieillir. Ici, on retrouve nos trois cibles principales. En effet, comme je le disais, ceux qui marchent le moins sont les jeunes, les seniors, et les personnes accros à la voiture dès le premier kilomètre. Il s'agit aussi de diffuser très largement cette nouvelle stratégie, cette nouvelle politique, cette nouvelle approche afin qu'elles atteignent leurs objectifs. Et quand je dis « très largement », ça renvoie aussi à une démarche qu'il nous faut conduire afin que nos grandes décisions, nos grandes délibérations sortent largement de notre Conseil Métropolitain pour toucher nos concitoyens ainsi que les autres acteurs qui font la MEL à nos côtés et qui ont besoin, eux aussi, de s'imprégner de ces politiques que nous décidons ici.

J'enchaîne sur une autre délibération stratégique qui traite du transport de marchandises et de la logistique urbaine. Je dispose de quelques éléments chiffrés que je crois utile de partager avec vous, et qui alimentent un constat selon lequel il existe un réel enjeu pour notre métropole. Chers collègues, chaque semaine, ce sont près de 600 000 mouvements de marchandises qui s'opèrent à l'échelle de notre métropole. Ils concernent aux trois quarts les polarités de Lille et du versant nord-est. Chaque semaine, plus de 160 000 achats avec livraison sont réalisés par les 510 000 ménages de notre métropole, sachant que ce chiffre date d'avant la crise sanitaire. On peut donc faire le pari que ce phénomène a été boosté avec la pandémie. Et puis, il y a une autre statistique qu'il faut partager et dont il faut avoir pleinement conscience : un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre relève du secteur des transports.

À partir de ces éléments de constat, nous avons souhaité – sachant que la mécanique avait déjà été enclenchée à la fin du mandat dernier – construire une stratégie en impliquant naturellement les acteurs à la fois privés et publics du transport de marchandises, parce qu'il nous semblait indispensable de les mettre autour de la table pour bien mesurer quels étaient les enjeux.

À partir de cette méthode de co-construction, nous avons pu identifier quatre objectifs clés à poursuivre au travers de notre politique publique métropolitaine :

- optimiser les livraisons en ville ;
- renforcer les modes alternatifs à la route ;
- accompagner les acteurs du transport de marchandises vers la transition énergétique, sachant que nombre d'entre eux sont déjà engagés dans cette démarche ;
- satisfaire les besoins logistiques et économiques de notre territoire puisque cette politique de transport de marchandises et de logistique urbaine a bien vocation à servir notre développement économique.

De ces quatre objectifs est né un plan que nous allons délibérer, avec notamment une douzaine d'actions reposant sur cinq thèmes :

- le foncier logistique ;
- la transition énergétique ;
- le report modal ;
- la gestion des flux de marchandises ;
- la poursuite de la dynamique de concertation que j'ai évoquée il y a quelques instants. Elle doit continuer (c'est leur souhait) d'associer les acteurs publics et privés du transport, ainsi que les élus de nos différents territoires. L'objectif, c'est que chacun de nos huit territoires puisse, demain, être partie prenante de la dynamique de concertation qui doit donc se poursuivre au-delà du vote de la délibération de ce soir.

Chers collègues, j'enchaîne avec un dernier chantier incarné dans quatre délibérations : le SDIT. D'ailleurs, vous aurez observé qu'à chaque Conseil Métropolitain – ce qui démontre la dynamique dans laquelle nous nous situons – une délibération, voire plusieurs, concernent notre schéma directeur des infrastructures de transport. Ce soir, nous enclenchons une nouvelle étape qui, sans vouloir être grandiloquent, est fondamentale – pour ne pas dire fondatrice – de la suite. Si je parle de la suite, je voudrais d'abord que chacun mesure bien que ces quatre délibérations, qui enclenchent la concertation préalable, constituent un premier aboutissement, à savoir celui des études d'opportunité et de faisabilité sur lesquelles nous – il s'agit d'un « nous » particulièrement collectif – avons tous bien et beaucoup travaillé.

À l'instar d'autres collègues avant moi, je tiens à saluer très sincèrement les services de la Métropole Européenne de Lille qui, dans le cadre de ces études, ont œuvré avec notre assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci a pris son bâton de pèlerin et est allée voir toutes les communes, tous les territoires concernés par nos futures lignes de transport, pour être en capacité, au moment où je vous parle, de poser ces délibérations et enclencher la concertation

préalable. C'est en cela que je crois que l'on peut parler d'un premier aboutissement.

Cette concertation préalable va se dérouler de la manière suivante. Tout d'abord, nous allons concerter sur les quatre principales lignes de notre SDIT. Bien naturellement, nous comptons le faire de la façon la plus pédagogique possible, en distinguant notamment ces différentes lignes. Mais l'idée est aussi de porter une vision globale de ces lignes. D'ailleurs, un cadre global est imposé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), en particulier sur les lignes de tramway.

Cette concertation va se déployer pendant cinq à six semaines, et ce à compter du 21 février prochain. Il est donc indispensable que l'on délibère dès ce soir, 21 février, cinq à six semaines : c'est vous dire à quel point le rythme va être soutenu. Je compte donc sur la mobilisation des collègues pour que l'on tienne cette cadence et cette dynamique. Il y aura une réunion d'ouverture, une réunion de clôture, et entre les deux, nous irons une nouvelle fois dans les territoires pour partager ce SDIT et communiquer à nos concitoyens une information qui se veut, bien évidemment, transparente et la plus large possible, ce qui permettra à chacun d'identifier les tracés soumis à la concertation, et dans certains cas, les variantes susceptibles d'être proposées. L'idée est de recueillir les remarques, les observations et les critiques de nos concitoyens dans le cadre de cette concertation.

Vous l'aurez compris, notre dispositif de concertation se déploiera à l'échelle de notre métropole, avec notamment des outils désormais connus. Bien naturellement, on a une plateforme de participation qui va être mobilisée. Notre dispositif de concertation se déploiera à une échelle un peu plus territorialisée, puisqu'encore une fois, l'idée – si la crise sanitaire nous le permet – sera d'aller dans les territoires, dans les communes, et de mener des réunions en présentiel.

Quand la concertation sera terminée, que se passera-t-il après le mois de mars ? Très classiquement, nous élaborerons le bilan de cette concertation. Chers collègues, nous délibérerons sur ce bilan au mois de juin 2022. Nous désignerons une assistance à maîtrise d'ouvrage pour envisager la suite toujours au mois de juin 2022. Dès le second semestre 2022, il s'agira de finaliser les programmes de maîtrise d'œuvre pour enclencher la suite. Les études de maîtrise d'œuvre démarreront à la mi-2023. À l'approche de la fin du mandat (2024-2025), nous arriverons à des étapes assez classiques, à savoir l'enquête publique et le début des travaux de notre schéma directeur des infrastructures de transport.

Voilà, Monsieur le Président, je tenais à partager avec vous, chers collègues, les quelques effets loupe sur ces différentes délibérations, qui, encore une fois, méritent toute votre attention et toute votre mobilisation. Avant de voter, Monsieur le Président, il faut bien naturellement débattre, le cas échéant.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Sébastien LEPRÊTRE.

## **DÉLIBÉRATION 21-C-0590**

### **DÉLIBÉRATION CADRE POUR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DE LA MARCHÉ**

- **Débat**

#### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

De grandes délibérations étant sous votre timbre, il y a beaucoup de demandes d'intervention. Du coup, pour organiser les débats, nous allons d'abord nous concentrer sur la première délibération 21-C-0590 concernant la stratégie métropolitaine en faveur de la marche. Je donne la parole à Monsieur BALY.

#### **Monsieur Stéphane BALY**

Bonsoir. Président, chers collègues, les métropolitains et les métropolitaines marchent de moins en moins. La part modale de la voiture augmente, même pour les petits trajets. Le plan marche est donc nécessaire ; notre groupe le votera en traînant des pieds, reconnaissons-le. Pourquoi ? Ce plan montre la voie, mais la manière dont il pourra se concrétiser reste bien incertaine. Les délibérations ne se traduisent pas d'elles mêmes en actions, d'autant plus quand une pluralité d'acteurs y participent.

Monsieur le Vice-président, en groupe de travail, vous disiez que les bonnes politiques modernes sont celles qui procèdent de l'évaluation. Nous sommes donc surpris que ce volet soit absent de cette délibération. Avant son intégration dans le futur plan de mobilité, nous vous demandions que des indicateurs de suivi soient créés pour permettre de revenir régulièrement sur la mise en œuvre de cette politique primordiale. Je vous remercie.

#### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, Monsieur BALY. Je passe la parole à Monsieur TALPAERT.

#### **Monsieur Franck TALPAERT**

Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, cette stratégie en faveur de la marche est une étape importante dans la transition qu'il nous faut opérer sur les mobilités. D'abord, nous en saluons la méthode puisqu'elle s'est appuyée sur une concertation importante des usagers, des associations, des institutions. Ce principe de co-construction est – nous le pensons – essentiel pour réinstaurer la confiance entre la parole publique et les citoyens, et pour aborder les transitions nécessaires face au réchauffement climatique. Elles se fondent sur la reconnaissance d'une intelligence collective qui, assurément, aide à construire les bonnes réponses. C'est aussi un état des lieux riche d'enseignement qui nous est proposé et qui permet à cette stratégie d'avoir les pieds sur terre.

À juste titre, cette délibération nous alerte sur une pratique qui est en recul ; un recul qui se fait principalement au profit de la voiture, un recul qui se poursuit avec des métropolitains qui sont de plus en plus nombreux à réaliser des déplacements de moins d'un kilomètre en voiture. Ensuite, si l'on regarde les rapports qui l'accompagnent, elle donne des repères ; des repères qui aident à interroger nos représentations. Par exemple le célèbre « *no parking, no business* »

– qui nous enferme dans l'addiction à la voiture – est bousculé par le constat d'un panier moyen plus élevé chez les chalands qui, dans les centres-villes, sont des piétons. Enfin, elle met en valeur des initiatives volontaristes prises par des communes attentives à l'évolution des mobilités, et qui aujourd'hui, ouvrent la voie à une nouvelle répartition de la place des différents modes de déplacement dans notre espace public.

Cette stratégie était peut-être le chaînon manquant pour notre vision de la mobilité. Face à un monde où l'avenir se joue de plus en plus au présent, c'est bien un changement profond de nos représentations, de nos habitudes qu'il faut urgemment initier. L'accumulation, la superposition des différents plans, stratégies ou schémas – même aux meilleures intentions – n'y suffiront pas. C'est bien par une approche résolument systémique de leurs usages que les aménagements, encore trop souvent à la marge, déboucheront sur des réponses nouvelles et la transformation en profondeur de notre espace public et de nos modes de déplacement. Ce dernier maillon nous donne maintenant une vue d'ensemble qu'il nous faut mieux équilibrer, mieux articuler.

À partir de ces éléments, nous défendrons quelques orientations. Tout d'abord, nous pensons que la marche pourrait être la porte d'entrée de cette nouvelle approche, parce qu'au fond, elle nous concerne tous, elle pourrait se développer plus aisément et plus rapidement que d'autres modalités. Elle serait même l'occasion de les questionner davantage, en particulier dans un territoire où 70 % des habitants sont situés à moins d'un kilomètre à pied d'un pôle de services, et où 88 % de la population vit à moins de 500 mètres d'un arrêt de bus.

Ensuite, si la délibération exprime, je cite : « *La volonté de fabriquer une ville inclusive et confortable pour tous, y compris, naturellement, les personnes à mobilité réduite* », nous pensons que ce sont d'abord les personnes à mobilité réduite qui devraient nous ouvrir la voie vers une nouvelle conception de nos aménagements. En effet, leur répondre prioritairement nous obligerait à une exigence d'approche qui favoriserait probablement des évolutions importantes, en particulier quand l'attente première, au regard des enquêtes, est celle de l'aménagement des espaces publics et du développement de zones de nature.

Nous pensons que pour avancer sur ces questions, il faut également que la priorité soit donnée à la reconsidération de la place des enfants dans l'espace public, en particulier aux abords et dans les déplacements vers les établissements scolaires, apaiser et sécuriser les abords des écoles, et assurer la continuité des cheminements jusqu'au collège et lycées par le développement d'actions et de sensibilisation en matière d'écomobilité scolaire. Il y a là des questions prioritaires de santé, de sécurité et d'éducation.

Nous insistons également sur l'importance d'une signalétique spécifique qui doit se développer tant en zone urbaine qu'en zone rurale.

Enfin, dans le chapitre « information et communication », nous pensons qu'elles devront se concevoir dans une approche globalisée des mobilités.

Bien sûr, notre groupe votera pour cette stratégie, mais nous resterons attentifs au fait qu'elle intègre de manière volontariste une approche globalisée des mobilités. Nous nous assurerons également qu'il y soit inclus les moyens dédiés de son opérationnalité afin qu'elle ne se résume pas à un inventaire des possibles et qu'elle s'inscrive dans une cohérence clairement définie à l'échelle de notre métropole pour éviter, sur cette question essentielle des mobilités, des déséquilibres qui nous seraient, à tous, préjudiciables.

Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, Monsieur TALPAERT. Maintenant, la parole est à Monsieur Alexandre GARCIN.

## **Monsieur Alexandre GARCIN**

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président, nous souhaitons intervenir sur cette délibération d'abord pour vous remercier pour le travail de co-construction que vous avez réussi à mener dans un exercice qui est désormais comme une marque de fabrique de vos différents chantiers, que ce soit sur la politique cyclable ou l'électromobilité. Nous tenons également à remercier les services qui ont fait un travail de grande qualité. Nous avons pu nous exprimer lors des groupes de travail, et émettre nos avis et nos craintes.

Cette stratégie en faveur de la marche est essentielle à l'attractivité du territoire, à l'amélioration du cadre de vie, mais aussi à la santé de nos habitants. C'est aussi un enjeu de santé publique. Cependant, Monsieur le Vice-président, nous vous avons alerté en groupe de travail, puis réinterrogé en commission, sur une problématique : celle du budget. Vous pourrez noter notre constance sur ce point.

En effet, pour le groupe « Métropole Avenir », cette stratégie en faveur de la marche doit être accompagnée d'une enveloppe budgétaire allouée. Bernard GÉRARD a évoqué, tout à l'heure, l'enveloppe cyclable en augmentation dans le cadre du PPI. Elle n'existait pas il y a vingt ans ; elle est, aujourd'hui, un élément clé de la stratégie du PPI voirie qui, par ailleurs, est très ambitieuse.

Pouvons-nous vraiment penser qu'il en sera différemment pour la marche ? Les aménagements qui améliorent la marche nous concernent tous, mais tout particulièrement les plus vulnérables : les personnes en fauteuil roulant ou ayant des difficultés à marcher, les personnes malvoyantes, les personnes âgées, les papas ou les mamans avec une poussette ou de jeunes enfants. Il y a tant à faire pour ces publics. Aussi, il paraît difficile d'avancer sans une enveloppe dédiée. Vous allez sans doute nous répondre – je fais déjà la réponse – comme vous l'avez fait dans les groupes de travail, comme vous l'avez fait en commission, et comme vous l'avez fait devant la presse qui vous a interrogé sur cette décision de ne pas attribuer de budget, que vous êtes dans un changement de logiciel et d'approche, et que cette politique s'intègre dans de nombreuses compétences, notamment le traitement de l'espace public. Nous savons trop bien qu'une politique sans budget sur l'espace public est une politique qui n'a pas les moyens de son ambition.

Aussi, Monsieur le Vice-président aux transports et aux mobilités – et du coup, je m'adresse également à Monsieur le Vice-président aux espaces publics et à la voirie – nous souhaitons vous assurer de notre plein soutien si vous décidez d'allouer, demain, un budget pour la politique de la marche, comme cela existe déjà pour la politique cyclable. Cela permettrait de donner aux services métropolitains et communaux les moyens de nos ambitions.

Évidemment, nous voterons cette délibération, mais nous resterons attentifs aux propositions que vous ferez, Messieurs les Vice-présidents, pour que la marche à pied devienne vraiment le premier mode de déplacement de notre métropole.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur GARCIN.

Concernant cette délibération, j'ai une dernière demande d'intervention de Monsieur Pierre BEHARELLE.

## **Monsieur Pierre BEHARELLE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, tout d'abord, comme d'autres l'ont fait avant moi, je voulais remercier Monsieur le Président et la MEL pour les stations V'Lille à Haubourdin. C'est une très bonne nouvelle pour la ville.

En ce qui concerne la délibération sur la stratégie de la marche à pied, nous tenons à saluer la méthode de co-construction mise en place sur chaque grande délibération métropolitaine, et particulièrement sur les sujets relatifs à la mobilité et aux transports : tarification des transports, politique cyclable, stratégie en faveur de la marge pour ne citer que ces exemples. Cette méthodologie vous permet de nous présenter ce soir une délibération cadre dont la construction a été partagée et débattue de manière constructive avec des représentants de chaque groupe politique.

Au-delà de ce groupe de travail, le groupe « Métropole Passions Communes » a souhaité participer de manière concrète à cette nouvelle stratégie, en vous apportant sa vision et des propositions concrètes en faveur de la marche au travers d'une contribution écrite. Cette philosophie sur ce sujet se décline en quatre axes : rééquilibrage des usages, pédagogie, sécurisation des cheminements, et information des usagers. Quatre axes sur lesquels il nous paraît essentiel d'agir pour développer l'usage de la marge dans nos communes.

Rééquilibrage des usages sur l'espace public, car nous pensons que chaque citoyen, quel que soit son mode de déplacement, doit pouvoir se déplacer au sein de notre métropole dans des conditions idéales. Pour cela, nous pensons que nos espaces publics doivent être adaptés aux différents usages, mais également à tous les âges de la vie. Chacun doit pouvoir trouver sa place : piétons, cyclistes, conducteurs de bus, automobilistes, mais également jeunes enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. La future charte des espaces publics, portée par notre collègue Bernard GÉRARD, Vice-président voirie et espaces publics, et qui fera écho aux différentes stratégies votées par notre conseil métropolitain ces dernières années, sera d'ailleurs essentiel pour chacun des maires lors des réflexions à engager sur des travaux de requalification des espaces publics, notamment sur le partage de ces espaces et l'intégration de tous les usagers.

Pédagogie, car le partage de l'espace public ne semble pas se décréter naturellement : en effet, au-delà de l'équilibre des usages, le respect et le bien-vivre sur l'espace public nécessitent un véritable travail de pédagogie, et des actions de sensibilisation auprès des usagers à adapter selon les âges et les modes de déplacement. De plus, un cadre de travail partenarial avec les services de l'État et les associations concernées serait utile afin de trouver des solutions concrètes, de proposer des évolutions législatives, et d'imaginer des campagnes de communication complémentaires à celles déjà engagées par la MEL.

Sécurisation des cheminements, afin qu'ils soient praticables de jour comme de nuit par tous les utilisateurs : nous devons collectivement porter nos réflexions sur la lutte contre les obstacles du quotidien – poubelles, panneaux publicitaires, véhicules mal garés – le développement des zones de rencontre, l'adaptation du mobilier urbain et la redéfinition des règles d'implantation.

L'information des citoyens : en établissant une cartographie des temps de parcours entre les services publics, les établissements culturels, sportifs et scolaires et en déployant une signalétique spécifique indiquant les temps de parcours.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons constaté, à la lecture de la délibération, que toutes nos propositions y sont reprises. En posant un cadre ambitieux pour le développement de la marche sur notre territoire, et en s'engageant pleinement en faveur de toutes les formes de mobilité sur son territoire, notre métropole agit avec responsabilité et fait preuve d'ambition. PPI cyclable, stratégie en faveur de la marche à pied, phase de concertation du SDIT : la MEL a clairement pris les rênes pour favoriser les mobilités douces et maîtriser la place de la voiture.

C'est donc sans surprise que les élus du groupe « Métropole Passions Communes » accueillent favorablement cette délibération. Merci de votre attention.

### **Monsieur le PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur BEHARELLE, de votre intervention et de vos remerciements pour le V'Lille.

Monsieur LEPRÊTRE, c'est à vous.

### **Monsieur Sébastien LEPRÊTRE**

Merci, Monsieur le Président. Je souhaite adresser mes remerciements à Messieurs BEHARELLE et TALPAERT pour leur contribution à la fois au groupe de travail et à la délibération de ce soir. Je crois qu'ils ont bien saisi les enjeux et tout ce que nous souhaitions mettre dans cette délibération pour, effectivement – ça a été dit – changer d'approche, changer de logiciel.

Monsieur le Président, je tiens également à remercier le groupe « Métropole Durable et Solidaire » qui, en plus de participer au groupe de travail, a souhaité amender utilement la délibération. Naturellement, ça a été intégré ; ça va dans le bon sens.

Avec Monsieur GARCIN, nous avons un point de désaccord. Je ne sais pas s'il est fondamental, mais pour ma part, je fais partie de ces élus qui estiment que l'on ne juge pas de la pertinence ou de l'ambition d'une politique en fonction du budget qu'il lui serait alloué ou pas. Très simplement (et effectivement, je l'ai déjà indiqué en groupe de travail et en commission), ce qui est essentiel, c'est que (tout à l'heure, le mot a été employé par notre collègue Éric BOCQUET) cette nouvelle politique ruisselle en l'occurrence sur d'autres politiques métropolitaines. Je les ai citées il y a quelques instants : l'aménagement urbain, la voirie et l'espace public. Je veux dire à tous nos collègues que sur ce sujet, comme d'ailleurs sur la politique cyclable, avec Bernard GÉRARD, nous – pardonnez-moi la métaphore – marchons main dans la main. Évidemment, nous comptons bien continuer ainsi.

Enfin, je souhaite dire à Monsieur BALY que je regrette, bien naturellement, qu'il ait choisi de voter cette délibération – je reprends son expression « *en traînant des pieds* ». Je l'invite plutôt à accélérer le pas. Accélérons le pas sur la marche. Encore une fois, ça va dans le bon sens, ça répond à beaucoup d'enjeux. Je ne vais pas revenir sur chacun d'eux. Je crois que nous en avons la volonté et que nous sommes tout à fait en capacité de nous en donner les moyens, Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur LEPRÊTRE.

- **Vote**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je demande aux Présidents de groupe de confirmer les abstentions ou les contre concernant cette délibération 21-C-0590. Je regarde. Elle est adoptée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **DÉLIBÉRATION 21-C-0592**

### **CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES - SOCIÉTÉ KEOLIS LILLE METROPOLE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF À L'ANNÉE 2020**

- **Débat**

#### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Nous passons aux demandes d'intervention concernant la délibération 21-C-0592 – la concession de service public pour l'exploitation du service public de transport urbain, avec la société Keolis. Je passe la parole à Monsieur Maroin AL DANDACHI.

#### **Monsieur Maroin AL DANDACHI**

Bonsoir. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, une courte intervention afin de soutenir l'ensemble des agents d'ilévia qui sont en première ligne pour répondre aux exigences des métropolitains et des métropolitaines pour un réseau de transport en commun efficient. Leurs conditions de travail doivent s'améliorer. C'est urgent, et ça passe notamment par le recrutement et l'amélioration du dialogue social. Keolis et la Métropole Européenne de Lille doivent se donner les moyens de protéger les agents et les agentes.

Je vous remercie de votre attention.

#### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup. La parole est à Monsieur Ali DOUFFI.

#### **Monsieur Ali DOUFFI**

Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, j'interviens sur la délibération du rapport annuel Keolis – la délibération 21-C-0592. Ça ne sera pas bien long, Monsieur le Vice-président. Concernant le travail effectué par Keolis pendant les différentes phases de la crise sanitaire, je souhaite rappeler que la communication entre ilévia et ses usagers doit mettre en valeur sa réussite, comme l'expérimentation de la descente à la demande, les stations de métro garantissant un accès PMR fonctionnel, ou encore les chiffres sur la sécurité qui montrent une accalmie des actes de violence.

Nous restons tout de même un peu dubitatifs quant à certaines informations du rapport qui ne correspondent pas au ressenti des usagers. Comment ne pas l'être quand, sur les réseaux sociaux (qui servent désormais d'alerte), plusieurs fois par semaine, on voit des messages d'explication de retard et d'interruption des lignes (pas plus tard que ce matin, d'ailleurs), alors que dans le rapport annuel, il est précisé une ponctualité à plus de 99 % du temps pour les métros et les tramways ?

Comment considérer que les portiques sont une vraie garantie du paiement de la redevance – ce qui est la volonté originelle – quand la plupart des accès PMR ou de sécurité restent ouverts en permanence et laissent passer les usagers sans ticket ?

Nous restons aussi interrogatifs sur un point : la gratuité des transports pour les jeunes de moins de 18 ans sur tout le réseau, sauf les TER intra-métropole qui, pourtant, font partie de l'abonnement classique. C'est ce que décrit notamment *La Voix du Nord* dans son dernier article du 19 novembre 2021. Beaucoup de communes du groupe et de manière générale utilisent les TER comme un moyen d'attractivité et de mobilité pour les jeunes. Avez-vous des précisions à nous apporter là-dessus ?

Enfin, Keolis devra se remobiliser et rester attentif sur les conditions de travail de ses agents. C'est un point de crispation qui cause de nombreux soucis. Sans rentrer dans les Ressources humaines de la société, cela cause d'énormes faiblesses de fonctionnement, avec notamment des mobilisations sociales ou des grèves annoncées un ou deux jours avant. Il vous suffit d'interroger les métropolitains qui, le 6 décembre, ont dû soit composer avec d'autres moyens de transport, soit accepter de passer une heure dans les bouchons pour y voir tous les usagers des transports plus doux remplir les espaces vides de la thrombose. Évidemment, nous sommes rassurés de voir certaines annonces de renforcement des services des équipes de transports

Nous remercions les échanges fructueux avec Keolis et la Métropole pour ajuster au mieux les lignes de transport pour nos habitants. Nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur Ali DOUFFI.

Je laisse la parole à Sébastien LEPRÊTRE pour la conclusion.

## **Monsieur Sébastien LEPRÊTRE**

Merci. Concernant l'intervention de Monsieur DOUFFI, il me le pardonnera : comme beaucoup de nos collègues ici présents, j'ai eu du mal à la comprendre parce qu'elle était excessivement hachée. Du coup, je propose de le revoir afin que l'on puisse la partager de visu et apporter les réponses qu'elle suscite. Toutefois, de ce que j'ai pu comprendre sur le volet TER, c'est un sujet qui concerne « la maison d'à côté » et non notre établissement.

Pour ce qui est du message de Monsieur AL DANDACHI, je souhaite vous faire part de ce qu'a exprimé le directeur de Keolis, Monsieur FARGIER, quant au service dégradé que l'on peut rencontrer. Comme évoqué dans les deux interventions, ces problématiques sont liées à la pandémie et à l'absentéisme qu'elle déclenche, mais aussi à des difficultés de recrutement. Je crois qu'il est réellement important de le partager avec les collègues : en ce moment, les soucis de notre réseau sont, pour partie – ça concerne non seulement le bus, mais aussi le métro qui, même si sa modernité repose sur l'absence de conducteur, est piloté par des opérateurs – liées aux difficultés de recrutement de nouveaux opérateurs. Je voulais profiter de l'occasion qui m'était donnée pour communiquer cette information, Monsieur le Président.

- **Vote**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup. S'il n'y a aucune indication de vote spécifique, je considère cette délibération 21-C-0592 comme adoptée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **DÉLIBÉRATION 21-C-0595**

**SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) ENTRE VILLENEUVE D'ASCQ ET LILLE - LIAISONS IJ2 DU SDIT**

#### **DÉLIBÉRATION 21-C-0596**

**SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) ENTRE VILLENEUVE D'ASCQ ET MARCQ-EN-BARŒUL (LIAISON H DU SDIT)**

#### **DÉLIBÉRATION 21-C-0597**

**SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE TRAMWAY SUR LE PÔLE DE LILLE ET DE SA COURONNE**

#### **DÉLIBÉRATION 21-C-0598**

**SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT) - MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE LIGNE DE TRAMWAY SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DE ROUBAIX-TOURCOING**

- **Débat**

#### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Nous passons aux délibérations concernant le schéma directeur des infrastructures de transport.

Madame TONNERRE-DESMET, je vous en prie.

#### **Madame Marie TONNERRE-DESMET**

Merci beaucoup. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, je souhaite intervenir de manière générale sur les délibérations de concertation pour le nouveau schéma directeur des infrastructures de transport. Je profite de l'occasion – je pense notamment à la délibération concernant le projet de ligne de tramway Roubaix-Tourcoing – pour vous féliciter, ainsi que l'ensemble des services métropolitains, pour la rapidité avec laquelle les étapes ont été franchies. Lors du comité de pilotage du 30 novembre dernier, j'ai été très agréablement surprise d'apprendre que dès le début de l'année 2022, la concertation générale avec les habitants de nos communes pourrait être lancée. Vous l'avez précisé : la première concertation sera globale. On parlera du tracé sans entrer dans les détails des stations implantées ou des aménagements, mais tout de même avec des profils de voirie types sur chaque tronçon. Plus vite nous pourrons parler avec les habitants de ce grand projet, plus vite nous pourrons avoir leur retour d'expérience d'usage, et plus vite nous construirons un schéma de transport qui combinera les enjeux métropolitains, les besoins des habitants et les projets d'attractivité des communes.

Encore un très grand merci, Monsieur le Président, de ce travail de grande ampleur et de votre implication sans faille.

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

J'en déduis que vous voterez favorablement ces délibérations. L'esprit de Noël règne, ce soir ; c'est bien. En tout cas, un grand merci pour vos remerciements auprès de notre Vice-président.

- **Vote**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

S'il n'y a aucune autre demande d'intervention, je considère que ces délibérations sont adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATION 21-C-0599

### STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE MOBILITÉ SERVICIELLE (MAAS)

- Débat

#### Monsieur LE PRÉSIDENT

La dernière intervention concerne la délibération 21-C-0599.

Je donne la parole à Monsieur TALPAERT.

#### Monsieur Franck TALPAERT

Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, la stratégie métropolitaine en faveur du développement d'un système de mobilité servicielle (le MaaS) est, au fond, incontournable, et ne pas s'y atteler serait une erreur stratégique pour notre métropole. La mobilité en tant que service s'inscrit dans la volonté de changer les approches classiques des solutions de mobilité fortement ancrées dans la possession de sa propre solution de transport (souvent la voiture), et la nécessité d'un basculement dans une nouvelle ère où l'utilisateur se déplace facilement en intermodalité grâce à des offres de mobilité plus lisibles et fluides car décloisonnées.

Développer le MaaS sur notre métropole, c'est un service rendu aux métropolitains, mais aussi des perspectives en matière de changement de comportement liées aux mobilités, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de meilleure planification et adaptation des offres de mobilité par une meilleure connaissance de l'existant et de ses usages. Cela converge avec nos objectifs en termes de redistribution des parts modales et de lutte contre le réchauffement climatique contenu dans le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) et dans le projet de plan de mobilité.

Le MaaS en est encore à ses débuts. Il est donc intéressant que notre stratégie se fonde sur une vision de court, moyen et long terme, et sur une extension anticipée et progressive de l'échelle d'action à l'ensemble de notre bassin de mobilité. Cela nous semble plus que pertinent. Aussi, nous sommes satisfaits de voir que la stratégie proposée s'intéresse à la question de la sécurisation des données et au respect des libertés qui restent, pour nous, centrales. Nous serons attentifs aux réflexions menées sur le sujet.

Nous soulignons également l'intégration, dans la stratégie, d'un volet « évaluation » sur ce sujet encore émergent. Néanmoins, il nous semble important de souligner quelques points d'attention nécessaires à la bonne réussite de cette stratégie, et plus globalement, de notre future politique de mobilité.

Le concept de MaaS est intrinsèquement lié au développement du numérique. Il se traduit par des outils servant à simplifier la vie des usagers. Encore faut-il que ces usagers maîtrisent le numérique, qu'ils soient bien outillés, et qu'ils aient le réflexe de recourir à des outils de type MaaS pour leur trajet du quotidien. L'étude du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ou Cerema sur les expérimentations menées à Helsinki, à Hanovre et à Vienne montre qu'il s'agit, pour le moment, d'un marché de niche qui touche une partie limitée de la population, et le plus souvent ceux qui ont déjà l'habitude de

l'intermodalité. Elle souligne l'importance de la communication et de l'accompagnement des usagers dans le lancement et le développement de la mobilité servicielle sur un territoire. Ce nouveau mode de faire peut être, en effet, complexe à appréhender et à générer des réticences, limitant ainsi sa capacité à casser les routines de déplacement. Nous pensons donc qu'il est indispensable d'associer à la démarche et d'accompagner au plus tôt et dans la durée les usagers, les acteurs, les collectivités et les entreprises du territoire. Ce point manque à la stratégie.

On pourrait ajouter, à la fracture numérique, une fracture de la mobilité. L'exemple du V'Lille peut nous éclairer sur les écarts d'usage et de distribution des différents secteurs de la métropole. Or, la mobilité servicielle repose sur une offre de mobilité performante à la fois sur les plans spatial et temporel. Nous ne devons donc pas perdre de vue le travail physique – en termes d'infrastructures notamment – qui est à faire pour que chaque métropolitain puisse adopter cette mobilité. Le MaaS pourra en cela nous aider à identifier les zones les moins bien desservies de la métropole.

Enfin, un dernier point d'attention sur les perspectives concernant les réductions d'émissions de gaz à effet de serre liées aux transports : nous devons prendre en compte les potentiels effets rebond liés à une simplification, à une fluidité, ou encore à une plus grande rapidité dans nos déplacements qui pourraient augmenter le nombre de trajets et allonger encore les distances parcourues. L'enjeu est bien de se déplacer mieux, mais pas forcément plus. La question de la démobilité est ainsi à prendre en compte également. Ce sera tout l'enjeu du futur plan de mobilité que de parvenir à bien articuler ces différents éléments.

Ainsi, si nous partageons bien sûr la volonté de changer les approches classiques des solutions de mobilité, nous pensons néanmoins que la mobilité servicielle n'en sera qu'un outil, « une brique » – pour reprendre l'expression de notre Vice-président – faisant partie d'une stratégie plus large qui sera celle de notre plan de mobilité. Les nouvelles technologies n'aboliront pas à elles seules nos contraintes, ne suffiront pas au changement des représentations qui sont les nôtres sur la mobilité. C'est avant tout par une politique volontariste défendant de nouvelles approches, un nouveau rapport aux espaces, à la voiture individuelle, et soucieuse de la qualité de nos infrastructures, que nous atteindrons les objectifs assignés d'une mobilité plurielle, facile d'usage pour tous, et respectueuse de l'environnement. Inverser ce rapport en limiterait, selon nous, l'efficacité, en éloignerait une partie des métropolitains, en particulier, ceux déjà en difficulté face aux nouvelles technologies.

Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup.

Monsieur LEPRÊTRE, je vous laisse répondre.

## **Monsieur Sébastien LEPRÊTRE**

Merci, Monsieur le Président.

Pour réagir à l'intervention de Monsieur TALPAERT : nous ne considérons pas que le MaaS doit devenir l'alpha et l'oméga de nos modes de déplacement et de leur organisation. C'est une brique – Monsieur TALPAERT l'a rappelé – qui vient s'ajouter à celles déjà prépositionnées pour notre futur plan de mobilité.

Les alertes de Monsieur TALPAERT – que je partage – portent sur la protection des données et le risque de fracture numérique, elles sont entendues. D'ailleurs, nous comptons y travailler dans le cadre de cette première étape qui relève du court terme. Encore une fois, dans le cadre de notre CSP, des fondations sont à poser, et ces alertes en font bien évidemment partie.

Sur la fracture numérique à proprement parler, naturellement, notre intention est de continuer à prendre en compte tous les profils d'utilisateurs et leurs spécificités. Dans le cadre de cette démarche, il faut conserver des alternatives au digital. Tout ne peut pas devenir dématérialisé, une partie de notre population étant éloignée du digital et le restera. Il faut donc penser à elle. Et puis, une autre partie de la population doit être rapprochée du digital. D'ailleurs, pas plus tard que ce matin, en Bureau, sous le timbre de notre collègue Akim OURAL, nous évoquions ce sujet dans le cadre de la stratégie d'inclusion numérique qui transite par les centres sociaux. Là aussi, je crois qu'il s'agit d'un chantier sur lequel notre métropole est déjà mobilisée, c'est vrai, mais sur lequel elle a certainement intérêt à accélérer pour être en phase avec cette mobilité servicielle qui se développe. Quand je dis que nous sommes déjà mobilisés, je voudrais aussi rappeler à nos collègues que Mobilimel est une plateforme d'information qui facilite déjà les mobilités des personnes en démarche d'insertion professionnelle. Ça existe, ça fonctionne, et ça apporte un vrai service à certains de nos métropolitains figurant dans ce sociotype.

Voilà les quelques éléments que je voulais apporter au débat, Monsieur le Président.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur LEPRÊTRE.

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je regarde les indications de groupe : il n'y en a pas.

**La délibération 21-C-0599 est adoptée à l'unanimité.**

## AUTRES DELIBERATIONS

- Vote

### Monsieur LE PRÉSIDENT

Sur les autres délibérations de Monsieur LEPRÊTRE, y a-t-il des indications de vote des présidents de groupe ? Je ne vois aucune demande d'intervention. Les délibérations de Sébastien LEPRÊTRE sont donc adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Sébastien LEPRÊTRE.*

# DÉLÉGATION DE MME LA VICE-PRÉSIDENTE AUDREY LINKENHELD

*(Projection d'un diaporama / Cf. annexes)*

## DÉLIBÉRATION 21-C-0607

**POLITIQUE METROPOLITAINE DES TEMPS : CADRE D'ACTION 2021 - 2026**

## DÉLIBÉRATION 21-C-0609

**RAPPORTS ANNUELS RELATIFS À L'EXÉCUTION DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS - ANNÉE 2020**

- **Présentation**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

À présent, la parole est à Audrey LINKENHELD.

### **Madame Audrey LINKENHELD**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous, et en particulier à ceux en distanciel. Pour ma part, je propose neuf délibérations à ce Conseil. Plusieurs d'entre elles portent sur les questions d'énergie, avec notamment les rapports d'activité 2020 pour la distribution de l'électricité et du gaz, ou encore la production et la distribution de chaleur. Je n'y reviendrai pas en détail puisque nous avons largement évoqué ces sujets non seulement en commission consultative des services publics locaux, mais aussi en commission. Toutefois, je suis évidemment disponible s'il devait y avoir des questions.

Je voudrais plutôt me focaliser sur deux autres délibérations. L'une concerne aussi l'énergie, et plus particulièrement nos dispositifs de mutualisation, un sujet intéressant mais un peu technique. Lors du dernier conseil métropolitain, nous avons acté le principe de renouveler un dispositif mutualisé entre la Métropole Européenne de Lille et des partenaires volontaires. Parmi ces derniers figurent évidemment nos communes, mais aussi d'autres partenaires qui peuvent être des sociétés d'aménagement ou des centres communaux d'action sociale (CCAS). L'idée est de regrouper tous ensemble les certificats d'énergie qui, je vous le rappelle, permettent de financer nos actions d'efficacité énergétique par des tiers.

En octobre, nous avons passé un contrat avec une société partenaire qui nous rachète donc l'ensemble de ces certificats d'économie d'énergie à un prix plus attractif que le tarif précédent (6,80 €). Ce soir, nous proposons d'entrer dans le détail de cette mutualisation avec les communes et nos partenaires. À partir de ce soir, les communes pourront délibérer et signer avec nous une convention de prestation de service mutualisée moyennant des frais de gestion (33 centimes d'euros) moins élevés que ceux pratiqués précédemment. Elles auront la

possibilité de financer leurs propres actions d'efficacité énergétique comme le fait la MEL et d'autres structures éligibles, avec une recette finale de 6,47 €/kWh CUMAC. Il s'agit tout simplement de l'unité de mesure de ces certificats d'économie d'énergie. Ce n'est pas la partie la plus importante.

Le plus important, c'est ce dispositif de mutualisation et le fait que les communes représentées ce soir, qui nous écoutent, et qui n'auraient pas encore rejoint ce dispositif de mutualisation, sachent qu'elles peuvent encore le faire. Ce dispositif ouvrira à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de quatre ans, et encore une fois, il est intéressant pour tous puisqu'il apporte des financements extérieurs à des actions favorables à la lutte contre le dérèglement climatique. Voilà pour cette petite publicité pour un dispositif utile à tous et sur lequel je voulais apporter un éclairage en quelques instants.

À présent, je voudrais me focaliser sur une autre délibération qui, pour le coup, n'a rien à voir avec l'énergie. En fait, elle porte sur les questions temporelles – car si j'ai le plaisir d'être en charge de la délégation climat, énergie et transition, je suis également aux commandes de celle en lien aux politiques temporelles. La délibération soumise ce soir a pour vocation à actualiser le cadre d'action de la Métropole Européenne de Lille en matière de politique temporelle pour le mandat qui s'ouvre.

Je pense que chacun conviendra qu'aujourd'hui, cette politique temporelle a vraiment toute sa place parmi nos politiques publiques métropolitaines, et que cette question de l'articulation entre les temps de vie et la manière dont nos temps de vie professionnelle, sociale et personnelle sont liés à la façon dont nous vivons le territoire est très importante. Je crois que la crise sanitaire a montré à quel nous avons, parfois, perdu la maîtrise du temps. Nous ne pouvions pas sortir quand nous voulions, nous ne pouvions pas voir qui nous voulions ; d'ailleurs, ce n'est pas encore complètement terminé. Naturellement, tout ça influe sur la manière dont on vit et dont on pratique notre propre territoire métropolitain. Bref, pour notre territoire, je pense qu'il est important d'avoir cette politique temporelle, et de l'actualiser.

Comme en début de mandat, nous mettons à jour l'ensemble de nos politiques publiques par rapport aux enjeux qui ont évolué et à nos intentions programmatiques ; c'est le but de cette délibération. Vous avez sans doute tous en mémoire la période des élections municipales où l'on a beaucoup parlé de la ville du quart d'heure, de la métropole de la demi-heure, ou encore du territoire de la demi-heure. Tout cela montre que la gestion des temps de la ville est un enjeu pour nos collectivités locales. C'est la raison pour laquelle je vous propose cette délibération qui, évidemment, a vocation à articuler la politique temporelle avec les autres politiques métropolitaines. Elle vise également à établir un lien étroit avec la politique climatique car il apparaît que le temps est un levier intéressant pour la transition. D'ailleurs, nous l'avons inscrit comme tel dans le plan climat adopté en février – et plus particulièrement dans sa première ambition qui est d'amener la métropole vers la neutralité carbone, et dans sa priorité n° 6 qui est l'exemplarité que la Métropole Européenne de Lille peut montrer à travers ses différentes politiques.

Pour le mandat qui s'ouvre, à travers cette politique temporelle, nous vous proposons d'essayer d'adresser quatre enjeux qui nous paraissent prioritaires. Le premier, c'est évidemment ce qui nous tient tous à cœur : la réduction des inégalités à la fois environnementales et sociales. Aujourd'hui, nous savons que le temps n'est pas le même pour tous, et que les questions de rythme peuvent nous faire vivre différemment les vulnérabilités climatiques de notre territoire – les lieux de chaleur et de fraîcheur, par exemple – ainsi que les questions sociales selon où l'on habite, comment on travaille, comment on vit, selon les ressources dont on dispose, selon l'accès à un travail, à un service public, ou à un mode de transport. Tout ça est aussi lié à la manière dont on gère son temps ou pas parce qu'on le subit.

Deuxième enjeu : promouvoir un « droit au temps ». Il ne s'agit pas que d'un « droit au temps » libre. C'est un « droit au temps » au sens large, c'est-à-dire comment on peut essayer de maîtriser individuellement et collectivement le temps, comment on peut articuler au mieux les différents temps de vie.

Troisième enjeu : optimiser les ressources dans une logique de sobriété qui est, évidemment, celle de notre plan climat. Parce qu'à travers la gestion du temps, à travers une meilleure gestion de l'existant, parfois (pas toujours), on peut s'éviter de nouveaux investissements assez lourds (j'y reviendrai tout à l'heure), et donc ne pas artificialiser des sols et mieux lutter contre l'étalement urbain.

Quatrième enjeu : si les temps de vie sont meilleurs, si la manière dont on vit le territoire est plus agréable, ça contribuera au rayonnement du territoire métropolitain.

Face à ces quatre enjeux se trouvent trois axes qui, finalement, sont assez cohérents entre eux et renvoient également aux expérimentations qui ont déjà pu être menées dans les années précédentes et vous ont été rapidement rappelées tout à l'heure. Le premier axe consiste à mieux répartir l'activité pour agir sur la question n°1 – nous venons d'en parler longuement dans le cadre de la mobilité – de la congestion urbaine de notre territoire aux heures de pointe, sachant que ça concerne autant nos routes que nos transports en commun. Bien sûr, nous sommes conscients qu'il faut des rames et des infrastructures de transport supplémentaires, mais nous savons aussi qu'en jouant sur les horaires, nous pourrions parfois contribuer à décongestionner une route, un bus, un métro, voire une piste cyclable qui seraient trop occupés à un même instant.

C'est vraiment l'un des enjeux majeurs sur lesquels on a déjà travaillé. En lien évidemment avec le Vice-président concerné, on propose donc de poursuivre en essayant de jouer sur plusieurs leviers :

- l'organisation du travail au sein de l'entreprise. Aujourd'hui, le télétravail est presque devenu banal, mais au moment où l'on a débuté notre réflexion, il l'était beaucoup moins ;
- les services que l'on peut offrir sur le lieu de travail. Parfois, ils permettent d'éviter des déplacements, et facilitent donc la vie ;
- toutes les questions de management de la mobilité dont Sébastien LEPRÊTRE vient de parler.

Le deuxième axe concerne l'optimisation des horaires des services en intensifiant leurs usages. Ça rejoint ce que je disais tout à l'heure sur l'optimisation de l'existant. On sait qu'en jouant sur les horaires, un même service peut servir plus de gens. Évidemment, ça ne signifie pas que ça doit se faire de manière irréfléchie. En effet, nous n'oublions pas que derrière les services, il y a des agents. Donc, tout ça doit aussi s'articuler avec leurs horaires de travail, car il ne s'agit pas de faire payer aux uns le bénéfice d'actions que l'on ferait pour d'autres. Après, en matière d'horaires des services publics, il est sans doute possible de progresser comme on a pu le faire dans le cadre d'un certain nombre d'expérimentations. Je pense en particulier à tous les services publics en lien avec le climat, l'accès à l'eau – les piscines, par exemple – et plus généralement l'accès à la nature, avec notamment les espaces de fraîcheur et de loisirs liés à cette nature ou encore à l'eau. Et puis, il y a aussi la question de l'alimentation, parce que l'on sait que l'accès à certains produits alimentaires locaux dépend des horaires auxquels ceux-ci sont offerts. Du coup, rendre ces produits plus disponibles pour tous ceux qui travaillent tôt le matin ou tard le soir, finalement, c'est aussi une manière de contribuer à une alimentation plus durable et plus responsable.

Dans le même esprit, il y a la question pas seulement de l'optimisation des horaires en tant que telle, mais aussi de l'optimisation des espaces en essayant de diversifier les usages d'un même lieu. Je pense que tout le monde a en tête la question des cours d'école. Quel élu n'a

pas rêvé d'ouvrir sa cour d'école le week-end parce qu'il y a des espaces végétalisés, de l'ombre, de la fraîcheur, voire des aires de jeux pour les enfants ? Ouvrir la cour d'école lui éviterait, peut-être, de faire un jardin de plus ici, ou une aire de jeux supplémentaire là. Nous en rêvons tous. On sait que c'est plus facile à dire qu'à faire, mais c'est l'un des sujets que je vous propose de creuser parce que c'est aussi une question de gestion du temps et d'optimisation des espaces. Et comme je l'expliquais tout à l'heure : ça peut nous éviter des investissements assez lourds. Par ailleurs, on peut évoquer l'expérimentation faite dans le cadre de la capitale mondiale du design autour de ce mobilier d'été temporaire qui, tel un ovni, était venu se positionner sur certains espaces publics de notre métropole pour apporter de l'ombre dans des places où il n'y en avait pas – parce que l'on ne peut pas planter des arbres sur toutes nos places. Et puis, quand bien même on peut parfois le faire, il faut leur laisser le temps de pousser. En attendant, du mobilier temporaire peut donc aussi être une solution.

Voilà tout ce que porte cette délibération cadre qui, du coup, prend un peu plus de temps à être présenté que d'autres, mais qui va nous accompagner pendant quatre ou cinq ans avec, évidemment, l'ensemble des Vice-présidents concernés par les sujets que j'ai pu évoquer. À mon tour, je remercie, les services qui m'accompagnent, puisque le Bureau des temps est composé de deux personnes en charge de ces actions dans la transversalité avec l'ensemble des autres directions. Merci.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Audrey LINKENHELD.

- **Débat**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Justement, j'ai deux demandes d'intervention concernant la politique métropolitaine des temps, la délibération 21-C-0607. Je passe la parole à Nathalie SEDOU.

## **Madame Nathalie SEDOU**

Merci. Bonsoir. Chers collègues, le Bureau des temps a été mis en place au dernier mandat, et ce plan d'action s'ancre largement dans la continuité du premier. Nous saluons la poursuite de ce travail inscrit dans le PCAET. Ce soir, je voudrais revenir sur des plus et des moins.

Premièrement, nous notons favorablement plusieurs éléments dans ce cadre d'action, à commencer par la reconnaissance de l'articulation de cette politique des temps avec les politiques métropolitaines de mobilité, d'aménagement, d'alimentation, d'activité économique et de loisirs.

Pour ce qui est du télétravail, je rappelle qu'à la MEL, il a été lancé au dernier mandat sous l'impulsion du groupe écologiste et d'Alain BERNARD. Il faut mieux le structurer pour aboutir à un accord qui tienne compte des enseignements apportés par la gestion de la crise sanitaire.

Le rythme de la bibliothèque a été une réussite, il est intéressant de le reproduire avec les piscines.

Nous constatons aussi avec satisfaction la reprise de certaines propositions – que l'on trouvait, d'ailleurs, dans des programmes municipaux écologistes depuis longtemps – à savoir l'optimisation des espaces en diversifiant leurs usages, notamment au sein des écoles. Nous regrettons juste de ne pas trouver mention des usages transitoires des friches présents dans la stratégie précédente, alors que l'on a de nombreuses friches des acteurs en capacité de proposer de telles actions.

Pour finir sur ces premières remarques, nous saluons la poursuite explicite d'une logique de réduction des déplacements. J'y reviendrai, cependant.

J'en viens aux points de vigilance qui concernent surtout les contradictions entre ce cadre d'action et les décisions adoptées, par ailleurs, en matière d'infrastructures. Comme souvent, le *soft* s'oppose au *hard*. L'intention et la méthode peuvent être contrecarrées par des actions qui vont à rebours. Il y a quelque chose de macroniste dans votre exécutif – peut-être une sorte de « en même temps ». Ouvrir les cours d'école pour rendre accessibles des îlots de fraîcheur ? Oui, bien sûr, mais pensons d'abord à ne pas créer d'îlots de chaleur et à moins bétonner.

Sensibiliser sur le télétravail et les mobilités douces à la Haute Borne ? Évidemment, mais pensons d'abord à ralentir sur la création de parcs de bureaux mal desservis.

Afficher une logique de réduction des déplacements ? C'est très bien, mais pensons plutôt à réduire qu'à augmenter significativement le budget voirie dédié à la voiture.

Promouvoir les espaces de nature de la métropole, comme le faisait il y a peu Madame AUBRY à l'Hôtel de Ville lors de l'accueil des nouveaux habitants ? Oui, c'est important, mais pensons à les rendre facilement et rapidement accessibles en transports en commun. Je rappelle que 40 % des ménages lillois ne disposent pas de voiture. Aujourd'hui, les habitantes et habitants de la métropole qui possèdent un véhicule motorisé sont celles et ceux qui disposent, peut-être, le plus souvent d'une grande proximité avec la nature. Pour les autres qui vivent en zone urbaine très dense, sans voiture, c'est un peu la double peine. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien qu'une très grande place est accordée aux déplacements (les déplacements domicile-travail en particulier) et à l'accessibilité des espaces (cinq des huit actions décrites). Un peu trop, peut-être, mais l'intervention de Madame LINKENHELD, qui met l'accent sur d'autres éléments, me rassure sur ce point.

Si le lissage des heures peut permettre d'améliorer les flux et de passer moins de temps dans les bouchons (et c'est tant mieux), ce n'est pas avec ce type d'action (soyons-en conscients) que l'on agit à grande échelle sur la baisse des émissions de CO<sup>2</sup> ; il est important de le rappeler. Justement, sur les heures de pointe, de nombreuses études ont déjà été menées ; un bouquet de solutions existe et a déjà été expérimenté sur la Haute Borne et le CHRU. Maintenant, il s'agit de démultiplier ces solutions, de conventionner sans tarder avec le monde économique. Pour cela, la mise en ligne d'un outil numérique ne suffira pas.

Le télétravail, le covoiturage, la mutabilité des parkings, voire la mutation des places de stationnement, sont, en revanche, des leviers plus sûrs. En outre, ils ont un effet sur la qualité de l'air, les nuisances sonores, le lien social et la qualité des espaces publics, avec notamment la possibilité de rendre ces derniers bien plus paisibles.

Pour conclure, je voudrais vous donner quelques chiffres qui en disent long sur l'intérêt de remettre l'automobile à la place qu'elle mérite – puisque l'on parle de déplacement. Tous frais inclus, une voiture coûte 6 000 € par an alors qu'elle est immobilisée 96 % de son temps. Dans une métropole telle que la nôtre qui compte 591 000 véhicules particuliers, ça représente 3,546 milliards d'euros pour l'utilisation effective de 4 % de son temps disponible, avec un taux de remplissage très faible.

Et puisque l'on parle beaucoup de déplacement motorisé, j'en profite pour faire un petit rappel à Monsieur BERNARD qui, tout à l'heure, s'est abstenu de répondre sur le fond à ma collègue Melissa CAMARA. Je suis très curieuse de savoir comment vous parviendrez à respecter la logique de réduction des déplacements au cœur de ce cadre d'action qui doit évidemment se traduire par une réduction de la voiture prioritairement, tout en augmentant en même temps l'infrastructure dédiée. Je rappelle aussi que par la force des choses l'effort produit en 2020 pendant la crise sanitaire, le confinement, qui nous a aussi permis d'avoir une nouvelle expérience du temps, un nouveau rapport au temps est le niveau d'effort que l'on doit produire volontairement chaque année pour respecter les objectifs climatiques. Pour vous donner un ordre de grandeur, parce qu'au sein de l'exécutif, il semblerait que certains aient un peu de mal.

Bien sûr, nous votons pour ce cadre d'action dont nous saluons l'esprit, en espérant qu'il ne constitue pas juste la cerise sur un gâteau qui se révélerait indigeste à force d'absence de vision politique dans d'autres politiques métropolitaines. Je vous remercie de votre attention.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci. La parole est à Monsieur DUFOUR.

### **Monsieur Didier DUFOUR**

Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération présentée par Audrey LINKENHELD, pour réaffirmer et amplifier les politiques temporelles, est essentielle. Elle est essentielle par ces enjeux, notamment de lutte contre le dérèglement climatique – ça a été indiqué – et puis, bien sûr, par les différentes actions qui visent à adapter nos modes de vie, ce qui en découle actuellement et ce qui en découlera dans l'avenir. Bien évidemment, ça ne se fait pas en un jour ; ça a commencé il y a quelques années. Comme je viens de le dire, ça va se poursuivre en s'amplifiant ; on l'a bien vu à travers les slides qui ont été diffusées.

Au-delà, il s'agit bien sûr de tendre vers une meilleure qualité de vie des métropolitains, individuellement et collectivement. L'organisation du temps et sa réappropriation sont des objets de concertations et de décisions collectives qui doivent respecter les différents temps sociaux de chacun, et bien entendu, la vie personnelle. Nos services publics doivent être fortement mobilisés sur ces enjeux, mais pas que. Cette mobilisation doit se faire aux différentes échelles territoriales avec l'engagement des communes, et en lien, bien sûr, avec les entreprises. Je pense aux zones d'activités, avec notamment – comme ça a été rappelé – les expérimentations sur la Haute Borne qu'il faut donc développer encore et toujours. Il y a là une dimension politique au sens fort pour activer tout un ensemble de leviers déclinés dans ce plan d'action actualisé.

Il s'agit donc de s'inscrire au cœur des politiques métropolitaines. On le voit depuis le début de cette séance : d'une certaine manière, des délibérations donnent du potentiel à cette politique des temps. Mais il s'agit aussi d'être concret, de débusquer parfois des pistes d'action précises. Par exemple, en commission, nous avons évoqué le fait que les apports en déchetterie – qui font l'objet d'engorgements à certaines heures et certains jours – soient régulés par une répartition dynamique des flux. Ce qui pourrait être inventé ou peut-être il s'agirait d'aller voir ailleurs comment nous pourrions faire pour contribuer à un service plus fluide tant pour les agents – puisqu'évidemment, il s'agit de penser à la qualité de vie au travail – que pour les habitants. Ce qui n'enlève pas la nécessité de compléter le réseau de déchetterie.

Au-delà des outils mis en place par le Bureau des temps, il nous semble utile d'intégrer ces préoccupations dans une animation territoriale en s'appuyant sur nos politiques structurantes de mobilité (on l'a vu tout à l'heure) et de développement économique (on le verra), sans oublier l'accès aux espaces verts qui prennent en compte cela. Il faut remarquer que la gratuité des transports en commun pour les jeunes sera un levier pour eux et leur famille qui leur permettra de mieux gérer le temps et la perception de l'espace métropolitain, et d'accéder plus facilement aux espaces verts. Il en va de même avec le développement du V'Lille. D'ailleurs, j'en profite pour vous remercier d'avoir intégré Lezennes dans le réseau, sachant que la ville – je l'avais affirmé – figure dans le maillage des stations V'Lille. Je suis satisfait d'observer que ça a été pris en compte.

Concernant la marche – ça a été dit tout à l'heure, mais je veux le souligner aussi – la visualisation des temps de parcours est un sujet à développer autant sur la distance que sur le temps que l'on peut mettre d'un point à un autre.

Plus localement, dans ce plan d'action, on observe que l'on peut s'interroger sur l'appropriation d'espaces fermés ou peu visibles. Cet intérêt autour de la cour d'école – et particulièrement dans les centres villes – est vraiment intéressant à étudier pour en diversifier les usages, notamment l'été, avec des endroits sans doute plus frais, de calme, et favorisant la sociabilité.

En commission, des écueils ont été relevés. Il ne s'agit pas de décider des décalages temporels sous la contrainte, ni d'étendre outre mesure les amplitudes horaires que certains salariés subissent plus que d'autres. Je pense notamment aux travailleurs postés, à celles et ceux qui ont des horaires que l'on qualifie pudiquement d'atypiques, ou encore aux personnes qui travaillent le dimanche. Il faut que cette démarche contribue à la réduction des inégalités sociales. Il convient de se réapproprier son temps, de mieux se projeter dans son organisation professionnelle et personnelle dans un cadre négocié et dans le respect des choix. Il y a donc une dimension sociale forte et positive à promouvoir. Ce n'est pas forcément simple, ce n'est pas gagné d'avance, mais il faut tout mettre sur la table à savoir les diagnostics, les objectifs et les modes d'action pour reconquérir notre temps et que chacun puisse être maître de son temps.

Le plan d'action proposé vient décliner de manière de plus en plus précise les orientations générales, avec des expérimentations – encore – pour lesquelles une communication appuyée sera à mettre en œuvre dans la durée. Cette délibération va dans ce sens. Elle est un pas décisif pour agir. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur DUFOUR. Ma chère Audrey, je vous laisse conclure ce débat.

## **Madame Audrey LINKENHELD**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier les deux intervenants. Didier DUFOUR pour son soutien très constructif et très illustré qui, je crois, répond assez bien à l'inquiétude de Nathalie SEDOU quant à l'absence de vision. Je pense que la manière dont il a su décrire l'ensemble des politiques publiques pouvant alimenter cette politique temporelle montre bien que là où il y a de la gestion, il y a aussi de la vision, et que les deux vont de pair dans la manière dont on conçoit les choses ici.

Néanmoins, je voudrais également remercier Nathalie SEDOU pour son intervention et son soutien plus vigilant. Qu'elle soit rassurée sur la gestion transitoire des friches : des travaux sont en cours sous la houlette de Bernard HAESBROECK (le Vice-président à l'économie), mais dans un copilotage très transversal. Nous avons mobilisé l'opérateur Plateau Urbain qui, je crois, pour tous ceux qui s'intéressent à ce sujet, fait référence en la matière. La question de la gestion transitoire ne nous a donc pas échappé ; elle n'est peut-être pas citée explicitement dans cette délibération, mais elle est bien menée par l'ensemble des élus concernés en charge du développement économique, du foncier, de l'aménagement, et de quelques autres.

Quant à savoir si pratiquer le « en même temps » suffit à être macroniste, c'est un long débat que je vous propose de ne pas ouvrir ce soir. À mon avis, il ne suffit pas de pratiquer le « en même temps » pour être macroniste. Mais j'ai envie de vous répondre que si le « en même temps », c'est, dans les interventions, dire que c'est bien mais pas bien, alors bienvenue au club des macronistes.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, ma chère Audrey.

J'ai des demandes d'intervention concernant la délibération 21-C-0609. La parole est à Stéphane BALY.

### **Monsieur Stéphane BALY**

Monsieur le Président, chers collègues, Madame la Vice-présidente, ce soir, il nous est proposé de prendre acte du compte rendu d'activité relatif à la distribution publique d'électricité concédée à Enedis. L'an dernier, exactement à cette même période, je déclarais conseil après conseil : « *Quand il s'agit de relations avec le concessionnaire du réseau de distribution d'électricité, notre collectivité se trouve toujours dans la même situation : celle du dindon.* » Je me désole que ce soit un marronnier, mais la situation ne s'est pas améliorée. Non, elle s'est même dégradée.

L'année 2020 a été marquée par une forte dégradation de la qualité de desserte, notamment à Roubaix, Halluin, La Madeleine, Lambersart, Quesnoy-sur-Deûle ; des communes pour lesquelles le temps de coupure moyen est passé d'une vingtaine de minutes en 2019 à une durée comprise entre 1 heure 30 et 2 heures. Cette dégradation est la conséquence de l'usure naturelle des ouvrages qui est la première cause de coupure du réseau basse tension, avec notamment 64 % des incidents. En 2020, seuls 14 kilomètres de réseau ont été renouvelés sur l'ensemble de la métropole. On conviendra que ce n'est pas avec un taux de renouvellement de 392 ans que la situation est prête à s'améliorer. Ce rythme de renouvellement est dix fois trop lent, et ce n'est pas la faute de moyens, puisqu'en 2020, notre concession est excédentaire de plus de 18 millions d'euros. Ce manque d'ambition des investissements, comme la divergence des plans pluriannuels d'investissement et des schémas directeurs des investissements, sont partagés par plusieurs membres de France Urbaine. Chers collègues, en avril dernier, nous avons adopté à l'unanimité un vœu contre le projet de réorganisation d'EDF (Électricité de France). La Métropole Européenne de Lille pourrait, comme certaines autorités organisatrices de distribution d'énergie, engager des procédures juridiques pour obtenir un service réellement public dans l'intérêt de la métropole et de la transition énergétique. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, Monsieur BALY. Sur le même sujet, je passe la parole à Madame SPILLEBOUT.

## **Madame Violette SPILLEBOUT**

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, un mois après la COP 26, nous avons tous en tête l'impérieuse nécessité de faire face à l'urgence climatique. Nous devons abandonner progressivement les énergies fossiles, déployer le nucléaire, et en parallèle, développer les énergies renouvelables. Dans notre métropole, ce sujet est également majeur. Le Grand Lille étouffe, l'air de notre Grand Lille est pollué.

Comme vous l'avez largement évoqué au début de ce Conseil dans le rapport d'orientation budgétaire, la protection de l'environnement est une priorité pour notre métropole. Elle se traduit par un plan Climat-Air-Énergie Territorial ambitieux voté en décembre 2019, et qui nous engage en particulier sur une production locale d'énergie renouvelable multipliée par 2,3 entre 2016 et 2030. Je saisis donc l'occasion de cette délibération consacrée au rapport de concession d'électricité 2020 pour souhaiter que notre métropole tienne ses engagements dans le déploiement des énergies renouvelables, et en particulier du photovoltaïque.

Une certaine dynamique existe déjà sur notre métropole dans ce domaine, et elle est largement reprise dans le PCAET que nous avons voté. Sur 2017-2021, le nombre d'installations photovoltaïques a augmenté de 45 %, à la page 6, il est indiqué 2 700, ce qui est beaucoup. La puissance électrique fournie par cette production photovoltaïque locale a, elle aussi, beaucoup augmenté (127 %) : aujourd'hui, elle représente 19 % de notre production au sein de la MEL ; ce qui est mentionné à la page 4 de ce rapport de concession. Ce sont seulement des projets petits ou moyens. En 2020, sur toutes ces installations, uniquement sept ont été raccordées au réseau haute-tension. On ne compte pas encore faire du photovoltaïque, même si je crois que le PCAET prévoit un grand projet à Quesnoy-sur-Deûle que nous attendons. En 2021, avec 18,8 MWc produits, la MEL représente donc environ 6 % des Hauts de France en puissance solaire installée. C'est bien, mais nous pouvons faire encore mieux.

Pour développer la production de l'énergie solaire sur notre métropole, nous vous proposons de nous appuyer sur des expériences réussies. D'abord, il y a les aides individuelles à l'installation de panneaux solaires pour l'autoconsommation. À ce titre, je me permets, Monsieur le Président, de vous questionner sur le cadastre solaire qui, récemment, était en cours de finalisation. Il devrait être mis en ligne bientôt – nous l'espérons – pour permettre aux métropolitains de mieux appréhender le potentiel de leur toiture.

Il y a le développement de l'autoconsommation collective, ensuite. Nous avons six installations à la MEL : Villeneuve d'Ascq, Annœullin, La Madeleine, Halluin, Lille et Bousbecque. Grâce aux compteurs communicants installés largement au sein de la MEL – aujourd'hui, quatre foyers sur cinq disposent d'un compteur Linky – notre métropole va pouvoir développer ses communautés énergétiques locales et élaborer également des projets ambitieux, vertueux, comme le projet Live TREE – porté par l'Université Catholique en collaboration avec les collectivités – qui permettra, finalement, à un bâtiment principal doté de beaucoup de panneaux photovoltaïques d'alimenter tout un quartier, des véhicules électriques, ainsi que d'autres bâtiments.

Nous le voyons : un réel élan est lancé. Grâce aux dix mesures annoncées récemment par le gouvernement, la Métropole peut passer un cap :

- en repérant les friches et en utilisant l'obligation de mettre en place des installations solaires dans les entrepôts, les hangars et les parkings ;

- en répondant aux appels d'offres du Gouvernement pour sortir 3 GW par an de photovoltaïque d'ici 2026 ;
- en utilisant la diminution du coût des raccordements électriques pour les petits projets, ceux de moins de 500 kW ;
- en ayant recours à la simplification administrative des projets photovoltaïques, ce qui facilitera la tâche des opérateurs privés lors de l'installation des panneaux ;
- en profitant – en tout cas, on l'espère – du nouveau réseau de conseillers en éolien et en photovoltaïque financé par l'État.

Ne me dites pas, Madame LINKENHELD, que j'ai déjà fait cette proposition à la ville de Lille. Oui, je l'ai faite ; j'ai même proposé que Lille candidate au label « Ville solaire ». Finalement, c'est la cohérence et la constance de mon engagement et de ma détermination politique. Tout à l'heure, vous parliez des macronistes : comme vous le voyez, nous pouvons aussi dire ce qui est bien et dire ce qui sera mieux dans l'avenir.

Notre groupe « Métropole Avenir » prendra donc acte positivement de ce rapport, Monsieur le Président, tout en souhaitant que les services puissent rapidement développer et saisir ces nouvelles opportunités pour renforcer le solaire dans notre métropole lilloise. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup. Audrey LINKENHELD, c'est à vous.

### **Madame Audrey LINKENHELD**

Merci. Quel intérêt pour un rapport d'activité 2020... Encore une fois, je voudrais rassurer Madame SPILLEBOUT sur le fait que la Ville de Lille (comme, effectivement, je l'ai dit la semaine dernière) a de fortes ambitions solaires, tout comme la Métropole Européenne de Lille (je l'ai rappelé également). Et quand je dis « la Métropole Européenne de Lille », je parle non seulement de ses services (car oui, ils y travaillent), mais aussi de ses élus (qui y travaillent tout autant), qu'ils soient dédiés à l'énergie ou à d'autres sujets.

À cet égard, je voudrais vous dire que tout au long de l'année 2022, j'aurais l'occasion de revenir plus en détail sur cette question du solaire, tout simplement parce que nous sommes en train de préparer ce que l'on appelle le « contrat d'objectifs territorial énergies renouvelables » et que nous aimerions signer avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Ce qui nous permettra d'indiquer clairement quelles sont nos intentions en matière d'énergie renouvelable, le solaire en étant justement une, énergie renouvelable. Ce n'est pas la seule dont on parlera dans ce contrat, mais elle y prendra une place importante. Nous comptons donc porter nos ambitions auprès de l'ADEME, avec l'idée, évidemment, de bénéficier aussi des financements divers et variés sur cette question des énergies renouvelables.

Ce contrat d'objectifs territorial portera non seulement sur notre patrimoine métropolitain – pas plus tard qu'hier, avec mon collègue, Patrick GEENENS, nous avons eu une réunion à ce sujet, et nous avons un paquet de bâtiments métropolitains à traiter dans ce cadre – mais aussi sur un contrat à l'échelle territoriale. Il va donc embarquer avec lui tous les propriétaires de bâtiments du territoire. Ça touche évidemment les communes. D'ailleurs, là aussi, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons écrit à tous les maires de la Métropole pour leur faire connaître ce contrat d'objectifs territorial et recenser leurs propres projets en matière d'énergie solaire – ou leurs propres envies si ce n'est pas encore à l'état de projet – pour les inclure, demain, dans ce contrat d'objectifs territorial.

De la même manière, nous avons prévu de solliciter également des porteurs de projets privés (les entreprises, les bailleurs sociaux, tous ceux qui ont des bâtiments ou des sites sous quelque forme que ce soit) qui pourraient, demain, accueillir des énergies renouvelables (et plus particulièrement du solaire), parce que sur cette question, c'est par la mutualisation que l'on arrivera à atteindre l'impact le plus fort et, sans doute, à réduire un certain nombre de coûts.

À cet égard : oui, le cadastre solaire est bien prévu. D'ailleurs, il est techniquement terminé. S'il n'est pas encore en ligne, c'est tout simplement parce qu'il manque la petite partie de mise en communication grand public. Il faut quand même que cet outil puisse être lisible par les particuliers. Au Conseil Métropolitain de février, j'aurai certainement l'occasion de présenter une délibération sur ce sujet puisque nous discutons avec une association que l'on connaît déjà bien : Solaire en Nord. Elle pourrait éventuellement nous aider à faire connaître auprès des particuliers ce cadastre solaire qui, tout simplement, permet de savoir si l'endroit où l'on se trouve convient ou pas à l'installation de panneaux solaires. Cette même association est déjà très investie dans les communautés citoyennes en matière d'énergie. C'est évidemment quelque chose que nous avons aussi l'intention de poursuivre. D'ailleurs, c'est inscrit comme tel dans le plan climat.

Ce n'était pas le sujet du soir, mais vous voyez que depuis l'adoption du plan climat, les choses sont bien engagées. J'aurai sans doute l'occasion d'y revenir plus en détail tout au long de l'année 2022.

Concernant le rapport d'activité d'Enedis, je souhaite redire à Stéphane BALY – mais je pense qu'il le sait autant que moi – que la Métropole Européenne de Lille ne décide ni du montant des investissements réalisés par Enedis, ni si ce montant est adapté à la réalité des besoins. C'est vrai qu'une remise en état des réseaux haute tension et basse tension est nécessaire, et qu'un certain nombre de kilomètres font preuve d'usure. On sait qu'il faut intervenir dessus, mais c'est la commission de régulation (la CRE) qui, à l'échelle nationale – parce qu'Enedis est un opérateur en situation de quasi-monopole national, et parce que l'électricité est un sujet sur lequel le service public doit être national pour que partout, et au même tarif, on ait accès à cette énergie – décide des montants d'investissement. En général, elle le fait sur proposition d'Enedis. Depuis quelque temps déjà, les collectivités se mobilisent pour qu'elles aient leur mot à dire en tant qu'autorités organisatrices de la distribution, pour qu'elles puissent affirmer si les montants proposés sont suffisants ou non, pour que l'on aille plus vite dans la réflexion sur un certain nombre d'investissements.

À l'échelle locale, notre rôle est simplement – si je puis dire – l'organisation de cette distribution et le contrôle du contrat de concession. C'est ce que nous avons fait, et ce n'est pas une mince affaire parce que l'on a plus de 600 000 usagers ainsi que plusieurs milliers de kilomètres et de postes de transformation inclus dans ce contrat ; mais malheureusement, la question du schéma directeur des investissements ne se décide pas à notre niveau. Plus précisément, cette question pourrait se passer à notre niveau si nous pouvions bénéficier du nouveau cahier des charges décidé entre les collectivités et Enedis, mais pour l'instant, notre concession court encore jusqu'en 2031. Et la question d'un avenant est juridiquement épineuse.

En attendant, nous faisons notre travail de lobbying avec France Urbaine. Je vous rappelle que j'y suis Vice-présidente de la commission « Transition énergétique » ; je suis donc parfaitement au fait des discussions qui s'y déroulent. Encore une fois, aujourd'hui, nous ne sommes pas comptables du montant de ces investissements.

Je voudrais ajouter que si la concession métropolitaine est bénéficiaire, c'est sans doute parce qu'elle n'est pas assez grevée par des investissements que l'on voudrait plus nombreux, mais aussi parce que c'est une concession avec un réseau très dense et très ancien, donc, en partie amorti, ce qui explique son usure. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes plutôt

contributeurs que bénéficiaires de la péréquation ; ce n'est pas seulement parce qu'Enedis se ferait de l'argent sur le dos la Métropole.

Enfin, même si vous avez raison d'indiquer que dans certaines communes (que vous avez déjà citées), la qualité de la desserte (que l'on mesure à la fois à la qualité technique du réseau, mais aussi à la qualité de l'intervention des agents d'Enedis) laisse largement à désirer parce que le délai dépasse 1 heure 30, par souci d'honnêteté, je me dois de préciser que la qualité de la desserte moyenne sur l'ensemble des communes couvertes par cette concession s'est, elle, améliorée. Je crois qu'il s'agit d'une première depuis deux ans. Aujourd'hui, nous ne sommes non pas à plus d'une heure et demie d'intervention – comme ça peut être le cas à Roubaix, Halluin ou ailleurs – mais plutôt aux alentours de 35 minutes ; ce qui nous ramène, en fait, à la moyenne des autres métropoles.

Là encore, on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide, mais encore une fois, je me devais d'indiquer ce chiffre et dire que l'année 2020, de manière générale, a montré – indépendamment des insatisfactions ponctuelles – que les agents du service public d'Enedis ont su être au rendez-vous, sachant qu'il n'était pas évident qu'il y ait une continuation d'activité, y compris pour ces agents comme pour tous les agents du service public. Ils ont su être là quand les différents usagers de la métropole – qui étaient plus souvent chez eux pendant les périodes de confinement – ont été contraints de faire appel à eux. C'est la raison pour laquelle je voudrais remercier ces agents, d'autant que l'on sait qu'ils ne travaillent pas toujours dans des conditions faciles.

Merci, Monsieur le Président.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, ma chère Audrey.

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

J'ai l'ensemble des indications de vote. Je regarde l'écran pour m'assurer qu'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur les délibérations d'Audrey LINKENHELD ; je n'en vois pas. Je les considère donc toutes comme adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Madame Audrey LINKENHELD.*

# **DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT DOMINIQUE BAERT**

## **DELIBERATION 21-C-0615**

**HEM - POLITIQUE DE LA VILLE - NPRU - CONVENTIONS DE GESTION DE SITE POUR UNE GESTION DURABLE DU QUARTIER**

## **DELIBERATION 21-C-0616**

**LILLE - NPRU - LILLE SUD - FAUBOURG D'ARRAS ET JB CLEMENT - BILAN DE CONCERTATION PREALABLE**

## **DELIBERATION 21-C-0617**

**LILLE - NPRU - POURSUITE DE LA REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**

## **DELIBERATION 21-C-0618**

**LILLE - NPRU - POURSUITE DE LA REQUALIFICATION DES QUARTIERS D'HABITAT ANCIENS - CONCESSION D'AMENAGEMENT NPNRU LILLE LQA - MS1 - CRAC 2020**

## **DELIBERATION 21-C-0619**

**LILLE - NPRU - ZAC CONCORDE - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CRAC 2020**

## **DELIBERATION 21-C-0620**

**LOOS - NPRU- LES OLIVEAUX - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CONVENTION DE PARTICIPATION TRIPARTITE ENTRE LA MEL, LA VILLE DE LOOS ET LA SPL EURALILLE**

## **DELIBERATION 21-C-0621**

**MONS-EN-BARŒUL - POLITIQUE DE LA VILLE - NPRU - CONVENTIONS DE GESTION DE SITE POUR UNE GESTION DURABLE DU QUARTIER**

## **DELIBERATION 21-C-0622**

**ROUBAIX - NPRU - QUARTIERS ANCIENS - CONCESSION D'AMENAGEMENT "MULTI-SITES" - CONVENTION DE PARTICIPATION TRIPARTITE ENTRE LA MEL, LA VILLE DE ROUBAIX ET LA SPLA FABRIQUE DES QUARTIERS**

**DELIBERATION 21-C-0623**

**TOURCOING - NPRU - LA BOURGOGNE - FONCIER - INSTAURATION DES PRIX DE  
CESSION**

**DELIBERATION 21-C-0624**

**WATTIGNIES - NPRU - LE BLANC RIEZ - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

**DELIBERATION 21-C-0625**

**WATTRELOS - NPRU - LES VILLAS - PROTOCOLE FONCIER ENTRE LA VILLE DE  
WATTRELOS, VILOGIA, 3F NOTRE LOGIS ET LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE  
- CONVENTION QUADRIPARTITE - SIGNATURE**

**DELIBERATION 21-C-0626**

**STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE -  
CONTRACTUALISATION ENTRE L'ETAT ET LA MEL - CONVENTION 2021**

**DELIBERATION 21-C-0627**

**FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - CONTRIBUTION DE LA METROPOLE  
EUROPEENNE DE LILLE**

**DELIBERATION 21-C-0628**

**FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

- **Présentation**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

La parole est à Dominique BAERT.

**Monsieur Dominique BAERT**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues – je salue aussi ceux qui sont derrière leur écran – il me revient de présenter des délibérations qui sont à la fois intéressantes techniquement et importantes socialement. Elles s’ordonnent autour de deux thèmes : le NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain), et la cohésion sociale/pauvreté.

Tout d’abord, onze délibérations (de la 21-C-0615 à la 21-C-0625) concernent les huit villes sur lesquelles intervient notre plan métropolitain de renouvellement urbain. Une délibération concerne la convention de gestion de site à Hem entre l’État, la MEL, la ville de Hem et Vilogia.

Ensuite, il y a quatre délibérations relatives à Lille. Deux d'entre elles tirent des bilans de concertation préalable (l'une concerne Lille Sud, l'autre les quartiers anciens). Les deux autres délibérations sont des comptes rendus annuels aux collectivités (CRAC) qui portent sur deux concessions encore jeunes puisqu'elles ont été à peine démarrées. Une délibération relative aux quartiers anciens concerne la SPLA (société publique locale d'aménagement), une concession de douze ans d'une valeur de 11 millions d'euros, avec notamment une participation de la MEL à hauteur de 4,3 millions d'euros. Une délibération relative à la ZAC Concorde concerne une concession de quinze ans à la SPL Euralille (société publique locale) d'un volume de 90,7 millions d'euros, et avec une participation de la MEL à hauteur de 26,2 millions d'euros.

Pour la commune de Loos, il s'agit d'une convention de participation tripartite MEL, ville, SPL Euralille.

Pour la ville de Mons-En-Barœul, là encore, il s'agit de conventions de gestion de site.

Pour la ville de Roubaix, il y a une convention de participation tripartite pour les quartiers anciens entre la MEL, la ville et la SPLA Fabrique des Quartiers.

Pour la ville de Tourcoing, il s'agit de l'instauration des prix de cession du foncier pour la rénovation de la Bourgogne. Je rappelle la règle : c'est à titre onéreux s'il y a des droits à construire, et pour l'euro symbolique s'il s'agit d'opérations de réhabilitation ou de résidentialisation.

Pour la ville de Wattignies, il s'agit du lancement de l'enquête publique pour le projet de renouvellement urbain.

Enfin, pour la ville de Wattrelos, la délibération établit le protocole foncier d'échange de terrains pour le quartier des Villas entre la ville, la MEL, 3F et Vilogia. J'en profite pour dire que cette délibération a été adoptée à l'unanimité lors du conseil municipal de Wattrelos d'hier soir, Monsieur le Président. Voilà pour les onze délibérations relatives au projet de renouvellement urbain.

Nous passons aux trois autres délibérations consacrées au volet « cohésion sociale et solidarités ». La première est un avenant à la contractualisation État-MEL dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. En effet, en décembre dernier, nous avons validé une convention État-MEL ainsi qu'un premier programme d'action sur la base d'un engagement entre l'État (à hauteur de 869 741 €) et la MEL (à hauteur de 804 638 €). Ces engagements s'ordonnaient sur trois axes : le logement, la jeunesse et l'intercommunalité sociale.

Par l'avenant pour lequel nous nous prononcerons dans un instant pour 2022, on ajoute, après un débat entre vous-même, Monsieur le Président, et le Préfet, quatre nouvelles thématiques qui nous paraissent essentielles : l'accompagnement pour l'accès et le maintien au logement répondant aux difficultés de santé, l'accompagnement des femmes avec enfants en situation de vulnérabilité, la lutte contre le décrochage scolaire et l'obligation de formation 16-18 ans, et la lutte contre la précarité alimentaire. Cet avenant élargit – on le comprend – et qualifie mieux les périmètres d'intervention (à hauteur d'un million d'euros aussi bien pour l'État que pour la MEL) de cette convention entre l'État et la MEL dans cette stratégie de lutte contre la pauvreté.

En apparence techniques, les deux autres délibérations sont d'une importance sociale extrêmement importante puisqu'elles concernent le FSL (le Fonds de solidarité logement). En effet, je rappelle que la MEL exerce cette compétence depuis le 1er janvier 2017. Le FSL est financé par la MEL à hauteur de 6 922 145 €, et par d'autres financeurs – EDF, Engie, Total Energie, RME de Loos, Iléo, Noreade, Orange, CAF du Nord, bailleurs sociaux, Arélie – à

hauteur de 1,3 million d'euros ; soit un budget de 8,2 millions d'euros au total.

En 2020, il est important de donner ces indications, 10 874 aides individuelles ont été accordées, 5 094 ménages ont bénéficié d'un accompagnement logement par l'un des 24 opérateurs financés, 821 ménages ont bénéficié d'une gestion rapprochée et attentive de leur logement par l'un des six opérateurs financés.

Au-delà de cet exposé chiffré, en ce qui concerne les deux délibérations figurant à l'ordre du jour de ce conseil : la délibération 21-C-0627 reprend le montant de la contribution de la MEL à destination du FSL. Plus concrètement, cette délibération vise à acter que la contribution de la MEL au FSL se fasse chaque année à hauteur du montant que je viens d'évoquer – et qui correspond, d'ailleurs, à la compensation versée par le département du Nord et des crédits de la MOUS « parc existant » intégrée au FSL en 2020 – à savoir 6 922 145 euros.

La délibération 21-C-0628 donne lieu à une modification du règlement intérieur. Il faut se souvenir que ces dernières années, les crédits n'ont pas tous été consommés sur le Fonds de solidarité logement. Une modification du règlement – qui permettait d'élargir l'accès au FSL – avait déjà eu lieu en janvier 2020, mais elle n'a eu que des conséquences trop limitées. Du coup, en accord avec les associations – et donc, avec l'ensemble de nos partenaires – nous vous proposons un certain nombre de modifications car nous estimons que si le FSL est excédentaire et ne consomme pas tous ses crédits, ce n'est pas satisfaisant parce que l'objectif reste d'aider les ménages en difficulté et non pas de conserver des crédits par-devers nous.

Je précise qu'hier, un amendement technique a été déposé. Il permet de prendre en compte une mise en forme grand public travaillée avec la direction de la communication et les remarques de forme des affaires juridiques pour mettre en cohérence la délibération et le nouveau règlement intérieur. Elle concerne en particulier les procédures RGPD et la sécurisation de la MEL vis-à-vis d'éventuels contentieux. Tout cela est très technique, mais ce qui est important évidemment, c'est que l'on puisse mieux communiquer sur des aides élargies pour mieux satisfaire les ménages susceptibles d'avoir des difficultés à maintenir leur présence dans le logement.

Voilà, Monsieur le Président.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, mon cher Dominique BAERT.

## **DELIBERATION 21-C-0626**

### **STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - CONTRACTUALISATION ENTRE L'ETAT ET LA MEL - CONVENTION 2021**

- **Débat**

#### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Nous avons des demandes d'intervention concernant la délibération 21-C-0626. Je donne la parole à Madame BALMELLE.

#### **Madame Faustine BALMELLE**

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président, chers collègues, comme l'année dernière, notre groupe « Métropole Écologiste Citoyenne et Solidaire » soutient et soutiendra toutes les initiatives visant à éradiquer la pauvreté sur le territoire métropolitain. Si nous ne sommes pas dupes face à un gouvernement qui développe ce type de politique contractuelle au niveau local tout en diminuant les aides personnalisées au logement (APL) et l'accès aux allocations chômage au niveau national – c'est le fameux « en même temps », nous en parlions tout à l'heure – nous saluons l'avancée des travaux tenus depuis l'année dernière. Pour rappel, la métropole représente 20 % des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté, et un habitant sur cinq qui habite dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Beaucoup reste donc encore à faire.

Sur le volet Logement d'abord, nous restons particulièrement vigilants – vous le savez – à la question de la résorption des bidonvilles. Nous nous sommes collectivement fixés un objectif à cinq ans, et comme je le disais, il reste beaucoup à faire. Nous renouvelons notre appel pour un ramassage régulier des déchets et pour un accès à l'eau potable inconditionnel dans les campements. Le service public, surtout lorsqu'il est nécessaire à la survie, ne peut être aléatoire. Nous sommes également inquiets quant à la situation sanitaire de certains habitants et à l'accès aux soins en période pandémique, y compris à l'accès à la vaccination. Mais cela relève de la gestion des bidonvilles existants, et non de leur résorption.

Pour aller plus loin, l'accompagnement des ménages dans leur démarche d'insertion et leur réorientation vers des dispositifs d'hébergement est nécessaire. Nous ne comprenons pas que ces actions puissent être supprimées de cette stratégie pauvreté alors qu'elles étaient présentes dans le programme d'action 2020. Elles demeurent indispensables. Ces dernières semaines, des expulsions sans solution de relogement se succèdent dans la métropole. L'attitude de l'État à l'égard des habitants des bidonvilles est insupportable pour ceux et celles qui la subissent. Cette attitude met à mal le travail des associations de terrain dans leur accompagnement quotidien et la scolarisation des enfants.

Sur la question de l'hébergement des femmes victimes de violences, nous demandons a minima le respect de la Convention d'Istanbul – dont la France est signataire – qui prévoit notamment un hébergement pour les femmes victimes de violences pour 5 000 habitants. Sur la métropole, cela ferait donc 240 hébergements. Là encore, le compte n'y est pas. En effet, dans la délibération, vous indiquez un total de 158 places, soit quasiment 100 de moins que ce qu'il faudrait pour respecter cette convention. Fixons-nous donc cet objectif pour les années futures. Par ailleurs, sur ce point – et nous l'avons déjà signalé en commission – il nous semblerait aussi plus pertinent d'intégrer cette proposition au plan d'action de sécurité et de prévention de la délinquance du Conseil Métropolitain plutôt qu'à la stratégie pauvreté. En

effet, les violences conjugales ou faites aux femmes touchent toutes les catégories sociales, sans distinction.

En ce qui concerne le volet « jeunesse », la vision de parcours nous paraît être la bonne. Uniformément, les jeunes ont été frappés par la crise sanitaire et ses conséquences sociales. La volonté de travailler sur la sortie de l'ASE (l'aide sociale à l'enfance), sur l'insertion post-foyer de jeunes travailleurs, et sur l'accompagnement des étudiants, est intéressante à développer. De la même manière, l'action en lien avec les clubs de prévention et sur le décrochage scolaire répond à de véritables besoins locaux. Nous saluons donc l'ensemble de ces actions sur la jeunesse.

Dernier volet, et non des moindres : l'équité territoriale. Parce que si nous voulons être une métropole solidaire, Mesdames et Messieurs les élus, tout le monde, sans exception, doivent participer à cette politique publique primordiale. Toutes les communes doivent se sentir concernées car, rappelons-le : le contraire de la misère, ce n'est pas la richesse ; le contraire de la misère, c'est le partage. Ainsi, il est nécessaire de nous appuyer sur une vision collective et métropolitaine de la lutte contre la pauvreté afin de garantir l'accès de toutes et tous aux droits. Et cela commence par le respect du cadre légal, comme pour la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) – n'est-ce pas, chers collègues... Je pense notamment à certaines obligations des communes qui ne sont pas toujours appliquées. Je ne vais ni cibler, ni citer, mais nous avons trop de retours sur des dispositions légales non appliquées en matière de lutte contre la pauvreté.

L'équité territoriale doit aussi concerner le développement et la répartition des hébergements d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain, problématique qui n'est pas forcément abordée de manière très explicite dans la présente stratégie. Les places manquent alors que notre métropole compte 3 000 sans-abris. N'acceptons pas de laisser un hiver de plus des personnes dehors. Par ailleurs, il serait également intéressant qu'un travail commun soit mené sur la prévention des expulsions avec l'ensemble des bailleurs sociaux, afin d'éviter que de nouveaux métropolitains se retrouvent sans logement.

Notre groupe « Métropole Écologiste Citoyenne et Solidaire » restera attentif à l'application de cette stratégie de manière uniforme sur l'ensemble du territoire communautaire. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci.

Madame SPILLEBOUT, je vous donne la parole sur le même sujet, s'il vous plaît...

## **Madame Violette SPILLEBOUT**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, dans cette délibération, vous nous proposez d'approuver le programme d'action au titre de la contractualisation 2021 entre l'État et la MEL dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ainsi que des cofinancements établis à hauteur de 2 millions d'euros répartis entre l'État et la MEL. Vous rappelez, dans ce texte, que la prévention et la lutte contre la pauvreté induisent une diversité d'enjeux, une croissance des besoins en cette période de crise sanitaire, et la mobilisation de multiples leviers d'intervention. Vous y soulignez que la MEL souhaite inscrire ses actions dans le temps, et que le cadre contractuel est opportun pour coordonner les actions de la MEL, de l'État, du conseil départemental et des communes. Notre groupe « Métropole Avenir » votera, bien entendu, favorablement cette délibération. En effet,

pour nous, ce modèle de contractualisation est la meilleure façon de rendre efficace, transparente et co-responsable l'action publique.

Au-delà de la lutte contre la pauvreté, nous voulons aussi que, ce soir, notre métropole aille plus loin et se mobilise auprès de toutes les personnes en situation de vulnérabilité, quelle que soit leur nationalité ou leur origine. Dans un contexte actuel anxiogène où certains attisent nos peurs, stigmatisent les différences, rendent responsables les étrangers de tous nos maux, il nous semble primordial que nous réaffirmions ici collectivement et avec force que personne ne doit être stigmatisé dans notre pays, dans notre métropole, et ne doit vivre dans une situation indigne. À Lille, à Roubaix, à Tourcoing, dans les plus petites communes, notre métropole fait face à l'arrivée de réfugiés qui fuient leur pays pour des raisons de violence économique, sociale, sanitaire, climatique, et qui sont en attente de la reconnaissance du droit d'asile. Nous leur devons assistance et protection. Nous leur devons humanité, dignité, rapidité dans l'accueil et le traitement de leur demande, mais aussi fermeté et efficacité envers ceux qui ne peuvent pas rester sur notre sol.

Vous le savez, Monsieur le Président – nous avons déjà échangé par courrier sur ce sujet – depuis 2018, le Gouvernement propose un nouvel outil aux métropoles : les contrats métropolitains d'accueil et d'intégration des réfugiés. Là aussi, il s'agit d'une contractualisation cohérente et efficace avec l'État, en confiance avec les partenaires associatifs, sociaux et économiques du territoire, pour développer des actions fortes, en particulier sur l'apprentissage du français et l'insertion professionnelle des personnes déjà arrivées sur notre territoire. En France, 18 grandes métropoles, parmi lesquelles Rennes, Nantes, Le Havre, Dijon, ont, depuis plusieurs années, signé un contrat qui amène 300 000 euros par an d'aides de l'État, avec notamment de nombreux objectifs et un suivi régulier comme pour le plan pauvreté, et ce sur le même modèle de fonctionnement que ce contrat que nous votons ce soir.

Quand on voit la situation sociale au sein de nos villes, un engagement de trois ans de l'État sur un contrat de 900 000 euros complémentaires, c'est assez rare. Il faut le saluer, mais il faut aussi en profiter. Notre métropole ne peut pas se permettre le luxe de s'en passer pour soutenir le tissu associatif, pour favoriser les actions d'intégration pour toutes celles et ceux – et en particulier les enfants qui doivent apprendre notre langue française très tôt, appréhender notre culture et appliquer les règles de notre République française.

Vous le savez, Monsieur le Président : depuis deux ans, je propose au maire de Lille, Vice-présidente ici ce soir, dans un état d'esprit constructif, d'être à l'initiative d'une telle démarche pour la contractualisation métropolitaine. Malheureusement, jusqu'à présent, sa décision de refuser d'aller chercher ces financements pour l'intégration avec sérieux et responsabilité positionne notre métropole totalement en décalage avec toutes les autres métropoles de France, et surtout, avec notre devoir collectif de solidarité nationale. Madame AUBRY, contrairement à ce que vous avez affirmé en conseil municipal vendredi dernier, ce ne sont pas les 200 000 euros que vous avez touchés pour l'accueil des réfugiés afghans qui bloquent ou retardent la contractualisation tant attendue depuis trois ans. Ce ne sont pas non plus les refus des maires de Roubaix et Tourcoing, dont les acteurs associatifs, déjà très engagés sur le terrain de la lutte contre la grande pauvreté, ont besoin de ces budgets complémentaires.

Ce contrat d'accueil et d'intégration est à votre main, Monsieur le Président, à celle de la majorité du Conseil Métropolitain. Notre groupe, comme, je le pense, tous ceux de notre assemblée, voteront favorablement le jour où vous présenterez ce contrat au vote. Et ne mélangeons pas tout : ici, il ne s'agit pas de s'engager à accueillir plus de réfugiés dans notre territoire, car comme vous le savez, beaucoup sont déjà présents dans des conditions de vie très souvent indignes. Il s'agit bien de s'engager à mieux les intégrer dans notre cadre de vie social et républicain. Heureusement, les choses avancent.

Madame AUBRY, en conseil municipal, vous avez dit avoir échangé avec Monsieur CASTELAIN et être prêts, ensemble, à vous engager. Vous le savez, l'État, comme partout en France, est prêt. Ce soir, pouvons-nous donc être confiants ?

Je vous demande, Monsieur le Président, mes chers collègues, comme nous le faisons ce soir pour le plan pauvreté, de vous engager pleinement dans ce contrat d'intégration républicaine. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci. Madame AUBRY, je vous en prie.

### **Madame Martine AUBRY**

Madame SPILLEBOUT, je reviens d'abord sur ce que je vous ai répondu en conseil municipal. Le procès-verbal le démontrera : je ne vous ai jamais dit que ce que nous avons fait avec les Afghans empêchait de signer un contrat au niveau métropolitain. Personnellement, je pense même qu'il faut le signer, mais je le répète ici avec un certain nombre de grandes villes. Pour leur en avoir parlé directement, je le sais... Si vous parvenez à convaincre Roubaix et Tourcoing d'ouvrir plus de places pour les sans domicile fixe, je pense effectivement que nous pourrions avancer. Aujourd'hui, la Ville de Lille a une très grande majorité de places parce que d'autres ferment ou n'existent pas. Le Président répondra concernant l'ensemble de la métropole.

En tout cas, aujourd'hui, je suis convaincue, d'autant que des villes ont signé des contrats, je pense notamment au Havre. Mais en règle générale, pour les grandes métropoles, un contrat signé au niveau des métropoles. Et pour ce faire, il ne faut pas qu'une seule ville s'engage, mais toutes. Nous ne pouvons pas demander à un village d'accueillir des réfugiés en grande quantité, mais éventuellement nous pourrions demander à une petite commune de prendre en charge une famille. Par exemple, Patrick GEENENS – que j'ai appelé en plein mois d'août – a effectivement accueilli une famille afghane. Aujourd'hui, la Ville de Lille a accueilli 74 Afghans.

Encore une fois, je n'ai jamais dit que ce que nous avons obtenu de l'État – qui, d'ailleurs couvre à peu près la moitié de ce que coûte l'arrivée de ces Afghans à Lille – empêchait ou retardait quoi que ce soit. Nous pouvons faire les deux, et une contractualisation au niveau métropolitain en parallèle. En effet, nous avons reçu 216 000 euros de l'État pour accompagner les dépenses liées à l'accueil de ces Afghans, sachant que si nous ne les avons pas accueillis, l'État aurait dû – comme il le fait actuellement partout en France – réquisitionner des hôtels avec un coût identique. Raison pour laquelle nous avons reçu ces sommes.

Je le répète : convainquez vos amis d'en accueillir. Il ne faut pas dire que l'on n'en accueillera pas plus ; ce n'est pas vrai. Vous n'avez pas lu la convention, vous n'avez pas eu le Préfet RÉGNIER au téléphone. Moi, si ; j'en ai discuté avec lui. D'ailleurs, ne confondez pas les personnes qui viennent pour travailler et les réfugiés. Je rappelle que pour avoir le statut de réfugié, certaines conditions doivent être réunies. Cela nous engage – en tout cas, c'est une question d'humanité – à mieux accueillir ceux qui sont déjà là et à mieux les traiter, sachant que l'État demande également que nous accueillions, par exemple, des hommes et des femmes venant de la région parisienne.

Nous sommes prêts à le faire, demandez à vos amis s'ils le sont aussi ; et je pense qu'à ce moment-là, le Président ne pourra qu'être d'accord avec cette signature. Mais il faut d'abord balayer devant sa porte et ne pas donner de leçons à la Ville de Lille, alors qu'aujourd'hui, je pense que c'est celle qui accueille le plus de réfugiés et de demandeurs d'asile, et ce en les

traitant – pas tous parce qu'il y en a beaucoup – dans la plupart des cas assez exceptionnellement.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci. Concernant ce débat, effectivement, nous avons eu quelques échanges avec Madame SPILLEBOUT, et nous sommes au moins d'accord sur un point : l'accueil des réfugiés relève clairement et nettement de la compétence de l'Etat. Ce n'est pas la Métropole qui ne souhaite pas s'investir...

*(Réaction de Madame Martine AUBRY, non)*

... Vous citez d'autres métropoles qui se sont engagées, mais je voudrais juste mettre un bémol : la Métropole Européenne de Lille n'a ni le statut, ni l'évolution dans les prérogatives étendues au niveau du champ social. C'est un constat. Travailler ensemble, bien évidemment, d'autant que nous avons des exemples... Il y a ceux qui parlent, et ceux qui font... Je peux citer Lille, Ronchin, Lambersart, Armentières, et même Bouvines, une commune de 700 habitants qui, régulièrement, accueille une cinquantaine de réfugiés à l'UFCV (Union française des centres de vacances).

Encore une fois, je suis prêt à travailler avec vous, Madame SPILLEBOUT, mais pas uniquement dans le sens : « *La Métropole souhaite-t-elle se mobiliser sur la question de l'accueil d'intégration des réfugiés ?* ». Plutôt : « *Madame SPILLEBOUT souhaite-t-elle se mobiliser sur la question de l'accueil et de l'intégration des réfugiés avec moi ?* ». *La Métropole doit-elle être cheffe de file dans ce domaine ?* Je vous demande, Madame SPILLEBOUT, si vous voulez bien être cheffe de file dans ce domaine, et donc m'amener au moins une commune de votre groupe capable de me faire des propositions. Je rappelle que la Métropole ne peut pas imposer à un maire sa volonté d'accueillir ou pas des réfugiés. D'ailleurs, c'est toute la difficulté de la Métropole sur plein d'autres sujets : si le maire n'est pas moteur, si le maire n'est pas convaincu par telle stratégie, je suis bien esseulé...

*(Réaction de Madame Martine AUBRY, il y en a quelques-uns...)*

... Au sein de la métropole, quelques maires sont prêts à le faire. Je vous tends donc la main, Madame SPILLEBOUT. Faites-moi des propositions avec les communes de votre groupe, et je pense que tous ensemble – en tout cas, tous ceux qui le souhaitent – nous pourrions avancer sur le projet. Mais à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Bien évidemment, les services de la Métropole sont toujours à l'écoute de l'État et à l'écoute du Préfet. S'il y a des demandes dans la limite de mes compétences et comme nous l'avons vu avec la délibération de Dominique BAERT, la Métropole sera toujours présente. Je vous le garantis, Madame SPILLEBOUT J'attends ces propositions avec grand intérêt.

Madame AUBRY, je vous en prie.

## **Madame Martine AUBRY**

Je voudrais simplement remercier – il ne serait pas gentil de ne pas le faire – la Maire de Saint-André-Lez-Lille qui, comme le Maire de Ronchin, a mis à disposition un logement au mois d'août à l'égard d'une famille afghane. Par ailleurs, je remarque quand même qu'au niveau national la France, par rapport au nombre d'habitants, figure parmi les derniers pays à accueillir les réfugiés afghans. D'ailleurs, en conseil municipal, Arnaud DESLANDES a rappelé les chiffres. Donc, encore une fois, quand on soutient ce gouvernement, je crois que l'on n'a pas de leçons à donner sur l'accueil des réfugiés. En tout cas, je ne les accepte pas, car si la

France est le pays des droits de l'homme et du citoyen, aujourd'hui, on ne le voit pas par rapport à ce qu'il se passe dans différents pays tel que l'Afghanistan dont je me suis beaucoup occupée, comme vous le savez.

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci de ce débat et donc nous attendons toutes et tous les propositions.

- **Vote**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je ne vois pas d'indications de vote concernant cette délibération. Elle est donc adoptée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **DELIBERATION 21-C-0628**

### **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

- **Débat**

#### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

La parole est à Rudy ELEGEEEST.

#### **Monsieur Rudy ELEGEEEST**

Monsieur le Vice-président, Monsieur le Président, je souhaite intervenir très brièvement sur la délibération 21-C-0628. En 2017, lors du transfert de compétences du FSL du Département vers la MEL, le groupe « APM » s'était exprimé pour souhaiter que ce transfert ne soit pas uniquement un transfert administratif, un transfert de gestion, mais qu'il se traduise aussi par de nouvelles orientations de fond, des inflexions, des impulsions politiques pour faire évoluer ce dispositif et le rendre plus efficace d'un point de vue social.

Face au constat d'une sous-utilisation de ce fonds (même après l'évolution du règlement intérieur en 2020), face aux difficultés croissantes de nombreux habitants de la métropole (au sujet desquelles nous vous avons interpellés par courrier dès le mois de mai 2020), cette délibération fait évoluer dans le bon sens les conditions d'éligibilité, les taux de prise en charge de certaines charges liées au logement, ainsi que les niveaux d'accompagnement. Elle s'inscrit donc pleinement dans le sens que nous souhaitions.

Nous voterons cette délibération, en espérant que la prochaine évaluation rendra compte de la pertinence et du caractère suffisant des mesures décidées ce soir. Je vous remercie.

#### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup. Je vois une demande d'intervention de Monsieur BOCQUET.

#### **Monsieur Éric BOCQUET**

Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. Je n'avais pas prévu de la prendre à ce stade du débat, mais ce à quoi nous venons d'assister suscite véritablement mon indignation. Franchement, ce n'est pas de la compétence de la MEL de remédier aux effets dévastateurs – et j'assume – des politiques menées au plan national. Excusez-moi, Madame SPILLEBOUT, mais entendre dans votre bouche parler de la pauvreté dans ce pays – on va sortir des compétences de la MEL – m'indigne sincèrement.

Au terme du quinquennat de Monsieur Emmanuel MACRON, un million de personnes supplémentaires est allocataire du revenu de solidarité active (RSA) dans ce pays, alors que dans le même temps, la fortune des plus riches a pratiquement doublé. Pardonnez-moi de l'exprimer avec beaucoup de passion. Nous sommes dans une intercommunalité (95 communes) qui compte 1,2 million d'habitants, mais j'ai l'impression de vivre des débats lillo-lillois. Nous ne sommes pas là pour ça.

Par ailleurs, concernant la pauvreté et les migrants, vous êtes disqualifiée pour en parler. Quand on voit ce qu'il se passe en France, avec notamment les 27 migrants morts dans la Manche après avoir tenté de rejoindre la Grande-Bretagne... On se borne à chasser les trafiquants de migrants. Bien sûr qu'il faut le faire car c'est un scandale absolu, mais ajouter un avion de surveillance des côtes... La question n'est pas là. En fait, il s'agit d'un sujet européen, voire international. Comment se fait-il que l'Europe ne soit pas capable d'assimiler ces gens qui fuient la pauvreté, l'oppression et la misère ?

Tout ça pour dire que ce débat est complètement déconnecté ; je ne le supporte pas. Encore une fois, je vous le dis avec beaucoup de passion. Je ne pense pas que l'on puisse accuser la Ville de Lille de ne pas prendre en compte cette réalité de la pauvreté et des difficultés sociales dans notre région. Merci, Monsieur le Président, de m'avoir redonné la parole sur ce sujet.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci à vous, Monsieur BOCQUET, de cette intervention.

Je vois une prise de parole de Madame SPILLEBOUT.

### **Madame Violette SPILLEBOUT**

Ma prise de parole sera très courte, puisqu'effectivement, nous sommes dans un débat métropolitain et non national. Je souhaiterais simplement vous dire, Monsieur le Président, que je prends votre main tendue avec beaucoup d'intérêt parce que c'est un sujet qu'il faut travailler ensemble. Je ne pense pas avoir dit que la Ville de Lille ne faisait rien. En conférence de presse, nous nous sommes réjouis de l'accueil des Afghans à Lille, ainsi que de l'accompagnement et de la mobilisation des Lilloises et des Lillois. D'ailleurs, c'est toujours le cas aujourd'hui.

En fait, je pense que saisir des opportunités de financement de l'État pour soutenir le tissu associatif, c'est notre devoir, c'est celui de nos métropoles, c'est celui de nos villes. Enfin, je pense que nous non plus, nous n'avons pas de leçons à recevoir. Nous sommes la majorité présidentielle au pouvoir, et nous comptons rester au travail jusqu'à la fin du mandat. Qu'il s'agisse du plan pauvreté ou d'autres dispositifs, nous pourrions partager les actions ailleurs que dans cette assemblée. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Monsieur BAERT, c'est à vous.

### **Monsieur Dominique BAERT**

Je crois que chacun s'en sera rendu compte : au-delà de l'écume de sujets ne relevant pas de ma délégation, j'ai surtout entendu des approbations par rapport à la délibération liée à la lutte contre la pauvreté. Les avancées ont été saluées. J'ai entendu des contributions : ma délibération est ma réponse ; je ne m'estime pas disqualifié pour la présenter. Au contraire, c'est une fierté pour notre métropole.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Dominique. Les débats ont été riches.

Madame SÉGARD, je vous donne la parole.

## **Madame Pauline SÉGARD**

Merci, Monsieur le Président. Je donne une indication de vote : nous nous abstenons sur la délibération 21-C-0620. Par ailleurs, ma collègue, Faustine BALMELLE, a posé plusieurs questions dans son intervention qui n'ont pas reçu de réponse, notamment sur la résorption des bidonvilles et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. Si vous pouviez nous apporter une réponse, Monsieur le Vice-président, ce serait très apprécié. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Madame SÉGARD, je fais un petit rappel du règlement intérieur : si vous avez des questions, vous devez les poser quelques jours avant afin que les services et les vice-présidents concernés puissent apporter des réponses sur les sujets relevant aussi bien de l'État que de la Métropole Européenne de Lille et méritant une analyse un peu plus précise. Sinon, on sort des commissions et des assemblées générales. Vous posez énormément de questions à nos différents vice-présidents, ce qui nous permet de vous répondre le plus clairement possible. Encore une fois, les sujets évoqués ce soir méritent que notre vice-président se pose et puisse vous répondre.

Je vous invite donc à faire comme d'habitude : vous nous faites part de vos questions par écrit, et vous aurez les réponses dans les meilleurs délais.

- **Vote**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Concernant l'ensemble des délibérations de Dominique BAERT, s'il n'y a aucune autre demande d'intervention, je les considère comme adoptées.

**Les délibérations sont adoptées.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Dominique BAERT.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT FRANCIS VERCAMER

## DÉLIBÉRATION 21-C-0629

### PLANS LOCAUX D'URBANISME- MODIFICATION - RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE - APPROBATION

- Présentation

#### Monsieur LE PRÉSIDENT

Maintenant, la parole est à Francis VERCAMER.

#### Monsieur Francis VERCAMER

Merci, Monsieur le Président. En préambule, je voudrais bien évidemment vous féliciter et vous remercier de l'extension du réseau V'Lille puisque la Ville de Hem, concernée, en bénéficiera.

Je vous présente la délibération 21-C-0629. Il y a un an, nous avons lancé deux procédures en parallèle : les procédures de modification et de révision du PLU (Plan local d'urbanisme). La première devait durer un an, tandis que la deuxième durera trois ans. Sachez qu'un an plus tard, comme nous nous y étions engagés, nous aboutissons à cette première procédure que l'on appelle la « modification 2021 ». Plus de 300 ajustements des documents d'urbanisme ont été traités, dont le renforcement de l'orientation d'aménagement et de programmation dédiée à la première partie de la traduction du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) en lien avec Audrey LINKENHELD.

Les avis des partenaires sont favorables, avec parfois quelques incitations à poursuivre certains sujets dans le PLU3 ; c'est ce que nous ferons, bien évidemment. Ces recommandations et ces avis sont tout à fait intéressants, et sont parfois renvoyés vers les politiques publiques gérées par mes collègues sur leurs compétences.

Si l'avis favorable de la commission d'enquête est assorti de huit recommandations, il n'y a aucune portée juridique, et sans rapport avec la procédure du PLU. Naturellement, là encore, nous prenons en compte ces recommandations pour les traiter dans les différentes délégations et dans le PLU3 si jamais il y avait à les transformer en urbanisme.

Par ailleurs, la plupart des demandes de communes aurait pu être intégrée, sauf, malheureusement, celles qui sont arrivées trop tard – parce que parfois, les communes se sont réveillées après la fin des procédures. Peut-être que l'on aurait pu prendre quelques demandes. De toute façon, elles seront bien évidemment prises en compte – toutes, j'espère – dans le cadre de la révision du PLU pour le PLU3. Le plan local d'urbanisme modifié entrera en vigueur fin février, peut-être début mars 2022, une fois les formalités de publicité réalisées, notamment auprès des communes.

Je vous rappelle qu'en parallèle, dans la procédure de PLU3 (qui est celle de la révision), les communes doivent nous rendre leurs premières demandes avant le 17 décembre 2021. Ensuite, fin janvier-début février 2022, nous ferons le tour des villes pour valider et discuter avec elles des demandes de façon à pouvoir les prendre en compte dans cette procédure de PLU3 qui, je le rappelle, est très contrainte puisque nous devons arrêter notre plan local d'urbanisme juste après les vacances d'été.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, mon cher Francis.

- **Débat**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je donne la parole à Madame SÉGARD.

## **Madame Pauline SÉGARD**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, l'un des objectifs affichés de cette modification des plans locaux d'urbanisme de la Métropole est d'intégrer les objectifs du Plan Climat Air-Énergie Territorial dans nos documents d'urbanisme. La traduction qui est proposée nous laisse sur notre faim. D'abord parce que certaines des modifications proposées rendent les dispositions réglementaires moins contraignantes, voire pas du tout. L'obligation d'intégrer l'analyse de l'impact environnemental et sanitaire du choix de matériaux ne devient, par exemple, qu'une possibilité. De nombreux autres choix nous laissent dubitatifs, comme celui de ne pas augmenter les parts de logements sociaux dans les emplacements réservés au logement des villes ne respectant pas la loi SRU. La révision du PLU en cours devra impérativement renforcer les dispositions réglementaires permettant d'atteindre nos objectifs en matière de logement, pour que la solidarité métropolitaine s'exprime à plein.

Cette délibération ne propose pas non plus de modification du zonage du site Illies-Salomé sur lequel est actuellement prévu un entrepôt XXL, et contre lequel lutte un collectif d'habitants qui est venu manifester ce soir devant la Métropole Européenne de Lille. Nous leur apportons notre soutien.

Ensuite, le choix d'élaborer une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Climat-Air-Énergie-Risques-Santé pour prendre en compte les enjeux environnementaux et climatiques dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagement, n'est pas optimal. Ce qui peut paraître une question technique, mais c'est profondément politique. En effet, les OAP ne sont pas des règles mais des orientations, au contraire des dispositions comprises dans le règlement général du PLU. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales dans un guide de recommandations juridiques qu'il a produit sur les OAP du PLU. Ce même guide l'affirme sans ambiguïté, je cite : « *Dès lors que le plan local d'urbanisme souhaite imposer un impondérable dont le porteur de projet ne pourra pas s'écarter, le recours au règlement doit être privilégié.* »

Très concrètement, cela signifie que les mesures relatives au climat, à la qualité de l'air ou à la santé que contient l'OAP ne sont pas considérées comme des impondérables, et qu'aucun résultat impératif en la matière n'est attendu. Elles ne sont que de simples orientations que les promoteurs pourront choisir de ne pas suivre. Intégrer des prescriptions dans cette OAP ne la rend pas plus contraignante. Cela la rend simplement moins lisible et complexifie aussi le travail des opérateurs qui, comme la plupart des entreprises, ont surtout besoin de visibilité et de connaître les règles qu'ils doivent impérativement respecter.

L'enjeu, maintenant, est de nous concentrer sur la révision du PLU – vous l'avez rappelé, Monsieur le Vice-président – qui, nous l'espérons, permettra de véritablement traduire en dispositions réglementaires le PCAET, mais aussi le PLH3 que nous serons appelés à adopter en début d'année prochaine. C'est à cette seule condition que nous atteindrons nos objectifs politiques, c'est-à-dire en fixant des règles claires et en accompagnant au besoin les acteurs de l'aménagement du territoire dans les transitions à opérer.

La modification du PLU qui nous est proposée ce soir ne lui apportant pas de réelles améliorations, voire le rendant moins ambitieux et moins lisible, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Votre indication de vote est bien notée, Madame SÉGARD.

Je donne la parole à Madame LINKENHELD.

### **Madame Audrey LINKENHELD**

Merci, Monsieur le Président. Je ne peux pas ne pas réagir à ce qui vient d'être dit sur la manière dont le PCAET serait intégré dans cette modification du PLU. Même si Francis VERCAMER l'a déjà dit plusieurs fois, je le répète – répétition fixe la notion : nous sommes bien dans une modification du PLU et non dans une révision. La révision, elle vient après. Donc, considérer que l'on aurait mis des éléments dans cette modification parce que l'on ne voudrait pas faire plus, c'est de la mauvaise foi. Au contraire, on a toujours dit que l'on renforçait l'OAP liée au climat, à l'air, à l'énergie et à la santé pour mieux préparer la révision du plan local d'urbanisme. Il s'agit bien de l'objet de cette OAP. Nous ne l'avons jamais caché, nous l'avons toujours dit clairement.

Nous avons également toujours été clairs quant au fait que nous saisissons l'occasion de cette modification, ce que nous n'étions pas obligés de faire puisque je rappelle que nous avons adopté le PLU en décembre 2019, avec déjà des éléments liés au climat, à l'air, à l'énergie et à la santé. Au contraire, nous nous sommes dits : « *nous avons l'opportunité d'aller un peu plus loin. Faisons-le, et nous irons encore plus loin dans le cadre de la révision.* » En plus, nous pourrions nous servir de l'expérimentation grâce à cette OAP et à d'autres dispositifs volontaristes tels que le Pacte Lille Bas Carbone qui s'applique à la ville de Lille, et qui m'a déjà été demandé par d'autres collectivités. Donc, il faut vraiment cesser cette mauvaise foi. Cette OAP contient ce que l'on peut faire de mieux à l'heure actuelle. Elle est un pas vers la révision pour laquelle nous nous emploierons, Francis VERCAMER et moi-même – sachant que les services ont déjà commencé à travailler – à aller encore plus loin.

J'ajoute un dernier élément – nous l'avons déjà dit également : nous avons voulu cette OAP comme un mode d'emploi pour faciliter la vie des porteurs de projet publics et privés. Compte tenu que ça fait plusieurs années que j'en croise assez régulièrement dans les fonctions électives qui sont les miennes, on sait de quoi ils ont besoin. C'est la raison pour laquelle nous

avons souhaité que cette OAP soit sous forme de mode d'emploi, qu'elle s'accompagne de formations et d'enjeux de communication. Parce que oui, le PLU, c'est compliqué. Si l'on veut que les porteurs de projet, aussi professionnels soient-ils, appliquent les prescriptions et les recommandations, encore faut-il qu'ils en comprennent le sens. C'est quelque chose qui était moins évident avec la version du PLU dont Francis VERCAMER et moi avons hérité, même si on l'a voté. C'est vrai qu'il n'était pas toujours très lisible sur ces questions de PCAET, et c'est donc quelque chose que nous avons souhaité travailler.

Encore une fois, je sais que le verre est toujours à moitié plein ou à moitié vide, mais s'il vous plaît, pas de mauvaise foi. Vous ne serez sans doute jamais satisfaits de ce que l'on fait parce que c'est nous qui le faisons et pas vous, mais cette OAP est un vrai progrès en matière de plan climat.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, chère Audrey.

Francis VERCAMER je vous laisse conclure.

### **Monsieur Francis VERCAMER**

Merci, Monsieur le Président. Je dois dire que lorsque l'on essaie de faire avancer les dossiers, ce procès d'intention est assez assommant. Audrey LINKENHELD vient d'expliquer la manière dont nous avons intégré le PCAET dans le PLU, soit à travers deux phases. La première phase correspondant à la modification permettait non seulement de mettre à peu près un tiers en prescriptions et deux tiers en recommandations, mais aussi de faire des tests, d'essayer, de regarder comment c'était perçu et mis en application par les opérateurs de façon à pouvoir éventuellement les modifier dans le cadre de la révision du PLU. C'est exactement ce que nous faisons, et c'est ce que Audrey LINKENHELD vient de dire.

Concernant les logements sociaux, le PLH3 n'est pas encore voté. Anne VOITURIEZ, qui est juste à côté de moi, est en train de travailler sur ce PLH3 dans lequel on va fixer un certain nombre de règles qui seront traduites dans le PLU grâce à la révision en cours. On ne pouvait pas passer par voie de cette modification quelque chose qui n'est pas encore adopté par notre assemblée.

Enfin, pour ce qui est des autres sujets que vous avez abordés, j'ai entendu que la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales faisait des recommandations. Eh bien, nous en faisons également – vous l'avez dit vous-même – pour nos collectivités locales, pour bien d'autres sujets. Après, chaque collectivité, chaque structure est indépendante et autonome, et a le droit d'agir à sa guise sans avoir le doigt sur la couture du pantalon sous prétexte que la ministre s'est exprimée. Si ce n'est pas dans la loi, ce n'est pas dans la loi.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, mon cher Francis. Je pense que c'est très clair.

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je considère donc que la délibération de Francis VERCAMER est adoptée.

**La délibération est adoptée.**

*Cf. annexes pour le détail du vote de la délibération de Monsieur Francis VERCAMER.*

# **DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT BERNARD HAESBROECK**

*(Projection d'un diaporama / Cf. annexes)*

## **DELIBERATION 21-C-0630**

**FOREST-SUR-MARQUE - AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE POCHECO - AVENANT A LA CONVENTION ADOPTEE PAR DELIBERATION N° 18 C 0651 DU 19 OCTOBRE 2018 POUR UN REAMENAGEMENT DE SA DETTE**

## **DELIBERATION 21-C-0631**

**LILLE - AIDE A L'IMPLANTATION - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE HELLO WATT**

## **DELIBERATION 21-C-0632**

**LILLE - AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE TRANSFO + - AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION ADOPTEE PAR DELIBERATION N° 19 C 0586 DU 11 OCTOBRE 2019**

## **DELIBERATION 21-C-0633**

**LILLE - AIDE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE UTOCAT - AVENANT A LA CONVENTION ADOPTEE PAR DELIBERATION N° 18 C 0281 DU 18 JUIN 2018 POUR UN REECHELONNEMENT DE LA DETTE**

## **DELIBERATION 21-C-0634**

**AIDE A L'IMPLANTATION DE LA SOCIETE LOJELIS - AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION ADOPTEE PAR DELIBERATION N°19 C 0290 DU 28 JUIN 2019 ET REVISION DES OBJECTIFS D'EMPLOIS**

## **DELIBERATION 21-C-0635**

**ASSOCIATION LILLE DESIGN - SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ANNEE 2022 - VERSEMENT DE SUBVENTION**

## **DELIBERATION 21-C-0636**

**SITE D'EXCELLENCE METROPOLITAIN - EURAMATERIALS - FILIERE MATERIAUX - TEXTILE-MODE - PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2022 DE L'ASSOCIATION**

**DELIBERATION 21-C-0637**

**SITE D'EXCELLENCE METROPOLITAIN - MAISONS DE MODE - FILIERE MATERIAUX-TEXTILE-MODE - PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ASSOCIATION MAISONS DE MODE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**DELIBERATION 21-C-0638**

**SITES D'EXCELLENCE METROPOLITAINS - EURASANTE - FILIERE SANTE - PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME DU GIE EURASANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**DELIBERATION 21-C-0639**

**SOUTIEN A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE HELLO LILLE - VERSEMENT DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2024**

**DELIBERATION 21-C-0641**

**SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIONS DE DEUX MAISONS DE L'EMPLOI - ANNEE 2022**

**DELIBERATION 21-C-0642**

**SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'ASSOCIATION COMPETENCES ET EMPLOIS - OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**DELIBERATION 21-C-0643**

**SOUTIEN DE LA MEL A L'ASSOCIATION BGE HAUTS-DE-FRANCE - SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**DELIBERATION 21-C-0644**

**SOUTIEN DE LA MEL AUX PLATEFORMES D'INITIATIVE LOCALE - CONVENTIONS AVEC INITIATIVE LILLE METROPOLE NORD (ILMN), INITIATIVE LILLE METROPOLE SUD (ILMS) - ANNEE 2022**

**DELIBERATION 21-C-0645**

**SOUTIEN DE LA MEL AUX STRUCTURES DE LA FINANCE SOLIDAIRE POUR LA CREATION D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SUBVENTION A NORD ACTIF - ANNEE 2022**

#### **DELIBERATION 21-C-0646**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS "INNOVER POUR L'EXCELLENCE CLIMATIQUE"**

#### **DELIBERATION 21-C-0647**

**MODELISATION ET OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE GRACE AU JUMENT NUMERIQUE - PLATEFORME SONARIS DU CEA TECH - PROLONGATION SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 - AVENANT A LA CONVENTION**

#### **DELIBERATION 21-C-0648**

**PLATEFORME NAP-XPS DE SPECTROSCOPIE D'ELECTRONS POUR L'ANALYSE CHIMIQUE - PROLONGATION SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 - AVENANT A LA CONVENTION**

#### **DELIBERATION 21-C-0649**

**ENTREPRENEURIAT ETUDIANT - MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF EN PARTENARIAT AVEC LE RESEAU PEPITE LILLE HAUTS-DE-FRANCE**

#### **DELIBERATION 21-C-0650**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20 C 0218 DE SOUTIEN A YNCREA HAUTS-DE-FRANCE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE SON CAMPUS - PRECISION DU PLAN DE FINANCEMENT - MODIFICATION DU BENEFICIAIRE QUI DEVIENT JUNIA**

- **Présentation**

#### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

La parole est à Bernard HAESEBROECK.

#### **Monsieur Bernard HAESEBROECK**

Monsieur le Président, chers collègues en présentiel et en visioconférence, Mesdames et Messieurs, 17 délibérations sont inscrites au titre de l'économie et de l'emploi, deux pour la recherche, et deux pour l'enseignement supérieur.

Au titre de l'économie et de l'emploi, je voudrais souligner que dans un contexte qui pèse encore sur certaines entreprises, nous continuons tout simplement à les accompagner. Quatre délibérations consistent en des avenants aux conventions signées antérieurement et faisant droit aux demandes émanant de sociétés ou d'entreprises de réaménagement de dettes ou de prorogation de validité motivée par les conséquences de la pandémie.

Une délibération consiste à aider l'implantation dans notre métropole de la société Hello Watt, start-up engagée pour la transition énergétique des logements de particuliers. Distinguée par la French Tech en 2021, elle est porteuse de la création de 120 emplois. Cette implantation a permis à la commission d'examiner l'application du nouveau *scoring* ESG, « Environnement, Sociétal et Gouvernance », élément d'aide à la décision permettant de bien calibrer la hauteur de notre action en fonction de critères objectifs.

Trois délibérations confirment notre participation financière au développement de trois sites d'excellence métropolitaine : EuraMaterials pour la filière matériaux-textile, Maisons de Mode, Eurasanté – en direction du GIE pour un montant de 17 % de son budget, soit 1 241 000 euros.

Je voudrais aussi souligner la mise en application du plan stratégique de transformation économique du territoire, et vous rappeler, chers collègues, les deux mots-clés : « collectif » et « partenariat ». Cinq délibérations forment le soutien à des partenaires de notre action économique :

- les deux Maisons de l'emploi – celles de Lille Lomme Hellemmes ;
- la Maison de l'initiative et de l'emploi de Roubaix, qui est très mobilisée à la fois sur le soutien des publics éloignés de l'emploi et l'anticipation des métiers de demain ;
- l'association Compétences et Emplois, très engagée sur l'opération « Territoires zéro chômeur » et porteuse de l'ambition de la transformation de notre plan stratégique ;
- l'association BGE Hauts-de-France, porteuse, elle aussi, d'une ambition active sur l'entrepreneuriat et l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprises jusque dans les permanences de nos mairies ;
- les plateformes Initiative de Lille Métropole Nord et de Lille Métropole Sud pour l'année 2022. Ce sont de véritables leviers auprès des banques pour soutenir la création d'entreprises et la création d'emplois ;
- Nord Actif pour l'année 2022 – pour le partenariat sur la finance solidaire, puisque cet organisme nous aide à accompagner à la fois la création d'emplois sur notre territoire et le développement de l'économie sociale et solidaire. Je précise que notre projet d'appel à manifestation d'intérêt « De la fourche à la fourchette », très fructueux et innovant, sera développé grâce à la mobilisation de Nord Actif et de notre établissement public.

J'ai réservé une mise en exergue pour trois délibérations, mais ça peut aller vite.

Tout d'abord, il y a le soutien à l'agence d'attractivité Hello Lille – présidée, on le sait, par notre collègue, Michel DELEPAUL, que je salue. Lors de notre commission, le directeur, François NAVARRO, est venu présenter les résultats 2021 et les actions stratégiques. Ses objectifs ambitieux pour 2022 sont dans le corps de la délibération, je ne vais pas les reprendre. Évidemment, il est proposé de renouveler la convention sur la période 2022-2024, et de reconduire en 2022 l'accompagnement et la subvention que nous avons prévue au titre de 2021.

Une délibération concerne l'association Lille-Design et le soutien au programme d'action de l'année 2022. Chers collègues, nous avons voulu être la capitale mondiale du design pour accroître notre attractivité et notre rayonnement. Le pari a été tenu, et ce malgré la crise sanitaire. Bien sûr, la vague de notoriété aurait pu, aurait dû être plus porteuse, mais il serait dommage de ne pas être fiers de ce qui a été produit et créé. Nous détenons là un héritage à exploiter. Il consisterait à mettre en visibilité, à montrer, à transmettre, à essayer, à intégrer par exemple, le réseau des villes créatives de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). Il permettrait également de consolider notre dimension économique et académique, et d'encourager les petites et moyennes entreprises (TPE) du territoire à investir sur des démarches design. Il faut continuer d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation. Ce sont des orientations que nous souhaitons bien évidemment poursuivre en accordant à l'association Lille-Design une subvention de

200 000 euros. Ce montant lui permettra de concrétiser ses objectifs, sachant qu'évidemment, la Métropole Européenne de Lille elle-même, Monsieur le Président, rythme aussi en direct les renforcements et les confortations de cette stratégie.

Une délibération consiste au lancement d'un autre appel à manifestation d'intérêt. Il est vrai que celui de « De la fourche à la fourchette » a été particulièrement fructueux. 45 projets ont été retenus, et comme vous le savez, avec mon collègue, Jean-François LEGRAND, nous sommes très satisfaits de la tenue de cet appel à manifestation d'intérêt. Ici, il s'agit d'innover pour l'excellence climatique. Cette délibération a été présentée lors des deux commissions : celle dédiée au climat et au développement durable qu'anime Audrey LINKENHELD, et celle consacrée au développement économique que j'ai l'honneur d'animer. Cet AMI (appel à manifestation d'intérêt) est lancé pour encourager les projets innovants de lutte contre le dérèglement climatique. Il est conçu pour toucher tous les secteurs, mais prioritairement ceux qui ont des caractéristiques d'émetteur. L'idée est de faire de l'innovation un levier puissant, notamment en travaillant sur les trois dimensions suivantes : l'innovation d'usage, l'innovation de produit, et l'innovation de process. Vous le savez, un comité scientifique a été mis en place pour évaluer la fiabilité et l'impact réel des projets ; et nul doute qu'avec ce premier AMI, nous sommes en train de conforter la boîte à outils de notre EuraClimat. Vous savez également que nous avons recruté un responsable de projet. Avec le cabinet Utopies, nous avons désormais une assistance à maîtrise d'ouvrage. Avec cette première initiative concrète et ce lancement d'appel à manifestation d'intérêt, nous pouvons espérer voir émerger, voire accélérer, le déploiement de solutions, d'initiatives, de projets innovants de quelques acteurs économiques qui nous aideront à consolider la lutte contre le règlement climatique au sein de notre métropole.

Je n'ai pas d'observations particulières, Monsieur le Président, sur les délibérations qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche. Je souhaite simplement dire qu'avec nos partenaires belges et néerlandais, nous allons créer un Créathon 2022 auquel nous participerons. J'espère que cette manifestation aidera des jeunes étudiants à créer leur entreprise, mais fera aussi rayonner notre métropole sur le plan international.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Bernard HAESEBROECK.

- **Débat**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Nous avons plusieurs demandes d'intervention. La première est celle du groupe « MECS » sur l'aide et l'octroi d'une subvention à la société Hello Watt.

Monsieur AL DANDACHI, je vous donne la parole.

## **Monsieur Maroin AL DANDACHI**

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voulais remercier le travail mené sur l'*éco-scoring*, parce que l'évaluation des entreprises qui sollicitent notre soutien est hyper importante. Toutefois, nous considérons que le chemin vers l'écoconditionnalité, qui est une mesure portée par la convention citoyenne pour le climat, est encore long et périlleux. Nous

attendons toujours la mise en œuvre des contrats d'accompagnement pour la transformation écologique des entreprises, comme nous en avons discuté lors du (PSTET), le Plan Stratégique de Transformation Economique du Territoire.

Pour cette délibération concernant l'entreprise Hello Watt, chers collègues, ce soir, on va vous surprendre : le groupe « Écologiste Citoyenne et Solidaire » va s'abstenir. C'est étonnant. Pourtant, nous sommes pour la création d'emplois et la transition énergétique, mais pas à n'importe quel prix. Soutenir cette entreprise, qui affirme apporter du conseil en rénovation énergétique à distance, nous interroge. Cela nous interroge dans une politique plus globale – vous connaissez l'adage : « *quand c'est gratuit, c'est vous, le produit* » – et sur sa potentielle concurrence avec un service public qui manque déjà de cadre et de moyens.

Ce soir, nous formulons donc deux demandes. La première demande porte sur la transition énergétique. Dans cette optique – et je m'adresse aux trois vice-présidents et vice-présidentes du Logement, de la Transition Énergétique, et de l'Aménagement du Territoire – nous souhaiterions qu'un groupe de travail permette aux groupes politiques de suivre l'articulation entre les différents dispositifs existants pour la rénovation énergétique des logements.

Notre deuxième demande concerne la clarté dans l'attribution d'argent public aux entreprises. Nous vous avons envoyé un courrier, vous y avez répondu, et nous nous félicitons de ces avancées. Mais nous souhaitons aller plus loin. Comme dans la commission « Rayonnement », avec un groupe de travail dédié au sport où l'on réfléchit à l'attribution de fonds aux clubs sportifs, nous souhaitons qu'un groupe de travail se mette en place pour qu'avant les commissions de développement économique », nous puissions correctement réfléchir et débattre avec plus de temps et de liberté sur les millions d'euros que nous attribuons à chaque conseil métropolitain.

Laissez-moi terminer par une citation entendue ce lundi matin, sur France Info. Un candidat à l'élection présidentielle a dit : « *Chaque euro d'argent public sera conditionné au climat, à la justice sociale, et à l'égalité femmes-hommes.* » Montrons le chemin et soyons exemplaires. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci. Monsieur HAESEBROECK, je vous laisse répondre.

## **Monsieur Bernard HAESEBROECK**

Monsieur le Président, je souhaite d'abord dire à Monsieur AL DANDACHI que j'ai l'impression que l'on évolue toujours dans l'impatience. Il faut se laisser le temps de travailler sur des domaines qui, pour nous et les entreprises, sont extrêmement complexes. Lors de la commission « Développement Economique », avec les services (d'ailleurs, je salue le travail remarquable de la direction de l'Économie et de l'Emploi), nous avons représenté, voire « écorché » au sens analytique du terme, le principe de notre nouveau *scoring*, qui, évidemment, s'adosse à des questionnaires et à des méthodologies d'évaluation de l'investissement d'entreprises, donc de la création d'entreprises, sur une certification « B Corp » reconnue à l'échelle internationale, et que toutes les entreprises qui s'installent sur le sol européen connaissent.

Ce référentiel a subi des évolutions, et c'est normal puisque nous évoluons au travers de mutations engagées sur le plan technologique, environnemental ou économique. Nous avons évidemment actualisé notre *scoring*, nous avons tenu à ce qu'il nous permette de renforcer l'implication des entreprises dans leur processus de transformation, notamment pour le

pilotage, mais aussi pour la progression des pratiques de RSE ; c'est-à-dire de responsabilité sociétale des entreprises. Nous avons recherché l'amélioration de notre approche extra-financière, étayé objectivement la décision de financement, et évalué la performance des entreprises sur les différents volets de RSE.

Cinq grandes thématiques ont été proposées :

- la relation gouvernance-client ;
- la sécurité, l'égalité de traitement, le bien-être et le développement des compétences des collaborateurs ou des collaboratrices ;
- la stratégie du territoire ;
- l'environnement et les pratiques en matière environnementale ;
- le projet – avec les apports réels en termes de développement durable du projet pour lequel est présenté un dossier de financement.

Je pense que ce travail a été – et merci à Monsieur AL DANDACHI de l'avoir reconnu – précis, clair, méthodique. Nous avons donc testé l'entreprise Hello Watt à l'aune de l'ensemble de ces démarches et de cette méthodologie, et lui avons appliqué un coefficient de 55,5 qui, évidemment, peut être amélioré. D'ailleurs, c'est ce que nous souhaitons. Je rêve d'un *scoring* à 80 points qui, pour le coup, nous permettrait de vérifier l'application durable de l'entreprise dans les différents critères que nous avons distingués.

Je dis à Monsieur AL DANDACHI que pour l'entreprise, il s'agit d'une mutation et qu'il lui revient de faire de gros efforts en matière d'organisation, de performance énergétique, de performance thermique et de performance environnementale. En tout cas, je pense que nous avons tous les ingrédients pour continuer d'être vigilants et d'accompagner les entreprises au plus près de leurs objectifs.

Concernant la possibilité de créer un groupe de travail, chers collègues, je suis prêt à prendre au sein d'un groupe de travail l'examen des conditions d'implantation des entreprises.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci mon cher Bernard HAESEBROECK.

Il y a une demande d'intervention de Karim AMROUNI, à qui je donne la parole, au sujet de l'association Lille-Design.

## **Monsieur Karim AMROUNI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, notre groupe « Métropole Durable et Solidaire » souhaitait intervenir sur cette délibération 21-C-0635, notamment pour affirmer notre soutien à cette association qui œuvre sur le territoire depuis plus de dix ans. Notre collègue, Bernard HAESEBROECK, le disait bien : le temps industriel est un temps long, plus de dix ans d'accompagnement, de suivi de projet, de consolidation du réseau et de tout l'écosystème. C'est, pour notre groupe, un véritable outil de développement économique. D'ailleurs, la Métropole Européenne de Lille se distingue de par son écosystème très dynamique d'acteurs, de l'entreprise aux centres de formation et de recherche, aux lieux culturels, aux collectivités ou aux citoyens. Nous pouvons le dire : c'est la force de notre territoire.

Aujourd'hui, notre groupe « Métropole Durable et Solidaire » souhaite que l'association poursuive sa dynamique, notamment en consolidant cette dimension économique. Les périodes de confinement ont mis en évidence les limites de nos pratiques actuelles et doivent réinterroger nos modes de faire : l'économie circulaire, l'économie collaborative, le soin à la personne, l'habitation et l'action publique. Tant de projets d'innovation qui impliquent une gouvernance collective et mobilisatrice dans la construction de l'économie de demain.

Nous pouvons nous féliciter d'être la première métropole française à obtenir le titre de capitale mondiale du design. Cet événement, qui met à l'honneur le savoir-faire des designers français, permet de nous doter d'une attractivité internationale forte. C'est l'occasion de conforter nos politiques publiques tournées vers le design grâce à des projets toujours plus audacieux. Depuis 2017, ce ne sont pas moins de 600 propositions, dont 350 projets valorisés dans le cadre des maisons POC (*proof of concept*). Il serait intéressant de dédier un lieu à la dimension du design par un site totem visible, visitable, servant à entretenir notre héritage. Cet événement d'envergure a démontré toute la vitalité des designers indépendants sur la métropole. Ils ont une force motrice pour des projets et pour accompagner les petites et moyennes entreprises.

De plus, dans le cadre du PSTET récemment voté à l'unanimité, il nous paraît essentiel que le design soit popularisé et utilisé par les entreprises pour mieux répondre aux besoins des usagers. En ce sens, nous pourrions aider les PME régionales à investir dans les fonctions du design dans le numérique. C'est tout l'enjeu de l'UX Design (User eXperience Design) où les jeux vidéo sont conçus à partir de l'analyse fine des usages. Forts de l'implantation de la Plaine Images, nous pouvons imaginer devenir une capitale européenne de l'UX design à l'ère de la montée en puissance de la métaverse et des enjeux qui en découlent sur le plan économique. Aussi, nous pensons que le design, grâce aux innovations qui influent sur notre territoire, doit devenir une compétence métropolitaine forte en dotant notre métropole d'une école du design généralisée, en développant la formation du design.

Enfin, il conviendrait de promouvoir la transformation de notre cadre de vie en le rendant plus cohérent avec des objectifs de transition verte : voilà un nouvel objectif que nous pourrions envisager dans le cadre de l'expérimentation *New European Bauhaus*. Le thème de l'habitat, parce qu'il est lié à de nombreux domaines, la recherche universitaire, la rénovation thermique des bâtiments, réhabilitation des maisons 1930, peut permettre de cristalliser les compétences en design urbain et de mobilité d'action publique sociale et territoriale. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur AMROUNI.

J'ai noté une autre demande d'intervention au sujet de la délibération 21-C-0646.

Monsieur Julien PILETTE, c'est à vous.

## **Monsieur Julien PILETTE**

Bonjour et merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, il y a deux ans, dans le programme de la ville de Lille, nous inscrivions l'ambition d'une nouvelle excellence pour l'économie locale : celle de la performance climatique. Nous avons choisi de la nommer « EuraClimat » dans la continuité des précédentes réussites des pôles d'excellence métropolitains. Six mois plus tard, parce que vous l'avez voulu, Monsieur le Président, cette

ambition devenait métropolitaine. Vous avez su placer les moyens de la MEL à la hauteur de l'enjeu gigantesque qui se trouve face à nous, à savoir l'urgence climatique, et en particulier celui de décarboner l'économie. Grâce à ces choix rapides et efficaces, et sous le double pilotage de votre Vice-président à l'économie, cher Bernard HAESBROECK, et de votre Vice-présidente en charge du climat, chère Audrey LINKENHELD, EuraClimat se structure. Aujourd'hui, nous présentons une nouvelle étape significative de l'avancée du projet : démarrer la mise en valeur des acteurs du territoire qui partagent notre ambition, et nous préparer à les accompagner.

Comme nous l'avons déjà expliqué, ce pôle à quelque chose de singulier. Il ne s'agit pas de faire en parallèle des écosystèmes innovants déjà en place, mais bien de venir ajouter à leur performance sectorielle une performance climatique transversale. Nous parlons de tous les écosystèmes du territoire, pas uniquement ceux issus de la MEL, bien sûr. Je pense en particulier aux écoles, aux universités, aux instituts, aux têtes de réseau associatives et autres.

Le sujet du climat est extrêmement technique et ne supporte pas les approximations, et encore moins les récupérations. En aucun cas, le *greenwashing* et le marketing d'opportunité ne doivent avoir leur place dans un tel projet. C'est pourquoi, afin d'objectiver les analyses, nous avons rapidement souhaité, avec le comité de pilotage, réunir un comité scientifique regroupant différentes disciplines travaillant sur les thématiques énergie, économie, physique, numérique, chimie, transport, mobilité, mais aussi sciences cognitives et psychologie sociale. Il s'agit d'un groupe d'une quinzaine d'experts et de chercheurs indépendants que nous continuerons à étoffer. Ils analyseront, jugeront et conseilleront les structures qui répondront à l'AMI « Innover pour la performance climatique ». Les projets dont les résultats seront les plus crédibles et ambitieux recevront la labellisation à partir de laquelle nous pourrons construire la boîte à outils qui leur permettra ainsi qu'aux suivants d'aller beaucoup plus loin et de faire de leur performance climatique un facteur clé de succès dans leur compétitivité. Comme vous le voyez, chers collègues et chers acteurs du territoire, pas de blabla, uniquement de l'action de terrain. C'est de l'action collaborative sans laquelle nous ne pourrions maximiser notre impact et nos résultats communs.

En parallèle de cet appel à manifestation d'intérêts, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui va nous permettre de construire le futur format d'action d'EuraClimat, avance au mieux. Vous en aurez les détails dans les prochains Conseils Métropolitains.

J'en profite pour remercier les agents de la MEL, Jocelyn GLORIEUX et Stéphane BOSSAVIT, et plus récemment Ludovic GROUSSET, pour leur engagement et leur professionnalisme. Sans leur investissement, toutes ces avancées n'auraient pas été possibles.

Merci, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, ainsi que vous, Monsieur le Président, et tous les autres acteurs du projet, d'unir nos énergies en nous concentrant ensemble sur cette mission d'intérêt général majeure qu'est la décarbonation de l'économie. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur PILETTE.

Je laisse Bernard HAESBROECK conclure.

## **Monsieur Bernard HAESBROECK**

Très brièvement, je souhaite dire à Monsieur Maroin AL DANDACHI qu'il n'y a aucune difficulté à examiner – puisque c'est transparent et que la méthode est définie en commission – le

résultat de notre *scoring*, et donc de préciser les conditions dans lesquelles nous accompagnons les entreprises.

Je remercie Karim AMROUNI de sa présentation. Monsieur le Président, je pense que lors de la commission de février, nous présenterons le bilan de Lille-Design. Sans doute que nous aurons également l'occasion de tracer des perspectives. En tout cas, notre intention est d'y travailler comme le souhaitait notre collègue.

Enfin, comme Julien PILETTE, je pense effectivement qu'il s'agit d'une avancée très importante. Bien sûr, c'est le début d'une démarche d'outillage, mais nous avons encore à travailler. Je pense que l'organisation que nous mettons en place est de nature à accélérer l'apparition d'un « EURA », c'est-à-dire d'un pôle excellence en mesure de traiter des sujets relatifs à la qualité de notre air, de notre eau, et donc, de notre climat.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Bernard HAESEBROECK.

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je passe la parole à Pauline SÉGARD concernant les les indications de vote du groupe « Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ».

### **Madame Pauline SÉGARD**

Merci, Monsieur le Président.

En plus de la délibération 21-C-0631, nous nous abstiendrons concernant les délibérations 21-C-0633 et la 21-C-0637. Nous voterons contre la délibération 21-C-0639. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Vos indications de vote sont notées, Madame SÉGARD. Je ne vois aucune autre indication de vote des présidents de groupe. Je considère donc que les délibérations de Bernard HAESEBROECK sont adoptées.

### **Les délibérations sont adoptées.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Bernard HAESEBROECK.*

# **DÉLÉGATION DE MME LA VICE-PRÉSIDENTE ANNE VOITURIEZ**

## **DELIBERATION 21-C-0651**

**LILLE - MODALITES D'INTERVENTION DU DISPOSITIF DIGNEO DE L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT (AFL) - CONVENTION ENTRE LA MEL, LA VILLE DE LILLE ET L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE "INVESTISSEMENT ET MIXITE"**

## **DELIBERATION 21-C-0652**

**AIDES A LA PIERRE DELEGUEES DE L'ETAT A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - DELEGATION DE L'AGENCE NATIONAL DE L'HABITAT (ANAH) A LA MEL - PROGRAMMATION D'ACTION 2022 ET AVENANT 2021-3 POUR L'ATTRIBUTION DE CREDITS DELEGUES COMPLEMENTAIRES POUR 2021**

## **DELIBERATION 21-C-0653**

**AIDES FINANCIERES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE - PROGRAMMATION 2022**

## **DELIBERATION 21-C-0654**

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE DE SERVICE EN MATIERE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE - OFFRE DE SERVICE AMELIO PRO - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF A L'ANNEE 2020**

- **Présentation**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Anne VOITURIEZ, c'est à vous.

### **Madame Anne VOITURIEZ**

Merci. J'ai reçu une demande d'intervention synthétique...

*(Rires)*

... Je ne révélerai pas l'identité de l'auteur de cette demande, mais vous savez que les interventions synthétiques font partie de mon ADN.

Quatre délibérations relatives à l'illustration opérationnelle de nos politiques du logement et de l'habitat n'ont amené en commission aucune observation ou contestation particulière. Nous allons donc sans souci tenir l'objectif d'une minute par délibération.

J'aurai besoin néanmoins d'une minute supplémentaire car j'ai quelque chose à vous demander à tous collectivement.

La délibération 21-C-0651 concerne l'avenant n° 1 à la délibération votée le 19 février 2021 et qui a introduit le nouveau dispositif Digneo – issu du mot « digne ». Ce dispositif fait intervenir l'association Foncière Logement, la Ville de Lille et la MEL pour participer à la lutte contre l'habitat indigne. Pour la MEL et la Ville de Lille, l'intérêt est d'accélérer les commercialisations en quartiers anciens de logements qui ont besoin d'intervention, de permettre un engagement rapide des travaux de réhabilitation et de diversifier de manière maîtrisée, au bout de dix ans, l'offre de logement par la cession progressive de ces biens. Pourquoi cet avenant ? Parce qu'il vous propose de définir les 22 premiers logements à l'adresse (vous trouverez les adresses dans cette délibération) qui seront cédés par la SPL La Fabrique des Quartiers (neuf ou rénovés) à Action Logement à Lille. Il s'agit donc d'une application très opérationnelle de la délibération-cadre que nous avons votée le 19 février 2021.

La délibération 21-C-0652 est une délibération coutumière. Il s'agit des aides à la pierre et du programme d'action ANAH pour 2022. Vous connaissez bien ces sujets. Le programme, très volumineux, accompagne la délibération avec une petite cinquantaine de pages. Cette délibération introduit aussi un avenant pour actualiser les droits et engagements de logements locatifs sociaux pour l'année 2021 à hauteur de 731 420 euros. Cette délibération a donc deux objectifs et rappelle comment les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sont cadrées au niveau national. On le dit souvent : nos délibérations consacrent des budgets très importants ; il s'agit d'argent public. De ce fait, nous devons apporter des justifications, des explications. C'est ce que font cette délibération et son annexe.

La délibération 21-C-0653 – qui vous est également connue car récurrente – vous propose de voter les aides financières de la Métropole Européenne de Lille, cette fois-ci à titre personnel et non plus en qualité de délégataire de l'ANAH. Pour l'amélioration de l'habitat privé, nous vous proposons la programmation 2022 à hauteur – il est important que je cite le chiffre – de 8 025 000 euros toutes charges comprises. Cette politique d'accompagnement ambitieuse concerne les logements privés de plus de quinze ans situés sur le territoire de la MEL. Tous les détails se trouvent dans la délibération.

Et enfin, voici pour conclure, un CRAC, l'expression est moyenne, je l'avoue, les acronymes étant rarement très euphoniques. En fait, par délibération 21-C-0654, je vous propose l'examen du rapport annuel du concessionnaire de l'offre de service AMELIO Pro relatif à l'année 2020. Bien sûr, comme nous sommes fin 2021, ce rapport ne peut concerner l'exercice en cours. Toutes les explications ont été données en commission.

Chers collègues, comme il me reste un peu de temps, je profite de l'esprit de Noël qui règne harmonieusement sur nos débats pour vous demander de penser à moi. Le sapin de Noël est dressé, et vous savez que depuis le 19 novembre, j'attends vos cartographies PLH3. Je rappelle que le PLH3 va bientôt être voté avec la CIA (convention intercommunale d'attribution des logements sociaux). Comme vous le savez, pendant tout le temps de la co-construction de notre PLH3, nous avons souhaité nourrir un dialogue très proche avec les communes. Tout le monde a compris que notre ambition correspond à un besoin très urgent de réhabiliter et de construire des logements. Nous avons voulu entamer le dialogue avec chaque commune afin qu'elle puisse visualiser sur la durée 2022-2028 du PLH3 les efforts qu'il convient de faire très précisément.

Le tout se négocie en discussions, en bonne entente. Pour le service Logement Habitat, et pour la Vice-présidente que je suis, ces cartographies ont été l'occasion de nouer un dialogue très proche avec les communes et d'affûter, au fil de ces rendez-vous, ces cartographies qui serviront aux communes de guide et de projection jusqu'à 2028, voire au-delà. Francis VERCAMER l'a très bien expliqué : le PLH3 donne des objectifs. Le PLU2 et le PLU3 sont des outils pour permettre la réalisation de ces objectifs. Le PLU3 qui sera voté permettra à nous, élus et maires, de se projeter sur une période postérieure à 2028, avec notamment des terres qui, pour certaines, seront éventuellement à urbaniser. Tout ce travail de tricotage fait patiemment entre le service Logement Habitat de la MEL et les communes servira à nous projeter pour chacune de nos communes.

Il me manque à ce jour quelques ultimes cartographies. Je rappelle aux maires qui nous écoutent que lorsque l'accord est parfait entre le service Logement Habitat de la MEL et la commune, il faut signer sa carte et la renvoyer à la MEL parce que le Président est très sensible à ce que l'accord avec chaque commune soit cosigné. Il ne s'agit pas d'accords forcés. Nous pouvons avoir une certaine souplesse dans l'appréhension de la satisfaction des besoins en fonction de la situation de chaque commune. Il n'y a donc aucune inquiétude, le dialogue se passe bien. Je vous en supplie, merci d'entrer vos cartographies à la MEL afin que nous puissions voter rapidement ce PLH3, et ensuite le traduire de manière opérationnelle dans le PLU3.

Merci de m'avoir écoutée. Monsieur le Président, j'en ai terminé pour la présentation de mes délibérations.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, ma chère Anne VOITURIEZ. Nul ne doute que tu seras écoutée. Effectivement, nous ferons le point sur les cartographies des maires qui restent à valider. Merci de ce rappel.

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je n'ai pas de demande d'intervention sur les délibérations d'Anne VOITURIEZ. Je les considère donc toutes comme adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Madame Anne VOITURIEZ.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT RÉGIS CAUCHE

*(Projection d'un diaporama / Cf. annexes)*

## **DELIBERATION 21-C-0655**

**MARCHE DE FOURNITURE, D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE - 3 LOTS - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION - FINANCEMENT**

## **DELIBERATION 21-C-0656**

**HALLUIN - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE (CVE) - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE - SOCIETE COVALYS - ANNEE 2020**

## **DELIBERATION 21-C-0657**

**LOOS - SEQUEDIN - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE (CVO) - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE - SOCIETE SEQUOIA - ANNEE 2020**

## **DELIBERATION 21-C-0658**

**MARCHE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-DEULE (CCHD) - SOCIETE PAPREC - AVENANT N° 5 - SURCOUTS LIES AU COVID-19, AUGMENTATION DE LA TGAP ET PROLONGATION DE DELAI - AUTORISATION DE SIGNATURE**

## **DELIBERATION 21-C-0659**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2020**

- **Présentation**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

La parole est à Régis CAUCHE.

## **Monsieur Régis CAUCHE**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, à cette heure avancée, je vais essayer de faire vite. Cinq délibérations sont sous mon timbre. Trois concernent des rapports d'activité et demandent à nos collègues de prendre acte :

- ✓ le centre de valorisation énergétique d'Halluin (CVE), par délibération 21-C-0656 ;
- ✓ le centre de valorisation organique de Sequedin (CVO), par délibération 21-C-0657 ;
- ✓ le rapport d'activité du service public de gestion des déchets, par délibération 21-C-059.

Je crois que l'on peut remercier et féliciter les services pour ces rapports très complets. Naturellement, l'année 2020 a été marquée par la COVID-19. Le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) a parfaitement fonctionné en 2020 dans le respect de la réglementation, en dépassant même le tonnage autorisé de 350 000 tonnes. Pour le centre de valorisation organique de Sequedin (CVO), ce fut une année difficile puisqu'il y a eu neuf mois et demi de travaux. Par contre, je peux vous dire qu'en 2021, on aura un très bon rapport sur le CVO puisqu'il aura fonctionné de manière satisfaisante tout au long de l'année 2020. Ces délibérations ont été présentées en CCSPL (commission consultative des services publics locaux).

Je me permets d'insister sur la délibération 21-C-0655. Il s'agit de lancer un appel d'offres pour l'un des axes très forts de notre schéma directeur : le déploiement de 5 000 bornes d'apport volontaire d'ici 2026. Nous espérons pouvoir en implanter 1 000 par an, ce qui est déjà un sacré challenge pour le service ; mais c'est l'objectif que nous nous sommes fixé. Un budget de 18 millions d'euros a été affecté, sachant que pour cette année, nous avons déjà budgété 3 millions d'euros.

La stratégie est de remplacer d'abord les PAV (points d'apport volontaire) existants de médiocre qualité par de plus beaux modèles, et ce en concertation avec les communes – ce que nous avons déjà commencé à faire avec certaines – pour démarrer dès 2022, avec notamment la priorité de sortir le verre qui est une priorité réglementaire. Le rythme est ambitieux mais nous nous efforcerons de le respecter.

Je vous ai mis trois images, parce que pendant la commission, le modèle de ces bornes d'apport volontaire a fait l'objet de questions, ce que l'on peut comprendre. Concrètement, il y a trois lots dans ce marché.

Pour le premier lot, il s'agit d'un achat de l'ordre de 500 unités pour un marché compris entre 8 et 17 millions d'euros. Le montant estimé est de 8,5 millions d'euros sur quatre ans, et de 2 millions d'euros par an. Bien sûr, ces photos sont hypothétiques puisque le marché n'est ni lancé, ni attribué. Nous les avons prises dans un catalogue sur lequel nous travaillons pour essayer d'arriver à un résultat proche de celui-ci.

Le deuxième lot, lui, concerne des bornes aériennes sur le territoire. Là, il s'agit d'un marché de quatre ans avec un montant minimum de 4 millions d'euros, et un montant maximum de 10 millions d'euros. Nous espérons pouvoir en acheter 4 000 sur quatre ans.

Quant au troisième lot, il s'agit d'un modèle de PAV aérien modulaire. Comme vous pouvez le voir, il s'agit de batteries de quatre de belle qualité. On espère pouvoir en acheter 500 unités dans le cadre de ce lot 3 du marché.

Concernant la délibération 21-C-0658, il s'agit d'un avenant avec le prestataire PAPREC qui travaille sur le territoire de l'ex-communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD). À votre demande, Monsieur le Président, nous avons souhaité faire une expérimentation sur la mise en œuvre de l'harmonisation et de l'extension des consignes sur ce territoire. Nous avons récemment reçu notre partenaire, l'éco-organisme Citeo, et nous nous sommes engagés dans cette opération que nous devons généraliser sur l'ensemble de la métropole, à terme. Via cet avenant qui change le contrat avec la société PAPREC sur le territoire de l'ex-communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD), nous avons souhaité afficher la bonne volonté de la MEL vis-à-vis de cet éco-organisme pour essayer de collecter le maximum d'aides.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Régis CAUCHE.

- **Vote**

### **Monsieur le PRÉSIDENT**

Je ne vois ni de demande d'intervention, ni de demande de prise de parole. Je considère donc, après vérification, que les délibérations de Régis CAUCHE sont adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Régis CAUCHE.*

# DÉLÉGATION DE MME LA VICE-PRÉSIDENTE HÉLÈNE MOENECLAËY

**DELIBERATION 21-C-0660**

**LES CONTRATS DE PROJETS 2021-2026 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

- **Présentation**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

La parole est à Hélène MOENECLAËY.

**Madame Hélène MOENECLAËY**

Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération importante et structurante que je vous sou mets ce soir. Elle vise à adopter notre troisième génération de contrats de projet. Elle est le fruit d'un chantier de consolidation immense pour pouvoir recenser l'ensemble des projets de nos communes et de nos territoires à l'échelle de notre métropole. Pour ça, il a fallu de multiples rendez-vous dans chacune de nos 95 communes. Je veux vraiment remercier très sincèrement les équipes qui m'accompagnent – celles de la direction Gouvernance – car le rythme était intense et les attentes fortes.

Je remercie aussi mes collègues maires – comme vous l'avez indiqué en début de séance – pour ce travail de co-construction et leur disponibilité. J'ai conscience de vous avoir beaucoup sollicités lors des conférences métropolitaines et des conférences des maires qui ont rythmé nos travaux, et vous avez largement répondu présent. Je veux aussi vous remercier très sincèrement, Monsieur le Président, pour votre confiance dans le portage de ce dossier tout au long de ce processus que nous avons mené main dans la main, mais aussi vous remercier en tant que maire de votre soutien et de volonté de porter haut la place des maires dans notre gouvernance, ainsi que votre ambition d'inscrire l'action métropolitaine dans la proximité. Ce travail de co-construction que l'on peut mener avec les maires et nos communes, et la qualité des échanges que nous pouvons avoir tous ensemble ont été mentionnés à maintes reprises depuis le début du conseil de ce soir.

Comme vous l'avez indiqué dans votre propos introductif, les contrats de projet sont la déclinaison concrète et opérationnelle du pacte de gouvernance. Il nous donne à voir une vision consolidée, une vision partagée de l'ensemble des projets qui verront le jour dans nos territoires. Ils visent aussi à renforcer les liens entre la MEL et les communes de notre territoire, car notre métropole est plurielle. Avec ses 95 communes, la Métropole Européenne de Lille est celle qui, après le Grand Paris, compte le plus grand nombre de communes. Notre métropole est composée d'un tissu urbain dense, mais dont plus de la moitié des communes compte moins de 5 000 habitants. Notre métropole est aussi la métropole la plus agricole de France. Cette pluralité exige de l'agilité pour que nos territoires s'approprient pleinement nos politiques métropolitaines. Elle exige aussi une attention toute particulière à chacune de nos communes.

C'est là toute l'ambition de nos contrats de projet qui sont un cap et un cadre à la territorialisation des politiques métropolitaines. Je ne reviendrai pas en détail sur ces huit contrats de projet, les 850 pages qui les composent, les 1 308 projets qu'ils recensent. Nos projets couvrent l'ensemble de nos politiques métropolitaines telles que l'aménagement, le cadre de vie, les transports, le développement économique, la nature et la transition économique pour ne pas toutes les nommer. Des projets métropolitains témoignent aussi de la dynamique des fonds de concours et de l'engouement qu'ils suscitent dans nos communes, comme l'a souligné notre collègue Alain BERNARD dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Ces contrats de projet, nous allons les compléter et les nourrir chaque année de nos politiques métropolitaines nouvelles, et des futurs projets des communes et des territoires. C'est un rythme nouveau que je vous propose et qui donnera à voir la concrétisation des projets menés sur nos territoires, et l'avancement du projet métropolitain que vous conduisez, Monsieur le Président. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, ma chère Hélène. Effectivement, je pense que cette délibération est l'aboutissement d'un excellent travail mené depuis des mois – comme je le disais en introduction – sur l'ensemble des programmes. Donc, un grand merci à toi et à toutes les équipes pour avoir produit ces documents impressionnants. Il s'agit de notre axe et de notre ligne directrice sur le sujet.

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je vois une demande d'intervention de Madame SÉGARD.

### **Madame Pauline SÉGARD**

Je vous remercie, Monsieur le Président. Simplement, s'agissant de cette délibération, notre groupe « Métropole Écologiste Citoyenne et Solidaire » ne prendra pas part au vote. En effet, nous avons reçu les contrats de projet tardivement. Nous ne doutons pas du tout du travail qui a été mené, bien au contraire. Vous avez rappelé l'importance de ces documents en termes de nombre de pages, ce qui explique pourquoi nous n'avons pas pu en prendre connaissance correctement. Nous avons regretté qu'ils ne puissent pas être présentés en commission – ce qui, parfois, est le cas d'autres documents ou annexes – et donc être débattus. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je vous remercie beaucoup de cette indication de vote, Madame SÉGARD. Je considère donc que la délibération de Madame Hélène MOENECLAËY est adoptée.

**La délibération est adoptée.**

*Cf. annexes pour le détail du vote de la délibération de Madame Hélène MOENECLAËY.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT ALAIN BÉZIRARD

- **Présentation**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Monsieur Alain BÉZIRARD, c'est à vous.

**Monsieur Alain BÉZIRARD**

Les deux délibérations sous mon timbre, Président, n'ont apporté aucune remarque en commission. Rien n'est à signaler.

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup.

- **Vote**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Sans demande d'intervention, je considère que les deux délibérations de votre délégation Monsieur BÉZIRARD sont adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Alain BÉZIRARD.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT JEAN-FRANÇOIS LEGRAND

## DELIBERATION 21-C-0663

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE PARTENARIALE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS

- Présentation

#### Monsieur LE PRÉSIDENT

Monsieur Jean-François LEGRAND étant excusé, Bernard HAESBROECK se substitue pour présenter la délibération 21-C-0663.

#### Monsieur Bernard HAESBROECK

Monsieur le Président, je présente une délibération ayant pour objet de renouveler et de redéfinir les modalités partagées de la convention cadre – que nous avons déjà renouvelée il y a quelques années et que nous avons été adoptée en 2010 avec la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais – pour la mise en œuvre d'une stratégie partenariale en faveur de l'espace rural, de l'économie agricole et de l'alimentation locale. Nous partageons cette ambition avec la Chambre d'agriculture. Il s'agit d'un enjeu important pour le territoire. Vous savez que l'agriculture s'intègre parfaitement dans notre plan stratégique de transformation économique du territoire. L'enveloppe financière prévisionnelle maximale sur quatre ans est de 266 000 euros, contre 80 000 euros de moins l'année précédente, tout simplement parce que nous entendons renforcer l'axe innovation. Là aussi, il y a beaucoup de mutations en matière agricole. C'est aussi un enjeu majeur pour la qualité de l'environnement et la mutation écologique.

Il s'agira :

- de contribuer au maintien et au développement d'une agriculture périurbaine dynamique, plurielle et diversifiée ;
- de définir une stratégie foncière agricole partagée ;
- d'intégrer l'agriculture dans les démarches concertées relatives aux incidences climatiques et environnementales ;
- de favoriser le mieux vivre ensemble entre l'habitant et l'agriculteur ;
- de privilégier l'innovation en agriculture par le biais de nouvelles techniques et technologies, y compris l'expérimentation, ce qui fera partie de notre partenariat complémentaire.

Monsieur le Président, voilà une très belle délibération sous le timbre de Monsieur LEGRAND.

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur HAESEBROECK.

- **Vote**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je ne vois aucune demande d'intervention concernant cette délibération 21-C-0663. Je considère donc que la délibération de Jean-François LEGRAND est adoptée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote de la délibération de Monsieur Jean-François LEGRAND.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT ÉRIC SKYRONKA

## DELIBERATION 21-C-0664

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA JEUNES EN METROPOLE ET LUTTE CONTRE LA PRECARITE DES JEUNES - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION ITINERAIRES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

## DELIBERATION 21-C-0665

GRANDS EVENEMENTS - SOUTIEN A UN EVENEMENT EXCEPTIONNEL - COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - DEUXIEME VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU GIP #FRANCE 2023, - AVENANT A LA CONVENTION CADRE POUR L'OBTENTION DE PLACES « SOCIALES »

## DELIBERATION 21-C-0666

POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE PROMOTION D'EVENEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS - SAISON SPORTIVE 2021/2022

- Présentation

### Monsieur LE PRÉSIDENT

Monsieur SKYRONKA, c'est à vous.

### Monsieur Éric SKYRONKA

Merci, Monsieur le Président.

Deux délibérations sont consacrées au sport.

La délibération 21-C-0665 est relative au second versement de la subvention au GIP #France 2023, avec un avenant dans la convention cadre pour l'obtention de places « sociales ». La délibération 21-C-0666, pour sa part, évoque un partenariat avec Lille Métropole Athlétisme (LMA). Ces deux délibérations ont été présentées en groupe de travail sport, en commission, et n'ont amené aucune remarque particulière.

Je souhaiterais faire un léger focus sur la délibération 21-C-0664 tournée vers la jeunesse. Il s'agit de la mise en œuvre du schéma Jeunes en Métropole et lutte contre la précarité des jeunes, avec notamment une convention de partenariat de financement avec l'association Itinéraires dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. Après un semestre de concertations avec les missions locales du territoire nous avons proposé sept actions en

Bureau pour un montant de 510 332 euros (195 000 euros en 2021, plus de 315 000 euros en 2022). Je profite de cette occasion pour souligner le travail et l'implication des services de la MEL et des missions locales du territoire.

Nous poursuivons avec la délibération 21-C-0664 qui propose, ce soir, la huitième action. Cette délibération n'ayant pas été présentée en Bureau – puisque son montant s'élève à 170 000 euros – relève donc de la délégation du Conseil Métropolitain. Après un travail précis mené avec la mission locale de Lille-Lomme-Hellemmes et la Métropole Sud afin d'identifier les besoins non couverts et de ne pas interférer avec les stratégies locales et infra-communales, cette huitième action est portée par l'association Itinéraires qui, depuis plusieurs années, a fait ses preuves sur le territoire d'intervention de la mission locale de Lille. Je détaille très rapidement. Après une étape de repérage pouvant aller jusqu'à des visites à domicile des éducateurs spécialisés pour les jeunes n'ayant pas répondu aux sollicitations de la mission locale ou de la plateforme du suivi d'accompagnement des décrocheurs scolaires, les jeunes âgés entre 16 et 21 ans (avec une priorité pour les 16-18 ans) seront accueillis avec un accompagnement individuel. L'objectif est d'accompagner une centaine de jeunes par an en entrée et en sortie permanente, sans limite de temps.

Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci.

- **Débat**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

J'ai noté des demandes d'intervention concernant la délibération 21-C-0664.

Je passe la parole à Charlotte BRUN.

### **Madame Charlotte BRUN**

Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir. Au nom du groupe « Métropole Durable et Solidaire », j'aimerais prononcer quelques mots pour intervenir sur cette délibération que nous voterons avec plaisir afin d'aller plus loin dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Nous partageons le constat selon lequel la pandémie a profondément transformé notre quotidien, et en particulier celui des jeunes. Les confinements successifs, les fermetures de classes totales ou partielles, les cours à distance, ou encore l'isolement sont autant d'éléments qui ont alimenté les fractures sociales et les inégalités. Pour autant, bien que la crise ait bouleversé l'accès à l'éducation et imposé un renouvellement de nos pratiques, nous n'oublions pas que ces inégalités persistent depuis déjà de nombreuses années.

Aujourd'hui, trop de jeunes souffrent du décrochage scolaire, se retrouvent dans une situation d'échec, et sont ensuite confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Les chiffres sont alarmants : si l'on regarde avec attention un rapport de l'Éducation Nationale, en 2019, on note que plus de 5 % des 14-16 ans n'étaient pas scolarisés, et que 100 000 jeunes ont quitté le système scolaire sans diplôme. Sur le seul bassin de Lille-Centre, en 2021, 6,2 %

des jeunes sont décrocheurs du système scolaire.

On le sait, les facteurs sont multiples – conjoncturels ou individuels, d'ordre psychologique ou d'ordre social, parfois les deux. Le contexte territorial peut, lui aussi, avoir un impact non négligeable, cumulant les difficultés économiques et sociales, ainsi que le manque criant de formations ou d'offres d'emploi. Par ailleurs, la crise sanitaire n'a fait que renforcer la fracture numérique qui était déjà alarmante, et donc l'importance des outils numériques.

Face à cet enjeu majeur, le groupe « MDS » partage donc la conviction que la MEL a un rôle à jouer. Nous sommes dotés de forces vives sur lesquelles nous devons nous appuyer, que ce soit les associations, les missions locales, les maisons de quartier, les centres d'information et d'orientation de proximité, ou encore les entreprises. La mobilisation de toute la sphère éducative peut offrir une solution à chaque jeune en situation de décrochage. C'est le cas de toutes les initiatives, comme celle du Laboratoire intercollégial de recherche sur l'enseignement de la littérature (LIREL) – adopté dernièrement par le conseil municipal de Lille, de Lomme et d'Hellemmes – qui œuvre au raccrochage en réveillant l'envie et en travaillant sur la confiance en soi. C'est aussi le cas des entreprises qui apportent une sensibilisation des jeunes dans le milieu professionnel, leur permettant ainsi de se projeter sur leur avenir. C'est également s'appuyer sur les associations qui accompagnent les parcours scolaires difficiles à travers l'écoute, l'information, ou encore l'orientation.

La Métropole, en tant que coordinatrice, peut impulser ses initiatives. Aussi parce qu'elle dispose de la compétence, la MEL doit participer à l'accompagnement local en matière de formation, de service civique, de volontariat, de mentorat et d'apprentissage. C'est déjà un chemin entrepris dans son engagement autour du PIA (Programme des investissements d'avenir) Jeunesse et du programme « 1 jeune, 1 solution ». C'est un souhait de notre groupe que cela perdure également dans l'adoption du nouveau programme jeunesse métropolitain. En ce sens, c'est en participant aux actions impulsées par des acteurs du territoire que nous réussirons nos politiques de solidarité envers les jeunes. Nous saluons donc les initiatives ancrées sur le territoire qui favorisent le raccrochage scolaire dans tous les quartiers. C'est un combat que mène au quotidien l'association Itinéraires pour laquelle nous sommes amenés à délibérer aujourd'hui.

Nous voterons donc cette délibération, car en société, lutter contre le décrochage scolaire est un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'équité. Je vous remercie.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Madame BRUN.

Monsieur Pierre VANBEUGHEN, c'est à vous.

## **Monsieur Pierre VANBEUGHEN**

Monsieur le Président, chers collègues, investir dans les jeunes de notre métropole, telle est la stratégie développée par la MEL depuis plusieurs années. Cette délibération 21-C-0664 vient compléter ou renforcer les divers dispositifs existants à savoir garantir l'essentiel aux jeunes, permettre l'épanouissement des jeunes sur le territoire, tisser des liens entre les jeunes et leur territoire et leur ouvrir des portes vers l'emploi.

Aller vers les jeunes les plus éloignés et leur proposer une information, une sensibilisation à l'offre de formation, les amener à s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle : quelles belles missions se donne la MEL... Le groupe « Gauche Métropolitaine » fait sienne

de cette délibération et les objectifs de lutte contre la précarité et le décrochage scolaire, et apporte son soutien à la proposition financière.

Notre groupe soutient et votera cette délibération. Mais face au public concerné, soit 26,5 % des jeunes étant peu ou pas diplômés, le groupe « Gauche Métropolitaine » propose que la Métropole Européenne de Lille amplifie encore son action, recherche de nouveaux partenariats, et développe son effort financier. Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup.

Monsieur SKYRONKA, je vous laisse conclure.

### **Monsieur Éric SKYRONKA**

Je vous remercie pour ces deux interventions. Vous pouvez être sûrs de notre mobilisation et de notre volonté à faire toujours plus pour nos jeunes métropolitains.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup.

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, ni de précisions des présidents de groupe, les délibérations de Monsieur SKYRONKA sont donc adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Éric SKYRONKA.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT MICHEL DELEPAUL

## DELIBERATION 21-C-0667

CREATION D'UNE BOUTIQUE DE VENTE EN LIGNE AU MUSEE DE LA BATAILLE DE FROMELLES

## DELIBERATION 21-C-0668

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LA MEL ET LE PASS CULTURE: LA C'ART ET MUSEE DE LA BATAILLE DE FROMELLES - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

## DELIBERATION 21-C-0669

SOUTIEN AUX OFFICES DE TOURISME DE LA METROPOLE POUR L'ANNEE 2022

- Présentation

### Monsieur LE PRÉSIDENT

Michel DELEPAUL, c'est à vous.

### Monsieur Michel DELEPAUL

Monsieur le Président, je propose trois délibérations sous mon timbre.

La délibération 21-C-0667, relative à la création d'une boutique de vente en ligne au Musée de la Bataille de Fromelles, permettra tout simplement de maintenir le lien avec les visiteurs étrangers, notamment les Australiens qui, évidemment, sont dans l'impossibilité de se déplacer au musée à cause de la COVID-19.

La délibération 21-C-0668, quant à elle, porte sur le renouvellement du partenariat entre la MEL et le Pass Culture. On vous demande donc de le renouveler exactement dans les mêmes conditions qu'en 2021.

Enfin, la délibération 21-C-0669 concerne le soutien de la Métropole aux offices de tourisme de la Métropole dans la continuité des exercices précédents, et ce au titre du transfert de la compétence « promotion tourisme » en 2015 dans le cadre de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur DELEPAUL.

- **Vote**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je ne vois aucune demande de prise de parole, aucune indication de vote. Je considère donc les délibérations comme adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Michel DELEPAUL.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT PATRICK GEENENS

## DELIBERATION 21-C-0670

PERENCHIES - 53 RUE DU GENERAL LECLERCQ - CESSION AU PROFIT DE PRIMA DEVELOPPEMENT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA MEL, PRIMA DEVELOPPEMENT ET PARTENORD HABITAT

## DELIBERATION 21-C-0671

ROUBAIX - QUARTIERS ANCIENS - SITE " QUATRE POLES D'APPUI" - ANRU - CONCESSION D'AMENAGEMENT - TRANSFERT DES BIENS DE REPRISES

## DELIBERATION 21-C-0672

LILLE - N°7 RUE DE THIONVILLE- CONVENTION AVEC LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE - TRAVAUX D'IMPLANTATION DE L'INSTITUT POUR LA PHOTOGRAPHIE

## DELIBERATION 21-C-0673

HOUPLINES - PARCELLES A 901, A 904, A 905 - CONVENTION OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE) ENTRE LA MEL, LA MAIRIE D'HOUPLINES ET HABITAT DU NORD POUR LA GESTION DE LA ZONE HUMIDE

## DELIBERATION 21-C-0674

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE DEMOLITION SUR LES PROPRIETES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - ACCORD CADRE - APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION – FINANCEMENT

- **Présentation**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Monsieur GEENENS, c'est à vous.

### **Monsieur Patrick GEENENS**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, sous mon timbre, je propose cinq délibérations à ce Conseil Métropolitain.

Deux délibérations concernent le foncier : la première pour une cession à Pérenchies pour du logement, la seconde pour des biens de reprise de la SEM VR (Société d'économie mixte Ville Renouvelée) à Roubaix.

Et puis, trois autres délibérations sont dédiées au patrimoine.

Je vous recommande d'autoriser le Président à signer une convention avec la Région Hauts-de-France pour l'implantation de l'Institut pour la photographie. Il suffit de casser un mur mitoyen entre les deux bâtiments (entre le 7 et le 9). Pour ceux qui connaissent les lieux, il s'agit de l'ancien lycée professionnel Lalo.

La deuxième délibération nous emmène à Houplines pour une compensation de zone humide. En fait, on compense avec un tènement un peu plus grand.

Enfin, la troisième délibération concerne un marché pour des travaux de désamiantage et de démolition de marchés subséquents.

Je vous remercie.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur GEENENS.

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je ne vois aucune demande d'intervention. Je considère donc que les délibérations sont adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Patrick GEENENS.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT CHRISTIAN MATHON

- **Présentation**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Monsieur MATHON, c'est à vous.

**Monsieur Christian MATHON**

Merci, Monsieur le Président. 14 délibérations ont suscité quelques questions en commission. Nous avons pu y apporter des réponses. Je suis prêt à en apporter d'autres si nécessaire. Merci.

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Christian MATHON.

- **Débat**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Madame BARISEAU souhaite intervenir et je lui cède la parole.

**Madame Florence BARISEAU**

Merci beaucoup. Rassurez-vous, Monsieur le Président, je serai synthétique.

S'il n'est jamais trop tard, malgré l'heure avancée de notre Conseil Métropolitain, il n'est surtout jamais trop tôt. Et la présentation de ce rapport social, qui concerne l'année 2020, donne l'occasion à notre groupe « Métropole Avenir » l'occasion de vous dire finalement : « *Rendez-vous tenu* ». L'occasion, en effet, au-delà des données chiffrées qui figurent dans ce rapport et qui sont évidemment intéressantes, de donner un caractère humain à ce rapport, et surtout, un caractère « humaine », c'est l'occasion de porter un regard sur notre structure, et son évolution.

Tout d'abord, je pense à nos services et à nos collaborateurs qui, comme beaucoup d'entre nous, n'ont pas été épargnés pendant cette période et ont maintenu leur engagement. Le 18 décembre 2020, on s'était dit : « Rendez-vous dans un an », et plus précisément : « Rendez-vous dans un an à notre nouveau directeur général des services qui assistait, alors, à son premier Conseil Métropolitain. Le DGS avait peut-être entendu, en tout cas écouté ma collègue, Ingrid BRULANT-FORTIN, qui avait évoqué avec conviction le sujet de la parité au

sein de la MEL.

C'est vrai qu'au niveau de l'exécutif – ce qui concerne moins notre Directeur Général des Services – nous restons la deuxième métropole la moins paritaire de France sur vingt ; autrement dit, l'avant-dernière. Mais nous avons aussi évoqué la question de la parité au sein des postes de direction générale. Un an plus tard, la MEL a vu son organigramme vigoureusement évoluer. Il y a exactement un an, la MEL comprenait huit directeurs généraux adjoints soit six hommes et deux femmes. La Métropole Européenne de Lille débutera l'année 2022 toujours avec huit DGA, mais avec un rééquilibrage hommes-femmes très fort et dans des proportions inversées par rapport à la fin 2020. Ce rééquilibrage est un élément qui illustre de façon lisible, visible, symbolique, la mutation qui s'opère actuellement au sein de nos services, que nous espérons, et que nous voyons se concrétiser.

Nouvelle direction, belle impulsion. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Directeur Général des Services, merci de nous avoir écoutés, merci de nous avoir entendus.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Madame BARISEAU. Vous savez qu'avant tout, mon choix et celui de notre Directeur Général des Services, Marc PONS DE VINCENT, reposent sur la compétence et la qualité des candidatures. Je peux vous dire que parmi tous les jurys, nous avons eu la chance d'avoir d'excellentes candidates, ce qui nous a permis de faire ces recrutements. J'ose espérer que cette inversion n'entraînera pas de pénalités, et que la MEL ne sera pas sanctionnée pour avoir plus de femmes que d'hommes dans l'équipe de direction. Nous y veillerons. En tout cas, je vous remercie de votre suivi et de vos encouragements, Madame BARISEAU.

Je ferai juste une remarque sur la parité de mon exécutif – on me le fait souvent remarquer : 4 femmes sur 20 soit 20 %. Ce qui représente à peu près le nombre de femmes maires au sein de la métropole. En effet, 16 des 95 communes sont dirigées par une maire, ce qui correspond à 17 %. Madame BARISEAU, je peux souhaiter que parmi vos collègues, d'autres puissent emporter d'autres mairies, ce qui me permettrait de m'entourer des femmes les plus compétentes de la métropole. En tout cas, vous voyez bien qu'il n'y a pas un grand décalage : 20 % de femmes au sein de mon exécutif, 17 % de femmes sont maires d'une commune de la métropole. Encore une fois, merci de votre remarque, Madame BARISEAU.

- **Vote**

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

S'il n'y a aucune autre demande d'intervention, je considère donc que les délibérations de Christian MATHON sont adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Christian MATHON.*

# DÉLÉGATION DE M. LE VICE-PRÉSIDENT MICHEL COLIN

DÉLIBÉRATION 21-C-0691

ADOPTION DU GUIDE DE DÉONTOLOGIE DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

- **Présentation**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Monsieur COLIN, c'est à vous.

## **Monsieur Michel COLIN**

Merci, Monsieur le Président. Les 13 délibérations, sous mon timbre, ont été présentées en commissions thématiques. Elles n'ont soulevé aucun débat ni d'observations, sauf une demande de précision en commission « Développement Economique, Emploi, Recherche, Insertion, Parcs d'activités, Aménagement Numérique » sur l'évaluation du Fonds de Rebond sous forme de question écrite. La réponse a été apportée dernièrement. Pour autant, je me dois quand même de développer une délibération qui a trait à l'adoption du guide de déontologie.

Monsieur le Président, chers collègues, dans *L'esprit des lois*, Montesquieu établit une relation entre la gouvernance démocratique et la vertu politique dont elle est – nous le partageons toutes et tous – une condition nécessaire. Il y définit cette vertu comme celle demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sens propre. Cette exigence, pour les élus que nous sommes, de privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers a trouvé sa consécration dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, comme je le rappelais le 23 avril dernier lors de la présentation de la délibération portant « Création et composition du Comité de déontologie et d'éthique ».

Cette exigence, qui est donc désormais pleinement ancrée, a évolué dans le temps au gré des réformes législatives, évolue encore, et évoluera (n'en doutons pas) avec les attentes de la société, même si elle conserve ces fondamentaux qui se résument par cette notion vague qu'est la vertu (celle-ci devant, d'ailleurs, alors demeurer le ressort essentiel de la déontologie). Aujourd'hui, nul ne peut contester que la relation entre la population et ses représentants fondée sur la confiance s'est nettement érodée au fil du temps, certains élus n'ayant pas su en être dignes. De la confiance, nous sommes passés à la méfiance, voire à la défiance.

C'est pourquoi, à l'instar de nombreuses professions qui se sont dotées de codes de déontologie reflétant les valeurs fondamentales sur le plan éthique que leurs représentants se doivent de respecter, depuis une décennie, le dispositif législatif et réglementaire relatif à la déontologie des acteurs publics s'est considérablement renforcé. À toutes fins utiles, je précise que s'agissant des responsables publics, se sont succédées, en 2013, la loi relative à la

transparence de la vie publique, puis la loi instaurant de nouvelles dispositions régissant les conditions d'exercice des mandats locaux, notamment la charte de l' élu local en 2015 et enfin, en 2017, la loi pour la confiance en la vie politique. Quant aux agents publics, en 1983, a été votée la loi portant droits et obligations des fonctionnaires – premier pilier du statut général des fonctionnaires – complétée par celle de 2016 relative à la transformation de la fonction publique et renforçant les contrôles déontologiques pesant sur les agents. Enfin, en 2016, la loi dite loi Sapin II – relative à la transparence, à la lutte contre la corruption, et à la modernisation de la vie économique – a, quant à elle, notamment imposé la mise en place d'un dispositif de signalement et de protection de lanceur d'alerte.

Ce document, que nous avons voulu commun, est rare. Ce guide déontologique agent- élu s'inscrit donc dans un contexte de dispositif de régulation déjà existante. Mis en place pour réfléchir au renforcement de la déontologie dans notre établissement, un groupe de travail a été constitué et composé de sorte à mêler les huit groupes politiques de notre assemblée. Pour nourrir sa réflexion et proposer à votre approbation ce guide, épaulé par les services de la mission de déontologie et les assemblées, nos réflexions ont été soumises au regard extérieur du comité de déontologie et d'éthique installé en avril dernier.

Au-delà de ces réunions de groupes politiques, le comité de pilotage et le comité de direction se sont réunis eux aussi à de nombreuses reprises. Toutes et tous se sont prêtés de manière très constructive à l'exercice, ayant marqué leur intérêt pour la démarche que vous avez proposée et initiée, Monsieur le Président, celle d'une part, d'installer dans un premier temps en avril dernier un comité de déontologie et d'éthique indépendants, et d'écrire aujourd'hui une nouvelle version d'un guide commun élu-agent de déontologie pour une exigence déontologique renouvelée et partagée.

Dans le groupe de travail « Élu », nous nous sommes interrogés notamment sur les risques auxquels les élus sont exposés, sur les dispositifs mis ou à mettre en œuvre pour y répondre, sur les bonnes pratiques à partager, ainsi que sur les éventuels manques auxquels il conviendrait de remédier. Au fil de nos réunions, de la prise de connaissance des textes, des délibérations et des processus déjà mis en place dans notre établissement depuis 2001 (notamment par la présidence des commissions d'appel d'offres qui était confiée à des conseillers délégués distincts des vice-présidents thématiques), mais surtout, dès 2012 (par l'édition du guide déontologie à l'attention des agents, *Repères déontologiques et guide pratique*), les membres du groupe de travail ont acquis la conviction forte du rôle essentiel de l'exigence déontologique en matière d'exercice de notre mandat, et sont convaincus de la nécessité de l'urgence de cette réflexion sur la déontologie.

La déontologie, c'est quoi ? C'est qui ? Et l'exigence déontologique, c'est comment ?

La déontologie, c'est quoi ? Comme la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique l'indique, la déontologie recouvre l'ensemble des règles relatives à ce qu'il faut faire et ne pas faire, à ce qui nous oblige toutes et tous en particulier dans le cadre de nos activités à des règles assorties de principes forts : dignité, impartialité, intégrité, probité, neutralité, laïcité, respect mutuel et discrétion professionnelle.

Depuis la loi du 31 mars 2015, lors de l'installation des différents conseils, le maire, le président d'un EPCI ou d'une communauté de communes doivent donner lecture de la charte de l' élu local qui ne décline, malheureusement, que des indications d'ordre général. Quant aux agents, ils doivent s'approprier les principes déontologiques que la loi du 13 juillet 1983 portant statut de la fonction publique énonce. Mais au-delà des principes ainsi énoncés, la déontologie, ce n'est pas un produit, ni une mode. C'est d'abord un enjeu stratégique, car l'exigence déontologique fait partie intégrante de la qualité de l'accomplissement des missions qui nous sont confiées – agents et élus – et elle constitue la condition sine qua non de la confiance que lui accordent ses usagers.

C'est ensuite une dynamique. Comme je le rappelais, les attentes en matière de déontologie évoluent au fil du temps. Les risques se déplacent et appelleront de nouveaux moyens pour y répondre. L'exercice doit donc être revisité régulièrement. C'est ainsi que le groupe de travail qui a été installé a vocation à perdurer durant ce mandat. Le guide que nous vous proposons d'adopter ce soir est évolutif. Il pourra être amené à être révisé afin de prendre en compte l'évaluation régulière du dispositif métropolitain de prévention et de détection des atteintes à la probité en cas d'évolution législative ou réglementaire, ou encore du retour d'expérience des élus et des agents sur son utilisation. D'ailleurs, un premier bilan pourrait être fait à mi-mandat courant 2023.

Enfin, la déontologie, c'est une conformité. En plus des principes que le guide énonce, notre établissement s'est doté de moyens pour les appliquer et les respecter. Le comité de déontologie et d'éthique, la mission de déontologie, la gouvernance institutionnelle, les référents déontologues (élus et agents), le référent alerte sont les dispositifs à la disposition des élus et des agents.

Deuxième question : la déontologie, c'est qui ? Vous le constatez chaque jour et à chaque instant de vos activités : les questions de déontologie sont complexes. Nous sommes souvent – pour reprendre une expression populaire – sur le fil du rasoir. Dès lors, nous n'avons pas hésité à recourir à des compétences extérieures indépendantes, que ce soit pour épuiser des idées, y trouver un accompagnement, ou pour y avoir une validation de notre guide par la sollicitation du comité de déontologie et d'éthique. À ce titre, il appartient à chacun d'entre nous de faire appel, chaque fois que nécessaire, à Madame Élise UNTERMAIER-KERLÉO (référente pour les élus) et à Monsieur Julien BLONDEAU (référent pour les agents). Pour ce qui nous concerne, ils ont pour mission de nous accompagner.

Enfin, dernière question : l'exigence déontologique, c'est comment ? Les réunions menées et les réflexions partagées par le groupe de travail ont permis de dégager des lignes de force. Constat a été fait que notre établissement ne partait pas de nulle part en matière de déontologie, loin de là. L'institution peut s'appuyer sur des dispositifs existants délégués aux considérations déontologiques et guidés par de solides considérations éthiques. Je ne les rappellerai pas.

Toutefois, il importe que les élus comme les agents, quel que soit leur statut et leur fonction, puissent disposer d'une parfaite compréhension des principes et obligations déontologiques qui les concernent, les règles de conduite associées, des risques encourus en cas de manquement, ainsi que du rôle à jouer par chacun dans le cadre du respect des principes et des obligations. C'est pourquoi, dans sa première partie, le guide rappelle les principes et les obligations déontologiques s'agissant des élus, ceux-ci émanant essentiellement des dispositions de la loi du 11 octobre 2013 et du Code général des collectivités territoriales, notamment la charte de l' élu local. Quant aux agents, ces principes et obligations découlent principalement des dispositions de la loi du 13 juillet 1983 modifiée et de la jurisprudence.

Dans une deuxième partie, le guide évoque les conséquences des manquements aux principes et obligations déontologiques. En effet, de tels manquements exposent la MEL, les élus et les agents à certains risques juridiques, notamment disciplinaires, administratifs, financiers ou encore pénaux que cette deuxième partie développe.

Enfin, le guide déontologique précise en troisième partie le rôle que chacun doit jouer dans la prévention et la détection des manquements aux principes et obligations déontologiques. Il rappelle que chacun, à son niveau (élu, agent, responsable hiérarchique) doit faire preuve d'exemplarité, connaître et appliquer ces principes et obligations. D'ailleurs, les référents déontologues élus et agents sont à votre disposition pour délivrer tout conseil utile sur la conduite à tenir en cas de doute. Dans la mesure où le respect de la déontologie relève de l'éthique individuelle, mais constitue également une responsabilité collective, le guide décrit

les dispositifs d'alerte professionnelle mis en place au sein de la MEL qui permettent notamment de signaler de bonne foi des faits dont un élu ou un agent aurait connaissance, et qui sont susceptibles de caractériser des crimes, des délits ou des violations graves manifestes à la loi ou au règlement. Le devoir de signalement au Procureur de la République, visé à l'article 40 du code de procédure pénale, y est également rappelé.

Monsieur le Président, en ma qualité de Président et animateur des groupes de travail, je salue l'implication très forte de chacun de ses membres, qu'ils appartiennent ou non à la majorité de cette assemblée, en particulier pour leur participation active, leur sens de l'écoute et de la collégialité. Je suis aussi conscient que rien n'aurait pu être fait dans les temps sans la qualité innombrable et la disponibilité de la Mission Déontologie et de la Direction de la Gouvernance Institutionnelle ; je tiens à les en remercier. Mes chers collègues, je fais le vœu que ce guide déontologie favorise le travail d'acculturation au réflexe déontologique, un travail qui se doit d'être à la fois individuel et collectif.

Je terminerai en complétant l'élégante formule de Robert Badinter à notre guide : « *Ce guide n'est pas le gendarme acharné à trouver ce qu'il peut y avoir comme infraction commise dans le cadre de la vie d'un élu ou d'un agent métropolitain, mais tout en respectant les législations spécifiques applicables aux élus et aux agents, une charte de bonnes pratiques s'appuyant sur la responsabilité de chacun* ».

Je vous remercie de votre attention.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, mon cher Michel COLIN.

- **Débat**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je passe la parole à Madame DELACROIX.

## **Madame Sylviane DELACROIX**

Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Président, chers collègues, le guide de déontologie est une obligation légale, mais il doit aussi être un outil dont nous devons nous emparer à un moment de la vie politique où nombre de nos concitoyens doutent sincèrement de l'intégrité des élus. En effet, quelques comportements marginaux mais très observés, en délicatesse avec les lois et la réglementation, entachent dans les représentations toutes celles et ceux qui disposent d'un mandat électif. Remédier à cet effet négatif est un enjeu de démocratie et de démocratie représentative. Dans ce contexte, le code de déontologie est le bienvenu et mérite quelques publicités.

Je voudrais confirmer les propos de notre collègue Vice-président quant à la tenue de ce groupe de travail. Malgré des contraintes imposées par la situation sanitaire, nous avons pu travailler – bien qu'étant continuellement en visioconférence – dans des conditions d'écoute et de respect mutuels, avec un dialogue enrichissant puisque la totalité des groupes politiques était représentée, sans restriction ni ostracisme.

Nous avons aussi bénéficié de l'éclairage et de l'expertise des services de la Métropole Européenne de Lille et d'intervenants extérieurs qui ont contribué de manière efficace à ce que nous puissions approfondir les sujets en bénéficiant de tous les repères utiles pour cerner les différentes problématiques. Le travail réalisé s'en ressent favorablement. Si les règles définies conviennent parfaitement à notre groupe, la Gauche Métropolitaine tient néanmoins à attirer l'attention de l'assemblée sur deux aspects importants.

Le premier aspect concerne le fait qu'un seul et même guide concerne les élus et les agents de la Métropole Européenne de Lille. La loi du 13 juillet 1983 que vous avez évoquée, Monsieur le Vice-Président, inclut déjà la notion de conflit d'intérêts pour les fonctionnaires, et celle du 21 avril 2016, relative à la déontologie, aux droits et aux obligations des fonctionnaires, liste une série d'obligations étendues depuis aux agents contractuels. Ces obligations semblent parfois complexes à mettre en œuvre au regard des principes de subordination hiérarchique, de secret professionnel et de loyauté. Par ailleurs – vous l'avez également évoqué – l'article 40 du code de procédure pénale impose à l'agent le signalement, de manière impérative et sans délai auprès du Procureur, de faits constitutifs d'un crime ou d'un délit. Il nous semble donc superfétatoire que ce guide soit également destiné aux agents, la priorité restant à leur égard de les sécuriser en cas de signalement, et de faire en sorte que les obstacles existants puissent être levés. Bien entendu, nous avons eu des éléments de réponse à ce sujet, mais je dois avouer qu'ils ne nous ont pas entièrement convaincus.

Le second aspect, sur lequel nous voulons intervenir, est la place nécessaire des citoyens qu'il faut inclure dans le dispositif. Ce qui nécessite, bien évidemment, une réflexion complémentaire et ce qui ne peut s'inscrire en amont de la démarche. Mais il nous semble que si nous souhaitons véritablement réconcilier les citoyens avec leurs élus et recréer de la confiance, il faut envisager rapidement une instance qui leur permette d'exercer ce contrôle citoyen. Je vous remercie de votre attention.

### **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Madame DELACROIX.

Je passe la parole à Monsieur AL DANDACHI.

### **Monsieur Maroin AL DANDACHI**

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le groupe « Métropole Écologiste Citoyenne et Solidaire » souhaite vous remercier ainsi que les services du travail mené autour de cette charte, de ce guide et des formations désormais proposées pour lutter contre les conflits d'intérêts et la corruption. Ce travail était nécessaire, et nul n'est censé ignorer la loi car les élus doivent faire la preuve de leur engagement et de leur exemplarité.

Vous avez parlé de la charte d'élu local. Je me souviens très bien du premier jour du conseil d'installation de la Métropole, lorsque notre Président, Damien CASTELAIN, lisait cette charte de l'élu local. Je regardais l'assemblée, et je me suis aperçu que la majorité des élus regardait son ordinateur ou son smartphone. Étant le benjamin de cette assemblée, j'ai été très marqué et très choqué parce que c'était un moment que je considérais comme très important. Monsieur le Vice-président, pensez-vous que si l'on s'appuie uniquement sur la responsabilité individuelle et le bon sens des élus – comme vous l'avez dit en commission – est-ce que ce sera suffisant ? Nous ne sommes pas certains que cela suffira à restaurer la confiance des citoyens dans le monde politique.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci, Monsieur AL DANDACHI.

- **Vote**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, mon cher Michel COLIN, je considère tes délibérations comme adoptées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Michel COLIN.*

# DÉLÉGATION DE M. LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ MATTHIEU CORBILLON

## DELIBERATION 21-C-0704

-HERLIES - PARC D'ACTIVITES DE LA RN 41 DIT LA MALADRERIE - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES (CRAC) 2020 ET DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

## DELIBERATION 21-C-0705

NEUVILLE-EN-FERRAIN - RONCQ - TOURCOING - CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC DU PETIT MENIN - PRESENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES (CRAC) 2020

## DELIBERATION 21-C-0706

NEUVILLE-EN-FERRAIN - RONCQ - TOURCOING - ZAC DU PETIT MENIN - APPROBATION DU PROTOCOLE DE FIN DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

## DELIBERATION 21-C-0707

ROUBAIX - WATTRELOS - LA LAINIERE - CONCESSION D'AMENAGEMENT - AVENANT N°6

## DELIBERATION 21-C-0708

ROUBAIX - WATTRELOS - CONCESSION D'AMENAGEMENT DU PROJET DE LA LAINIERE - PRESENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES (CRAC) 2020

## DELIBERATION 21-C-0709

TOURCOING - CONCESSIONS LOCATIVES CONFIEES A LA SEM VILLE RENOUVELEE RENOIR ET DOISNEAU - PRESENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2020

- Présentation

### Monsieur LE PRÉSIDENT

Nous passons la parole à Matthieu CORBILLON.

## **Monsieur Matthieu CORBILLON**

Monsieur le Président, chers collègues, des délibérations, sous mon timbre, sont proposées à ce Conseil Métropolitain, notamment :

- ✓ un CRAC concernant le parc d'activités de la Maladrerie dans les Weppes ;
- ✓ un CRAC concernant la ZAC (zone d'aménagement concertée) du Petit Menin qui nous amène à approuver un protocole de fin de concession en janvier 2020 ;
- ✓ un CRAC sur les concessions locatives des hôtels d'entreprises Doisneau et Jean Renoir à Tourcoing ;
- ✓ un CRAC sur le parc d'activités de la Lainière. À noter l'obtention d'une subvention non négligeable de 860 000 euros hors taxe sur le Fonds Friche, ce qui nous permet de diminuer la participation de la Métropole aux équipements publics et de valoriser la voie verte qui traverse ce parc d'activités.

Merci à toutes et tous.

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Merci beaucoup, Monsieur CORBILLON.

- **Vote**

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Je ne vois aucune demande d'intervention. Je considère donc que les délibérations de Monsieur CORBILLON sont validées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Matthieu CORBILLON.*

# DÉLÉGATION DE M. LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ AKIM OURAL

- **Présentation**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Monsieur Akim OURAL, c'est à vous.

**Monsieur Akim OURAL**

Mes trois délibérations n'ayant fait l'objet d'aucune discussion particulière pendant la commission, je me tiens à votre disposition pour les questions éventuelles.

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Pour conclure cette belle séance, c'est parfait, Monsieur OURAL.

- **Vote**

**Monsieur LE PRÉSIDENT**

Sans aucune observation des présidents de groupe, je considère que les délibérations de Monsieur Akim OURAL sont validées.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Cf. annexes pour le détail du vote des délibérations de Monsieur Akim OURAL.*

# CONCLUSION

## **Monsieur LE PRÉSIDENT**

Chers amis, chers élus, chers Vice-présidents, chères Vice-présidentes, chers métropolitains, chères métropolitaines, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Profitez-en bien et restez couverts, car vu les chiffres de la COVID-19 et les dernières annonces gouvernementales, je pense que malheureusement, nous n'en avons pas encore fini, malheureusement avec cette pandémie. Je vous renouvelle tous mes vœux, et nous nous retrouveront pour le Conseil Métropolitain du 25 février 2022. Merci à tous, et à très bientôt. Bonne soirée.

*La séance est levée à 22 heures 37.*

\* \* \* \* \*

# ANNEXES

**AMENDEMENTS AUX DÉLIBÉRATIONS – AMENDEMENTS POLITIQUES**

**AMENDEMENTS AUX DÉLIBÉRATIONS – AMENDEMENTS TECHNIQUES**

**COMPTE RENDU DE SÉANCE**

**LISTE DES DÉCISIONS DIRECTES PAR COMMISSIONS THÉMATIQUES**

**TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS**

**SUPPORT DE PRESENTATION EN SEANCE**

**AMENDEMENTS  
AUX DÉLIBÉRATIONS**

**AMENDEMENTS DEPOSES PAR  
LES GROUPES POLITIQUES**

## Conseil du 17 décembre 2021

### Délibération n°21 C 0590

#### **Délibération cadre pour une stratégie métropolitaine en faveur de la marche**

Propositions d'amendements du Groupe Métropole Durable et Solidaire  
en date du 13/12/2021

#### **Motivations de l'amendement :**

La stratégie métropolitaine doit s'intéresser autant aux déplacements qu'au confort des espaces publics. C'est un partage des compétences entre les différents échelons territoriaux. Pour notre groupe, il doit y avoir une cohérence et une uniformité des dispositifs. Chaque piéton, usager de la route doit pouvoir se repérer sur l'ensemble du territoire métropolitain sur les différents usages.

En ce qui concerne l'écomobilité, ce ne doit pas seulement relever de la compétence communale, lorsque cette dernière se porte volontaire, mais aussi métropolitaine notamment en termes de signalétique et de marquage au sol.

La MEL doit également aider les communes à pérenniser les pédibus bien au-delà d'une année scolaire. Dans le cadre du PCAET et du PDU, la MEL doit promouvoir les démarches d'accompagnement aux changements de comportement de mobilité et doit développer son réseau multimodal. Nous devons réfléchir à toutes les formes d'écomobilité en lien avec une signalétique ludique et sécurisée.

#### **Proposition d'amendement n°1**

En page 4, dans l'avant dernier paragraphe « *Ainsi, dans cet écosystème, la Métropole Européenne de Lille portera : [...]* »

- « *l'accompagnement des communes dans le développement et la promotion de l'écomobilité scolaire* » **est ajouté dans les points.**

#### **Proposition de réponse à la demande d'amendement n°1 : *sous amendement***

En page 4, dans l'avant dernier paragraphe « *Ainsi, dans cet écosystème, la Métropole Européenne de Lille portera : [...]* »

- « *l'accompagnement des communes dans le développement et la promotion de l'écomobilité scolaire en proposant, en complément des outils existants, une charte graphique dédiée dont le déploiement sera de la seule responsabilité des communes* » **est ajouté dans les points.**

## **Proposition d'amendement n°2**

En page 6, au point « Poursuivre l'apaisement de la ville [...] et les autres usagers », **ajouter le point suivant :**

- *« définir un plan type des espaces végétalisés permettant d'apaiser les circulations automobiles, cyclables et piétonnes en réduisant l'impact des îlots de chaleurs »*

## **Proposition de réponse à la demande d'amendement n°1 : *sous amendement***

En page 6, au point « Poursuivre l'apaisement de la ville [...] et les autres usagers », **compléter le premier alinéa par :**

- *[...et les autres usagers] « et en s'appuyant sur la future charte de l'espace public, en particulier son volet végétalisation » :*

**AMENDEMENTS  
AUX DÉLIBÉRATIONS**

**AMENDEMENTS TECHNIQUES**



**PROPOSITION D'AMENDEMENT(S)**  
**CONSEIL DE LA METROPOLE DU 17 DECEMBRE 2021**

Service Emetteur : Secrétariat des séances et des actes - Assemblées

Délibération N° 21-C-0556 : Compte rendu à l'assemblée délibérante des délibérations du Bureau métropolitain et des décisions prises par délégation du Conseil depuis la séance du 15 octobre 2021

Motivations : Le Bureau métropolitain s'est réuni le 17 décembre 2021. Etant compétent dans des domaines délégués par le Conseil et, conformément aux dispositions des délibérations n° 21 C 0148 et n° 21 C 0149 du 24 avril 2021, il convient de rendre compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ces délégations d'attribution.

Amendement n° 1 :

Dans la partie **II. Objet de la délibération**, le paragraphe relatif aux séances du Bureau métropolitain est modifié pour prendre en compte le nombre de délibérations adoptées lors de la séance du 24 septembre 2021, comme suit :

Lors de la séance du 26 novembre 2021, 81 délibérations ont été adoptées et **67** au cours de celle du 17 décembre 2021. Ces délibérations sont recensées par délégation dans les comptes rendus de séances, ci-annexés, et sont par ailleurs mises à disposition pour consultation sur le portail des élus et le Flash Conseil.

Amendement n° 2 :

Le compte rendu de la séance du Bureau du 17 décembre est annexé.



**PROPOSITION D'AMENDEMENT  
CONSEIL DE LA METROPOLE DU 17/12/2021**

Service Emetteur : UF Secrétariat des élus (direction Gouvernance institutionnelle)

Délibération N° 21 C 0557 : Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Ajustement des désignations de représentants dans les organismes extérieurs.

Motivations : Mise à jour de la délibération, suite aux dernières informations parvenues jusqu'à l'UFSE.

Amendement n°1 :

Cette délibération n°21 C 0557 est complétée des noms des élus désignés. Plusieurs renseignements sont également apportés sur des organismes extérieurs. Deux paragraphes sont en effet ajoutés pour prévoir des désignations :

**1) AFUL Fives Cail Babcock : 1 représentant à l'assemblée générale**

Cette association foncière urbaine libre regroupe les propriétaires de parcelles sur le site, c'est-à-dire la SAEM SORELI, la ville de Lille et la MEL.

Sur le site de Fives Cail Babcock (à la fois sur les communes de Lille et Hellemmes), la MEL a confié à la SAEM SORELI, par une concession, l'aménagement d'une surface de 25 ha. Sachant qu'à terme, l'opération d'aménagement dit permettre la réalisation de surfaces à usage d'activités économiques, commerciales, de services, de logements, et d'équipement publics, une AFUL a été créée afin de garantir la pérennité de l'ensemble immobilier et de gérer les ouvrages d'intérêt collectif.

Elle est administrée par une assemblée générale de co-propriétaires, dans laquelle le Conseil est appelé à désigner un représentant.



## **2) Conférence Régionale du Sport (CRDS) : 1 suppléant.**

Instituée par le décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020, la CRDS fait suite à la création de l'Agence Nationale du sport (ANS). Elle comprend des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des EPCI compétents en matière de sport, des CREPS, du mouvement sportif et des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport, en particulier les organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique.

La CRDS, en cohérence avec les orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'ANS, est chargée d'établir un projet sportif territorial tenant compte des spécificités territoriales. Ce PST a notamment pour objet :

- Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;
- Le développement du sport de haut niveau ;
- Le développement du sport professionnel ;
- La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants ;
- La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives (APS);
- Le développement des APS adaptées aux personnes en situation de handicap;
- La prévention et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des APS pour toutes et tous ;
- La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des APS.

Le représentant titulaire M. Eric SKYRONKA ayant été désigné par le Conseil à la séance du 19 février 2021 (délibération n°21 C 0002), celui-ci est appelé à désigner un représentant suppléant.



**PROPOSITION D'AMENDEMENT  
CONSEIL DE LA METROPOLE DU 17/12/2021**

Service Emetteur : UF secrétariat des élus (direction Gouvernance institutionnelle)

Délibération N° 21 C 0558 : Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Ajustement des désignations de représentants dans les commissions.

Motivations : Mise à jour de la délibération, suite aux dernières informations parvenues jusqu'à l'UFSE.

Amendement n°1

La délibération n°21 C 0558 est mise à jour et complétée avec les noms des conseillers métropolitains (CAO ad hoc et commission de concession d'aménagement).

Pour la CCA, il est également indiqué le retrait de M. Stanislas DENDIEVEL (titulaire) et de Mme Anissa BADERI (suppléante). Ceux-ci sont remplacés respectivement par Mme Nadia BELGACEM et Mme Marielle RENGOT (MDS).



**PROPOSITION D'AMENDEMENT(S)  
CONSEIL DE LA METROPOLE DU 17 DECEMBRE 2021**

Service Emetteur : Direction Habitat

Délibération N° 21 C 0628 : Fonds de solidarité Logement : modification du règlement intérieur

Motivations : L'annexe a été ajustée pour tenir compte des remarques des affaires juridiques et suite à l'intégration des modifications et la mise en forme du document par la direction de la communication.

Amendement n°1 : substitution de l'annexe



**PROPOSITION D'AMENDEMENT  
CONSEIL DE LA METROPOLE DU 17 DECEMBRE 2021**

Service Emetteur : Direction Accompagnement Juridique en Aménagement des Territoires

Délibération N°21 C 0629 : PLANS LOCAUX D'URBANISME- MODIFICATION -  
RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE - APPROBATION

Motivations : Afin de clarifier la liste des points soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole, il est proposé d'ajouter un paragraphe qui précise l'articulation entre points présentés dans le dossier d'enquête publique et évolutions proposées suite au processus d'enquête publique.

Amendement n°1 :

Modification de la délibération n°21 C 0629

Avant :

« L'ensemble des évolutions apportées sera détaillé et décrit en annexe de la délibération.

*Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :*

- 1. D'approuver les projets de modification des onze PLU métropolitains, intégrant les évolutions proposées ci-dessus;*
- 2. D'autoriser Monsieur le Président à procéder aux formalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur des présentes procédures de modification. »*

Après :

« L'ensemble des évolutions apportées **sera est** détaillé et décrit en annexe de la délibération.

**Ainsi, pour tenir compte du processus d'enquête publique, il est proposé au Conseil de la Métropole :**



- *D'approuver les points présentés dans le dossier d'enquête publique, et qui ne font pas l'objet d'évolution. Le dossier est consultable sous le lien suivant : <https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation/Accueil.html> ;*
- *D'approuver les évolutions des projets de modification des PLU de la MEL, issues de l'enquête publique et des avis joints au dossier d'enquête, telles que présentées ci-dessus et en annexe de la délibération.*

*Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :*

- 1. D'approuver les projets de modification des onze PLU métropolitains, intégrant les évolutions proposées ci-dessus;*
- 2. D'autoriser Monsieur le Président à procéder aux formalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur des présentes procédures de modification. »*

# COMPTE RENDU DE SÉANCE

## Table des matières

DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président BERNARD Alain .....	3
➤ <b>Vie Institutionnelle</b> .....	3
➤ <b>Finances</b> .....	3
➤ <b>Délibérations déportées</b> .....	5
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président GERARD Bernard .....	5
➤ <b>Voiries</b> .....	5
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président CAUDRON Gérard.....	6
➤ <b>Aménagement (hors parc d'activité)</b> .....	6
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président LEPRETRE Sébastien .....	7
➤ <b>Mobilités</b> .....	7
➤ <b>Transports publics</b> .....	7
DELEGATION DE Madame la Vice-Présidente LINKENHELD Audrey .....	9
➤ <b>Climat</b> .....	9
➤ <b>Bureau des temps</b> .....	9
➤ <b>Energie</b> .....	9
➤ <b>Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone</b> .....	10
➤ <b>Energie</b> .....	10
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président BAERT Dominique .....	10
➤ <b>Politique de la ville (géographie prioritaire ANRU)</b> .....	10
➤ <b>Cohésion sociale et solidarités</b> .....	12
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président VERCAMER Francis .....	12
➤ <b>Aménagement du territoire</b> .....	12
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président HAESBROECK Bernard .....	13
➤ <b>Economie et Emploi</b> .....	13
➤ <b>Recherche</b> .....	15
DELEGATION DE Madame la Vice-Présidente VOITURIEZ Anne .....	15
➤ <b>Logement et Habitat</b> .....	15
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président CAUCHE Régis.....	16
➤ <b>Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets</b> .....	16
DELEGATION DE Madame la Vice-Présidente MOENECLAHEY Hélène .....	17
➤ <b>Gouvernance et territoire</b> .....	17

DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président BEZIRARD Alain.....	17
➤ <b>Assainissement</b> .....	17
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président LEGRAND Jean-François .....	17
➤ <b>Agriculture</b> .....	17
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président SKYRONKA Eric .....	18
➤ <b>Jeunesse</b> .....	18
➤ <b>Sport</b> .....	18
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président DELEPAUL Michel .....	18
➤ <b>Culture</b> .....	18
➤ <b>Tourisme</b> .....	18
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président GEENENS Patrick .....	19
➤ <b>Action foncière de la Métropole</b> .....	19
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président MATHON Christian .....	19
➤ <b>Gestion des ressources humaines</b> .....	19
➤ <b>Administration</b> .....	21
DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président COLIN Michel.....	22
➤ <b>Contrôle et gestion des risques</b> .....	22
➤ <b>Assurances</b> .....	23
➤ <b>Evaluation de politiques publiques</b> .....	23
DELEGATION DE Monsieur le Conseiller délégué CORBILLON Matthieu .....	24
➤ <b>Parc d'activités et immobilier d'entreprises</b> .....	24
DELEGATION DE Monsieur le Conseiller délégué OURAL Akim .....	25
➤ <b>Innovation</b> .....	25
➤ <b>Filière TIC</b> .....	25

## **DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président BERNARD Alain**

### **➤ Vie Institutionnelle**

- 21-C-0556 - Compte rendu à l'assemblée délibérante des délibérations du Bureau métropolitain et des décisions prises par délégation du Conseil depuis la séance du 15 octobre 2021

#### **LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT COMPTE RENDU**

- 21-C-0557 - Métropole Européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Ajustement des désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0558 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Ajustement des désignations de représentants dans les commissions

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **➤ Finances**

- 21-C-0559 - Rapport d'orientations budgétaires - Exercice 2022

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ Le conseil prend acte du rapport d'orientations budgétaires.**

- 21-C-0560 - Ouverture de crédits provisoires - Exercice 2022

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0561 - Budget Général - Etat des décisions modificatives n°2 - Exercice 2021

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0562 - Budget annexe Activités Immobilières et Economique - Etat des décisions modificatives n°2 - Exercice 2021

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0563 - Budget annexe Assainissement - Etat des décisions modifications n°2 - Exercice 2021

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0564 - Budget annexe Crématoriums communautaires - Etat des décisions modificatives n°1 - Exercice 2021

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0565 - Budget annexe Eau - Etat des décisions modificatives n°2 - Exercice 2021

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0566 - Budget annexe Transports - Etat des décisions modificatives n°2 - Exercice 2021

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0567 - Attribution de compensation prévisionnelle 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0568 - Dotation de solidarité communautaire prévisionnelle 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0569 - Délibération annuelle de la dette 2021 - 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0570 - Plan de relance Européen - initiative « REACT EU » Numérique - Financement du déploiement accéléré du télétravail par la MEL et les communes partenaires du territoire en 2020 - Convention de partenariat - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0571 - Versement mobilité - Exonération - Association "Les Papillons blancs de Roubaix Tourcoing"

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0572 - Versement mobilité - Exonération - Association chiens guides d'aveugles-Centres Paul Corteville

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0573 - Versement mobilité - Exonération - Institut Pasteur de Lille

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mmes Catherine LEFEBVRE et Marie-Christine STANIEC-WAVRANT**  
**n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0574 - Versement mobilité - Exonération- Association "Abej Solidarité" - Abrogation de la délibération n°20 C 0325 du 18 décembre 2020

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0575 - Versement Mobilité- Exonération - Association "Armée du salut"

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Délibérations déportées**

- 21-C-0576 - Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) - Signature de l'avenant n°2 à la convention cadre régissant les relations de partenariat entre la MEL et l'ADULM - Programme de travail partenarial 2022 - Versement de la subvention au titre de l'année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mmes Anissa BADERI, Hélène MOENECLAËY et Marie TONNERRE-DESMET ainsi que MM. Karim AMROUNI, Jean-Philippe ANDRIES, Stéphane BALY, Matthieu CORBILLON, Michel DELEPAUL, Stanislas DENDIEVEL, Rodrigue DESMET, Ali DOUFFI, Didier DUFOUR, Eric DURAND, Rudy ELEGEST, Christophe GRAS, Yvan HUTCHINSON, Dominique LEGRAND, Didier MANIER, Max André PICK, Michel PLOUY, Jacques RICHIR et Francis VERCAMER n'ayant pas pris part au débat ni au vote**

- 21-C-0577 - Ecole Européenne de Lille - Prolongation du fonds de concours - Avenant à la convention partenariale et la convention fonds de concours

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0578 - Réseau Franco-Néerlandais de l'Université de Lille - Soutien à l'organisation d'un créathon européen en 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**MM. Damien CASTELAIN et Bernard HAESEBROECK n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

**DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président GERARD Bernard**

➤ **Voiries**

- 21-C-0579 - Orientations stratégiques et Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2022 - 2026 - Voirie, espaces publics et aménagements cyclables - Approbation

**ELU(ES) À LA MAJORITÉ**  
**Mmes Faustine BALMELLE, Melissa CAMARA, Nathalie SEDOU et Pauline SEGARD ainsi que MM. Maroin AL DANDACHI, Stéphane BALY et Xavier BONNET ayant voté contre. Mmes Hélène ROUSSEL et**

**Laetitia THOMAS s'étant abstenues et M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0580 - HEM - RM6D - Procédure de déclassement de la voie (suppression du statut de voie express) et lancement d'une enquête publique - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0581 - MARCQ-EN-BAROEUL - Allée Gabriel - Aménagement des abords du Collège Rouges Barres - Offre de concours du Département du Nord - Convention - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président CAUDRON Gérard**

**➤ Aménagement (hors parc d'activité)**

- 21-C-0582 - HEM - Tribonnerie - Bilan de concertation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0583 - LAMBERSART - Secteur BONTE - Bilan de la Concertation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0584 - LILLE - Secteur Batelier - Projet Urbain Partenarial - Avenant n°1 - Intégration de l'amenée du réseau de chaleur dans la convention

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mme Anissa BADERI et M. Frédéric LEFEBVRE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0585 - LILLE - Zac FIVES CAIL - Concession d'aménagement - CRAC 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mmes Anissa BADERI, Elisabeth MASSE et Estelle RODES ainsi que MM. Michel COLIN, Stanislas DENDIEVEL et Roger VICOT n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0586 - LOOS - Site Danton - Bilan de la concertation dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0587 - QUESNOY-SUR-DEULE - Z.A.C. de l'Ange Gardien - CRAC 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**

- 21-C-0588 - QUESNOY-SUR-DEULE - ZAC "Ange Gardien" - Lancement d'une concertation préalable

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0589 - VILLENEUVE D'ASCQ - Marché de travaux de réaménagement de la rue des Vétérans et du boulevard Van Gogh entre la rue Simone VEIL et la rue des vétérans - Lot 1 assainissement - Protocole transactionnel

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président LEPRETRE Sébastien**

➤ **Mobilités**

- 21-C-0590 - Délibération cadre pour une stratégie métropolitaine en faveur de la marche

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0591 - Plan d'actions métropolitain en matière de transport de marchandises et logistique urbaine - Adoption

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Transports publics**

- 21-C-0592 - Concession de service public pour l'exploitation du service public de transports urbains de personnes - Société KEOLIS LILLE METROPOLE - Examen du rapport annuel du concessionnaire relatif à l'année 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**

**Mme Violette SPILLEBOUT n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0593 - Concession de service public des transports urbains de personnes de la métropole Européenne de Lille - ILEVIA - Avenant n° 5 - Impact de la crise sanitaire - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Mme Violette SPILLEBOUT n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0594 - Concession de service public des transports urbains de personnes de la Métropole européenne de Lille - ILEVIA - Avenant n°6 - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Mme Violette SPILLEBOUT n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0595 - Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) - Modalités de la concertation préalable - Projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre VILLENEUVE D'ASCQ et LILLE - Liaisons IJ2 du SDIT

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0596 - Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) - Modalités de la concertation préalable - Projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre VILLENEUVE D'ASCQ et MARCQ-EN-BAROEUL (liaison H du SDIT)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0597 - Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) - Modalités de la concertation préalable - Projet de ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0598 - Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) - Modalités de la concertation préalable - Projet de ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0599 - Stratégie métropolitaine en faveur du développement d'un système de mobilité servicielle (MaaS)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0600 - LILLE - Choix du mode de gestion du service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Nouveau Siècle, Opéra, République et Champ de Mars - Lancement d'une procédure de concession

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0601 - Autorisation de desservir les communes de La Bassée et Bauvin par certaines lignes du réseau de transports urbains du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et de mutualiser l'utilisation des cadres de l'information voyageurs

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0602 - Biens mobiliers affectés au service public des transports urbains de personnes - Réforme pour l'année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0603 - Enveloppe Prévisionnelle de Travaux et de Maintenance (EPTM) - Acquisition de véhicules de transports en commun standards - Accord-cadre à bons de commande - Procédure avec négociation avec mise en concurrence préalable - Décision - Financement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0604 - Renforcement de l'offre métro - Exploitation en rame de 52 m du métro de Lille - Marché de travaux d'aménagement des stations tous corps d'état - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0605 - Transports scolaires et dessertes urbaines - Réseau non urbain de compétence régionale dans le ressort territorial de la MEL - Organisation et financement - Région Hauts-de-France - Avenant n°3 à la convention 2020 - 2027

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DELEGATION DE Madame la Vice-Présidente LINKENHELD Audrey**

➤ **Climat**

- 21-C-0606 - Mise en œuvre du programme ACTEE 2 - Appel à Projet (AAP) MERISIER - Convention de partenariat avec la FNCCR, Amiens Métropole, Valenciennes Métropole et la ville de Lille - Autorisation de signature - Financement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Bureau des temps**

- 21-C-0607 - Politique métropolitaine des temps : cadre d'action 2021 - 2026

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Energie**

- 21-C-0608 - AMELIO - Conseil FAIRE - Renouvellement des conventions de partenariat dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mmes Anissa BADERI et Anne VOITURIEZ n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0609 - Rapports annuels relatifs à l'exécution de la concession de distribution publique d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés - Année 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mme Anissa BADERI et M. Frédéric LEFEBVRE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0610 - Rapports annuels relatifs à l'exécution de la Concession de Distribution Publique de Gaz - Année 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mme Anissa BADERI et M. Frédéric LEFEBVRE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0611 - Rapports annuels relatifs à l'exécution des Délégations de Service Public de type concessif pour la production et la distribution d'énergie calorifique sur le territoire métropolitain - Année 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mme Anissa BADERI et M. Frédéric LEFEBVRE n'ayant pas pris part**  
**au débat ni au vote.**

- 21-C-0613 - Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie - Modalités de mise en œuvre - Mutualisation avec les communes et les structures éligibles - Période 2022 à 2025 - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone**

- 21-C-0614 - Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Prolongement de la bonification

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Energie**

- 21-C-0713 - Réseaux de chaleur métropolitain - Contrat de concession pour la production, le transport et la distribution d'énergie calorifique de la ville de Lille - Avenant n° 11 avec RESONOR (filiale de Dalkia) - Prise en charge par la MEL des travaux de dévoiement du réseau de chaleur - Nouvelle Cité Administrative - Arrêt du montant définitif des travaux de dévoiement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mme Anissa BADERI et M. Frédéric LEFEBVRE n'ayant pas pris part**  
**au débat ni au vote.**

**DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président BAERT Dominique**

➤ **Politique de la ville (géographie prioritaire ANRU)**

- 21-C-0615 - HEM - Politique de la Ville - NPRU - Conventions de gestion de site pour une gestion durable du quartier

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0616 - LILLE - NPRU - Lille Sud - Faubourg d'Arras et JB Clément - Bilan de concertation préalable

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0617 - LILLE - NPRU - Poursuite de la requalification des quartiers anciens - Bilan de la concertation préalable

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0618 - LILLE - NPRU - Poursuite de la requalification des quartiers d'habitat anciens  
- Concession d'aménagement NPNRU Lille LQA - MS1 - CRAC 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mmes Anissa BADERI, Isabelle MARIAGE-DESREUX et Estelle RODES**  
**ainsi que MM. Karim AMROUNI, Jean-Philippe ANDRIES, Sébastien**  
**FITAMANT, Jean-François LEGRAND, Max-André PICK et Charles-**  
**Alexandre PROKOPOWICZ n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0619 - LILLE - NPRU - ZAC Concorde - Concession d'aménagement - CRAC 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mmes Martine AUBRY, Isabelle MARIAGE-DESREUX, Estelle RODES**  
**et Violette SPILLEBOUT ainsi que MM. Stéphane BALY, Alain**  
**BEZIRARD, Michel COLIN, Matthieu CORBILLON, Stanislas**  
**DENDIEVEL, Franck HANOI, Sébastien LEPRETRE, Jacques RICHIR**  
**et Thierry ROLLAND n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0620 - LOOS - NPRU- Les Oliveaux - Concession d'aménagement - Convention de participation tripartite entre la MEL, la ville de Loos et la SPL Euralille

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire, à l'exception**  
**de M. Stéphane BALY, s'étant abstenu. Mmes Martine AUBRY, Isabelle**  
**MARIAGE-DESREUX, Estelle RODES et Violette SPILLEBOUT ainsi**  
**que MM. Stéphane BALY, Alain BEZIRARD, Michel COLIN, Matthieu**  
**CORBILLON, Stanislas DENDIEVEL, Franck HANOI, Sébastien**  
**LEPRETRE, Jacques RICHIR et Thierry ROLLAND n'ayant pas pris**  
**part au débat ni au vote.**

- 21-C-0621 - MONS-EN-BAROEUL - Politique de la Ville - NPRU - Conventions de gestion de site pour une gestion durable du quartier

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mme Audrey LINKENHELD et MM Alexis HOuset et Michel PLOUY**  
**n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0622 - ROUBAIX - NPRU - Quartiers anciens - Concession d'aménagement "Multi-sites" - Convention de participation tripartite entre la MEL, la Ville de Roubaix et la SPLA Fabrique des quartiers

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mmes Anissa BADERI, Isabelle MARIAGE-DESREUX et Estelle RODES**  
**ainsi que MM. Karim AMROUNI, Jean-Philippe ANDRIES, Sébastien**  
**FITAMANT, Jean-François LEGRAND, Max-André PICK et Charles-**  
**Alexandre PROKOPOWICZ n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0623 - TOURCOING - NPRU - La Bourgogne - Foncier - Instauration des prix de cession

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mmes Anissa BADERI, Bérengère DURET, Audrey LINKENHELD, Anne VOITURIEZ et Ghislaine WENDERBECQ ainsi que MM. François-Xavier CADART, Michel PLOUY et Yvon PETRONIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0624 - WATTIGNIES - NPRU - LE BLANC RIEZ - Lancement d'une enquête publique

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0625 - WATTRELOS - NPRU - Les Villas - Protocole foncier entre la ville de Wattrelos, Vilogia, 3F Notre Logis et la Métropole Européenne de Lille - Convention quadripartite - Signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mme Audrey LINKENHELD ainsi que MM. Pierre CANESSE et Michel PLOUY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

➤ **Cohésion sociale et solidarités**

- 21-C-0626 - Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Contractualisation entre l'Etat et la MEL - Convention 2021

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**MM. Damien CASTELAIN et Bernard HAESEBROECK n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0627 - Fonds de solidarité Logement (FSL) - Contribution de la métropole européenne de Lille

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0628 - Fonds de solidarité logement - Modification du règlement intérieur

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président VERCAMER Francis**

➤ **Aménagement du territoire**

- 21-C-0629 - Plans locaux d'urbanisme- Modification - Résultats de l'enquête publique unique - Approbation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

## **DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président HAESBROECK Bernard**

### **➤ Economie et Emploi**

- 21-C-0630 - FOREST-SUR-MARQUE - Aide au développement de la société POCHECO  
- Avenant à la convention adoptée par délibération n° 18 C 0651 du 19 octobre 2018 pour un réaménagement de sa dette

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0631 - LILLE - Aide à l'implantation - Octroi d'une subvention à la société HELLO WATT

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu à l'exception de Mme Nathalie SEDOU qui a voté contre.**

- 21-C-0632 - LILLE - Aide au développement de la société TRANSFO + - Avenant de prolongation à la convention adoptée par délibération n° 19 C 0586 du 11 octobre 2019

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0633 - LILLE - Aide au projet de développement de la société UTOCAT - Avenant à la convention adoptée par délibération n° 18 C 0281 du 18 juin 2018 pour un rééchelonnement de la dette

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0634 - Aide à l'implantation de la société LOJELIS - Avenant de prolongation à la convention adoptée par délibération n°19 C 0290 du 28 juin 2019 et révision des objectifs d'emplois

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0635 - Association LILLE DESIGN - Soutien au programme d'actions de l'année 2022 - Versement de subvention

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Mme Audrey LINKENHELD et M. Michel DELEPAUL n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0636 - Site d'excellence métropolitain - EURAMATERIALS - Filière Matériaux - Textile-Mode - Participation financière au programme d'actions 2022 de l'association

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**M. Eric SKYRONKA n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0637 - Site d'excellence métropolitain - Maisons de Mode - Filière Matériaux-Textile-Mode - Participation financière au programme d'actions de l'association Maisons de Mode au titre de l'année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.**

- 21-C-0638 - Sites d'excellence Métropolitains - Eurasanté - Filière Santé - Participation financière au programme du GIE Eurasanté au titre de l'année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mmes Anne GOFFARD, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT et Anne VOITURIEZ ainsi que M. Damien CASTELAIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0639 - Soutien à l'Agence d'attractivité Hello Lille - Versement de subvention au titre de l'année 2022 et signature de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2022-2024

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ayant voté contre. Mmes Martine AUBRY et Sophie ROCHER ainsi que MM. Frédéric CAUDERLIER, Michel DELEPAUL, Yvan HUTCHINSON, Frédéric MINARD et Michel PLOUY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0641 - Soutien au programme d'actions de deux maisons de l'emploi - Année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mme Estelle RODES ainsi que MM. Martin DAVID-BROCHEN, Arnaud DESLANDES et Frédéric MINARD n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0642 - Soutien au programme d'actions de l'association Compétences et Emplois - Octroi d'une subvention au titre de l'année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mme Barbara RUBIO-COQUEMPOT et M. Martin DAVID-BROCHEN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0643 - Soutien de la MEL à l'association BGE HAUTS-DE-FRANCE - Subvention au titre de l'année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0644 - Soutien de la MEL aux plateformes d'initiative locale - Conventions avec INITIATIVE LILLE METROPOLE NORD (ILMN), INITIATIVE LILLE METROPOLE SUD (ILMS) - Année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0645 - Soutien de la MEL aux structures de la finance solidaire pour la création d'emplois sur le territoire et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire - Subvention à NORD ACTIF - Année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**MM. Matthieu CORBILLON et Arnaud TAISNE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0646 - Appel à manifestation d'intérêts "Innover pour l'excellence climatique"

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Recherche**

- 21-C-0647 - Modélisation et optimisation de la logistique grâce au jumeau numérique - Plateforme SONARIS du CEA Tech - Prolongation suite à la crise sanitaire Covid-19 - Avenant à la convention

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0648 - Plateforme NAP-XPS de spectroscopie d'électrons pour l'analyse chimique - Prolongation suite à la crise sanitaire Covid-19 - Avenant à la convention

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Enseignement supérieur**

- 21-C-0649 - Entrepreneuriat étudiant - Mise en place d'une campagne de financement participatif en partenariat avec le réseau PEPITE Lille Hauts-de-France

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**MM. Damien CASTELAIN et Bernard HAESEBROECK n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0650 - Modification de la délibération n°20 C 0218 de soutien à YNCREA HAUTS-DE-FRANCE pour le projet de transformation de son campus - Précision du plan de financement - Modification du bénéficiaire qui devient Junia

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**M. Pierre BEHARELLE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

**DELEGATION DE Madame la Vice-Présidente VOITURIEZ Anne**

➤ **Logement et Habitat**

- 21-C-0651 - LILLE - Modalités d'intervention du dispositif DIGNEO de l'Association Foncière Logement (AFL) - Convention entre la MEL, la ville de Lille et l'Association Foncière Logement - Avenant n°1 à la convention cadre "Investissement et Mixité"

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0652 - Aides à la pierre déléguées de l'Etat à la Métropole européenne de Lille - Délégation de l'agence national de l'habitat (ANAH) à la MEL - Programmation d'action 2022 et avenant 2021-3 pour l'attribution de crédits délégués complémentaires pour 2021

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0653 - Aides financières de la métropole européenne de Lille pour l'amélioration de l'habitat privé - programmation 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0654 - Concession de service public pour la mise en œuvre d'une offre de service en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé - Offre de service AMELIO Pro - Examen du rapport annuel du concessionnaire relatif à l'année 2020

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président CAUCHE Régis**

➤ **Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets**

- 21-C-0655 - Marché de fourniture, d'installation et d'entretien de points d'apport volontaire - 3 lots - Accords-cadres à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0656 - HALLUIN - Concession de service public portant sur l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique (CVE) - Rapport annuel du concessionnaire - Société COVALYS - Année 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT  
Mme Anissa BADERI ainsi que MM. Frédéric LEFEBVRE et Julien  
PILETTE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0657 - LOOS - SEQUEDIN - Concession de service public portant sur l'exploitation du Centre de Valorisation Organique (CVO) - Rapport annuel du concessionnaire - Société SEQUOIA - Année 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT  
Mme Anissa BADERI ainsi que MM. Frédéric LEFEBVRE et Julien  
PILETTE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0658 - Marché de tri des emballages ménagers et des journaux, revues et magazines sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Haute-Deûle (CCHD) - Société PAPREC - Avenant n° 5 - Surcoûts liés au COVID-19, augmentation de la TGAP et prolongation de délai - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0659 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**

**DELEGATION DE Madame la Vice-Présidente MOENECLAHEY Hélène**

➤ **Gouvernance et territoire**

- 21-C-0660 - Les contrats de projets 2021-2026 de la Métropole européenne de Lille

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ne prenant pas part au vote.**

**DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président BEZIRARD Alain**

➤ **Assainissement**

- 21-C-0661 - MARQUETTE-LEZ-LILLE - Marché public d'exploitation de la station d'épuration - Années 2017 à 2022 - Société SESIEA - Avenant N°2

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mme Anissa BADERI et M. Frédéric LEFEBVRE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0662 - WATTRELOS - Extension - Reconstruction de la station d'épuration - Concertation préalable du public - Bilan de la concertation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président LEGRAND Jean-François**

➤ **Agriculture**

- 21-C-0663 - Renouvellement de la Convention cadre partenariale entre la Métropole Européenne de Lille et la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président SKYRONKA Eric**

### **➤ Jeunesse**

- 21-C-0664 - Mise en œuvre du schéma Jeunes en Métropole et lutte contre la précarité des jeunes - Convention de partenariat et de financement avec l'Association Itinéraires dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **➤ Sport**

- 21-C-0665 - Grands événements - Soutien à un événement exceptionnel - Coupe du monde de rugby 2023 - Deuxième versement de la subvention au GIP #France 2023, - Avenant à la convention cadre pour l'obtention de places « sociales »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0666 - Politique de soutien et de promotion d'événements sportifs métropolitains - Saison sportive 2021/2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président DELEPAUL Michel**

### **➤ Culture**

- 21-C-0667 - Création d'une boutique de vente en ligne au Musée de la Bataille de Fromelles

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0668 - Renouvellement du partenariat entre la Mel et le Pass culture: La C'art et Musée de la bataille de Fromelles - Convention - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **➤ Tourisme**

- 21-C-0669 - Soutien aux offices de tourisme de la métropole pour l'année 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mmes Nadia BELGACEM, Marie-Pierre BRESSON et Dominique GANTIEZ ainsi que MM. Damien BRAURE, Franck HANOÛ, Frédéric MINARD et Arnaud TAISNE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

## **DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président GEENENS Patrick**

### **➤ Action foncière de la Métropole**

- 21-C-0670 - PERENCHIES - 53 rue du Général Leclercq - Cession au profit de Prima Développement - Signature d'une convention tripartite entre la MEL, Prima Développement et Partenord Habitat

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0671 - ROUBAIX - Quartiers anciens - Site " Quatre pôles d'appuis" - ANRU - Concession d'aménagement - Transfert des biens de reprises

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX et Elisabeth MASSE ainsi que MM. Mehdi CHALAH, Michel COLIN, Matthieu CORBILLON, Guillaume DELBAR, Stanislas DENDIEVEL, Dominique LEGRAND et Jean-Marie VUYLSTEKER n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

### **➤ Stratégie Patrimoniale de la Métropole**

- 21-C-0672 - LILLE - n°7 rue de Thionville- Convention avec la Région des Hauts-de-France - Travaux d'implantation de l'Institut pour la photographie

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0673 - HOUPLINES - Parcelles A 901, A 904, A 905 - Convention Obligation réelle environnementale (ORE) entre la MEL, la mairie d'HOUPLINES et Habitat du Nord pour la gestion de la zone humide

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0674 - Travaux de désamiantage et de démolition sur les propriétés de la Métropole Européenne de Lille - Accord Cadre - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président MATHON Christian**

### **➤ Gestion des ressources humaines**

- 21-C-0675 - Adaptation du tableau des effectifs et créations d'emplois

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0676 - Ajustement des modalités de mise en œuvre des régimes d'astreinte des personnels de la Métropole Européenne de Lille

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0677 - Approbation et signature d'une délibération permettant la mise en place de conventions de disponibilité avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, visant à encourager les vocations et l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires de la Métropole Européenne de Lille.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0678 - Communication - Présentation du rapport social unique 2020

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0679 - Débat sur les garanties accordées aux agents de la MEL en matière de protection sociale complémentaire

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0680 - Mise à jour du règlement intérieur à la Métropole Européenne de Lille à compter du 1er janvier 2022

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.**

- 21-C-0681 - Ajustement des modalités d'organisation du temps de travail pour les agents de la Métropole Européenne de Lille en cycle spécifique - Direction déchets ménagers - Coordinateurs gestion des déchets

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.**

- 21-C-0682 - Modalités d'organisation du temps de travail pour les agents de la Métropole Européenne de Lille en cycle spécifique - pôle Secrétariat général & Administration - direction Achats et logistique - service Logistique - unité fonctionnelle Magasins - équipe SAS logistique

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.**

- 21-C-0683 - Modalités d'organisation du temps de travail pour les agents de la Métropole Européenne de Lille en cycle spécifique - Pôle Développement territorial et social - Direction Culture et tourisme - Service Tourisme pour le poste de gestionnaire tourisme

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.**

- 21-C-0684 - Modalités d'organisation du temps de travail pour les agents de la Métropole Européenne de Lille en cycle spécifique - pôle Réseaux, services, mobilité & transports - direction Espace public et voirie - service Gestion des équipements de la route et signalisation - unité fonctionnelle Poste central de gestion du trafic - équipe Exploitation du Poste Central

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.**

- 21-C-0685 - Modalités d'organisation du temps de travail pour les agents de la Métropole Européenne de Lille en cycle spécifique - pôle Réseaux, services, mobilité & transports - direction Transition énergie climat- équipe Maitrise de la demande en énergie pour le poste de chargé de projet pédagogique et communication

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.**

- 21-C-0686 - Modalités d'organisation du temps de travail pour les agents de la Métropole Européenne de Lille en cycle spécifique - pôle Ressources humaines, innovation & dialogues - direction Vie de l'agent- service Action sociale conciergerie et restaurant - unité fonctionnelle Restaurant

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Le groupe Métropole Ecologiste, Citoyenne et Solidaire ayant voté contre.**

- 21-C-0687 - Modification de la délibération 19 C 0273 du 28 juin 2019 relative à la mise en œuvre de nouvelles modalités d'organisation du temps de travail pour les agents de la MEL/ suppression de l'autorisation spéciale d'absence liée à la parentalité

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Administration**

- 21-C-0688 - WATTRELOS - Cimetière métropolitain - Modification du tarif des concessions funéraires applicable en 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0689 - Crématoriums métropolitains- Budget annexe - Modification de la grille tarifaire - Exercice 2022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0690 - Modalités d'octroi des logements et véhicules de fonction aux agents métropolitains et conditions de mise à disposition des véhicules de service aux membres du Conseil et agents métropolitains

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## DELEGATION DE Monsieur le Vice-Président COLIN Michel

### ➤ Contrôle et gestion des risques

- 21-C-0691 - Adoption du guide de déontologie de la Métropole Européenne de Lille

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0692 - LILLE METROPOLE HABITAT- Rapport des administrateurs au Conseil de la métropole - Exercice 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mmes Anissa BADERI, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ et Ghislaine WENDERBECQ ainsi que MM. François-Xavier CADART et Yvon PETRONIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0693 - SAEM SORELI - Rapport des administrateurs au Conseil de la métropole - Exercice 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mmes Anissa BADERI, Elisabeth MASSE et Estelle RODES ainsi que MM. Stanislas DENDIEVEL et Roger VICOT n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0694 - SAEM Ville renouvelée - Rapport des administrateurs au Conseil de la métropole - Exercice 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mmes Isabelle MARIAGE-DESREUX et Elisabeth MASSE ainsi que MM. Mehdi CHALAH, Matthieu CORBILLON, Guillaume DELBAR, Stanislas DENDIEVEL, Alexandre GARCIN, Dominique LEGRAND et Jean-Marie VUYKSTEKER n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0695 - SPL EURALILLE- Rapport des administrateurs au Conseil de la Métropole - Exercice 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mmes Martine AUBRY, Isabelle MARIAGE-DESREUX, Estelle RODES et Violette SPILLEBOUT ainsi que Stéphane BALY, Alain BEZIRARD, Matthieu CORBILLON, Stanislas DENDIEVEL, Franck HANOI, Sébastien LEPRETRE, Jacques RICHIR et Thierry ROLLAND n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0696 - SPL TRISELEC - Rapport des administrateurs au Conseil de la métropole - Exercice 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mmes Nadia BELGACEM et Dominique PIERRE-RENARD ainsi que MM. Rodrigue DESMET, Henri GADAUT, Alexandre GARCIN, Sébastien LEPRETRE, Eric PAURON et Thierry ROLLAND n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0697 - SPLA FABRIQUE DES QUARTIERS - Rapport des administrateurs au Conseil de la métropole - Exercice 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**Mmes Anissa BADERI, Isabelle MARIAGE-DESREUX, Estelle RODES et Anne VOITURIEZ ainsi que MM. Karim AMROUNI, Jean-Philippe ANDRIES, Sébastien FITAMANT, Jean-François LEGRAND, Max-André PICK et Charles-Alexandre PROKOPOWICZ n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0698 - Stade Pierre Mauroy - Contrat de Partenariat - Rapport annuel 2020

**LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**  
**M. Ludovic PROISY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0699 - Espaces naturels métropolitains- Conventions d'occupation temporaires avec les restaurateurs- remises gracieuses de redevance

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0700 - Remise gracieuse au bénéfice d'un redevable à la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Assurances**

- 21-C-0701 - ERQUINGHEM-LYS - Procédure transactionnelle d'indemnisation des commerçants et des artisans à l'occasion de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Européenne de Lille - Instauration d'un périmètre d'éligibilité

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 21-C-0702 - SEQUEDIN - Centre de Valorisation Organique (CVO) - Protocole transactionnel

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **Evaluation de politiques publiques**

- 21-C-0703 - Evaluation du fonds de rebond

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DELEGATION DE Monsieur le Conseiller délégué CORBILLON Matthieu**

### **➤ Parc d'activités et immobilier d'entreprises**

- 21-C-0704 - HERLIES - Parc d'activités de la RN 41 dit LA MALADRERIE - Présentation du Compte Rendu Annuel Aux Collectivités (CRAC) 2020 et du Bilan prévisionnel actualisé

#### **LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**

- 21-C-0705 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - RONCQ - TOURCOING - Concession d'aménagement ZAC du Petit Menin - Présentation du compte-rendu annuel aux collectivités (CRAC) 2020

#### **LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**

- 21-C-0706 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - RONCQ - TOURCOING - ZAC du Petit Menin - Approbation du protocole de fin de concession d'aménagement

#### **LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**

- 21-C-0707 - ROUBAIX - WATTRELOS - La Lainière - Concession d'aménagement - Avenant n°6

#### **LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**

**Mmes Elisabeth MASSE et Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que MM. Mehdi CHALAH, Michel COLIN, Guillaume DELBAR, Stanislas DENDIEVEL, Dominique LEGRAND et Jean-Marie VUYLSTEKER n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0708 - ROUBAIX - WATTRELOS - Concession d'aménagement du projet de La Lainière - Présentation du Compte-Rendu Annuel aux Collectivités (CRAC) 2020

#### **LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**

**Mmes Elisabeth MASSE et Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que MM. Mehdi CHALAH, Michel COLIN, Guillaume DELBAR, Stanislas DENDIEVEL, Dominique LEGRAND et Jean Marie VUYLSTEKER n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0709 - TOURCOING - Concessions locatives confiées à la SEM Ville Renouvelée RENOIR et DOISNEAU - Présentation du Compte-Rendu annuel à la Collectivité (CRAC) 2020

#### **LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**

**Mmes Elisabeth MASSE et Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que MM. Mehdi CHALAH, Michel COLIN, Guillaume DELBAR, Stanislas DENDIEVEL, Dominique LEGRAND et Jean Marie VUYLSTEKER n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

## **DELEGATION DE Monsieur le Conseiller délégué OURAL Akim**

### **➤ Innovation**

- 21-C-0710 - Stratégie digitale - Soutien à « La Compagnie des tiers-lieux » pour l'organisation de l'événement « En compagnie des tiers-lieux 2021 » et le plan d'actions 2022

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **➤ Filière TIC**

- 21-C-0711 - Economie du numérique - Association French Tech Lille - Soutien au Programme d'actions 2022 - Subvention au titre de l'année 2022

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS M. Thierry ROLLAND n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 21-C-0712 - Sites d'excellence métropolitains - Plaine Images - Filière Image numérique et industries créatives - Participation financière au programme Plaine Images Imaginarium de la SEM Ville Renouvelée au titre de l'année 2022.

### **LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT Mmes Elisabeth MASSE et Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que MM. Mehdi CHALAH, Michel COLIN, Matthieu CORBILLON, Guillaume DELBAR, Stanislas DENDIEVEL, Dominique LEGRAND et Jean Marie VUYLSTEKER n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

**LISTE DES DÉCISIONS DIRECTES  
PAR COMMISSIONS THÉMATIQUES**

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021**

N° DD	TITRE DE LA DD	COMMISSIONS THEMATIQUES
21DD0604	ROUBAIX - Réhabilitation du site Blanchemaille - Décision d'engager les démarches nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet fonds friches 2020 - recyclage foncier	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0619	MONS EN BAROEUL - Nouveau Mons - Projet de renouvellement urbain - Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine - Avenant de transfert	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIER
21DD0622	LOMME - rue de la ZAMIN - parcelle cadastrée AD n° 242 - cession au profit de la Société MARIGNAN	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIER
21DD0623	DEULEMONT - Décision favorable à l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail - 12 dimanches pour l'année 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0628	LILLE - MARCQ-EN-BAROEUL - Décisions de financement et d'agrément pour les logements locatifs sociaux au titre de l'année 2021	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0636	WAVRIN - Organisation de la fête de la nature - Convention d'occupation précaire au profit de l'association "Wavrin en transition"	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0637	SANTES - Convention d'occupation du domaine public de la Métropole Européenne de Lille au profit de la ligue d'athlétisme Hauts-De-France	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021**

21DD0638	Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de l'étude de préfiguration d'un contrat de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIER
21DD0639	Garantie d'emprunt au titre du logement social SIA HABITAT / Caisse des dépôts et consignations : Montant garanti : 1.968.411,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0640	Garantie d'emprunt au titre du logement social TISSERIN HABITAT / CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - Montant garanti : 1.151.000,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0641	TOURCOING - Exploitation et gestion du réseau de chaleur - Choix du mode de gestion - Saisine de la Commission consultative des services publics locaux	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0642	Garantie d'emprunt au titre du logement social 3F NOTRE LOGIS / CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - Montant garanti : 1.076.389,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0643	Garantie d'emprunt au titre du logement social 3F NOTRE LOGIS / CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Montant garanti : 487.957,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0644	Garantie d'emprunt au titre du logement social VILOGIA / CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - Montant garanti : 1.427.007,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0645	Garantie d'emprunt au titre du logement social VILOGIA / CAISSE DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - Montant garanti : 15.000,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0646	Garantie d'emprunt au titre du logement social 3F NOTRE LOGIS / CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - Montant garanti : 205.500,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0647	Garantie d'emprunt au titre du logement social 3F NOTRE LOGIS / CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - Montant garanti : 2.286.196,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0648	WATTRELOS - ZAC du Beck - Cession foncière - Lots 4A1 et 4A2 - Décision modificative - Prorogation de délai	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0649	WASQUEHAL - Canal de Roubaix -Organisation d'une marche déguisée - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public Fluvial au profit l'association la Vallée des Anges	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0650	Garantie d'emprunt au titre du logement social Habitat Hauts-de-France / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 297.500,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0651	VILLENEUVE D'ASCQ - Trail nocturne des lacs - Convention d'occupation temporaire au profit de la Ligue des Hauts-de-France	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0652	QUESNOY-SUR-DEULE - ZAC de l'Ange Gardien - Chemin de la Halle d'Ypres et rue de Warneton - Cession d'emprises au profit de la SAS de l'Ange Gardien	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ACTION FONCIERE
21DD0653	VILLEUNEUVE D'ASCQ - 129 rue Colbert - Convention de mise à disposition d'un parking propriété de la Société AFIBEL au profit de la Métropole Européenne de Lille	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0654	Gestion du service public de distribution d'eau potable et d'eau brute sur le territoire de la Métropole européenne de Lille - Choix du mode de gestion - Saisine de la Commission consultative des services publics locaux	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0655	Territoire des gardiennes de l'eau - Demande de subvention auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) - Modification du montant de la Décision Directe n° 21-DD-0597	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0656	MARQUILLIES - Rue de Verdun - Parcelles A 1006p et 1010p - Acquisition d'immeubles non bâtis auprès de Monsieur et Madame HAUSPIED	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0657	TOURCOING - Rue de la Marlière parcelle - Parcelle AW 874 - Cession au profit de la SCI de la Marlière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0658	PERONNE-EN-MELANTOIS - 35 rue de la Mairie - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0659	SAINGHIN-EN-WEPPES - Parcelle AD 309 - Acquisition - Modification de la décision directe n° 21DD0403	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0660	WASQUEHAL - Marche contre le cancer du sein - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial à au profit de la commune de Wasquehal	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0661	Fonds de rebond métropolitain - Attribution des subventions aux bénéficiaires - Vague 30 - Régularisation	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0662	PARIS ROUBAIX 2021 - Marché de dépose de barrières - Avenant de prestation complémentaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
21DD0663	MEL c/ SARL PHILIPPE GONAY - Préjudice commercial - Décision de défendre	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0664	Projet d'étude "Comprendre et caractériser le e-commerce sur le territoire de la métropole européenne de Lille (MEL)" - Financement dans le cadre de l'appel à projet (AAP) « E-Commit » lancé par l'ADEME	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
21DD0665	ANNOEULLIN - Rue Lavoisier prolongée - Acquisition à titre gratuit dans le cadre de la politique de classement des voies privées dans le domain public métropolitain	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021**

21DD0666	Accord-cadre de services de téléphonie mobile (lot 8) - ORANGE BUSINESS SERVICES S.A. Direction Business et Décisions au groupement d'entreprises en qualité de co-traitant n°5 - Avenant de transfert	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0667	FOURNES-EN-WEPPEES - Avis favorable à la sollicitation du maire de Fournes-en-Weppes pour autoriser l'ouverture de l'ensemble de ses commerces de détail 12 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0668	LESQUIN - Avis favorable à la sollicitation du maire de LESQUIN pour autoriser l'ouverture de l'ensemble de ses commerces de détail 7 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0669	VILLENEUVE D'ASCQ - Convention d'Occupation Temporaire - Trail automnal organisé par la ligue Hauts-de-France	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0670	Fonds de solidarité logement - Convention de participation d'EDF au FSL au titre de l'année 2021	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0671	WILLEMS -Convention d'Occupation Temporaire - Cross régional des douanes organisée par l'association DOUANE LILLE	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0672	Fonds de solidarité logement - Convention de contribution d'ILEO au FSL au titre de l'année 2021	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0673	TRESSIN - Rue du Moulin - Acquisition à titre gratuit	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0674	Fonds de solidarité logement - Convention de contribution de Noréade au FSL au titre de l'année 2021	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0675	LILLE - 93 et 95, Rue d'Emmerin - Mise à disposition des immeubles et transfert de gestion au profit de Lille Métropole Habitat	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0676	Fonds de solidarité logement - Convention de contribution de la régie municipale d'électricité de LOOS au FSL au titre de l'année 2021	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0677	DON - Requalification écologique de la pointe de la presqu'île - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet "Eau et biodiversité en milieu urbanisé"	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0678	LEERS - Lieu dit Le Moulin - Demande d'arrêté de cessibilité	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021**

21DD0679	Fonds de solidarité logement - Convention de contribution de la CAF du Nord au FSL au titre de l'année 2021	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0680	LILLE - Aide à l'équipement pour un Centre d'Eviction de violences conjugales - Attribution d'une subvention à l'association "Service du Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes" (SCJE) au titre de la réhabilitation, l'humanisation et l'équipement des places d'hébergement et de logement adaptés - Montant de 21 000 euros	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0681	CROIX - Aide à l'équipement pour un habitat inclusif de 7 personnes en situation de handicap - Subvention à l'association ENSEMBLE AUTREMENT au titre de la réhabilitation, l'humanisation et l'équipement des places d'hébergement et de logements adaptés - Montant de 7 000 euros	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0682	FACHES-THUMESNIL - Aide à l'équipement pour 92 logements temporaires de la résidence sociale "Les Cerisiers" - Subvention à l'association ARELI au titre de la réhabilitation, l'humanisation et l'équipement des places d'hébergement et de logements adaptés - Montant de 159 000 euros	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0683	Attribution d'un mandat spécial - M. Eric SKYRONKA - Présentation Tour de France 2022 - Palais des Congrès à PARIS - 14 octobre 2022.	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0684	LOOS - 1 rue du capitaine Michel - Convention d'occupation précaire d'un bien appartenant à la MEL au profit de la société EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0685	LAMBERSART - Aide à l'équipement pour une maison relais de 24 personnes - Subvention à La Sauvegarde du Nord au titre de la réhabilitation, l'humanisation et l'équipement des places d'hébergement et de logements adaptés - Montant de 23 250 €	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0686	WERVICQ-SUD - Avis favorable à la sollicitation du maire pour autoriser l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail - 12 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0687	Plan France Relance - Financement du projet "Registre dématérialisé des enquêtes publiques et autres procédures dématérialisées en mode SAAS" - Autorisation de signature de la convention	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0689	ILLIES - 18 RUE CHANOINE RIGAUT - parcelles A 960, 961, 1655 et 1657 - avenant n°1 à la convention d'occupation précaire au profit de L.M.H.	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0690	Roubaix - 27 rue de l'Espérance - mail central - Mise à disposition au profit de la SAS AEQUO DESIGN	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
	<b>PAS DE NUMERO 691</b>	
21DD0692	LILLE - Convention d'occupation précaire au profit de la région - Immeuble n°7 rue de Thionville à Lille - Suspension de l'occupation de la Région pour la période du 04 au 08 octobre 2021	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0693	LILLE - 7 rue de Thionville -Convention d'occupation précaire -Institut pour la photographie -Période du 04 au 08 octobre 2021	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0694	ROUBAIX - 27 rue de l'Espérance - Mise à disposition du mail central au profit de l'association Maisons de Mode pour la journée du 9 octobre 2021	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0695	Régie des Prés du HEM - Modifications des modalités de fonctionnement	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0696	Wavrin - Parc de la Deûle - Parcelles AO 61-62-63 - Indemnisation dans le cadre d'une rupture de bail rural	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0697	Loos - Emmerin - Parcelles AV20 -22- AW 12-13-36- B 1082-1081 - Liaison intercommunale Nord-Ouest (LINO) - indemnisation dans le cadre d'une rupture de bail rural	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0698	Halluin - Parcelle A0070 - Convention d'occupation temporaire - Transfert	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0699	HALLUIN - RONCQ - Parcelle AC 165 - Décision de transfert pour installation et mise en place d'un bail rural environnemental	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0700	Wavrin - Parcelles AO61-62-63 - Bail rural environnemental	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0701	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Maisons et Cités / Caisse des dépôts et consignations Montant garanti : 1.212.376,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0702	WATTRELOS - Parcelles CV 283 et CV 253 - Convention d'occupation temporaire - Régularisation	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0703	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Vilogia / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 1.076.941,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0704	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Vilogia / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 4.710.000,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0705	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Sia Habitat / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 2.033.840,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0706	Garantie d'emprunt au titre du logement social - Vilogia / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 3.216.713,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0707	Garantie d'emprunt au titre du logement social Vilogia / Caisse des dépôts et consignation - Montant garanti de 2.281.981,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0708	Financement des investissements 2021 - Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne - Montant de 10 000 000 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0709	Financement des investissements 2021 - Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole - Montant de 10 000 000 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0710	HAUBOURDIN - Concours de pêche - Convention d'occupation temporaire au profit de l'association "L'Pujette Santoise" -	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0711	Financement des "investissements verts" 2021 - Souscription d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires - Montant total de 7 000 000 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0712	ILLIES - Parcelle A 737 - Versement d'indemnité d'occupation temporaire pour travaux d'assainissement	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0713	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - Avis favorable à la sollicitation du maire pour autoriser l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail - 7 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0714	LOMPRET - Parcelle B 792 - Résiliation de baux ruraux à la suite d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique - Versement de l'indemnité d'éviction culturelle à l'exploitante	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0715	VILLENEUVE D'ASCQ - Parc du Héron - Collecte de déchets dans le cadre des journées de sensibilisation en entreprise - Convention d'occupation temporaire	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0716	MOUVAUX - 31 rue de Lille - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0717	ROUBAIX - 6 cour Dujardin Philipart - 219 rue de Lannoy - Exercice du droit de préemption	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0718	Régie de recettes "achat et logistique" - Modifications des modalités de fonctionnement de la régie	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0719	Régie office du tourisme Val de Deûle et Lys - Modification des modalités de fonctionnement de la régie	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0720	Régie du Musée de la bataille de Fromelles - Modifications des modalités de fonctionnement	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0721	Régie Espaces Naturels Métropolitain "Mosaïc, le Jardin des Cultures" - Modifications des modalités de fonctionnement	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0722	Régie commerciale - Modifications des modalités de fonctionnement	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0723	Régie Espaces Naturels Métropolitains "Le Musée de Plein Air" - Modifications des modalités de fonctionnement	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0724	Régie Espaces naturels métropolitains "Relais Nature" - Modifications des modalités de fonctionnement	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0725	Régie Espaces Naturels Métropolitains "Canal de Roubaix" - Modifications des modalités de fonctionnement	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0726	Armentières - Près du HEM - Bike and Run - Autorisation d'occupation au profit du club de triathlon Team Go Fast d'Armentières	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0727	ROUBAIX - Rue du Caire - Parcelle non cadastrée d'une surface approximative de 228 m <sup>2</sup> - Cession au profit de la SEM Ville Renouvelée	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
	<b>PAS DE NEMERO 728</b>	
	<b>PAS DE NUMERO 729</b>	

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0730	LILLE - Avenue de Dunkerque - Convention d'occupation temporaire accordée par Ports de Lille pour la pose d'un nouveau réseau d'eau potable	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0731	LILLE - Avenue de Dunkerque - Modification de la décision relative à la convention d'occupation temporaire accordée par Ports de Lille	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0732	WATTRELOS - Etudes de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de requalification des espaces publics du Quartier des Villas - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau au titre du programme concerté pou l'Eau	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE -
21DD0733	FRETIN - PERONNES EN MELANTOIS - Pévèle Trail - Convention d'occupation temporaire au profit de l'association Jogging Athlétisme Fretin	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0734	CROIX - Projet de la branche de Croix - Parcelles AV 41p, AV648p, AV651p ; AV 654p, AV655, AV656, AV652p, AV653 - Acquisition des parcelles auprès de IH Immo et Immo Flers	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0735	LILLE - 78, 80 et 82 boulevard Victor Hugo - Transfert de gestion avant cession	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
<b>PAS DE NUMERO 736</b>		

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0737	HALLUIN - 2 route de Neuville - Parcelle AT n°150 - Cession au profit du bailleur 3F Notre Logis	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0738	MARCQ-EN-BAROEUL - 1 Chemin des lotis P Clement - Délégation du droit de préemption au profit de la Commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0739	LILLE - 29 bis rue Ernest DECONYNCK - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0740	BAISIEUX - Allée Vivaldi - Acquisition à titre gratuit	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0741	LILLE - 29 bis rue Ernest DECONYNCK - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0742	HEM - 52 rue Edouard Branly - Parcelles Section AZ n° 160 - Acquisition d'un immeuble bâti	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0743	LILLE - Rue de la tranquillité - Acquisition à titre gratuit	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0744	WATTIGNIES - Rue Robert Schuman - parcelles cadastrées AV n°s 67-80 - Autorisation d'occupation	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0745	BOUVINES - FOREST-SUR-MARQUE - HEM - VILLENEUVE D'ASCQ - Course nature du Val de Marque - Convention d'occupation temporaire au profit du Comité Nord d'athlétisme	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0746	Participation de la MEL au salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) du 8 au 10 décembre 2021 (Paris - Palais des Congrès) - Location d'un emplacement	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0747	WATTRELOS - Allée Albert Lucien DOYEN - Acquisition à titre gratuit	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0748	CAPINGHEM - Sentier de Lille - Parcelle AB44 - Exercice du droit de préemption	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021**

21DD0749	Attribution d'un mandat spécial (Modificatif) - M. Eric SKYRONKA - Présentation Tour de France 2022 - Palais des Congrès à PARIS - 14 octobre 2022	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0750	Appel à projets Horizon MSCA Doctoral Networks 2021 - Projet E-CAT - Dépôt du dossier	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
21DD0751	ROUBAIX - 86 rue Beaurepaire - Mise à disposition au profit de la SPLA dans le cadre du projet PMRQAD	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0752	Accord cadre relatif à la maintenance et aux prestations de développement associées de l'outil de gestion informatique du patrimoine métropolitain avec les sociétés KIMOCE et OLSO GROUPE - Avenant de transfert	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0753	LILLE - 93 rue d'EMMERIN - Convention d'occupation précaire	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0754	LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - Avenue de la Rotonde - Mise à disposition au profit de la Société KALYSSE	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0755	FACHES-THUMESNIL - Convention d'occupation précaire d'un garage - Avenant n° 2 - Prorogation de la convention	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0756	CROIX - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail - 12 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0757	HAUBOURDIN - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail - 7 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0758	RONCQ - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail en 2022 - 10 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0759	RONCHIN - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail - 10 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0760	WAVRIN - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail - 7 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0761	HEM - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail - 12 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0762	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail - 12 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0763	LA MADELEINE - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail - 12 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0764	SEQUDIN - Avis favorable à la sollicitation du maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail - 8 dimanches en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
	<b>PAS DE 21DD0765</b>	

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021**

21DD0766	Marché subséquent portant sur l'acquisition de 300 PC portables, garanties et accessoires - Passation - Montant de 257 200 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0768	LILLE - 16 rue Alfred de Musset - Exercice du Droit de Prémption Urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0769	LILLE- Réalisation d'une mission de définition du plan d'aménagement et accompagnement au processus de concertation - Marché subséquent	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0770	WAMBRECHIES - Avis favorable à la sollicitation du maire de pour les ouvertures dominicales des commerces de détail en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0771	Financement des investissements 2021 - Souscription de 3 prêts verts auprès de La Banque Postale - Montant total de 17 200 000 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0772	Financement des "investissements verts" 2021 - Souscription d'un emprunt auprès de la NEF - Montant total de 4 000 000 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0773	Garantie d'emprunt au titre du logement social - 3F NOTRE LOGIS / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 504.148,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0774	Garantie d'emprunt au titre du logement social - LMH / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 1.957.679,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0775	Attribution d'un mandat spécial - Mme Hélène MOENECLAHEY - Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France - Paris - Du 16 au 18 Novembre 2021.	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0776	Garantie d'emprunt au titre du logement social - LMH / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti de 3 320 221 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0777	Garantie d'emprunt au titre du logement social - LMH / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 310.000,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0778	Garantie d'emprunt au titre du logement social - LMH / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 5.299.035,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0779	Garantie d'emprunt au titre du logement social - LMH / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 231.140,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0780	Garantie d'emprunt au titre du logement social - VILOGIA / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 1.368.387,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0781	Garantie d'emprunt au titre du logement social - SOLIHA MN / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 195.000,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0782	Garantie d'emprunt au titre du logement social - SOLIHA MN / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 94.984,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0783	Garantie d'emprunt au titre du logement social - SOLIHA MN / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 306.000,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0784	Garantie d'emprunt au titre du logement social - SOLIHA MN / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 147.500,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0785	Garantie d'emprunt au titre du logement social - SOLIHA MN / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 58.000,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0786	Garantie d'emprunt au titre du logement social - VILOGIA / Caisse des dépôts et consignations - Montant garanti : 6.483.000,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0787	Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial entre les Voies Navigables de France (VNF) et la métropole européenne de Lille (MEL) - Autorisation de signature	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0788	PERENCHIES - 46 rue de la PREVOTE - parcelle AC n°177- Délégation du droit de préemption au profit de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0789	TOURCOING -43 rue Saint Jacques - Délégation du Droit de Prémption au profit de l'Etablissement Public Foncier (EPF)	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0790	LILLE - Parcs de stationnement de Lille-Centre - Choix du mode de gestion - Saisine de la Commission consultative des services publics locaux	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
21DD0791	HALLUIN - Rue de la Lys - Convention opérationnelle entre la MEL et l'Etablissement Public Foncier - Abrogation de la décision n° 21-DD-0603 du 27 août 2021 - Acquisition de parcelles	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0792	Avenant au contrat Banque des Territoires - 2 500 000 euros - Prolongation de la phase de mobilisation	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0793	Garantie d'emprunt au titre du logement social - LMH / La Banque Postale - Montant garanti : 7.590.067,00 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0794	Plan de relance européen - Initiative REACT-EU - Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021**

21DD0796	COMINES - Avis favorable à la sollicitation de du Maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0797	ROUBAIX - Avis favorable à la sollicitation du Maire pour les ouvertures dominicales de ses commerces de détail en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0798	LEERS - Avis favorable à la sollicitation de Monsieur le Maire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail en 2022	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0801	BONDUES - avenue du Général de Gaulle - Parcelle AS n°12 - Acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0802	BONDUES - Avenue du Général de Gaulle - Parcelles AV n°s 255, 257 et 355 - Acquisition à titre gratuit auprès de la commune de Bondues	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0805	HAUBOURDIN - avenue Roger Salengro - Parcelle cadastrée section AK n°1098 - acquisition auprès du syndicat des copropriétaires	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0806	SANTES - WAVRIN - Organisation d'une marche pour le Téléthon - Convention d'occupation temporaire au profit de l'association "le temps des loisirs Wavrin"	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0807	FACHES THUMESNIL - TEMPLEMARS - VENDEVILLE - WATTIGNIES - course pour le téléthon - Convention d'occupation temporaire au profit de l'association "Union cycliste de Wattignies" le 05 décembre 2021	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0808	VILLENEUVE D'ASCQ - 7ème édition du cross du héron - Convention d'occupation temporaire	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0809	SANTES - Avenue des sports - Parcelle cadastrée ATn°106 -Transfert de domaine public à domaine public d'une emprise	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0810	VILLENEUVE D'ASCQ - Finale départementale du cross UNSS - Convention d'occupation temporaire	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0811	WASQUEHAL - Canal de Roubaix - Course caritative Autorisation d'occupation temporaire au profit de l'association Les Foulées Athlétiques de Wasquehal	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0812	BAUVIN - parc de la Tortue - Parcelles cadastrées section A numéros 8, 9 et 1280 - Acquisitions auprès de la SCI LE BOIS DES 4 AMIS	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0813	HOUPLIN ANCOISNE - Projet de trame verte - chemin de la ferme du château - échange foncier avec Voies Navigables de France	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0814	LILLE - LOMME - Gare d'eau - Bras de Canteleu - Bateau BUGUI - Convention d'Occupation Temporaire	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0815	Financement des investissements 2021 - Souscription de 3 prêts verts auprès de la banque postale - Montant total de 17 200 000 euros	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
21DD0816	LILLE - LOMME - Gare d'eau - Bras de Canteleu - Bateau EL DORADO - Convention d'Occupation Temporaire	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
21DD0817	VILLENEUVE D'ASCQ - Chemin du cerf-volant - Acquisition à titre gratuit auprès de Logis Métropole	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0818	LILLE - LOMME - Gare d'eau - Bras de Canteleu - Bateau KOK PIRAAT - Convention d'Occupation Temporaire	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 17/12/2021

21DD0819	SAINGHIN EN MELANTOIS - Route de Péronne - Acquisition à titre gratuit auprès de la commune	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0820	ROUBAIX - Avenue LENOTRE - Parcelle AY 01 - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du dévoiement d'un collecteur d'assainissement	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0821	Fonds de rebond métropolitain - Attribution des subventions aux bénéficiaires - Vague 31 - Régularisation	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
21DD0822	SAINGHIN EN MELANTOIS - Route de Peronne - Acquisition d'une emprise à titre onéreux	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0823	SAINGHIN EN MELANTOIS - Route de Péronne - parcelles cadastrées section ZD n°378 et 380 - Acquisition à titre onéreux	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
21DD0824	WAVRIN - Revitalisation du coeur de bourg - Collège Léon Blum et groupe scolaire Jules Ferry/Anatole France -Fonds Friches - Demande de subvention	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

21DD0825	TOURCOING - 7 rue de Gand - Parcelle EP-343p - cession d'une emprise	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
----------	--	--

# **TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS**

**CONSEIL DE LA MÉTROPOLÉ  
LISTE DES MARCHÉS SIGNÉS ENTRE LE 17/09/2021 ET LE 17/11/2021**

*Information du Conseil de la Métropole en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Les marchés peuvent être consultés (dans le respect des secrets protégés par la loi) sur demande préalable adressée à la MEL :  
Service Archives (guichet unique) – 1 rue du ballon – CS 50749 – 59 034 Lille cedex  
Présentation du tableau des marchés.*

*L'ensemble des données sont extraites depuis notre application interne Oméga.  
Les marchés sont répartis par Pôle et classés par date de signature (du plus ancien au plus récent).*

*Le montant de référence repose sur une méthode de calcul interne :  
Montant de référence = Montant forfaitaire du marché + Montant Maximal (pour la partie à bons de commande).  
NB : Pour les accords-cadres sans montant maximal, ce dernier est remplacé par le montant estimatif pour la méthode de calcul.  
Pour toute question relative à ce tableau, vous pouvez vous adresser à [pilotage.commande-publique@lillemetropole.fr](mailto:pilotage.commande-publique@lillemetropole.fr)*

**#ADMINISTRATION**

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
PATRIMOINE ET SECURITE	29/09/2021	21PS0800	Prestations d'informations météorologiques	Prestations d'informations météorologiques	METEO FRANCE	212 792,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE ET SECURITE	01/10/2021	21PS3800	Nettoyage MEL - ENM / Musée de Fromelles et CIT Roncq #FACT#	Nettoyage MEL - ENM / Musée de Fromelles et CIT Roncq #FACT#	EUROPE SERVICES PROPRETE	13 219,00 €	Autre
ACHATS ET LOGISTIQUE	12/10/2021	21AL3900	Acquisition de supports d'impression pour traceurs et plotters de découpe	Acquisition de supports d'impression pour traceurs et plotters de découpe	Antalis	40 000,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE ET SECURITE	18/10/2021	21PS2900	Nettoyage_bâtiments_UTTA_#FACT#	Nettoyage_bâtiments_UTTA_#FACT#	VITASERVICES S.A.S.	17 036,00 €	Autre
ACHATS ET LOGISTIQUE	19/10/2021	21AL2600	Acquisition de chaussures et de bottes de sécurité	Acquisition de chaussures et de bottes de sécurité	RG FRANCE	200 000,00 €	MAPA avec publicité
PATRIMOINE ET SECURITE	21/10/2021	21PS2400	Modification_Jardin_des_Géants	Modification_Jardin_des_Géants	MUTABILIS	24 570,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PATRIMOINE ET SECURITE	22/10/2021	21PS2500	Décoration de Noël sur le site Biotope	Décoration de Noël sur le site Biotope	IDVERDE	3 382,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
SYSTEMES D'INFORMATION ET COMM	30/10/2021	21SH1500	Application du registre des activités de traitement - logiciel de protection des données DPM en mode SaaS	Application du registre des activités de traitement - logiciel de protection des données DPM en mode SaaS	LEXAGONE	5 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PATRIMOINE ET SECURITE	03/11/2021	21PS0600	Maintenance et évolution des équipements dédiés à la sécurisation du patrimoine	Maintenance et évolution des équipements dédiés à la sécurisation du patrimoine	SMF SERVICES	5 520 000,00 €	Appel d'offres
ACHATS ET LOGISTIQUE	04/11/2021	21AL4300	Acquisition de consommables d'encre	Acquisition de consommables d'encre	PRINTERREA SARL	200 000,00 €	MAPA avec publicité
PATRIMOINE ET SECURITE	05/11/2021	21PS1800	Entretiens, réparations et modifications des installations de détection incendie, détection gaz et des blocs de secours du patrimoine de la MEL	Entretiens, réparations et modifications des installations de détection incendie, détection gaz et des blocs de secours du patrimoine de la MEL	CEMIS SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE	125 000,00 €	Urgence impérieuse
PATRIMOINE ET SECURITE	12/11/2021	21PS0500	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	APAJH DU NORD - EA LE SEXTANT	0,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE ET SECURITE	12/11/2021	21PS0500	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	ARC EN CIEL HAUTS DE FRANCE	0,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE ET SECURITE	12/11/2021	21PS0500	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	ESSI AMBRE	0,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE ET SECURITE	12/11/2021	21PS0500	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	EUROPE SERVICES PROPRETE	0,00 €	Appel d'offres
PATRIMOINE ET SECURITE	12/11/2021	21PS0500	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	Prestations de nettoyage des bâtiments du patrimoine métropolitain - Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents	VITASERVICES S.A.S.	0,00 €	Appel d'offres

**CABINET DU PRESIDENT**

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
COMMUNICATION	23/09/2021	21CP040202	Animation sport Unilimtech	Animation sport Unilimtech	Potion Magic	2 080,00 €	Marché subséquent
COMMUNICATION	04/10/2021	21CA1400	ACHAT DE VINS - SEPTEMBRE 2021	ACHAT DE VINS - SEPTEMBRE 2021	Cuveller et Fauvarque	631,75 €	MAPA sans publicité (3 devis)
COMMUNICATION	07/10/2021	21CA0400	Etude relative à l'image de la Métropole Européenne de Lille	Etude relative à l'image de la Métropole Européenne de Lille	CSA	38 160,00 €	MAPA avec publicité
COMMUNICATION	07/10/2021	21CA1100	Location et/ou vente de mobiliers événementiel	Location et/ou vente de mobiliers événementiel	DECOROOM	40 000,00 €	Suite à un infructueux
COMMUNICATION	08/10/2021	21CP040201	Animations Rugby - Stadium - 10/10/2021	Animations Rugby - Stadium - 10/10/2021	Potion Magic	4 487,50 €	Marché subséquent
COMMUNICATION	13/10/2021	2018-COM013040	Mise en page du rapport d'activités 2020	Mise en page du rapport d'activités 2020	ATELIER TELESCOPIQUE	5 800,00 €	Marché subséquent
COMMUNICATION	04/11/2021	2018-COM013041	Réalisation du rapport annuel développement durable	Réalisation du rapport annuel développement durable	INVENT	4 900,00 €	Marché subséquent
COMMUNICATION	04/11/2021	2018-COM013042	Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets 2020	Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets 2020	ATELIER TELESCOPIQUE	4 400,00 €	Marché subséquent
COMMUNICATION	04/11/2021	2018-COM013043	Observatoire du tourisme	Observatoire du tourisme	ATELIER TELESCOPIQUE	8 800,00 €	Marché subséquent
COMMUNICATION	04/11/2021	21CA1500	FOURNITURE ET POSE D'UN TUNNEL DE SORTIE DE JOUEURS	FOURNITURE ET POSE D'UN TUNNEL DE SORTIE DE JOUEURS	DOUBLET SA	10 750,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
COMMUNICATION	08/11/2021	21CP040204	Urban Trail 2021	Urban Trail 2021	Potion Magic	2 800,00 €	Marché subséquent
COMMUNICATION	15/11/2021	2018-COM013044	Mise en page des documents de l'opération "I Know How" - 2e phase	Mise en page des documents de l'opération "I Know How" - 2e phase	INVENT	3 800,00 €	Marché subséquent

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EM

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
ATTRACTIVITE ET INNOVATION	20/09/2021	21DE4200	Réalisation d'une enquête quantitative expresse permettant de disposer d'un état des lieux des investissements réalisés par les entreprises pour décarboner leur activité	Réalisation d'une enquête quantitative expresse permettant de disposer d'un état des lieux des investissements réalisés par les entreprises pour décarboner leur activité	SKEMA CONSEIL LILLE	3 120,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
	22/10/2021	21DE4500	MEL toi du territoire - location auditorium	MEL toi du territoire - location auditorium	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION HAUTS-DE-FRANCE	8 714,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	22/10/2021	21DE4600	MEL toi du Territoire - Location espace	MEL toi du Territoire - Location espace	LA CHAUFFERIE	19 502,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	22/10/2021	21DE4800	MEL toi du territoire - Espace de valorisation des projets ambassadeurs	MEL toi du territoire - Espace de valorisation des projets ambassadeurs	SIMPLON PROD	12 788,00 €	Marché < 25 000 € HT (commande directe)
	25/10/2021	21DE5400	MEL toi du territoire - Préparation de la journée du 5 Octobre 2021#FACTURE#	MEL toi du territoire - Préparation de la journée du 5 Octobre 2021#FACTURE#	SAEM PLAINE IMAGES	2 457,00 €	Autre
	28/10/2021	21DE5100	MEL toi du territoire - Installation d'une cuisine éphémère	MEL toi du territoire - Installation d'une cuisine éphémère	Ecole de la Seconde Chance	4 120,00 €	Marché < 25 000 € HT (commande directe)
	28/10/2021	21DE5200	MEL toi du territoire - l'Ascension vers l'insertion dans le cadre du projet Mel toi du territoire	MEL toi du territoire - l'Ascension vers l'insertion dans le cadre du projet Mel toi du territoire	Association Emploi-Formation	3 000,00 €	Marché < 25 000 € HT (commande directe)
	02/11/2021	21DE6300	Parcours formation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée pour 15 membres des comités locaux de 3 communes (TZCLD)#FACTURE#	Parcours formation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée pour 15 membres des comités locaux de 3 communes (TZCLD)#FACTURE#	Association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - TZCLD	15 000,00 €	Autre
PARCOURS ENTREPRISES	04/11/2021	21DE5000	Commande alcôve acoustique ruche d'entreprise de Villeneuve d'Ascq	Commande alcôve acoustique ruche d'entreprise de Villeneuve d'Ascq	IDEA & KO	3 135,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
PARCOURS ENTREPRISES	12/11/2021	20DE1501	Travaux d'aménagement du site "Borne de l'espoir"	VRD-réseaux divers	ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE LILLE	1 931 349,65 €	Appel d'offres
PARCOURS ENTREPRISES	12/11/2021	20DE1502	Travaux d'aménagement du site "Borne de l'espoir"	Signalisation lumineuse tricolore, réseaux numériques et éclairage public	SPIE CITYNETWORKS	292 831,91 €	Appel d'offres
PARCOURS ENTREPRISES	12/11/2021	20DE1503	Travaux d'aménagement du site "Borne de l'espoir"	Espaces verts	SOREVE	39 836,14 €	Appel d'offres
ATTRACTIVITE ET INNOVATION	15/11/2021	21DE5800	AMO filière matériels numériques responsable	AMO filière matériels numériques responsable	AKXIA	20 000,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
PARCOURS ENTREPRISES	15/11/2021	21DE5500	Prestation cocktail déjeunatoire du 16 novembre pour la clôture de	Prestation cocktail déjeunatoire du 16 novembre pour la clôture de	Restaurant Les Pyramides	1 809,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
PARCOURS ENTREPRISES	15/11/2021	21DE5600	Atelier Ruche - Commande de sandwichs	Atelier Ruche - Commande de sandwichs	FEE MAISON	58,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
ATTRACTIVITE ET INNOVATION	17/11/2021	21DE5900	Animation d'ateliers sur le thème de la transformation des entreprises avec un prisme environnemental	Animation d'ateliers sur le thème de la transformation des entreprises avec un prisme environnemental	OUVERT	24 600,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
PARCOURS ENTREPRISES	17/11/2021	21DE5700	Atelier co développement - Ruche de Tourcoing	Atelier co développement - Ruche de Tourcoing	AKYNOXE	950,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET S

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
CULTURE ET TOURISME	17/09/2021	21DTF100	MBF - Achat de livres spécialisés	MBF - Achat de livres spécialisés	INTERFORUM	521,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	17/09/2021	21DTD100	Tissus de décoration pour la Fête de la sorcière au Musée de Plein Air les 23 et 24 octobre 2021	Tissus de décoration pour la Fête de la sorcière au Musée de Plein Air les 23 et 24 octobre 2021	Aux Tissus de Roubaix	1 445,29 €	MAPA sans publicité (3 devis)
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	17/09/2021	21DTD200	Location de tonnelles pour la Fête de la Nature du dimanche 19 septembre 2021	Location de tonnelles pour la Fête de la Nature du dimanche 19 septembre 2021	Potion Magic	2 747,50 €	MAPA sans publicité (3 devis)
CULTURE ET TOURISME	24/09/2021	21DTG200	Achat de livres de guerre - Musée de la Bataille de Fromelles	Achat de livres de guerre - Musée de la Bataille de Fromelles	SODIS	662,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	24/09/2021	21DTC200	Achat d'une plaque vibrante pour la Base des Prés du Hem à Armentières	Achat d'une plaque vibrante pour la Base des Prés du Hem à Armentières	TORROS	759,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
CULTURE ET TOURISME	28/09/2021	21DTG100	Achat de livres - Musée de la Bataille de Fromelles	Achat de livres - Musée de la Bataille de Fromelles	R. J. DESIGN	189,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
SPORTS	28/09/2021	21DTS900	Etude stratégique piscines de la Métropole Européenne de Lille	Etude stratégique piscines de la Métropole Européenne de Lille	AMEXIA CONSEIL	140 880,00 €	MAPA avec publicité
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	30/09/2021	21DTE400	Prélèvement et analyse de la qualité de l'eau de la piscine éphémère des Prés du Hem#FACTURE#	Prélèvement et analyse de la qualité de l'eau de la piscine éphémère des Prés du Hem#FACTURE#	EUROFINS HYDROLOGIE EST	393,84 €	Autre
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	01/10/2021	21DTD800	Remise en état du RUN au Prés du Hem	Remise en état du RUN au Prés du Hem	PEDRO MARZORATI	2 788,63 €	Exclusivité / raisons techniques
SPORTS	01/10/2021	21DTD400	Evénements sportifs métropolitains - Achat de prestations de visibilité et de billetterie - Saison 2021-2022 - Participation du club aux compétitions de la LFB et aux compétitions Européennes - ESBVA LM	Evénements sportifs métropolitains - Achat de prestations de visibilité et de billetterie - Saison 2021-2022 - Participation du club aux compétitions de la LFB et aux compétitions Européennes - ESBVA LM	ESBVA LM	210 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	02/10/2021	21DTC300	Achat d'une perceuse sur colonne pour la Base des Prés du Hem à Armentières	Achat d'une perceuse sur colonne pour la Base des Prés du Hem à Armentières	CREA QUINCAILLERIE.PRO	670,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
SPORTS	07/10/2021	21DTB100	Le Stadium - Prestation de contrôle ponctuel sur terrain synthétique -	Le Stadium - Prestation de contrôle ponctuel sur terrain synthétique -	LABOSPORT SAS	2 829,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
SPORTS	07/10/2021	21DTS500	TLM - Prestations de billetterie et de visibilité - Saison 2021-2022 - Accord-cadre à bons de commande	TLM - Prestations de billetterie et de visibilité - Saison 2021-2022 - Accord-cadre à bons de commande	Tourcoing Lille Métropole	84 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet de lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
SPORTS	07/10/2021	21DTE100	Visite du stade Pierre Mauroy par des DTN le 14 octobre 2021	Visite du stade Pierre Mauroy par des DTN le 14 octobre 2021	Société ELISA	705,00 €	Exclusivité / raisons techniques
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	08/10/2021	21DTD600	Location de scène et sonorisation pour la fête de la Sorcière 2021 au musée de plein air	Location de scène et sonorisation pour la fête de la Sorcière 2021 au musée de plein air	AVILE EVENTS	15 281,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	08/10/2021	21DTE000	Fournitures d'une base référentielle d'arbres	Fournitures d'une base référentielle d'arbres	PLANTE & CITE	2 025,00 €	Exclusivité / raisons techniques
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	08/10/2021	21DTE200	Poste de secours les 23 et 24 octobre 2021 Fête de la sorcière Musée Plein Air	Poste de secours les 23 et 24 octobre 2021 Fête de la sorcière Musée Plein Air	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	2 904,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	13/10/2021	21DTD700	Location d'un groupe électrogène pour la fête de la sorcière	Location d'un groupe électrogène pour la fête de la sorcière	SALTI Lomme	719,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
SPORTS	14/10/2021	21DTE500	Réalisation de supports publicitaires type chevalets en aluminium	Réalisation de supports publicitaires type chevalets en aluminium	SARL ITEUIL SPORTS	17 600,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
CULTURE ET TOURISME	18/10/2021	21DTE600	Edition d'un cahier pédagogique Minus pour visiter les musées de la MEL à destination d'un jeune public	Edition d'un cahier pédagogique Minus pour visiter les musées de la MEL à destination d'un jeune public	Minus Éditions	25 950,00 €	Marché < 25 000 € HT (commande directe)
SPORTS	21/10/2021	21DTE300	Événements sportifs métropolitains - Achat de prestations de visibilité et de billetterie - Saison 2021-2022 - LMB	Événements sportifs métropolitains - Achat de prestations de visibilité et de billetterie - Saison 2021-2022 - LMB	LILLE METROPOLE BASKET SASP	84 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	23/10/2021	21DTE700	Achat de loupes binoculaires pour les animations du relais nature	Achat de loupes binoculaires pour les animations du relais nature	KITE OPTICS	633,18 €	MAPA sans publicité (3 devis)
SPORTS	25/10/2021	21DT7301	Le stadium - Démolition des tribunes des virages NORD et SUD	Démolition - Génie Civil	SPIE BATIGNOLLES NORD	1 850 000,00 €	Appel d'offres
SPORTS	25/10/2021	21DT7302	Le stadium - Démolition des tribunes des virages NORD et SUD	Electricité -Eclairage du terrain	CITEOS	858 707,00 €	Appel d'offres
CULTURE ET TOURISME	26/10/2021	21DTF200	MBF - Livres Grande Guerre	MBF - Livres Grande Guerre	MDS	1 987,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
CULTURE ET TOURISME	26/10/2021	21DTF300	MBF - Achat de foulards et de peluches	MBF - Achat de foulards et de peluches	ELANPRIM	1 881,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
CULTURE ET TOURISME	26/10/2021	21DTF400	MBF - Achat de bacs ajourés	MBF - Achat de bacs ajourés	RAJA	607,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
CULTURE ET TOURISME	27/10/2021	21DTF000	MBF - Achat de livre de la 1ère Guerre Mondiale et les batailles de l'Artois	MBF - Achat de livre de la 1ère Guerre Mondiale et les batailles de l'Artois	LA PETITE BOITE	105,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	28/10/2021	21DTF600	Commande de torches en bambou dans le cadre des animations du Musée de Plein Air	Commande de torches en bambou dans le cadre des animations du Musée de Plein Air	VERTDIS	283,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	02/11/2021	21DTF700	Commande de matériels d'animation pour les écogardes - Relais Nature de Villeneuve d'Ascq	Commande de matériels d'animation pour les écogardes - Relais Nature de Villeneuve d'Ascq	SASU SPORT OPTIC AGENCE KITE OPTICS FRANCE	6 488,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	02/11/2021	21DTF800	Animation dans le cadre du Salon Hello Culture des 20 et 21 novembre 2021 - Animation du Samedi	Animation dans le cadre du Salon Hello Culture des 20 et 21 novembre 2021 - Animation du Samedi	DESSINE MOI UN MUSEAU	840,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	02/11/2021	21DTF900	Animations dans le cadre du Salon Hello Culture des 20 et 21 novembre 2021 - Animation du Dimanche	Animations dans le cadre du Salon Hello Culture des 20 et 21 novembre 2021 - Animation du Dimanche	ARTISSERIE	865,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
CULTURE ET TOURISME	04/11/2021	21DTB300	Acquisition oeuvre Miriam Cahn - Das wilde lieben (the wild loving)	Acquisition oeuvre Miriam Cahn - Das wilde lieben (the wild loving)	Galerie Jocelyn Wolf	202 100,00 €	Exclusivité / raisons techniques
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	09/11/2021	21DTG000	achat et réparation de 2 éco-compteurs	achat et réparation de 2 éco-compteurs	Eco Compteur	7 552,00 €	Exclusivité / raisons techniques
SPORTS	09/11/2021	2019-DPS046003	Mission de Contrôleur Technique sur les travaux d'aménagement à la Piscine des Weppes située à Herlie et à la Patinoire Serge Charles à Wasquehal	Mission de Contrôleur Technique sur les travaux d'aménagement à la Piscine des Weppes située à Herlie et à la Patinoire Serge Charles à Wasquehal	BUREAU ALPES CONTROLES	5 774,00 €	Marché subséquent
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONN	17/11/2021	21DTG400	Achat d'une vache en résine Musée de Plein Air	Achat d'une vache en résine Musée de Plein Air	MISS VACHE	2 111,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)

## DGD RÉSEAUX SERVICES ET MOBILI

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet de lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
EAU ET ASSAINISSEMENT	21/09/2021	21EA1000	Avenue de Dunkerque reconstruction et approfondissement du siphon d'assainissement à LILLE	Avenue de Dunkerque reconstruction et approfondissement du siphon d'assainissement à LILLE	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RESEAUX	2 599 308,20 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	21/09/2021	21EA1600	Fourniture de consommables de laboratoire	Fourniture de consommables de laboratoire	SODIPRO	190 000,00 €	MAPA avec publicité
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	30/09/2021	21EV0100	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	AEI	320 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	30/09/2021	21EV0100	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	ATTICA URBANISME ET PAYSAGE	320 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	30/09/2021	21EV0100	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	COBE	320 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	30/09/2021	21EV0100	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	SLAP	320 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	30/09/2021	21EV0100	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement de l'espace public et des infrastructures routières sur le territoire de la ville de Lille	TAKTYK S A R L	320 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	05/10/2021	2017-EPV164023	Location de chargeuse sur pneus	Location de chargeuse sur pneus	SAS KILOUTOU	3 696,25 €	Marché subséquent
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	05/10/2021	2019-EPV044022	Réfection du carrefour RM670 x RM64 Commune de Wasquehal	Réfection du carrefour RM670 x RM64 Commune de Wasquehal	EIFFAGE ROUTE NORD EST - SNC	72 490,00 €	Marché subséquent
DECHETS MENAGERS	07/10/2021	21DM1001	Prestations de transport, récupération, tri et valorisation d'objets et matériaux par réemploi	Déchèteries de La Madeleine - Roubaix - Tourcoing - Halluin	TRISELEC	0,00 €	Appel d'offres
DECHETS MENAGERS	08/10/2021	21DM1500	Prestations de chargement, de transport et de distribution de kits de compostage individuel	Prestations de chargement, de transport et de distribution de kits de compostage individuel	La Fabrique De L'Emploi	20 000,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet de lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
TRANSPORTS	14/10/2021	2016-URB102-01AZ	Création d'un Pôle d'Echanges Multimodal à la station de métro Fort de Mons	Création d'un Pôle d'Echanges Multimodal à la station de métro Fort de Mons	EMPREINTE bureau de paysages	228 235,00 €	Marché subséquent
TRANSPORTS	14/10/2021	20TR1600	Déploiement d'écran d'information sur l'ensemble des quais de métro - Lot 1 : Fourniture, installation et mise en service des écrans d'information voyageurs sur les quais de métro	Déploiement d'écran d'information sur l'ensemble des quais de métro - Lot 1 : Fourniture, installation et mise en service des écrans d'information voyageurs sur les quais de métro	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	1 868 690,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	15/10/2021	21EA0101	Travaux génie civil ou voiries et réseaux divers pour réhabilitation stations pompage, bassins, STEP, ouvrages d'eau potable	Sur les territoires des unités territoriales de Lille Seclin (UTLS) et Marcq La Bassée (UTML)	FREYSSINET FRANCE	1 600 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	15/10/2021	21EA0102	Travaux génie civil ou voiries et réseaux divers pour réhabilitation stations pompage, bassins, STEP, ouvrages d'eau potable	Sur les territoires des unités territoriales de Tourcoing Armentières (UTTA) et Roubaix Villeneuve d'Ascq (UTRV)	FREYSSINET FRANCE	1 600 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	15/10/2021	21EA2200	Maintenance des systèmes de production d'eau de laboratoire	Maintenance des systèmes de production d'eau de laboratoire	MILLIPORE SAS	30 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	18/10/2021	21EV4500	Prestations de vérification de la station météorologique routière de la MEL	Prestations de vérification de la station météorologique routière de la MEL	METEO OMNIUM	2 128,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	20/10/2021	21EV2300	Assistance technique pour la réalisation d'études de modélisation du trafic et de la circulation/des déplacements	Assistance technique pour la réalisation d'études de modélisation du trafic et de la circulation/des déplacements	EGIS VILLES ET TRANSPORTS	600 000,00 €	Appel d'offres
DECHETS MENAGERS	27/10/2021	2018-DDM018010	Révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés: animation de groupes de travail permettant la définition de nouvelles actions	Révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés: animation de groupes de travail permettant la définition de nouvelles actions	GIRUS GE	54 325,00 €	Marché subséquent
DECHETS MENAGERS	27/10/2021	21DM1100	Collecte, valorisation et commercialisation des papiers de bureaux	Collecte, valorisation et commercialisation des papiers de bureaux	SUEZ RV NORD EST	400 000,00 €	Appel d'offres
DECHETS MENAGERS	27/10/2021	21DM1300	Collecte des déchets ménagers et assimilés dits de repasse	Collecte des déchets ménagers et assimilés dits de repasse	ESTERRA	1 400 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/10/2021	21EA0700	Exploitation de la station d'épuration de NEUVILLE EN FERRAIN pour la période 2021-2029	Exploitation de la station d'épuration de NEUVILLE EN FERRAIN pour la période 2021-2029	SESIEA	7 692 393,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/10/2021	21EA1401	Gestions des boues issues des stations d'épurations de la MEL et des usines de production d'eau de Sourcéo	Gestion des boues issues des usines de production d'eau de Sourcéo et curage de lagunes	SEDE ENVIRONNEMENT	800 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/10/2021	21EA1402	Gestions des boues issues des stations d'épurations de la MEL et des usines de production d'eau de Sourcéo	Gestion des boues issues des stations d'épuration de la MEL d'une capacité inférieure à 30.000 EH et curage de lagunes	SEDE ENVIRONNEMENT	2 000 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	28/10/2021	21EA1403	Gestions des boues issues des stations d'épurations de la MEL et des usines de production d'eau de Sourcéo	Gestion des boues issues des stations d'épuration de la MEL d'une capacité supérieure à 30.000 EH	SEDE ENVIRONNEMENT	45 000 000,00 €	Appel d'offres
TRANSITIONS ENERGIE CLIMAT	28/10/2021	21TE0600	Stand AMELIO sur le salon AMENAGO - Complément Point d'élague	Stand AMELIO sur le salon AMENAGO - Complément Point d'élague	GL EVENTS EXHIBITIONS	920,00 €	Exclusivité / raisons techniques
EAU ET ASSAINISSEMENT	29/10/2021	21EA2400	Maintenance de l'ICP optique ICAP 7400 Duo de marque Thermofisher du laboratoire de Veilles Sanitaire et Ecologique	Maintenance de l'ICP optique ICAP 7400 Duo de marque Thermofisher du laboratoire de Veilles Sanitaire et Ecologique	THERMO ELECTRON SAS	80 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	08/11/2021	21RS0300	Eclairage portatif pour l'exposition mobile sur l'eau	Eclairage portatif pour l'exposition mobile sur l'eau	EURL SONOLENS	5 923,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
TRANSITIONS ENERGIE CLIMAT	15/11/2021	21TE0500	Renouvellement de l'outil numérique de gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE)	Renouvellement de l'outil numérique de gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE)	SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES	16 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques

## DIRECTION GENERALE

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet de lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
	22/10/2021	21DG0200	Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 du Pôle Santé Sécurité au Travail	Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 du Pôle Santé Sécurité au Travail	Centre de gestion de la fonction publique Pôle Santé Sécurité Travail	18 000,00 €	Marché < 25 000 € HT (commande directe)
	22/10/2021	21DG1200	Services d'interventions d'auxiliaires de vie pour les agents de la MEL en situation de handicap	Services d'interventions d'auxiliaires de vie pour les agents de la MEL en situation de handicap	ASSOCIATION SOINS ET AIDE A DOMICILE	6 000,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)

## FINANCES

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet de lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
STRATEGIE FINANCIERE	18/10/2021	21FI0200	Frais d'intermédiation plateforme de financement	Frais d'intermédiation plateforme de financement	LOAN BOX SAS	3 200,00 €	Services particuliers

## #INNOVATION ET DIALOGUES

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet de lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	17/09/2021	21ID0700	Expérimentation d'un nouvel outils de prospective sur la question du genre dans l'espace public	Expérimentation d'un nouvel outils de prospective sur la question du genre dans l'espace public	LA CONDITION PUBLIQUE	20 000,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	04/10/2021	21ID0800	Mois de l'innovation publique "Ateliers sur la fresque du Climat"	Mois de l'innovation publique "Ateliers sur la fresque du Climat"	COOL DOWNPROJECT	3 240,00 €	Marché < 25 000 € HT (commande directe)

## PLANIFICATION AMENAGEMENT ET H

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
HABITAT	24/09/2021	21AH9100	Déménagement des ménages en situation d'habitat indigne	Déménagement des ménages en situation d'habitat indigne	NC DEMENAGEMENT	45 000,00 €	Marché < 25 000 € HT (commande directe)
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	30/09/2021	21AH4300	Parc de la Tortue - Maîtrise d'oeuvre	Parc de la Tortue - Maîtrise d'oeuvre	Paysages	453 061,88 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	01/10/2021	21AHB100	Inspection subaquatique Lille Gare d'Eau (Bras Canteleu à LILLE)	Inspection subaquatique Lille Gare d'Eau (Bras Canteleu à LILLE)	DECO SUBSEA NV	1 215,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	02/10/2021	21AHA900	Travaux d'électricité Hôtel de ville de Bousbecque	Travaux d'électricité Hôtel de ville de Bousbecque	ENEDIS SA - Agence régionale d'exploitation	14 123,86 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	02/10/2021	21AHB000	Pose de réseaux d'électricité provisoires Hôtel de ville de Bousbecque	Pose de réseaux d'électricité provisoires Hôtel de ville de Bousbecque	ENEDIS SA - Agence régionale d'exploitation	22 075,28 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	05/10/2021	21AHB200	Intervention plongeur pour renflouage de voiture#FACTURE#	Intervention plongeur pour renflouage de voiture#FACTURE#	EURO DIVE	1 924,00 €	Autre
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	11/10/2021	2017-AHAD16019	Actualisation de l'étude d'impact Tourcoing La Bourgogne	Actualisation de l'étude d'impact Tourcoing La Bourgogne	SCE	13 945,00 €	Marché subséquent
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	11/10/2021	21AH5600	Requalification des espaces publics en vue de la restructuration du quartier des Villas à Wattrelos-MOE urbaine	Requalification des espaces publics en vue de la restructuration du quartier des Villas à Wattrelos-MOE urbaine	ATELIER 3.81	117 500,00 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	18/10/2021	2016-URB102-01A1	MS- MOE avant projet Le Nouveau Mons	MS- MOE avant projet Le Nouveau Mons	EMPREINTE bureau de paysages	256 190,91 €	Marché subséquent
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	18/10/2021	21AH5700	Etudes programmatiques et urbaines Analyse financière et des conditions de faisabilité économique des opérations - MOE urbaine	Etudes programmatiques et urbaines Analyse financière et des conditions de faisabilité économique des opérations - MOE urbaine	ANMA	1 000 000,00 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	18/10/2021	21AH5700	Etudes programmatiques et urbaines Analyse financière et des conditions de faisabilité économique des opérations - MOE urbaine	Etudes programmatiques et urbaines Analyse financière et des conditions de faisabilité économique des opérations - MOE urbaine	BLAU	1 000 000,00 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	18/10/2021	21AH5700	Etudes programmatiques et urbaines Analyse financière et des conditions de faisabilité économique des opérations - MOE urbaine	Etudes programmatiques et urbaines Analyse financière et des conditions de faisabilité économique des opérations - MOE urbaine	VEZA Villes et architectures en ateliers	1 000 000,00 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	18/10/2021	21AH5700	Etudes programmatiques et urbaines Analyse financière et des conditions de faisabilité économique des opérations - MOE urbaine	Etudes programmatiques et urbaines Analyse financière et des conditions de faisabilité économique des opérations - MOE urbaine	VILLE OUVERTE PROGRAMMATION PRO DEVELOPPEMENT	1 000 000,00 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	18/10/2021	21AHB300	Déraccordements pour démolition - Wavrin rue Roger Salengro	Déraccordements pour démolition - Wavrin rue Roger Salengro	ENEDIS SA - Agence régionale d'exploitation	3 525,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAG	22/10/2021	21AHB700	Armentières - rue des Résistants - Enfouissement d'un câble de télécommunication	Armentières - rue des Résistants - Enfouissement d'un câble de télécommunication	ORANGE UI Nord de France	813,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAG	04/11/2021	21AHC000	Suppression de 3 branchements individuels - tranche collège	Suppression de 3 branchements individuels - tranche collège	GRDF	3 891,03 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	04/11/2021	21AH8800	Voie Verte des Captages - Seclín - Houplin-Ancolsne - Marché de travaux	Voie Verte des Captages - Seclín - Houplin-Ancolsne - Marché de travaux	SOREVE	2 697 795,42 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	04/11/2021	21AHC100	Wavrin - 2 rue Roger Salengro - Dépose d'un câble et maintenance	Wavrin - 2 rue Roger Salengro - Dépose d'un câble et maintenance	ORANGE UI Nord de France	410,00 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	09/11/2021	21AHC300	Armentières - rue des Résistants - Dépose d'un compteur d'eau	Armentières - rue des Résistants - Dépose d'un compteur d'eau	ILEO	318,00 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	15/11/2021	21AH5900	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	Collectif des paysans urbains du Trichon	180 015,00 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	15/11/2021	21AH5900	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	EACM	180 015,00 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	15/11/2021	21AH5900	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	Etablissement Université du Littoral Côte d'Opale	180 015,00 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	15/11/2021	21AH5900	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	groupe HEI-ISA-ISEN	180 015,00 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	15/11/2021	21AH5900	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	Recherche scientifique appliquée visant la reconstitution d'un sol fertile en milieu urbain - PIA ville durable - Site du CROUY à Roubaix	OPTION PLUS - université de Lille	180 015,00 €	Exclusivité / raisons techniques
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	15/11/2021	21AH6200	Accord-cadre de maîtrise urbaine pour le projet de rénovation urbaine de la pointe des bois blancs quartiers Aviateurs	Accord-cadre de maîtrise urbaine pour le projet de rénovation urbaine de la pointe des bois blancs quartiers Aviateurs	Atelier Marion Talagrand - PROJETS URBAINS, PAYSAGERS ET DE TERRITOIRE	6 000 000,00 €	Appel d'offres
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	17/11/2021	21AHC200	IleO : Suppression de branchement de réseau d'eau potable: Ancien collège de Wavrin : 2 rue Roger Salengro Wavrin	IleO : Suppression de branchement de réseau d'eau potable: Ancien collège de Wavrin : 2 rue Roger Salengro Wavrin	ILEO	7 694,46 €	Exclusivité / raisons techniques

## #PLANIFICATION STRATEGIQUE ET

Direction opérationnelle	Date signature VP	Numéro de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
INFORMATION GEOGRAPHIQUE	25/09/2021	21PG0900	Accompagnement cartographique	Accompagnement cartographique	Littomatique	24 999,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
INFORMATION GEOGRAPHIQUE	09/10/2021	21PG1000	Feuille de route numérique de la MEL	Feuille de route numérique de la MEL	CIVITEO Conseil & Stratégie	16 200,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
INFORMATION GEOGRAPHIQUE	30/10/2021	21PG1200	Production d'une orthophotographie sur une zone tampon	Production d'une orthophotographie sur une zone tampon	BeMap Solution	19 500,00 €	Exclusivité / raisons techniques

Direction opérationnelle	Date signature VP	Número de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
INFORMATION GEOGRAPHIQUE	03/11/2021	2019-PSG007009	Fourniture d'accessoires et de matériel topographiques pour la Métropole Européenne de Lille	Fourniture d'accessoires et de matériel topographiques pour la Métropole Européenne de Lille	CATRY TOPOGRAPHIE	22 527,00 €	Marché subséquent

#### #RESSOURCES HUMAINES

Direction opérationnelle	Date signature VP	Número de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
VIE DE L'AGENT.E	20/09/2021	21RH7200	Formation " Préfigurer une police Intercommunale des transports et de l'environnement"	Formation " Préfigurer une police Intercommunale des transports et de l'environnement"	ENSAP Ecole Nationale de Stratégie et de l'Action Publique	3 600,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
VIE DE L'AGENT.E	21/09/2021	21RH7100	Formation "perfectionnement du logiciel ARCHICAD"	Formation "perfectionnement du logiciel ARCHICAD"	CAD Equipement	5 400,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
VIE DE L'AGENT.E	24/09/2021	21RH7300	Formation au logiciel XL PRO3 Calcul	Formation au logiciel XL PRO3 Calcul	LEGRAND INNOVAL	560,00 €	Exclusivité / raisons techniques
VIE DE L'AGENT.E	19/10/2021	21RH7500	Formation "gestion de projet dans le secteur public"	Formation "gestion de projet dans le secteur public"	GERESO	6 564,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
VIE DE L'AGENT.E	28/10/2021	21RH7701	Mission d'accompagnement de cadres dirigeants dans leur transition professionnelle	Mission d'accompagnement d'un cadre dirigeant dans sa transition professionnelle	MORGAN PHILIPS	10 000,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
VIE DE L'AGENT.E	28/10/2021	21RH7702	Mission d'accompagnement de cadres dirigeants dans leur transition professionnelle	Mission d'accompagnement d'un cadre dirigeant dans sa transition professionnelle	MORGAN PHILIPS	10 000,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
VIE DE L'AGENT.E	28/10/2021	21RH7800	Formation " gérer un portefeuille de marques"	Formation " gérer un portefeuille de marques"	IEEPI	670,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
VIE DE L'AGENT.E	29/10/2021	21RH7900	Formation "Habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'oeuvre en son Nom Propre"	Formation "Habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'oeuvre en son Nom Propre"	ENSAPL	630,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
VIE DE L'AGENT.E	03/11/2021	21RH7600	Formation "Attestation Spéciale Passager"	Formation "Attestation Spéciale Passager"	INSTITUT FLUVIA	1 095,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
VIE DE L'AGENT.E	04/11/2021	21RH8000	Formation inter "cardiofréquence-métrie"	Formation inter "cardiofréquence-métrie"	COEUR ET TRAVAIL	760,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
VIE DE L'AGENT.E	16/11/2021	21RH8100	Formation sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau	Formation sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau	OFFICE INTERNATIONALE DE L'EAU	1 885,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)

#### RESSOURCES HUMAINES INNOVATION

Direction opérationnelle	Date signature VP	Número de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
	12/11/2021	21GEN0200	Prestation théâtrale dans le cadre de la journée internationale des violences faites aux femmes	Prestation théâtrale dans le cadre de la journée internationale des violences faites aux femmes	CO THEATRE	2 800,00 €	Services particuliers

#### #SECRETARIAT GENERAL

Direction opérationnelle	Date signature VP	Número de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
MODERNISATION DOCUMENT ET PERF	28/09/2021	21SG2200	Traitement des archives de la MEL	Traitement des archives de la MEL	Pro archives systèmes	40 000,00 €	MAPA avec publicité
MODERNISATION DOCUMENT ET PERF	07/10/2021	21SG2900	Mission d'accompagnement pour la constitution d'un fonds d'archives par les habitants des territoires MEL - fabrication d'une carte subjective	Mission d'accompagnement pour la constitution d'un fonds d'archives par les habitants des territoires MEL - fabrication d'une carte subjective	QUENTIN LEFEVRE	16 190,00 €	MAPA sans publicité (3 devis)
INGENIERIE JURIDIQUE ET ASSURA	28/10/2021	21SG2800	Services d'assurances dommages aux biens	Services d'assurances dommages aux biens	CABINET DESCAMPS D'HAUSS	1 219 403,70 €	Appel d'offres
INGENIERIE JURIDIQUE ET ASSURA	09/11/2021	21SG1800	Assurance dommages-ouvrage et assurance complémentaire collective de responsabilité décennale pour l'opération de reconfiguration du site de l'Unité Territoriale Lille-Seclin à Ronchin	Assurance dommages-ouvrage et assurance complémentaire collective de responsabilité décennale pour l'opération de reconfiguration du site de l'Unité Territoriale Lille-Seclin à Ronchin	VESPIEREN	191 190,05 €	Appel d'offres
ASSEMBLEES	12/11/2021	21SG2700	Acquisition de certificats électroniques et prestations associées	Acquisition de certificats électroniques et prestations associées	Chambersign France	200 000,00 €	MAPA avec publicité

#### SECRETARIAT GENERAL ET ADMINIS

Direction opérationnelle	Date signature VP	Número de marché	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
PATRIMOINE ET SECURITE	01/10/2021	21PS4000	Maintenance dédiés à la sécurisation du patrimoine de la MEL _ Régularisation astreinte#FACT#	Maintenance dédiés à la sécurisation du patrimoine de la MEL _ Régularisation astreinte#FACT#	SMF SERVICES	2 798,00 €	Marché < 25 000 € HT (commande directe)

**SUPPORT DE PRESENTATION  
EN SEANCE**



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**

# CONSEIL MÉTROPOLITAIN

---

Le 17 décembre 2021

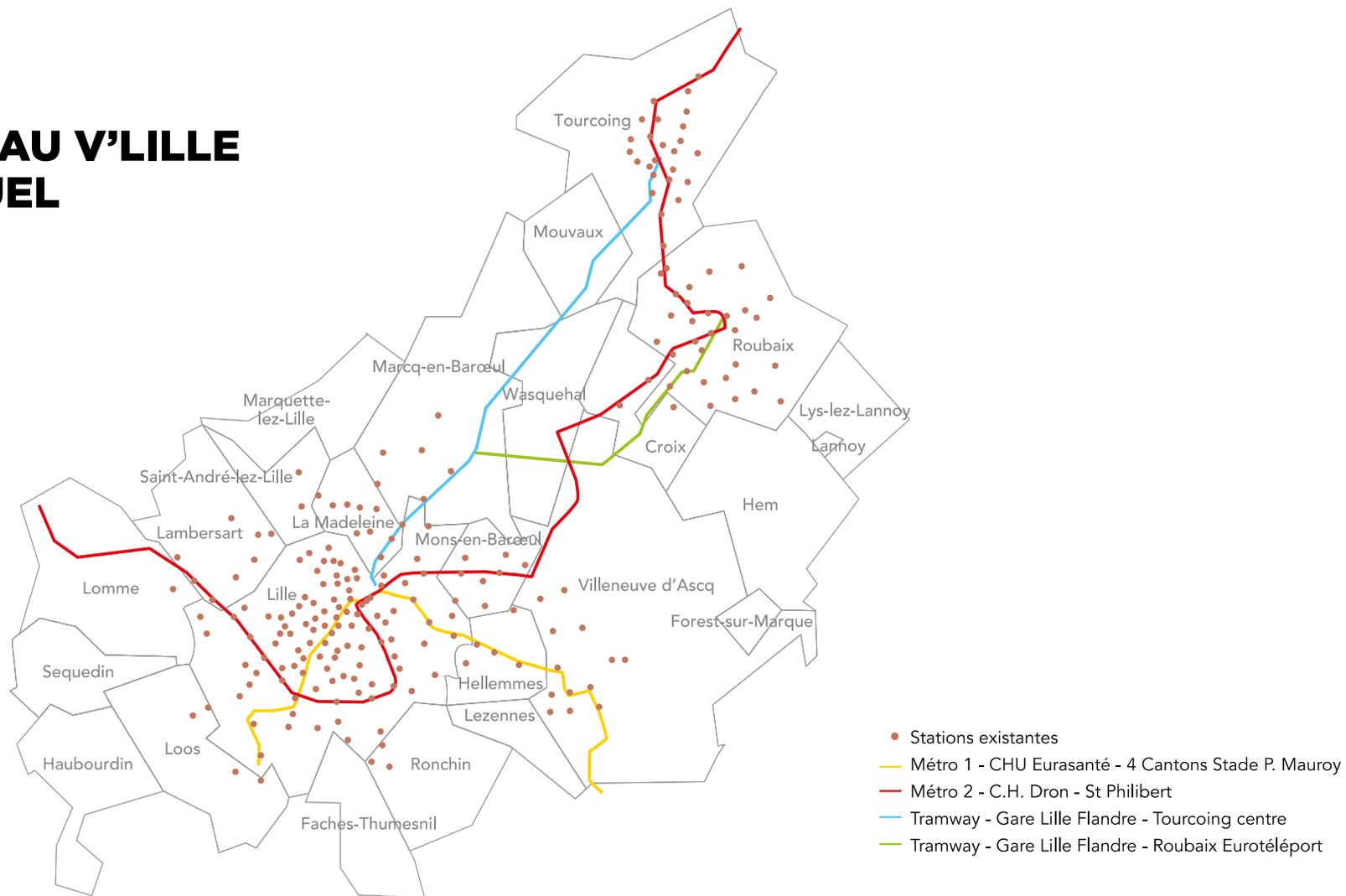
# Damien Castelain

---

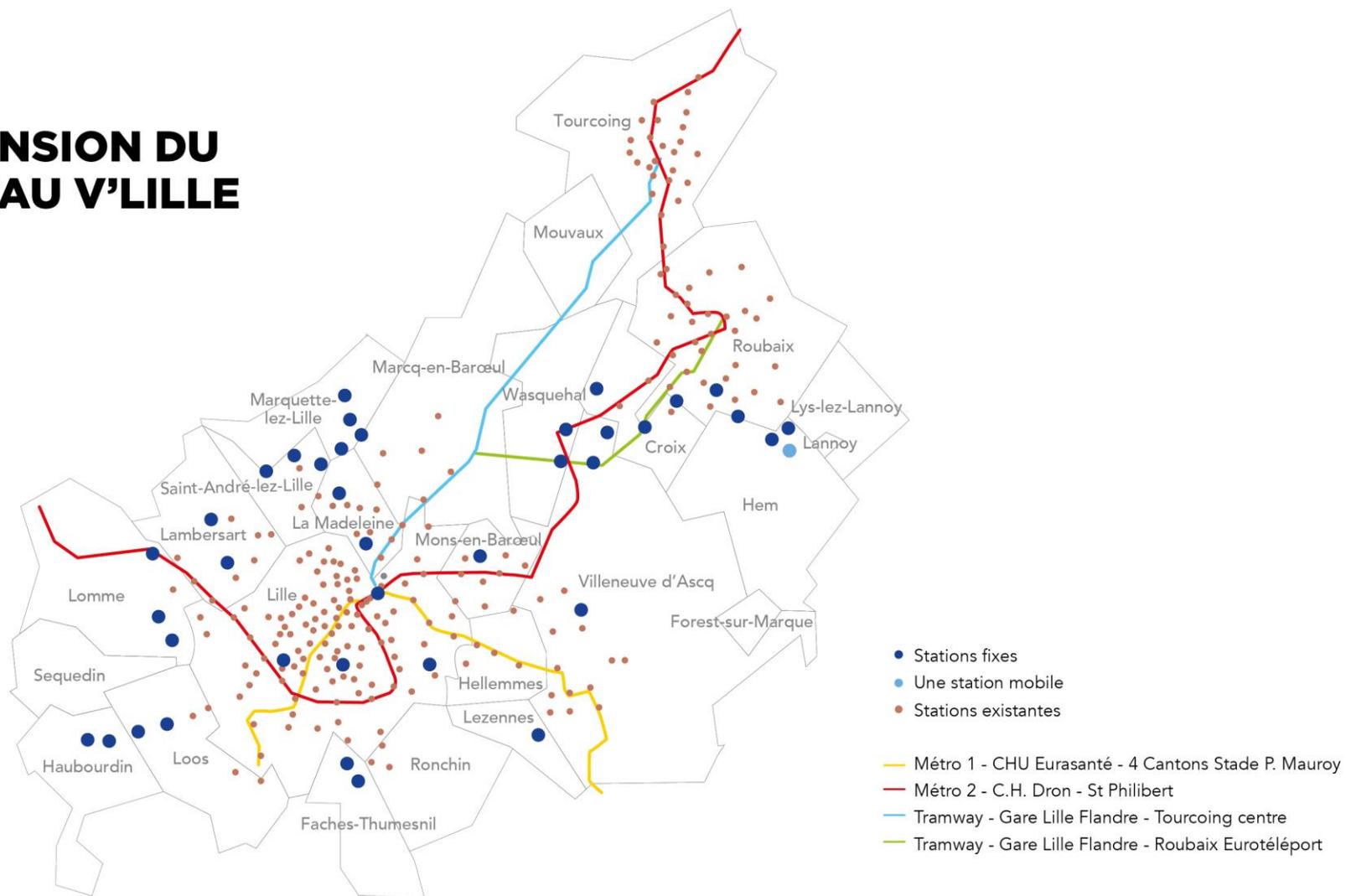
Président de la Métropole Européenne de Lille



# RÉSEAU V'LILLE ACTUEL



# EXTENSION DU RÉSEAU V'LILLE







**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**

# **CONSEIL METROPOLITAIN**

17 décembre 2021

---

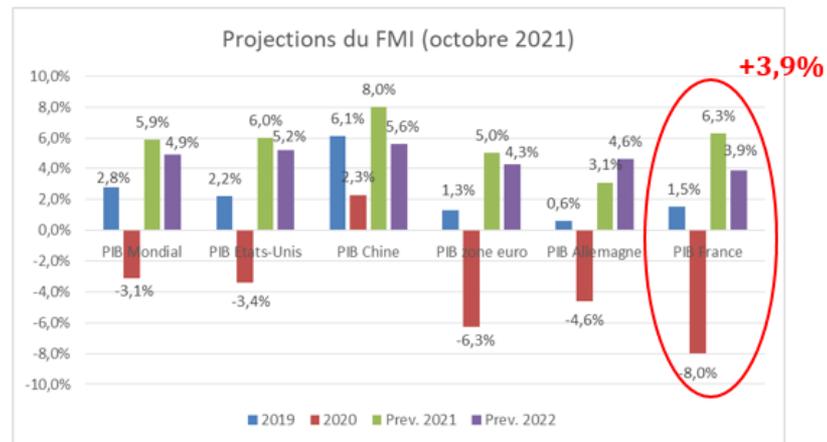
# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

---

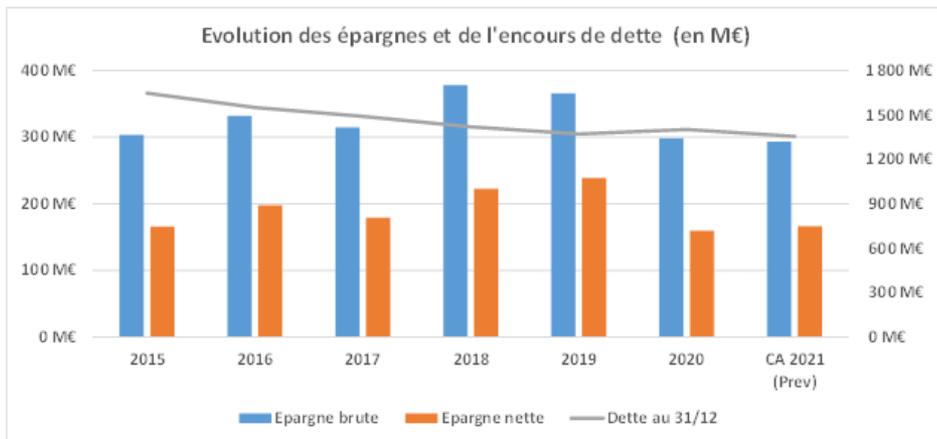
## Un contexte de reprise... si le virus est jugulé

→ Le rapport d'orientations budgétaires, qui a vocation à présenter les orientations et perspectives pour le budget 2022, s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19 et de ses conséquences.

→ Une **reprise économique** rendue possible grâce à l'intervention des pouvoirs publics, mais toujours **fragile** au regard de la situation sanitaire, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la reprise de l'inflation.



## Malgré la crise sanitaire, la MEL a stabilisé sa situation financière



- L'épargne nette devrait atteindre 166 M€ en 2021 (+6,2 M€).
- Le désendettement se poursuit (-46 M€ prévisionnels en 2021)

→ Cette solvabilité permet de financer les grands projets du mandat

**Le niveau des recettes fiscales constatées au CA 2019 devrait être rattrapé en 2022 (-1 an / ROB 2020)**

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	<b>1 492 M€</b> 18 M€ 1,2%	<b>1 499 M€</b> 7 M€ 0,5%	<b>1 462 M€</b> - 37 M€ -2,5%	<b>1 504 M€</b> 42 M€ 2,8%	<b>1 539 M€</b> 35 M€ 2,3%	<b>1 556 M€</b> 17 M€ 1,1%	<b>1 573 M€</b> 16 M€ 1,0%	<b>1 584 M€</b> 11 M€ 0,7%
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>778 M€</b>	<b>777 M€</b>	<b>766 M€</b>	<b>779 M€</b>	<b>811 M€</b>	<b>826 M€</b>	<b>842 M€</b>	<b>858 M€</b>
	- 11 M€ -1,4%	- 0 M€ 0,0%	- 12 M€ -1,5%	13 M€ 1,7%	32 M€ 4,1%	15 M€ 1,9%	16 M€ 1,9%	16 M€ 1,9%
<b>DOTATIONS ET COMPENSATIONS</b>	<b>365 M€</b>	<b>365 M€</b>	<b>355 M€</b>	<b>353 M€</b>	<b>350 M€</b>	<b>346 M€</b>	<b>343 M€</b>	<b>340 M€</b>
	4 M€ 1,1%	- 1 M€ -0,2%	- 10 M€ -2,7%	- 2 M€ -0,5%	- 3 M€ -0,9%	- 3 M€ -0,9%	- 3 M€ -0,9%	- 3 M€ -0,9%
<b>AUTRES</b>	<b>349 M€</b>	<b>357 M€</b>	<b>342 M€</b>	<b>372 M€</b>	<b>379 M€</b>	<b>384 M€</b>	<b>387 M€</b>	<b>386 M€</b>
	25 M€ 7,8%	8 M€ 2,3%	- 16 M€ -4,4%	30 M€ 8,9%	7 M€ 1,8%	5 M€ 1,4%	4 M€ 0,9%	- 2 M€ -0,5%

Les recettes de fonctionnement bénéficieront en 2022 et 2023 d'un effet de rebond de sortie de crise pour retrouver en partie les tendances habituelles à partir de 2024.

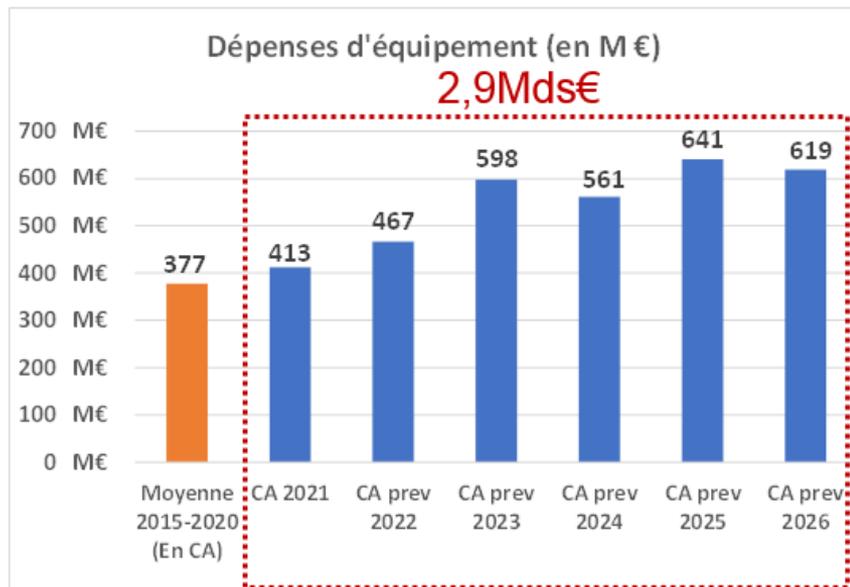
## La trajectoire des dépenses de fonctionnement

	BP 2021	BP 2021 hors plan de relance	BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
				En M€	En %				
Reversement aux communes (AC et DSC)	247 M€	247 M€	246 M€	- 0,5 M€	-0,2%	246,4 M€	246,7 M€	247,0 M€	247,3 M€
Dépenses de fonctionnement (hors AC et DSC)	908 M€	897 M€	911 M€	14,0 M€	1,6%	924,2 M€	938,0 M€	952,1 M€	966,4 M€
dont frais de ressources humaines (masse salariale et autres frais)	162,4 M€	162,4 M€	164,1 M€	1,7 M€	1,0%	166,6 M€	169,1 M€	171,5 M€	174,0 M€
<b>TOTAL Dépenses de gestion</b>	<b>1 154 M€</b>	<b>1 143 M€</b>	<b>1 157 M€</b>	<b>13 M€</b>	<b>1,2%</b>	<b>1 171 M€</b>	<b>1 185 M€</b>	<b>1 199 M€</b>	<b>1 214 M€</b>
Frais financiers	41,5 M€	41,5 M€	36,0 M€	- 5,5 M€	-13,3%	35,1 M€	36,6 M€	38,7 M€	40,9 M€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 196 M€</b>	<b>1 185 M€</b>	<b>1 192,6 M€</b>	<b>8,0 M€</b>	<b>0,7%</b>	<b>1 205,6 M€</b>	<b>1 221,4 M€</b>	<b>1 237,8 M€</b>	<b>1 254,6 M€</b>

Les dépenses de fonctionnement progresseraient de +0,7% en 2022 puis +1,3% entre 2023 et 2026, ce rythme s'accélérant à mesure de la réalisation des nouveaux projets.

## Un PPI ambitieux pour les 5 années à venir

Sur les 5 années à venir, des volumes d'investissement importants sont prévus pour le territoire : **2,9 Mds€**.

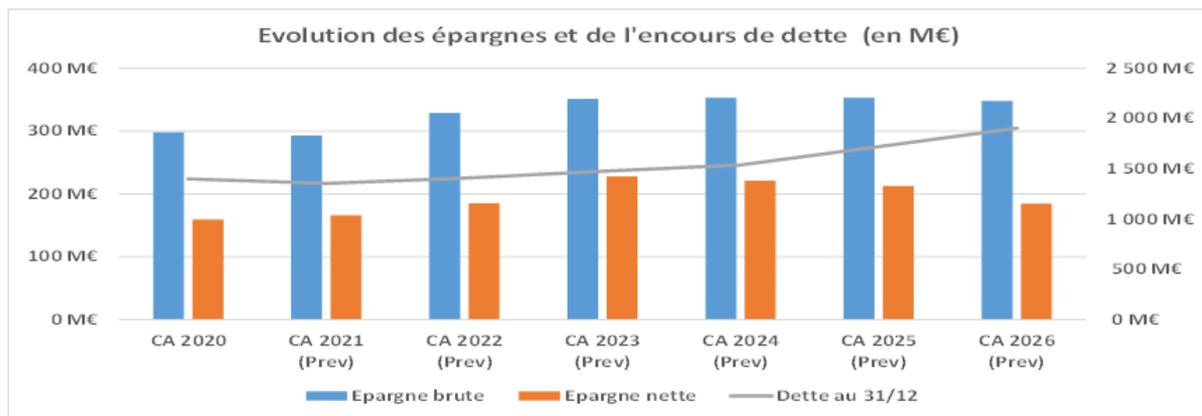


De nombreux projets d'envergure amélioreront sur 2022-2026 le cadre de vie des habitants et l'attractivité économique et touristique du territoire :

- SDIT : nouvelles offres de transport, mobilités douces (239 M€ \*)
- schéma des déchets (126 M€ \*)
- Gemapi (116 M€ \*)
- PSTET- Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire (134 M€ \*)
- mais aussi : zones d'aménagement et NPRU, voiries, etc.

\* Données BP

## La trajectoire financière



- Un endettement croissant qui devrait atteindre 1,9 Mds€ à l'horizon 2026, soit une capacité de désendettement de 5,5 années (5,6 années pour le BG).
- Cette évolution est à mettre en perspective avec les données prévisionnelles pour 2022 : endettement à 1,4 Mds€ et capacité de désendettement à 4,3 années (4,6 années pour le BG)



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**

# **CONSEIL METROPOLITAIN**

17 décembre 2021

---

# PPI ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

---

- Entretien d'un **patrimoine**
- Contribuer au **changement des mobilités** dans la Métropole
- Accompagner la **transformation de l'espace public**



## Des moyens financiers sans précédent, complétés par d'autres politiques métropolitaines

BUDGET PREVISIONNEL PPI ESPACES PUBLICS ET VOIRIE, Y COMPRIS CYCLABLE	Moyenne annuelle 2022-2026
Exploiter et maintenir le patrimoine métropolitain	53 M€ / an
Réaliser les aménagements de proximité pour les besoins des habitants ou aux enjeux de la résilience du territoire	32 M€ / an
Réaliser les développements ou transformations nécessaires du réseau principal (grands projets – Lino Sud)	20 M€ / an
Maintenir et développer les équipements cyclables	15 M€ / an
	120 M€ / an

40 M€/an s'imposent sur des enjeux de sécurité (ponts, réseaux hyperstructurants, signalisation, etc.) et des grands projets déjà actés (LINO Sud)

80 M€/an de projets discutés et priorités dans les communes

Soit + 25 M€/an par rapport à la moyenne des BP2017 à 2020

- + 5 M€/an pour les ouvrages d'art
- + 3 M€/an pour l'entretien des chaussées
- +10 M€/an pour les grandes infrastructures (LINO Sud)
- + 7 M€/an pour le vélo

## La proposition soumise au conseil

1 Md€ de  
demandes  
  
=  
  
3100  
opérations,  
de maturités  
différentes

⇒ 1<sup>er</sup> programme de démarrage de travaux  
2022 – 2024 de 500 M€ environ dont 62  
M€ pour le cyclable

⇒ Intégration de toutes les demandes en  
Etudes

⇒ Revoyure fin 2023 pour réinjecter environ  
200 M€ d'opérations pour couvrir jusque  
fin 2026

## Un PPI pour concrétiser l'engagement d'investir 100M€ pour des aménagements cyclables

- Un 1<sup>er</sup> programme d'études et de travaux jusque 2024 sur voirie
- **62 M€ TTC - 220 km d'aménagements – 270 km supplémentaires en études**
- Pour réinjecter 15 à 20 M€ lors de la revoiture
- Qui s'ajoutent au programme Voies vertes (25 M€)





**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**

# **CONSEIL METROPOLITAIN**

17 décembre 2021

---

## CONCERTATION SDIT

---

- **4 concertations simultanées:** une par projet, sous un cadre global et fixé par la CNDP pour les lignes de tramway
- Programmées à partir du **21 février pour une durée minimale de 5 semaines**

→ **Objectifs des concertations :**

- Donner accès, à toutes et tous, à une information transparente
- Informer le public et les acteurs concernés des corridors et tracés envisagés
- Recueillir d'éventuelles observations ou demandes permettant d'enrichir les projets

## Dispositif envisagé :

- Présentation en commission plénière de la CNDP (du 2 février)
- A l'échelle de la MEL mais aussi à l'échelle des territoires concernés
- Mise en place d'une plate-forme internet dédiée adossée à la plate-forme de participation citoyenne « [participation.lillemetropole.fr](http://participation.lillemetropole.fr) »
- Des réunions globales d'ouverture et de clôture / une réunion minimum par secteurs

- **avril 2022** : élaboration des bilans par les garants
- **24 juin 2022** : proposition d'approbation des bilans MEL de concertation au conseil métropolitain
- **2<sup>nd</sup> semestre 2022** : finalisation des programmes de maîtrise d'œuvre tenant compte des bilans de concertations avec l'AMO Générale (désignée en juin 2022)
- **mi-2023** : début des études de maîtrise d'œuvre
- **2024/2025** : enquête publique, puis début des travaux



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**

# **CONSEIL METROPOLITAIN**

17 décembre 2021

---

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
« INNOVER POUR L'EXCELLENCE CLIMATIQUE »**

---

**CADRE**

PCAET (priorité 5)

PSTET (défi 3)



*faire émerger et accélérer le  
déploiement de solutions,  
d'initiatives et de projets  
innovants par les acteurs  
économiques pour lutter contre  
le dérèglement climatique*



**Ambition**

Changer de modèle

Changer d'échelle

## AMI « INNOVER POUR L'EXCELLENCE CLIMATIQUE » /

Priorités	Nature des projets	Eligibilité	Critères	Jury
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bâtiment/habitat</li><li>▪ Transport/ mobilités</li><li>▪ Agroalimentaire</li><li>▪ Matériaux/textiles</li><li>▪ Numérique</li><li>▪ Energie</li><li>▪ Logistique</li></ul>	Projets de transformation: <ul style="list-style-type: none"><li>▪ des produits et services,</li><li>▪ des processus,</li><li>▪ des usages</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Entreprises</b> métropolitaines</li><li>▪ <b>Ecosystèmes</b> métropolitains innovants</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Caractère innovant</li><li>▪ Démonstration de l'impact climatique</li><li>▪ Fiabilité scientifique</li><li>▪ Exemplarité et reproductibilité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ MEL (directions concernées)</li><li>▪ Comité scientifique (représentants)</li><li>▪ Monde économique</li></ul>

**Examen par un comité scientifique**

## Apports aux porteurs de projet

- Expertise du comité scientifique (conseils, avis)
- Labellisation
- Visibilité
- Mise en réseau
- Compléments de financement possibles (dans le cadre des dispositifs de droit commun)

## Calendrier

- AMI ouvert de janvier à mars 2022
- Sélection et jury en avril et mai 2022



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**

# **CONSEIL METROPOLITAIN**

17 décembre 2021

---

**POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**  
Marché de fourniture, d'installation et d'entretien

---

Un des axes majeurs du **Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés** (adopté le 23 avril 2021) prévoit le déploiement des points d'apport volontaire (PAV), principalement pour le flux verre :

- ➔ objectif : passer de 920 PAV à 5.000 PAV d'ici 2026
- ➔ budget de 15 millions d'euros (2021-2026)
- ➔ 45 communes volontaires

- ✓ Renouvellement du parc de PAV aériens existants ;
- ✓ Concertation avec les communes volontaires sur les futures implantations de PAV dès janvier 2022 ;
- ✓ Déploiement des PAV à partir de septembre ;
- ✓ Rythme ambitieux de déploiement (tous PAV) : 1.000 / an, soit 100 / mois ;
- ✓ Déploiement progressif des PAV verre pour les autres communes volontaires à partir de 2024.

## Etudes, travaux, fourniture, installation et entretien de PAV enterrés sur le territoire métropolitain

### Montants sur 4 ans :

Minimum : 8.000.000 € HT  
Maximum : 17.000.000 € HT

### Montant estimé :

8.500.000 € HT sur 4 ans  
2.125.000 € HT par an

### Unités déployées sur 4 ans :

Soit une estimation de 500 unités



## Fourniture, livraison, installation et entretien de PAV aériens sur le territoire métropolitain

### Montant sur 4 ans :

Minimum : 4.000.000 € HT

Montant : 10.000.000 € HT

### Montants estimés :

8.000.000 € HT sur 4 ans

2.000.000 € HT par an

### Unités déployées sur 4 ans :

Soit une estimation de 4.000 unités



## Fourniture, installation et entretien de PAV aériens modulaires sur le territoire métropolitain

### Montant sur 4 ans :

Minimum : 1.000.000 € HT  
Montant : 5.000.000 € HT

### Montants estimés :

1.250.000 € HT sur 4 ans  
312.500 € HT par an

### Unités déployées sur 4 ans :

Soit une estimation de 500 unités





**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**